

2011

Document de référence
et rapport financier annuel



Parce que le monde bouge.

Mot du président



Le CIC a démontré sa vitalité au service de l'économie réelle, en dépit des incertitudes sur l'endettement des pays de la zone euro, des tensions sur la liquidité et les marchés financiers, et de l'impact des pertes de valeur subies sur la dette de l'Etat grec.

2011 a été marquée par la poursuite de l'augmentation du nombre de clients (près de 4,5 millions) et des progressions en crédits, dépôts, assurances, banque à distance, téléphonie et télésurveillance.

La mobilisation des 21 000 collaborateurs a permis d'accompagner au mieux dans leurs projets particuliers, associations, professionnels et entreprises (le CIC est banquier d'une entreprise sur trois) : croissance de 3,7 % des encours de crédits de la banque de détail (111 milliards d'euros), dont + 11,1 % pour les crédits d'équipement et + 2 % pour l'habitat.

Le CIC, dans un contexte où il faut soutenir les entreprises dans leur activité et dans leur expansion, dispose d'un pôle national majeur dans le domaine du haut de bilan, CM-CIC Capital Finance, 1^{er} opérateur français à capitaux bancaires en capital-investissement, avec 5 implantations en régions, quelque 650 sociétés en portefeuille et près de 2,7 milliards d'euros sous gestion.

Il a également rapproché ses filiales d'affacturage et de mobilisation de créances, en un centre de métiers unique pour le financement et la gestion du poste client, CM-CIC Factor, opérationnel début janvier 2012.

Sa maison mère, le Crédit Mutuel, a une nouvelle fois renforcé sa solidité financière avec des capitaux propres – part du groupe – de 33,3 milliards d'euros (+1 milliard) et un ratio de solvabilité *Core Tier 1* de 11,2 % qui le situe au premier rang des banques françaises.

En parallèle, le groupe a élargi son champ d'action à l'international, notamment par la création en Espagne du réseau TargoBank avec *Banco Popular* et la signature d'un accord de coopération global avec le *Mouvement Desjardins* traduit, dans l'immédiat, par des avancées en matière de services financiers entre le Canada et la France.

Fort de ses capacités technologiques, il a aussi renforcé ses liens avec la grande distribution via un partenariat avec le *Groupe Casino* concernant les cartes bancaires et le crédit à la consommation.

Ses avancées ont été saluées : le Crédit Mutuel-CIC a été élu « Banque de l'année en France » par la revue *The Banker*, pour la 2^e année consécutive et « Meilleur groupe bancaire français » par le magazine « *World finance* ».

Fort d'un dynamisme lié à la qualité, la motivation et la formation permanente de ses salariés, à l'utilisation d'outils performants, à une stratégie fondée sur la proximité et à la puissance du groupe auquel il appartient, le CIC peut aborder des années qui s'annoncent difficiles avec confiance et détermination.

Il continuera de placer au cœur de ses préoccupations la satisfaction de la clientèle et l'aide aux entreprises créatrices d'emplois.

Michel Lucas
Président-directeur général

> 5 PRÉSENTATION DU CIC

- 6 Profil du CIC
- 7 Chiffres clés consolidés
- 8 Organigramme simplifié
- 10 Métiers
- 27 Coordonnées du réseau
- 30 Historique du CIC
- 31 Capital
- 33 Marché des titres de l'émetteur
- 36 Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

> 37 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 38 Conseil d'administration
- 47 Rémunération des mandataires sociaux
- 49 Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »
- 50 Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne
- 59 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC
- 60 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

> 64 ÉLÉMENTS FINANCIERS

- 65 Comptes consolidés
- 150 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 151 Comptes sociaux
- 190 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

> 191 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 192 Informations générales
- 195 Informations sociales
- 199 Informations environnementales

> 201 ÉLÉMENTS JURIDIQUES

- 202 Actionnaires
- 207 Renseignements divers

> 208 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 209 Documents accessibles au public
- 209 Communication financière
- 209 Responsable du document de référence
- 210 Responsables du contrôle des comptes
- 211 Table de concordance du document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Présentation du CIC >



- | | |
|---|---|
| 6 Profil du CIC | 27 Coordonnées du réseau |
| 7 Chiffres clés consolidés | 30 Historique du CIC |
| 8 Organigramme simplifié | 31 Capital |
| 10 Métiers | 33 Marché des titres de l'émetteur |
| 10 Banque de détail | 33 Les actions |
| 18 Banque de financement et activités de marché | 34 Vie de l'action |
| 23 Banque privée | 35 Dividendes et politique de distribution |
| 26 Capital-développement | 36 Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs |

Profil du CIC

Le CIC, holding et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance et de l'assurance, en France comme à l'international.

4 462 041 clients dont:

3 703 056 particuliers

68 065 associations

580 066 professionnels

110 853 entreprises

20 779 collaborateurs*

2 108 agences en France

3 succursales,

36 bureaux de représentation et

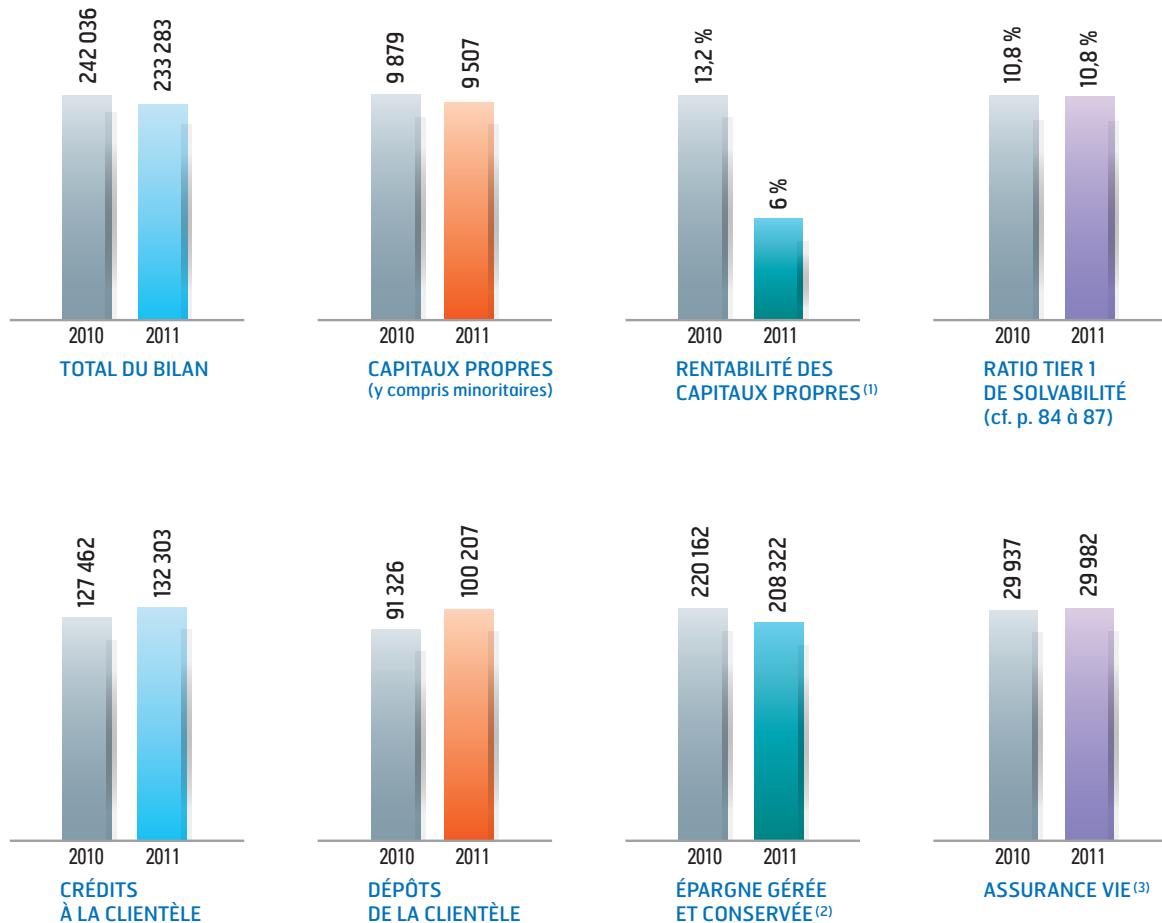
**30 implantations banque privée
à l'étranger**

Chiffres au 31 décembre 2011.

* Équivalents temps plein.

Chiffres clés consolidés

EN MILLIONS D'EUROS



(1) Résultat net part du groupe rapporté aux capitaux propres d'ouverture diminué des dividendes payés.

(2) Épargne gérée (assurance vie, épargne salariale et OPCVM) et titres conservés de la clientèle.

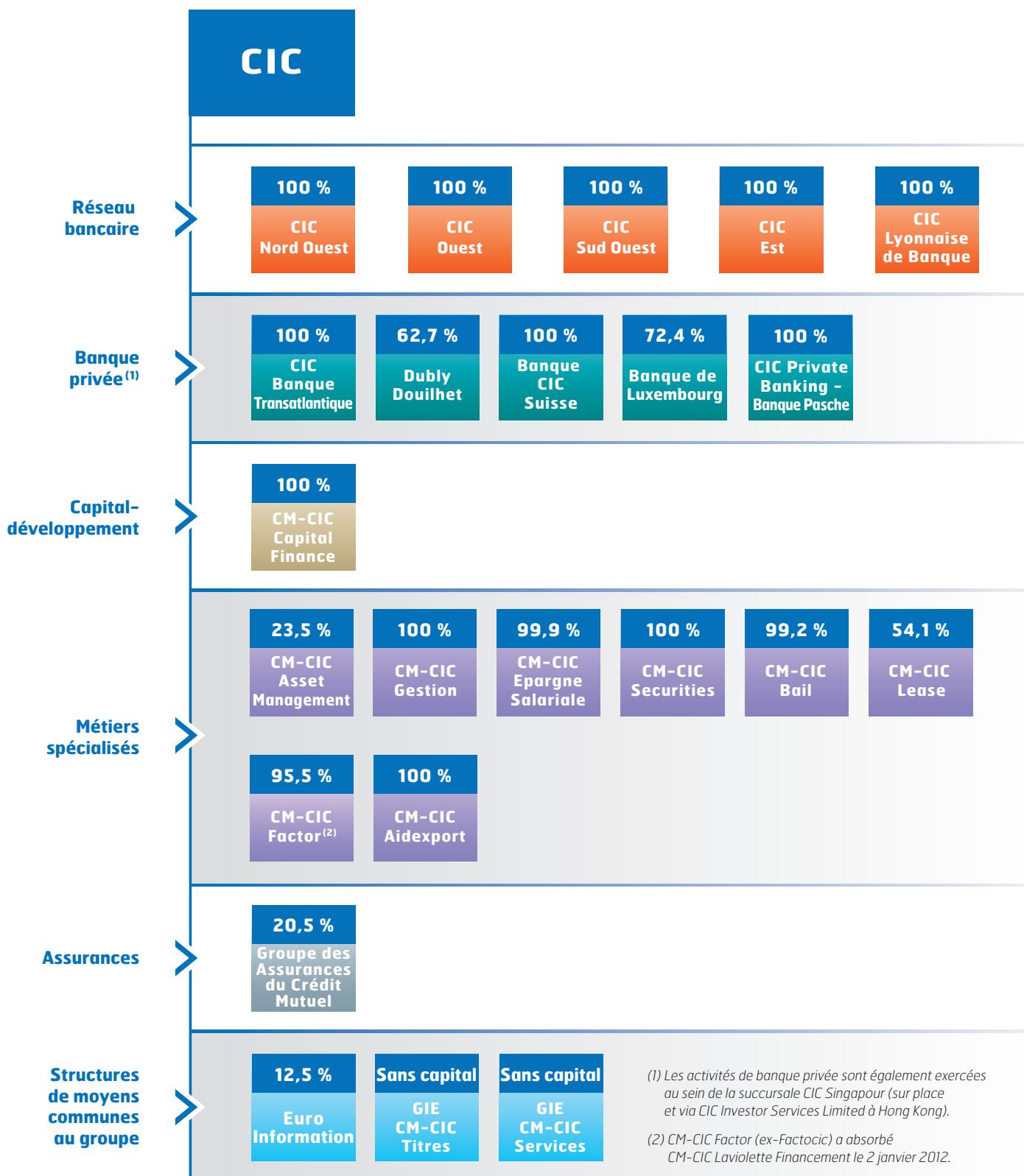
(3) Encours fin de mois.

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|-------|
| Produit net bancaire | 4 166 | 4 637 |
| Résultat d'exploitation | 807 | 1 370 |
| Résultat net (part du groupe) | 555 | 1 115 |
| Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾ | 67 % | 61 % |

(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

Source : comptes consolidés.

Organigramme simplifié



Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les sociétés qui ne sont pas contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel, comme précisé ci-contre. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale sur l'Île-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- de 5 banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

Participations du Crédit Mutuel par métier :

Banque privée

Banque de Luxembourg : 27,6 %

Métiers spécialisés

CM-CIC Asset Management : 76,5 %

CM-CIC Bail : 0,8 %

CM-CIC Lease : 45,9 %

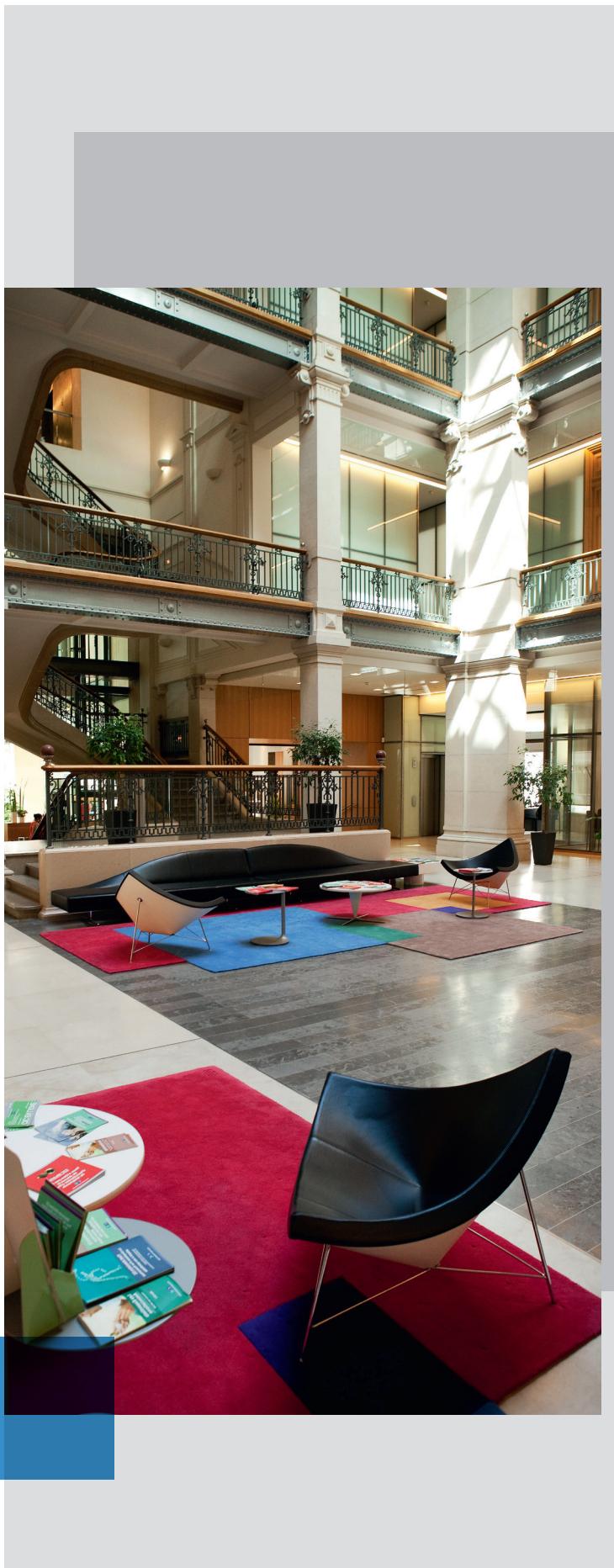
CM-CIC Factor : 4,5 %

Assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

Structures de moyens communes au groupe

Euro Information : 87,5 %



Métiers

Banque de détail

Avec un PNB de 3 240 millions d'euros (- 1,2 %), des frais de fonctionnement de 2 166 millions (- 0,4 %) et un coût du risque de 157 millions (267 en 2010), le résultat d'exploitation de la banque de détail s'est inscrit à 917 millions d'euros.

Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)

| | 2011 | 2010 | Variation |
|-----------------------------|---------|---------|-----------|
| P N B | 3 240 | 3 280 | - 1,2 % |
| Frais de fonctionnement | (2 166) | (2 175) | - 0,4 % |
| R B E | 1 074 | 1 105 | - 2,8 % |
| Coût du risque | (157) | (267) | - 41,2 % |
| Résultat avant impôt | 1 001 | 955 | + 4,8 % |
| Résultat net part du groupe | 685 | 655 | + 4,6 % |

Source : comptes consolidés.

Cœur de métier du CIC, la banque de détail a poursuivi son développement en 2011.

Le nombre de clients⁽¹⁾ a augmenté de 93 947 (2,1 %), parmi lesquels 19 871 associations et professionnels et 2 005 entreprises.

Les engagements du réseau ont progressé de 4,2 %, dont les crédits d'investissement aux entreprises et aux professionnels de respectivement 9,9 % et 4,9 % (crédit-bail inclus).

L'épargne clientèle a terminé en hausse de 7,2 % et l'épargne bancaire de 26,9 %.

La collecte d'assurance vie a connu une évolution de + 3,8 % de son encours. Celui des FCPI et FIP s'est accru de 6,1 %.

Les activités de services liées à la monétique ont été dynamiques :

- + 3,9 % pour le stock de cartes dont + 6,2 % pour celui des cartes à forte valeur ajoutée ;
- + 3,4 % pour le parc de terminaux de paiement commerçants actifs à 123 272 unités ;
- + 9 % pour les flux de paiements par carte chez les commerçants et entreprises.

En assurance de biens, le montant du portefeuille a crû de 10,7 % pour l'automobile et de 9,8 % pour l'habitation.

Le nombre de contrats de téléphonie a atteint 304 635 (+ 31 %).

Réseau

Points de vente

En 2011, parallèlement à la création de 31 agences, le CIC en a réorganisé quelques-unes. Le total de ses points de vente s'établissait à 2 108 au 31 décembre.

Automates bancaires

Le parc a été porté à 3 689 appareils dont 2 481 DAB/GAB et 1 208 automates de dépôts. Sur l'ensemble, le CIC a enregistré 115 868 609 opérations dont 71 596 891 retraits.

cic.fr

Avec 25 millions de connexions supplémentaires, le site Internet a enregistré 190 millions de visites (+ 15 %). Les opérations sur Smartphones, avec des applications étendues, se sont considérablement intensifiées, passant de 144 000 en 2010 à plus de 1,5 million en 2011. Le Web relevé, qui a bénéficié d'une gamme de documents disponibles élargie, est devenu un outil plébiscité par les clients, avec 3,4 millions de consultations (+ 62 %).

D'autres fonctionnalités nouvelles et des enrichissements de cic.fr ont permis de mieux utiliser la banque à distance : messagerie sécurisée, prise de rendez-vous dans les agendas commerciaux...



(1) Règles de calcul affinées en 2011 avec retraitement de 2010.



> Marché des particuliers

Nouveaux clients

Le nombre de clients a augmenté de 2 % à 3 703 056, dans un contexte de ralentissement de la production de crédits immobiliers.

Ressources bancaires

L'encours global des livrets a progressé de 14,9 % à 17,2 milliards d'euros du fait de la poursuite de l'essor du *Livret A* (+ 27,2 % à 3 milliards) et du succès de l'opération promotionnelle « livret privilège ».

Les comptes à terme dont le produit phare est le *Compte évolutif* ont enregistré une hausse de 31,9 % à 3,4 milliards d'euros au 31 décembre.

L'évolution de l'épargne logement a été de + 4,4 % à 6 milliards. Les comptes à vue ont atteint 8,5 milliards (+ 3,5 %).

Épargne financière

Elle a souffert de la conjoncture et connu une légère croissance de 1,2 % grâce à l'assurance vie (+ 3,7 % des encours).

Crédits

L'encours des crédits habitat a augmenté de 4 %, malgré une chute de la production de 20,5 % à 7,5 milliards d'euros.

En crédit à la consommation et *revolving*, l'encours s'est établi à 3,9 milliards (- 1,5 %), la production baissant de 1,1 % à 1,9 milliard en dépit du pré-équipement d'un nombre croissant de clients en *Crédit en réserve*.

Contrats de service

Le stock s'est élevé à 1 083 896 (+ 4,4 %), notamment grâce à la formule *Web* qui offre une réduction du tarif de l'abonnement mensuel en recevant ses relevés via *cic.fr*.

Banque à distance

L'enrichissement du contenu et sa commercialisation dans les *Contrats personnels* ont permis d'équiper 76 936 nouveaux clients d'un abonnement *Filbanque*, le portefeuille atteignant 1 242 538 contrats (+ 6,6 %).

Cartes

Le développement du parc s'est poursuivi : + 1 % à 2 053 830 cartes dont 305 786 à forte valeur ajoutée ou de prestige (15 % du stock). Le service *Différé plus* a contribué à la réussite des opérations de montée en gamme.

Téléphonie mobile

Les ventes ont été dynamisées par le lancement de l'offre *Smartphone « Ultimate illimité »* qui a séduit 26 108 clients du marché grand public.

> Marché des associations

Le CIC cible en priorité les associations dites « gestionnaires » (secteurs sanitaire et social, caritatif et humanitaire ; organismes de formation, d'enseignement privé...). Il compte désormais 68 065 clients.

Les engagements sont passés de 490 à 591 millions d'euros (+ 20,6 %).

Les encours d'épargne se sont élevés à 5,1 milliards d'euros (+ 3,7 %) dont 1 601 millions (+ 88,4 %) d'épargne bancaire, en raison principalement d'une augmentation de 89,6 % des comptes à terme à 765 millions d'euros.



> Marché des professionnels

Force de vente dédiée

Avec 2 316 chargés d'affaires professionnels (+ 6,3 %), le CIC continue d'affirmer sa volonté de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché.

Nouveaux clients

La prospection s'est concrétisée par la conquête de 61 905 clients, à travers des opérations ciblées.

Financements

La production de crédits d'investissement a atteint 2 759 millions d'euros (+ 5,1 % d'encours) et celle de crédit-bail 594 millions.

2 009 contrats de financement en location longue durée ont été conclus.

L'action d'accompagnement des créateurs a conduit à la mise en place de 1 534 PCE (prêts création d'entreprise).

Avec 2 033 millions d'euros de crédits habitat accordés aux professionnels, la contribution du marché a représenté 21 % de la production globale.

Épargne

Les encours ont progressé de 1,6 milliard d'euros (+ 8,4 %) pour atteindre 20,5 milliards d'euros. Ce résultat est dû notamment à l'épargne bancaire pour 1 679 millions d'euros (+ 31,4 % d'encours).

Les comptes à terme ont augmenté de 1 305 millions d'euros (+ 44,8 %).

Fidélisation

La commercialisation des produits et services a été active :

- le stock de contrats de banque à distance est passé à 214 693 (+ 14 960, soit 7,5 %) ;
- celui des *Contrats professionnels* à 147 259 (+ 11 342, soit 8,3 %) ;
- au niveau du réseau, les flux monétiques ont évolué de + 9 % – sous le double effet du renforcement du nombre de terminaux et du niveau d'activité des clients – et les commissions perçues de + 5,7 %.

Épargne salariale

6 002 contrats ont été signés, portant le stock à 28 504.

Assurance vie, santé et prévoyance

Les professionnels ont contribué à hauteur de 3 776 millions d'euros (13 %) à l'encours total d'assurance vie.

2 328 contrats d'assurance santé et 18 976 de prévoyance souscrits ont porté les stocks de contrats à respectivement 6 729 (+ 20,6 %) et 50 868 (+ 34,5 %).

1 793 contrats de retraite Madelin ont été commercialisés.

Partenariats

Le développement d'accords avec des réseaux d'enseignes s'est poursuivi pour atteindre 102 (98 en 2010).

Agriculture

La filière a conquis 2 830 clients (le portefeuille passant à 27 559) et mis en place 358 millions d'euros de crédits, portant le montant des engagements à 1 746 millions (soit + 10,7 %). L'encours d'épargne a atteint 915 millions avec une progression de l'épargne bancaire de 43 % à 330 millions d'euros.

Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale en direction des professions libérales et le CIC a participé à plusieurs manifestations ayant trait au marché des professionnels (salons...).

> Marché des entreprises

Nouveaux clients

La force historique du CIC repose sur la proximité, la réactivité et la compétence qui en font la banque de l'entreprise et des dirigeants. La volonté constante d'adaptation aux priorités des clients, l'expertise des centres de métiers, le chargé d'affaires garant de la qualité et de l'efficacité d'une relation privilégiée, composent un dispositif commercial qui s'est traduit par la conquête de 10 865 PME et GME en 2011.

L'étude *TNS SOFRES « Les entreprises et les banques 2011 »* a confirmé que le CIC avait un taux de pénétration de 30 % sur ce marché.

Financements

L'évolution des crédits d'investissement à moyen et long terme a traduit une contribution active au soutien de l'économie, avec une production (crédit-bail inclus) de 5 586 millions d'euros (+ 32,2 %) portant l'encours à 13 886 millions (+ 9,9 %).

Les formules locatives ont connu un réel succès : 1 119 millions d'euros (+ 28,7 %) de crédit-bail mobilier et 287 millions d'euros de crédit-bail immobilier produits.

Dans un environnement économique qui conduit les entreprises à contenir leurs besoins en fonds de roulement, les encours de crédits de fonctionnement ont affiché une baisse de 6,8 %.

Gestion des excédents de trésorerie et placements financiers

En 2011, le CIC a continué d'adapter sa gamme pour répondre aux besoins de sécurité, de liquidité, de transparence et de performance manifestés par les entreprises.

L'épargne totale a progressé de 10,6 % à 26 633 millions d'euros, tirée par l'épargne bancaire (essentiellement des comptes à terme) dont l'encours a augmenté de 60,7 % à 10 507 millions d'euros.

Flux

L'accompagnement des clients dans la migration vers de nouveaux protocoles d'échange de fichiers et la mise en œuvre des formats SEPA a été poursuivi, confirmant la capacité du groupe CM-CIC à développer de nouveaux services de connectivité bancaire innovants et performants, telle la solution de gestion et de télétransmission, *Hub Transferts*, intégrée à *Filbanque*.

Le CIC commercialise le certificat de signature électronique *K Sign RGS*** de l'autorité de certification Keynectis et propose donc une offre globale *EBICS TS et certificat*, favorisant la dématérialisation, la sécurisation et l'automatisation des transactions.

International

En s'appuyant sur le réseau des succursales et des bureaux de représentation dans le monde, CM-CIC Aidexport met à la disposition des entreprises des services sur mesure pour les accompagner dans leurs projets.

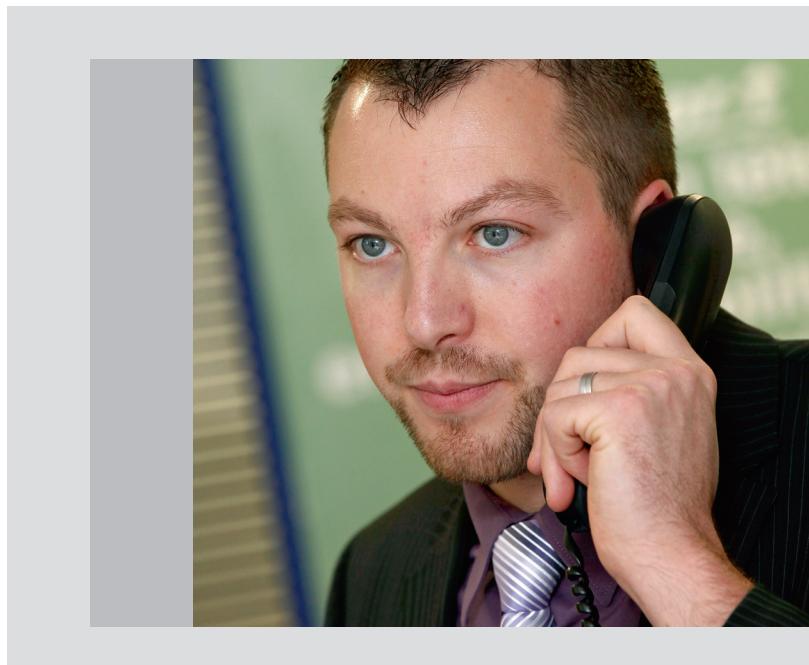
Depuis 3 ans, le CIC est leader dans la mise en place des financements de l'action de développement des entreprises à l'international adossés à une assurance prospection.

En s'associant à Banco Popular et en déployant des synergies avec la filiale du groupe TargoBank Espagne, le CIC augmente sa capacité d'assistance des entreprises dans la péninsule ibérique, dans les domaines du *cash management* et des financements.

Ingénierie sociale

Alors que l'environnement reste incertain, le CIC propose des solutions d'épargne salariale qui permettent de bénéficier de compléments de rémunération viables, fonction des résultats de l'entreprise (intérêtissement, participation, plan d'épargne entreprise).

Ces offres, dont les enjeux sont la maîtrise des charges sociales, fiscales et la motivation des salariés, ont été conçues pour être mises en place facilement et en toute sécurité : 3 084 contrats d'épargne salariale ont été vendus en 2011.





Métiers d'appui

Assurance*

En 2011, le chiffre d'affaires de l'assurance s'est élevé à 2 808 millions d'euros, soit une baisse de 20,3 % due au fort ralentissement de la collecte en assurance vie (- 26,4 %). Les assurances de biens et de personnes ont continué à progresser, respectivement de 8,7 % et 4,9 %.

Les commissions encaissées se sont élevées à 277,3 millions d'euros.

Assurances de biens

L'offre complète en assurance automobile, conjuguée à une politique de tarification très ciblée, a permis d'augmenter le portefeuille de 5,6 %⁽¹⁾ avec 361 144 contrats.

Garanties à la carte, conditions de prix spéciales pour les automobilistes qui effectuent moins de 6 000 kilomètres par an, offre deux roues de plus de 50 cm³, assurance flotte pour les professionnels, couvrent les besoins de toutes les catégories de clientèle.

En assurance habitation, des avantages spécifiques tels que l'extension de garantie pour l'électroménager et l'audiovisuel ont contribué à conquérir de nouveaux assurés. Le portefeuille a atteint 458 725 (+ 3,7 %).

Une Assurance des animaux de compagnie prend désormais en charge les actes médicaux et chirurgicaux des chiens et des chats et est assortie d'une carte Avance Santé qui évite l'avance des frais.

Par ailleurs l'Assurance récolte, commercialisée début 2011, indemnise les professionnels de l'agriculture en cas de dommages causés aux récoltes par des événements climatiques.

Assurances de personnes

La gamme prévoyance est adaptée aux exigences des particuliers, des professionnels et des entreprises pour leurs salariés.

Dans le domaine de la prévoyance individuelle, le portefeuille a atteint 612 332 contrats, en croissance de 5 %.

À la suite de l'entrée en vigueur de la réforme des assurances emprunteurs, les garanties d'*Assur prêt* (assurance des prêts immobiliers) ont été étendues. Et un nouveau contrat – *Perspective crédit* – satisfait les clients en recherche d'une solution au meilleur prix. Le portefeuille a évolué de + 1,5 % à 1 494 246 contrats en fin d'année.

La santé individuelle a poursuivi son développement (+ 6,4 %). *Integral'optic* a renforcé la compétitivité d'*Assurance Santé*. Avec l'utilisation de la carte *Avance Santé*, les assurés bénéficient d'une prise en charge intégrale de leur équipement optique, sans déboursement préalable.

L'offre d'indemnités hospitalières *Assur Hospia* a confirmé son succès avec un portefeuille de 60 047 contrats, en hausse de 71,8 %.

Assurance vie

L'ensemble du marché français a souffert de la crise financière en 2011 et des incertitudes qui ont pesé sur l'évolution de sa fiscalité.

Dans ce contexte, la collecte est ressortie à 2 104 millions d'euros (- 26,4 %) dont 358,4 millions d'euros (- 12,6 %) collectés par les agences *CIC Banque Privée* et les conseillers patrimoniaux sur les contrats *Sérénis Vie*.

Contrat phare, *Plan Assurance Vie*, multisupport qui s'adapte à la situation de chacun, est décliné dans une version destinée au marché des professionnels et aux agriculteurs.

(1) Comparaison avec le chiffre 2010 hors contrats ACM Services.

Plan Capitalisation, construit sur le même principe, répond aux attentes d'épargnants attirés par le régime fiscal des contrats de capitalisation. La gamme destinée aux clients de la banque privée et des conseillers patrimoniaux a été complétée avec *Longévité Multi Variance* et *Relais Multi Variance*, qui offrent respectivement une diversification du patrimoine et une couverture de prévoyance.

La politique d'investissement a concilié sécurité et recherche d'un rendement attractif. Les taux nets se sont échelonnés de 2,90 % pour le *Livret Assurance* (encours inférieur à 15 000 euros) à 3,40 % pour *Plan Assurance Vie Privilège*.

L'assurance sur Internet

Les fonctionnalités de l'espace assurances sur Internet, accessibles aux abonnés *Filbanque*, ont été élargies. Les internautes peuvent faire leurs devis et souscrire en ligne un contrat assurance auto, habitation, santé, assurance vie ou encore prévoyance. La consultation des contrats et certaines modifications sont également possibles. Cet espace propose un service totalement personnalisé, en liaison avec les agences.

Assurances CIC : chiffres clés 2011

| Chiffre d'affaires (en millions d'euros) | 2011 | 2011/2010 |
|--|------------------|----------------|
| Assurances de biens | 225,4 | + 8,8 % |
| Assurances de personnes | 478,5 | + 4,9 % |
| Assurance vie | 2 103,7 | - 26,4 % |
| Nombre de contrats | | |
| TOTAL | 6 864 794 | + 3,1 % |
| Dont assurances de biens | 2 697 065 | + 3 % |
| Dont assurances de personnes | 3 389 393 | + 4 % |
| Dont assurance vie | 778 336 | - 0,3 % |

* Les chiffres 2010 ont été retraités.



Gestion collective

CM-CIC Asset Management (CM-CIC AM), centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC et 5^e société de gestion de la place a, comme ses concurrents, souffert d'un contexte de marché difficile. Il a en outre subi indirectement les incidences de Bâle III et l'alourdissement de la fiscalité sur les placements financiers. La clientèle des particuliers, ainsi que celle des entreprises, a en effet poursuivi sa réorientation vers l'épargne bancaire.

Les encours de CM-CIC AM ont toutefois terminé l'année en moindre retrait que ceux du marché, hormis la catégorie monétaire. Cette dernière a été particulièrement touchée par le phénomène de décollecte du fait de l'importance historique dans le groupe d'une clientèle de grandes et moyennes entreprises et d'associations.

En revanche, la prudence dans le choix des titres et des maturités a permis, en maintenant globalement les performances, de soutenir les encours de la classe obligataire. Celle-ci a été également renforcée par l'élargissement d'une gamme de fonds à échéance qui se poursuivra en 2012. La gestion de taux s'est illustrée en remportant de nombreux prix en 2011, comme le *Morningstar Fund Awards*, pour le meilleur groupe « gamme large obligations », pour la deuxième année consécutive.

Pour les actions (9,9 % du global au 31 décembre 2011), la baisse des encours est restée limitée au regard du marché, malgré la désaffection pour cette classe d'actifs. CM-CIC AM dispose, dans cette catégorie, de fonds spécifiques et attractifs qui continueront à être mis en valeur en 2012 : fonds relatifs aux *small and mid caps*, thématiques tels *Union Europe Growth* (fonds de croissance à faible volatilité) ou *CM-CIC Or et Mat* (fonds international investi sur les mines d'or et les matières premières).

Les OPCVM diversifiés (14 % du total), ont connu un faible tassement de leurs encours (- 3,3 %).

La clientèle privilégiée de la société reste celle des réseaux du Crédit Mutuel-CIC, qu'elle relève du grand public, de la banque privée ou des entreprises. Par ailleurs, la recherche de nouveaux clients institutionnels a été poursuivie avec succès, notamment via de nombreuses victoires lors d'appels d'offres. La diffusion de produits à l'international a démarré dans les filiales étrangères du groupe, avec TargoBank en Allemagne.

Enfin, avec d'autres entités œuvrant également dans le domaine des titres (CM-CIC Titres, CM-CIC Securities), CM-CIC AM a élaboré une offre intégrée en direction des sociétés de gestion : CM-CIC Investor Services.

À fin 2011, les actifs sous gestion, répartis sur 632 fonds, s'élevaient à 51,2 milliards d'euros, en retrait de 12 %. CM-CIC AM est également intervenu en tant que prestataire comptable auprès de 73 sociétés de gestion couvrant 307 OPCVM. Le chiffre d'affaires s'est inscrit à 248 millions d'euros et le résultat net à 3,4 millions d'euros.

Épargne salariale

CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, représentait fin 2011 :

- 5 634 millions d'euros d'encours gérés (+ 5,3 %), malgré l'impact défavorable des marchés financiers ;
- 58 376 entreprises clientes (+ 11,8 %) ;
- 1 415 595 salariés en gestion.

La collecte de capitaux a été stimulée par l'apport de versements sur de nouveaux contrats et des transferts de la concurrence. La production en capitaux a augmenté de 11 % par rapport à 2010 et celle en nombre de contrats de 14 %.

Le marché de l'entreprise a été dynamique, permettant une amélioration du taux de détention en contrats d'épargne salariale.

L'offre de gestion administrative et financière sur le segment des GME/GE s'est montrée compétitive.

L'exercice a vu la mise à la disposition des épargnants de nouveaux services de suivi des opérations et, pour le réseau commercial, l'extension des fonctionnalités en matière de pilotage de l'activité.

La rémunération liée à l'épargne salariale pour les réseaux du groupe (commissions de placement et droits d'entrée) a continué de croître.



Financement et gestion du poste clients

Le rapprochement de Factocic et de CM-CIC Laviolette Financement a donné naissance, le 2 janvier 2012, à CM-CIC Factor, centre de métiers du groupe Crédit Mutuel-CIC pour le financement et la gestion du poste clients.

Affacturage

Centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel, Factocic intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international.

En 2011, pour la 3^e année consécutive, il a accru sa part de marché, avec :

- + 15,8 % du volume de créances achetées à 14,6 milliards d'euros, alors que la profession se situait à + 13,9 % ;
- un encours brut à fin décembre de 2,4 milliards (+ 13 %) ;
- un chiffre d'affaires à l'export de 1,3 milliard d'euros (+ 30 %) ;
- plus de 3 000 clients actifs.

Le développement de l'activité avec les banques partenaires, placé au cœur de la réflexion, a permis de reverser 20,2 millions d'euros de commissions.

La production commerciale, à près de 3 milliards, a reposé essentiellement sur la gamme de produits *Orfeo* qui met à disposition des GE et des GME des solutions spécifiques de financement et de gestion du poste clients. Plusieurs opérations de syndication entre factors ont également été réalisées.

Le PNB a progressé de 11 % à 82 millions d'euros, conséquence du fort rebond des commissions de financement, de la remontée des taux directeurs entre 2010 et 2011 et de la croissance de l'encours.

L'exercice a présenté un coût du risque faible et maîtrisé (0,01 % de l'encours brut) malgré une conjoncture instable.

La rentabilité globale dégagée (RGD) est ressortie à 35 millions d'euros et le résultat net à 9,8 millions.

Mobilisation de créances

Centre de métier pour la mobilisation de créances professionnelles notifiées, CM-CIC Laviolette Financement a poursuivi son développement avec l'ensemble des banques partenaires.

Avec une bonne maîtrise des risques et une production commerciale maintenue, 2011 s'est soldée par :

- une hausse d'activité de 17,6 % à 1 893 millions d'euros de flux captés pour 303 240 factures traitées ;
- une progression de 15 % du PNB brut à 27 millions ;
- une RGD de 14,5 millions d'euros (+ 26,1 %) ;
- une rémunération des banques partenaires à hauteur de 10,5 millions (soit + 12 % et 72 % de la RGD).

Le résultat net a atteint 2,6 millions d'euros, en augmentation de 89 % par rapport à 2010.



Immobilier

CM-CIC Participations immobilières

En accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation sur toute la France, CM-CIC Participations immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2011 dans 17 nouvelles opérations représentant environ 1 270 logements pour un chiffre d'affaires de 283 millions d'euros, mobilisant 5,9 millions d'euros de fonds propres.

Le résultat net comptable a été de 0,7 million d'euros.

CM-CIC Agence immobilière

Société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Agence immobilière développe son activité dans le cadre de la loi Hoguet, pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC (dont *CIC Banque Privée*). Cette filiale a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale.

En 2011, 4 735 lots ont été réservés pour un montant de 924 millions d'euros qui devraient générer 42,2 millions d'euros d'honoraires et 38,5 millions d'euros de rétrocessions au réseau.

CM-CIC Lease

Le groupe CM-CIC a, en 2011, continué de développer et d'élargir auprès de ses clients les offres de financement de l'immobilier professionnel par voie de crédit-bail.

Les nouvelles conventions de financements ont ainsi porté sur 308 immeubles (+ 9,6 % par rapport à 2010) pour un montant de 676 millions d'euros (+ 7 %).

L'amélioration constante de la productivité et de la qualité dans la mise en place des concours est restée la priorité de la société qui a également entrepris un important plan de formation visant à étendre les capacités d'expertise et l'efficacité de ses équipes.

Les encours financiers, y compris les opérations en cours (hors bilan), ont progressé de 10,8 % à près de 3,4 milliards d'euros.

Ils se composent pour 74 % de locaux industriels et commerciaux et d'entrepôts dans des proportions respectives très proches en valeur. Le solde concerne des locaux de secteurs diversifiés comme l'hôtellerie, les loisirs, l'enseignement ou les soins médicaux.

Les commissions versées par CM-CIC Lease aux différents réseaux du groupe se sont élevées à 13,1 millions d'euros, en croissance de 2,6 millions d'euros soit 24,6 %.

À noter également une hausse des taxes financières et des provisions sur actifs immobiliers à la clientèle.

Le résultat net s'est établi à 5,6 millions d'euros contre 8,8 millions l'année précédente.

Crédit-bail mobilier

Sur un marché du financement dynamique, CM-CIC Bail a connu en 2011 une bonne année, comme en témoigne la hausse de sa production de plus de 20 % en montant. 109 200 dossiers ont été réalisés et plus de 3,5 milliards d'euros ont été distribués, afin de répondre aux besoins d'investissements matériels des professionnels, entreprises et professions libérales.

La production des réseaux Crédit Mutuel et CIC, sous l'impulsion des commerciaux spécialisés, a progressé de 17 % et, globalement celle des filières voitures, international et partenariats de respectivement 12 %, 16 % et 131 % (dont une part importante sur l'agriculture pour cette dernière).

La fusion avec *SODELEM* a renforcé les équipes et les compétences, accéléré le développement des différents métiers et étendu la gamme de produits et services.

L'amélioration continue du système d'information et des process met de nouveaux outils à la disposition des commerciaux et optimise la productivité, permettant aussi une plus grande satisfaction client par la généralisation de la « service attitude ».

Tout ceci a concouru à l'accroissement de la marge financière qui a dépassé 107 millions d'euros. La stabilité des frais généraux et du coût du risque a conduit à une augmentation des commissions reversées aux réseaux de 8,7 %. Le résultat net a été de 11,2 millions d'euros.

Banque de financement et activités de marché

En 2011, le PNB de la banque de financement a cru de 3 % à 417 millions d'euros et le résultat avant impôt de 2,7 % à 304 millions.

Au cours de l'exercice, le CIC a poursuivi ses efforts de fond pour limiter son endettement de marché et conforter sa liquidité, améliorant encore son ratio crédits/dépôts. Le PNB des activités de marché a été de 336 millions d'euros et le résultat avant impôt de 126 millions, après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 92 millions d'euros.

Banque de financement et activités de marché : chiffres clés (en millions d'euros)

| | 2011 | 2010 | Variation |
|-----------------------------|-------|-------|-----------|
| P N B | 753 | 960 | - 21,6 % |
| Frais de fonctionnement | (235) | (241) | - 2,5 % |
| R B E | 518 | 719 | - 28,0 % |
| Coût du risque | (88) | (171) | - 48,5 % |
| Résultat avant impôt | 430 | 548 | - 21,5 % |
| Résultat net part du groupe | 261 | 433 | - 39,7 % |

Source : comptes consolidés.



Banque de financement

| Chiffres clés (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| P NB | 417 | 405 | 3,0 % |
| Frais de fonctionnement | (79) | (77) | 2,6 % |
| R B E | 338 | 328 | 3,0 % |
| Coût du risque | (34) | (32) | 6,3 % |
| Résultat avant impôt | 304 | 296 | 2,7 % |
| Résultat net part du groupe | 197 | 207 | - 4,8 % |

Source : comptes consolidés.

Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

En 2011, dans une conjoncture économique et un environnement financier défavorables, la production nette de crédits des « grands comptes » du CIC s'est infléchie. Les engagements (hors garanties reçues) se sont contractés d'1,1 milliard d'euros, revenant de 22,1 à 21 milliards : les emplois bilan sont passés de 5,7 à 5,2 milliards (- 8,3 %) ; le hors bilan de financement (part non utilisée des crédits confirmés) a baissé de 10,4 à 9,3 milliards (- 10,5 %) ; le hors bilan de garantie (cautions) a pour sa part progressé de 7,3 % à presque 6,5 milliards.

À la fin de l'exercice, 47,7 % des lignes en force étaient concentrés sur une vingtaine de groupes au niveau du CM10-CIC. Les trois plus importants représentaient respectivement 4,3 %, 4,1 % et 3 % de l'exposition globale.

La qualité du portefeuille s'est encore améliorée, 79,3 % des engagements étant qualifiés « *investment grade* », contre 78,4 % en 2010.

L'outil de notation utilisé pour les prises de décision s'est avéré des plus performants pour limiter le coût du risque à 12 millions d'euros, montant en légère baisse par rapport à 2010.

Le marché des crédits syndiqués s'est animé au cours de l'année, le CIC étant intervenu dans 37 syndications de crédit *corporate* (26 en 2010). 78 % de ces opérations concernaient des refinancements de lignes existantes.

Priorité a été donnée au développement des ressources. L'encours des dépôts comptables a atteint 6,7 milliards d'euros, dont 5,8 milliards sous forme de comptes à terme et 1 milliard de soldes à vue. 3,9 milliards de certificats de dépôt s'y ajoutaient. Gérés par CM-CIC Asset Management, les placements en OPCVM monétaires représentaient par ailleurs 7,2 milliards.

En matière de traitements de flux, autre axe majeur de croissance, le CIC a mobilisé ses équipes dans le cadre des modifications de protocoles de télétransmission intervenues dans le courant de l'année. Il a participé à 12 appels d'offres, dont 5 ont été remportés et 2 sont toujours en attente de réponse. La certification *ISO 9001* obtenue en 2008 par les « services bancaires grands comptes » a contribué à ces succès qui confirment le savoir-faire de la banque et son rôle d'acteur important dans ce domaine.

Fin 2011, le PNB a atteint 165,3 millions d'euros, contre 159,7 millions un an plus tôt. Cette progression de 3,5 % s'explique par l'amélioration des conditions appliquées aux nouvelles opérations, tant en matière de marges que de commissions. Le montant global de ces dernières (92,1 millions d'euros encaissés) était en progression de 11,8 % malgré la réduction des encours de crédit.

Ce PNB n'intègre qu'en partie le résultat des opérations apportées aux autres entités opérationnelles du groupe (*cross selling*) dont la direction a vocation à promouvoir les produits et services. Une « ligne métier grands comptes » est en cours de formalisation à l'échelle de l'ensemble du CM-CIC.

Financements spécialisés

Les résultats 2011 ont été construits pour l'essentiel sur les trois premiers trimestres, le quatrième étant atone.

Le PNB a progressé de près de 8 %, et le RBE de 9 %.

Le coût du risque, déjà bas en 2010, a été réduit de plus de 35 %. Il est ressorti à 0,20 % des encours moyens tirés, provenant pour la quasi-totalité des financements d'acquisitions, métier où il a atteint 0,66 % des encours moyens tirés.

Le résultat opérationnel a été en hausse de plus de 16 %.

Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans leurs projets de transmissions d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

L'activité commerciale a été soutenue et, malgré un renchérissement du coût de la liquidité, les nouvelles affaires ont été réalisées en maintenant un rapport rentabilité / risque favorable. Le groupe a veillé à conserver un positionnement équilibré sur les différents types d'opérations (acquisition *corporate*, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales). Les équipes ont été attentives et efficaces dans la gestion des risques de syndication.

Sur le portefeuille, le redressement des performances opérationnelles des contreparties s'est également traduit par une amélioration sensible de la qualité des risques, dont le coût a ainsi été en nette réduction, contribuant à un rebond du résultat.

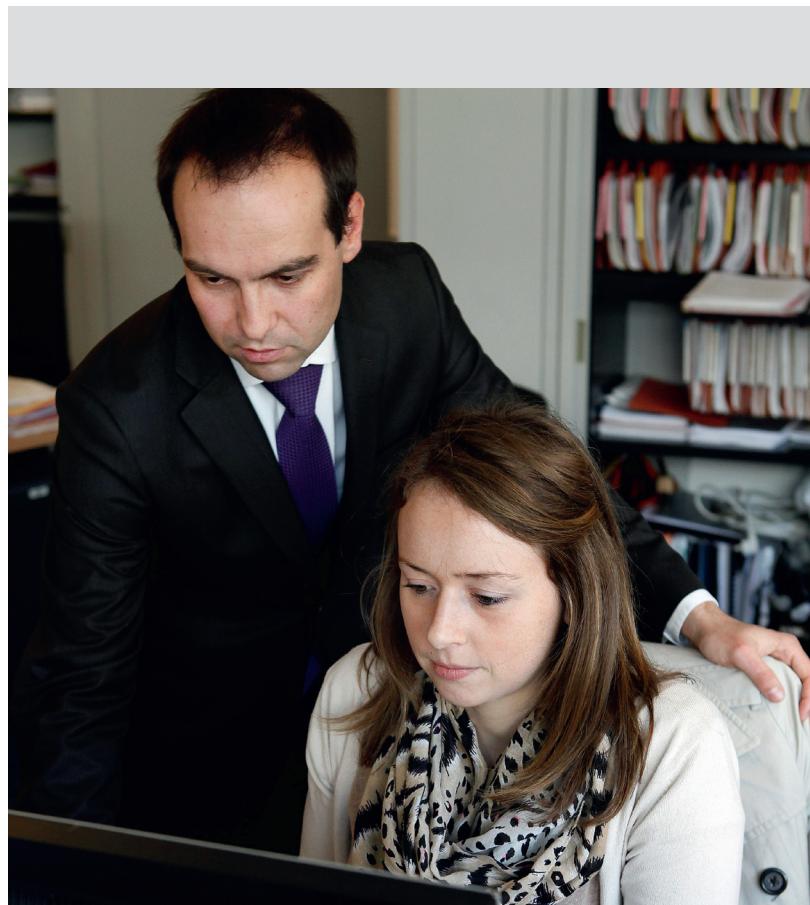
Financements d'actifs

En matière commerciale, l'année a connu une bonne activité dans les métiers traditionnels malgré l'environnement général difficile. Dans la ligne de 2010, la situation globale du marché a permis de réaliser des opérations présentant un couple risque / rentabilité toujours favorable et des marges maintenues à un niveau élevé. On a noté en fin d'exercice une baisse des marges sur les meilleures contreparties, en raison notamment de la concurrence des banques ayant un accès au dollar. Les opérations de financement avec optimisation fiscale ont contribué significativement à la génération de commissions, en particulier celles avec la Chine.

New York et Singapour ont poursuivi leur développement sur les axes définis. Leur niveau annuel de production a représenté une part significative de l'activité globale, harmonieusement répartie entre les bureaux étrangers et Paris.

Financements de projets

L'équipe a participé à des appels d'offres ou dialogues compétitifs lancés par des grands groupes clients CM-CIC et a apporté son soutien à la clientèle entreprises des banques régionales. Elle a travaillé principalement en *arrangement* – sur les dossiers français (le plus souvent avec un rôle d'agent) – et en participation hors des frontières. Dans un marché de la syndication atone, la formation de *pools* bancaires est restée de type « *club deal* », limitant ainsi les risques.



La segmentation par secteurs de la production 2011 s'analyse comme suit : infrastructures 44%, électricité 44 % et infra-télécom 12 %. Celle des autorisations du portefeuille projet : infrastructures 46 %, électricité 44 %, ressources naturelles 8 % et infra-télécom 2 %.

Par zone géographique, 76 % des nouveaux projets sont situés en Europe, 9 % aux USA et 15 % en Asie-Pacifique. Pour les autorisations : 63 % en Europe, 14 % au Moyen-Orient, 12 % en Amérique du Nord, 9 % en Asie-Pacifique, 1 % en Afrique et 1 % en Amérique du Sud.

À partir de l'été, l'équipe a répercuté l'augmentation des coûts de liquidité via des hausses de marges sur certaines offres. Ceci s'est aussi traduit par un ralentissement de l'activité.

International

L'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec *CIC Développement International*, il dispose d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui de CM-CIC Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international, et de ses succursales et bureaux de représentation. Sa promotion est assurée par l'action des réseaux et lors de manifestations particulières (journées ou forums-pays).

Le CIC propose par ailleurs, à sa clientèle d'investisseurs, un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

En 2011, l'activité en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, a été marquée par l'entrée en vigueur de crédits acheteurs importants sur de grands pays et par le dynamisme des économies émergentes.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une large gamme de produits et services.

Géré par un centre de métier unique (*ISO 9001*), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer une proximité en collaboration avec les agences entreprises.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques en Chine avec la *Bank of East Asia*, au Maghreb avec la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* et la *Banque de Tunisie*, en Italie avec *Banca Popolare di Milano* et, en Espagne, avec *TargoBank* et *Banco Popular*.

Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

Londres

Les principales activités sont le financement des filiales de groupes français au Royaume-Uni, les financements spécialisés, les prestations de conseil aux PME et GME françaises, pour leur approche du marché britannique et le refinancement du groupe.

Dans un contexte économique difficile, malgré une baisse des actifs, ces lignes de métier ont maintenu une activité satisfaisante grâce à des marges et un coût du risque stables. En outre, le remboursement anticipé de certains prêts s'est traduit par un niveau élevé de commissions.

En 2011, le résultat net de la succursale a été de 18,7 millions d'euros.

New York

L'exercice a été marqué par la confirmation de la reprise économique en dépit d'un marché immobilier toujours sinistré et par la grande méfiance des investisseurs à l'égard du système bancaire européen.

Pour les financements d'acquisitions et d'entreprises, la progression du PNB et la forte réduction du coût du risque ont permis de dégager un bon niveau de rentabilité, mais avec un portefeuille en contraction et un niveau de commissions non récurrent. Les revenus des financements d'actifs ont été en hausse avec un portefeuille diversifié et des structures de prêts protectrices au plan du risque. Les activités relatives aux grands groupes français sont demeurées soutenues.

Le résultat des activités de marché a été en augmentation sensible. Globalement, le bénéfice net de la succursale au 31 décembre 2011 s'est élevé à 79,3 millions d'euros.

Singapour, Hong Kong et Sydney

La succursale assure l'accompagnement des entreprises clientes du réseau en France, en s'appuyant sur l'offre de produits du groupe à l'international. Dans un environnement économique favorable mais avec un ralentissement en fin d'année, elle a maintenu sa stratégie de spécialisation par produits, en privilégiant les pays les plus stables de la zone, avec une forte sélectivité dans le domaine des risques.

Les financements spécialisés ont connu un PNB en croissance significative avec des encours et un coût du risque maîtrisés.

La banque privée a été confrontée, au cours du 4^e trimestre, à la volatilité des marchés qui s'est traduite par une contraction des portefeuilles sous gestion.

Les activités de marché, centrées sur le service à la clientèle institutionnelle et privée, sont restées bénéficiaires.

Le résultat net de la succursale a dépassé 20 millions d'euros.

Bureaux de représentation

Le CIC dispose dans le monde, outre ses succursales étrangères, d'un réseau de 36 bureaux de représentation qui mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.

Activités de marché

| Chiffres clés (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| PNB | 336 | 555 | - 39,5 % |
| Frais de fonctionnement | (156) | (164) | - 4,9 % |
| RBE | 180 | 391 | - 54,0 % |
| Coût du risque | (54) | (139) | - 61,2 % |
| Résultat avant impôt | 126 | 252 | - 50,0 % |
| Résultat net part du groupe | 64 | 226 | - 71,7 % |

Source : comptes consolidés.

CM-CIC Marchés

CM-CIC Marchés assure les métiers de compte propre, de commercial et de refinancement du groupe CM10-CIC, principalement en France mais aussi dans les succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour.

La structure dispose à la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire au développement de ses activités et d'une salle des marchés au service de ses différentes clientèles (entreprises, collectivités locales, grands comptes), d'institutionnels et de sociétés de gestion privée à la recherche de produits innovants mis au point par ses équipes de compte propre.

Commercial

Avec des équipes de vente localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales – pour les clients du réseau et des grandes entreprises – la salle des marchés propose à sa clientèle domestique et européenne, dont certains particuliers, un service de conseils et de cotations sur les produits de change, de taux et de placements.

Le métier commercial intègre une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du compte propre.

Refinancement

2011 a connu deux visages sur le marché de la dette :

- les sept premiers mois ont été très actifs en émissions et plus généralement en ressources à moyen et long terme levées, grâce notamment à l'appétit des assureurs vie pour des investissements à long terme : ainsi, à fin juillet, l'encours levé ressortait à près de 15 milliards d'euros soit 73 % du total emprunté à long terme sur l'exercice (20,4 milliards).
- à partir d'août, le contexte s'est considérablement assombri suite à la perte du « AAA » des États-Unis chez *Standard & Poor's* et à l'intensification de la crise des dettes souveraines en zone euro.

La réduction brutale des ressources à court terme en USD en provenance des *money-market funds* américains à la rentrée a peu impacté le groupe, en raison de sa faible dépendance aux ressources en dollars.

Pendant cette année, le CM10-CIC a poursuivi ses efforts de fond pour limiter son endettement de marché et conforter sa liquidité : il a encore amélioré son ratio crédits/dépôts.

Il a également opéré une politique d'émissions obligataires régulières à destination de ses clients. Quatre émissions BFCM pour un montant total de 1 910 millions d'euros ont été placées dans les réseaux Crédit Mutuel-CIC, et pour la première fois, en juin, auprès de la clientèle de TargoBank Allemagne :

- mars : 250 millions à 5 ans au taux de 4,10 % ;
- avril : 250 millions à 3 ans au taux de 3,60 % ;
- juin : 410 millions à 5,3 ans au taux de 4,00 % ;
- décembre : 1 000 millions à 7 ans au taux de 5,30 % (sous format TSR).

La stratégie consistant à favoriser la production de ressources de marché longues au détriment des financements levés sur le marché monétaire a été amplifiée, aboutissant à une ventilation des ressources de 37 % à court terme et de 63 % à moyen et long terme (contre 50/50 à fin 2010).

Par leur participation croissante aux émissions BFCM et Crédit Mutuel-CIC HL SFH, les principaux investisseurs internationaux ont confirmé leur confiance dans le groupe. Pour preuve l'émission « samouraï » de 27 milliards de JPY souscrite en juillet, pour la première fois, par des investisseurs institutionnels japonais.

Enfin, la détention d'un important matelas d'actifs éligibles à la BCE, couvrant les besoins de refinancement sur les 12 prochains mois glissants, a amélioré très sensiblement la situation de liquidité.

À noter également :

- l'exercice du *call émetteur* sur une émission subordonnée BFCM de 1 milliard d'euros en décembre ;
- le remboursement par anticipation (*tender*) à 70 % d'une émission BFCM *Tier 1* hybride. Près de 33 %, soit 197 millions d'euros, ont été apportés à l'offre ; la grande majorité des investisseurs n'a donc pas souhaité le remboursement, exprimant ainsi sa confiance dans l'avenir du groupe.

Trading compte propre

En 2011, les marchés économiques ont été cadencés par l'intensification de la crise des dettes souveraines.

Dans le contexte très volatil et incertain au second semestre, les positions, notamment sur les pays les plus exposés, ont été gérées avec prudence et le plus souvent significativement réduites. L'incidence des événements sur les résultats des activités de compte propre est restée modérée, et ceux-ci, bien qu'en repli sur 2010, sont demeurés globalement de bon niveau, tant en France qu'à New York.

Les performances des produits de gestion alternative proposés à la clientèle et issus du compte propre ont résisté convenablement, et les encours progressé.





Intermédiation boursière, dépositaire-teneur de comptes et opérations financières

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, des sociétés de gestion privée et des entreprises.

Membre de *ESN LLP*, réseau multilocal formé de 10 intermédiaires présents dans 12 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire majoritaire d'*ESN North America* (États-Unis, Canada), il a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains, ainsi que sur de nombreux marchés émergents.

Intervenant sur 800 sociétés européennes, *ESN* dispose d'une équipe de recherche de 120 analystes et stratégies, ainsi que de 200 commerciaux et traders répartis dans toute l'Europe.

Pour sa part, CM-CIC Securities compte 30 analystes et stratégies basés en France, 38 commerciaux à Paris, Lyon et Nantes, 4 à Londres (succursale démarquée en 2010) et 8 à New York (*ESN North America*). Il a aussi 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, de matières premières agricoles (service *Préviris* offert aux agriculteurs pour couvrir leurs récoltes de blé, de colza et de maïs) ainsi que 8 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

En outre, la société est forte d'une recherche de qualité sur les actions américaines et canadiennes grâce à des accords exclusifs de distribution en Europe signés entre *ESN North America* et, d'une part, *Needham & Co* (banque d'investissement américaine indépendante basée à New York), d'autre part, *Valeurs Mobilières Desjardins* (filiale de *Mouvement Desjardins*, 6^e groupe financier au Canada).

CM-CIC Securities organise plus de 300 présentations de sociétés, *roadshows* et séminaires en France et à l'étranger par an, parmi lesquels en 2011 :

- « *Perspectives* » : séminaire au cours duquel le bureau d'analyse a présenté à sa clientèle sa sélection des meilleurs conseils d'investissements pour l'année à venir ;
- « *European Small & Mid Cap Seminar* » qui a réuni deux fois à Londres 40 sociétés de moyenne capitalisation de 12 pays d'Europe, choisies par *ESN* en fonction de leur qualité ;
- les *Clubs horizon stratégie* qui ont abordé des sujets d'actualité (mise en place du FESF ; la capacité de rebond du Japon post Fukushima ; la différence des modèles français et allemand ; l'Europe face aux chocs extrêmes et les assureurs dans cet environnement...) traités par des personnalités de premier plan ;
- des séminaires thématiques : l'industrie du satellite ; la croissance africaine sur le thème « *Afrique. The Next Frontier* » avec des économistes régionaux et des entreprises africaines et européennes présentes en Afrique (*Bolloré, CFAO, Total*).

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 115 sociétés de gestion et administre 26 975 comptes de particuliers et 272 OPCVM, totalisant 15 milliards d'euros d'actifs, l'impact de la baisse des marchés financiers en 2011 ayant été compensée par la conquête de clients. Il a accueilli 15 nouvelles sociétés de gestion, qui reconnaissent ainsi le savoir faire de ses équipes, la qualité du progiciel de tenue de compte *SOFI* et la solidité financière du CM-CIC.

CM-CIC Securities, à travers son département CM-CIC Corporate, est le centre de métier opérations financières du groupe. Il s'appuie sur l'expertise des équipes du haut de bilan (de CM-CIC Capital Finance) et des financements spécialisés, et bénéficie de la couverture commerciale des « Grands comptes » et du réseau dont *CIC Banque Privée*, *BECM*, *CIC Banque Transatlantique*... Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres d'*ESN* ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ».

En 2011, il a dirigé en tant que *bookrunner* (ou participé en tant que membre du syndicat de placement) d'importantes émissions d'obligations en euros (*Bolloré, Rexel, Unedic, Vivendi*), en dollars (*Pernod Ricard*) et une émission d'obligations convertibles (*Technip*). Il a aussi réalisé des augmentations de capital pour *Naturex* et pour *Neovacs* ; et organisé les retraits de la Bourse de *OFI PE* pour le compte d'*Eurazeo*, de *Brossard* pour *Limagrain*, de *e-Front* pour *Francisco Partners*, de *Maesa* pour *F&B Group* et l'offre publique sur *Eurosic* par *Monroe*.

Enfin, le département assure également les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres).

Le PNB 2011 de CM-CIC Securities s'est établi à 54,3 millions d'euros.

Banque privée

En 2011, la performance commerciale des activités de gestion de fortune, dans un climat agité, a été satisfaisante et le PNB des filiales spécialisées a une nouvelle fois progressé.

| Banque privée : chiffres clés <i>(en millions d'euros)</i> | 2011 | 2010 | Variation |
|---|-------|-------|-----------|
| PNB | 431 | 404 | + 6,7 % |
| Frais de fonctionnement | (316) | (320) | - 1,3 % |
| RBE | 115 | 84 | + 36,9 % |
| Coût du risque | (43) | (15) | + 188,7 % |
| Résultat avant impôt | 85 | 70 | + 21,4 % |
| Résultat net part du groupe | 51 | 47 | + 8,5 % |

Source : comptes consolidés.

CIC Private Banking recouvre l'ensemble des métiers de la banque privée du groupe Crédit Mutuel-CIC, partout dans le monde et notamment en Europe et Asie.

À l'international, le groupe dispose d'entités, dont certaines implantées de longue date, dans les pays et zones où la banque privée présente un potentiel de croissance : Luxembourg, Suisse, Belgique et Asie.

Ses enseignes proposent à près de 200 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée.

Avec 94 milliards d'euros de capitaux sous gestion, 12 milliards d'euros d'engagements et 1 900 collaborateurs, CIC Private Banking a contribué aux résultats 2011 du CIC pour près de 105 millions d'euros.

France

Deux acteurs majeurs interviennent :

- *CIC Banque Privée*, filière métier intégrée au réseau, s'adresse prioritairement aux chefs d'entreprises ;
- *CIC Banque Transatlantique*, dont les prestations sur mesure dédiées notamment à la clientèle des Français à l'étranger incluent une offre de banque privée et de stock-options.

CIC Banque Privée

Avec 343 collaborateurs répartis dans 54 villes, *CIC Banque Privée* accompagne grands patrimoniaux et dirigeants, notamment pour ces derniers dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale.

Aux côtés des ingénieurs financiers et patrimoniaux, les 174 gérants privés vont à la rencontre des chefs d'entreprises pour identifier, avec leurs conseils, leur problématique et définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale appropriée.

Toutes les compétences du groupe CM-CIC, notamment internationales, sont mobilisées pour proposer les meilleures solutions.

En 2011, dans un environnement financier à nouveau perturbé, *CIC Banque Privée* a poursuivi son développement et l'accroissement de sa collecte, en s'appuyant sur son expertise de proximité et la sélection des meilleures offres bancaires et financières du marché.

L'offre Sélection F de multigestion (développée notamment dans le cadre du conseil en arbitrage dans les contrats d'assurance vie), conçue par CM-CIC Gestion, a connu un fort accroissement.

Les encours d'épargne gérée ont atteint en fin d'année près de 14 milliards d'euros, et la contribution de cette branche d'activité a représenté, pour l'exercice, 35 % des résultats du métier banque privée du groupe.

Groupe Banque Transatlantique

En 2011, le PNB s'est élevé à 92,9 millions d'euros (+ 4,2 %), le RBE à 31,3 millions (+ 5 %) et le résultat net à 20,7 millions (+ 6,8 %).

Le PNI s'est accru de 19,3 %.

Les frais généraux ont augmenté de 3,8 % en raison principalement de la hausse des frais de personnel et du coût des bascules informatiques des filiales belge et luxembourgeoise.

En fin d'année, les encours gérés du groupe Banque Transatlantique ont atteint le niveau record de 12 milliards d'euros.



CIC Banque Transatlantique Paris

La banque a connu de bonnes performances, tant au point de vue de l'évolution du nombre de clients (+ 9,4 %) que de celle du PNB (+ 4 %).

Les charges sont restées maîtrisées (+ 1 %) et le résultat courant a été de 16,4 millions d'euros (+ 20 %).

Banque Transatlantique Belgium

La filiale belge a enregistré en 2011 une poursuite de la progression de ses encours à 1,9 milliard d'euros (+ 31 %). Son PNB a été de 10,5 millions d'euros (+ 19,9 %) et le résultat avant impôt de 5,9 millions d'euros (+ 15,2 %).

Après prise en charge à 50 % des frais de la prochaine migration informatique, ce sixième exercice s'est clôturé avec un résultat net de 4,2 millions d'euros (+ 15,7 %).

Banque Transatlantique Luxembourg

La filiale luxembourgeoise a maintenu son niveau de capitaux gérés et conservé sa rentabilité, en dépit de la conjoncture boursière. Le PNB est ainsi ressorti à 6,9 millions d'euros (+12,9 %).

L'accent a été mis sur le développement commercial – en particulier via le renforcement des équipes du département gestion de fortune – qui sera facilité par la migration vers la plateforme informatique commune aux entités de banque privée à l'international, dont les travaux de déploiement ont commencé en 2011.

Transatlantique Gestion

Dans la suite des rapprochements des filiales de gestion, Transatlantique Gestion et GPK Finance ont fusionné courant 2011.

Dans un marché boursier très volatil, la société a continué sa croissance.

Le PNB s'est élevé à 17,5 millions d'euros.

NB : Les données sur les entités ci-dessus proviennent de la contribution au groupe Banque Transatlantique.

Dubly-Douilhet

Pour Dubly-Douilhet, entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France, 2011 a été caractérisée par une bonne résistance des produits à la crise. La rémunération de la trésorerie s'est améliorée.

La conservation s'est élevée à 873 millions d'euros, quasiment au même niveau que l'année précédente (886 millions), malgré les mauvaises performances des marchés boursiers.

Compte tenu de la réalisation d'une plus-value nette de 2,2 millions d'euros, le résultat net a été de 3,4 millions d'euros (1,1 million en 2010).

Sa situation financière est solide, avec 9,2 millions d'euros de capitaux propres.

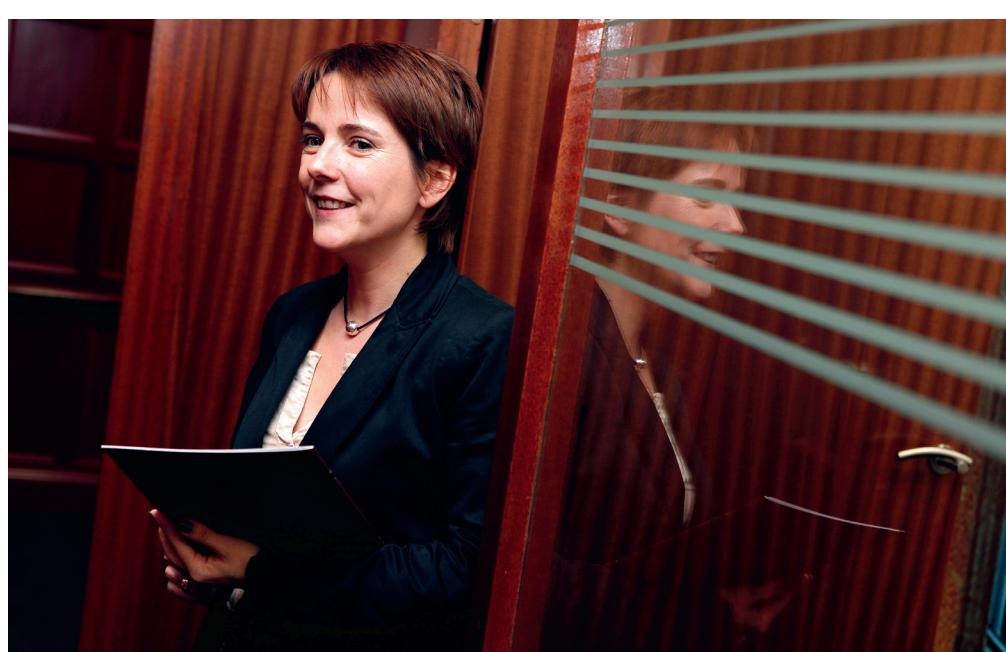
Réseau CIC Private Banking

Banque CIC (Suisse)

La banque s'est implantée à Sion en début d'exercice pour poursuivre son développement. Ceci porte à 9 le nombre de points de vente et l'établissement, plus que centenaire, couvre ainsi toutes les régions linguistiques du pays.

À la fois banque privée et commerciale, celui-ci est en premier lieu au service des entrepreneurs et de leurs sociétés. Son modèle d'affaires et l'ancrage au sein du groupe lui permettent de proposer une gamme de services exhaustive dans un cadre personnalisé et axé sur les besoins de sa clientèle.

Le total du bilan a augmenté de 14 % en 2011 ; le résultat des opérations d'intérêts et documentaires a été en nette progression. En dépit d'une conjoncture boursière peu favorable aux commissions sur placements financiers, Banque CIC (Suisse) a fait croître son résultat net qui a dépassé 3 millions de francs suisses.



Banque de Luxembourg

Forte de l'engagement de ses 762 collaborateurs, la Banque de Luxembourg a poursuivi, en 2011, la progression de ses activités de banque privée, de gestion de patrimoine et de services aux professionnels de la gestion d'actifs. Son produit net bancaire a atteint 248,7 millions d'euros (+ 22 %) et son bénéfice net 57,3 millions d'euros.

Au Luxembourg et en Belgique, elle accompagne ses clients, souvent des familles, dans la protection, la gestion, l'organisation et la transmission de leur patrimoine. Elle leur propose une gestion responsable visant la régularité des performances dans la durée. La qualité de celle-ci a, cette année encore, été primée par la presse spécialisée et les agences de notation.

Dans un monde de plus en plus perturbé, la stabilité économique et politique, le cadre réglementaire pragmatique, sûr et innovant du Luxembourg ont valu à l'établissement une attention marquée de la part d'investisseurs européens ou de pays plus lointains. Ces clients, qui ont souvent des intérêts ou de la famille dans plusieurs pays, souhaitent diversifier leurs risques et bénéficier d'une gestion internationale de leurs avoirs. La banque a su faire prévaloir, à leur intention, sa capacité à maîtriser des situations multijuridictionnelles et transgénérationnelles parfois complexes.

La Banque de Luxembourg a continué à développer sa clientèle professionnelle. Sa flexibilité, sa solidité et sa capacité à offrir un accompagnement sur mesure, lui ont permis d'être aujourd'hui reconnu comme un acteur de référence par des promoteurs de fonds d'investissement (classiques et alternatifs) et des gestionnaires tiers qui partagent les mêmes exigences de suivi, de qualité et de conception du service.

CIC Private Banking – Banque Pasche

La banque, qui intervient dans plus de 70 pays avec une offre construite sur le principe d'une architecture ouverte, a démontré en 2011 la pertinence de son *business model*.

Grâce à la qualité de son service et de ses performances, elle a consolidé ses positions dans un contexte difficile marqué par l'environnement international et Suisse peu favorable à cette industrie.

Le réseau construit au fil des années et la proximité avec ses clients permet à la banque de réagir au plus vite et de manière optimale à leurs besoins, confirmant ainsi son positionnement d'acteur du *Private Banking*.

Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, places qui visent à court terme des positions de marché leaders dans cette industrie.

En 2011, les huit premiers mois ont été marqués par une bonne activité qui s'est traduite par le retour des investisseurs sur les marchés actions et obligataires. En revanche, l'accélération de la crise de liquidité qui a frappé les banques européennes a causé un gel des affaires sur la fin d'année.

Globalement, les actifs gérés sont restés stables et le CIC a continué de renforcer la qualité de ses équipes de conseillers.



Capital-développement

La réorganisation des activités de haut de bilan du groupe Crédit Mutuel-CIC a été finalisée au cours de 2011, à la faveur de plusieurs opérations juridiques et dans le prolongement de la première étape engagée au second semestre 2010.

Le nouvel ensemble (CM-CIC Capital Finance et ses filiales, CM-CIC Investissement, CM-CIC Conseil, CM-CIC Capital Privé et CM-CIC LBO Partners) dont le siège est à Paris, compte près de 110 collaborateurs et 5 implantations en régions (Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg).

| Capital-développement : chiffres clés (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| PNB | 93 | 191 | - 51,3 % |
| Frais de fonctionnement | (34) | (35) | - 2,9 % |
| RBE | 59 | 156 | - 62,2 % |
| Coût du risque | | | |
| Résultat avant impôt | 59 | 156 | - 62,2 % |
| Résultat net part du groupe | 57 | 152 | - 62,5 % |

Source : comptes consolidés.

CM-CIC Capital Finance constitue un pôle national majeur de capital-investissement et de conseil en ingénierie financière, avec une lisibilité accrue, doté de moyens adaptés à ses ambitions.

Il se positionne en particulier, avec près de 2,7 milliards d'euros de capitaux sous gestion et près de 650 sociétés en portefeuille, comme le premier opérateur français à capitaux bancaires sur les métiers du capital-investissement.

Déclinant une offre complète (capital-risque, capital-développement, capital transmission et conseil en ingénierie financière), le Crédit Mutuel-CIC intervient pour des montants de 1 à 100 millions d'euros, afin de mieux accompagner ses clients dans leur développement en France et à l'international.

CM-CIC Capital Finance

L'exercice s'est révélé compliqué dans un environnement de marché perturbé. Le premier semestre a été bien orienté en termes d'activité, tant en opérations d'investissement qu'en honoraires d'ingénierie financière. Le renversement de tendance, à compter de l'été, a conduit CM-CIC Capital Finance à adapter sa stratégie d'investissement à la dégradation de la conjoncture et à accélérer le rythme de ses cessions, notamment sur son portefeuille coté.

2011 a néanmoins été une année de forte activité en gestion pour compte propre avec 380 millions d'euros investis dans plus de 170 opérations, dont près des 2/3 en capital-développement et une part significative de réinvestissements en accompagnement des lignes du portefeuille et avec des montants unitaires plus importants. Les principales participations ont concerné NGE/TSO (60 millions d'euros), Altrad (30 millions), FIBI/Aplix (28 millions) et Piper Heidsieck (23 millions). La filiale CM-CIC Capital Innovation, spécialisée dans le capital-risque technologique, a pour sa part investi 8 millions d'euros dans Antidot, Intersec, Starchip...

La rotation du portefeuille a également été élevée avec 319 millions d'euros en valeur de cessions, dont 122 millions en plus-values réalisées (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant ainsi la qualité des lignes investies et la résilience du modèle économique de CM-CIC Capital Finance. Les principaux désinvestissements ont porté sur Unither Pharmaceuticals, Biomérieux, Gores Broadband/Sagem Com, Akka Technologies, Kwik-Fit, Financière Courtepaille, Comhem, Babeau-Seguin, Vanalliance et Normandy Développement.

Au 31 décembre, les actifs sous gestion pour compte propre représentaient 1,8 milliard d'euros (dont 78 millions en capital-innovation) pour plus de 575 participations au capital d'entreprises et de quelques fonds d'investissements. Ce portefeuille a généré 42,6 millions d'euros de revenus en dividendes et coupons, montant en progression par rapport à 2010.

L'importance des cessions et l'orientation défavorable de l'environnement économique et financier au second semestre n'ont cependant pas permis de reconstituer le stock de plus-values latentes en fin d'exercice, ce qui a impacté le résultat IFRS.



En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a finalisé une nouvelle levée de fonds (un FIP et un FCPI) à hauteur de 38 millions d'euros et a investi 48 millions. L'encours géré s'élevait en fin d'année à 398 millions d'euros, après remboursement partiel aux souscripteurs de 33 millions d'euros des fonds 2003, 2004 et 2005.

CM-CIC LBO Partners a réalisé pour sa part 2 investissements significatifs pour 40 millions d'euros, AMS et *Lefebvre Software*.

La cession fin 2011 d'*Emeraude*, avec un multiple de sortie de 3, a confirmé l'évolution très favorable du portefeuille de CIC LBO Fund.

L'activité de conseil en fusions-acquisitions s'est également favorablement comportée avec 7 mandats finalisés au cours de l'exercice.

CM-CIC Capital Finance et ses filiales ont contribué pour 57 millions d'euros au résultat du CIC.



Coordonnées du réseau

Banques régionales

CIC

6 avenue de Provence
75009 Paris
Tél.: 01 45 96 96 96
www.cic.fr

Président-directeur général :
Michel Lucas
Directeur général délégué :
Alain Fradin
Directeur du réseau grand public :
Daniel Baal
Directeur du réseau entreprises :
René Dangel

CIC Nord Ouest

33 avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 20 12 64 64
www.cic.fr

Président-directeur général :
Stelli Prémaor
Directeurs généraux adjoints :
Eric Cotte – Bernard Duval

CIC Ouest

2 avenue Jean-Claude Bonduelle
44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 91 91
www.cic.fr

Président-directeur général :
Michel Michenko
Directeurs généraux adjoints :
Michel David – Laurent Métral

CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 61 23
www.cic.fr

Président-directeur général :
Philippe Vidal
Directeurs généraux délégués :
Luc Dymarski – Pierre Jachez

CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République
69001 Lyon
Tél. : 04 78 92 02 12
www.cic.fr

Président-directeur général :
Rémy Weber
Directeurs généraux adjoints :
Isabelle Bourgade – Yves Manet

CIC Sud Ouest

Cité Mondiale
20 quai des Chartrons
33058 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 55 00
www.cic.fr

Président-directeur général :
Jean-Jacques Tamburini
Directeur général délégué :
Pascale Ribault

Réseau international et spécialisé

Réseau international

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner
Strasse 9-11
D 60329 Frankfurt am Main
Tél. : (49 69) 97 14 61 01
E-mail : info@frankfurt.cic.fr
Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

CIC Banque Transatlantique
Belgique
Rue de Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2/554 18 90
E-mail : cicbruxelles@cicbanques.be
Yolande van der Bruggen

Espagne

Calle Marquès de la Ensenada
n° 2-3
28004 Madrid
Tél. : (349 1) 310 32 81/82
E-mail : cic.madrid@cicmadrid.com
Rafael Gonzalez-Ubeda

Grande-Bretagne

Veritas House
125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 54 54 00
Ubaldo Bezoari

Grèce

Vassileos Alexandrou 5-7
11528 Athènes
Tél. : (30 210) 72 22 531/541
E-mail : cicgrece@cicgrece.gr
Georges Anagnostopoulos

Hongrie

Budapesti kepviseleti Iroda Fö
utca 10
H-1011 Budapest
Tél. : (36 1) 489 03 40
E-mail : cicbudapest@cicbudapest.hu
Kalman Marton

Italie

Corso di Porta Vittoria, 29
20122 Milano
Tél. : (39 02) 55 19 62 42
E-mail : cicmilano@cicmilano.it
Luigi Caricato

Pologne

Ul Stawki 2
Intraco 29 p.
00-193 Warszawa
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03
E-mail : cicvarsovie@cicvarsovie.pl
Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna n° 30, 3^e A
1050-042 Lisbonne
Tél. : (351 21) 790 68 43/44
E-mail : ciclisbonne@mail.telepac.pt
Henrique Real

République Tchèque

Mala Stepanksa 9
12000 Praha CZ
Tél. : (420 2) 24 91 93 98
E-mail : cicprague@cicprague.cz
Zdenka Stibalova

Roumanie

Str. Herastrau nr.1, etaj 2
Apt. 6, Sector 1
011981 Bucaresti
Tél. : (40 21) 203 80 83
E-mail : cic@cicbucarest.ro
Adela Bota

Fédération de Russie - CEI

9, korp. 2A
Kutuzovskiy prospekt
Office 93-94
121248 Moscou
Fédération de Russie
Tél. : (7 495) 974 12 44
E-mail : cic-moscow@cic-moscow.ru
Nikita Stepanchenko

Suède, Pays baltes et nordiques

Grev Magniganat 6
SE - 114.55 Stockholm
Tél. : (46 8) 611 47 11
E-mail : cicstockholm@cic.pp.se
Martine Wahlström

Suisse

29 avenue de Champel
1211 Genève 12
Tél. : (41 22) 839 35 06
E-mail : nadine.johnson@cic.ch
Nadine Johnson

Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48
BJK Plaza A Blok K:4 D:41
Akaretler
34357 Besiktas Istanbul
Tél. : (90 212) 227 67 39
E-mail : cicturkey@cicturkey.com
Mehmet Bazyar

Afrique

Algérie

38 rue des Frères Benali
(ex-Parmentier)
Hydra
16000 Alger
Tél. : (213 21) 60 15 55
E-mail : cicbalg@cicalgeria.com.dz
Ahmed Mostafaoui

Égypte

28 rue Cherif
Le Caire 11-111
Tél. : (20 2) 23 93 60 45
E-mail : cicegypt@soficom.net
Hussein M. Lotfy

Maroc

12 boulevard Brahim Roudani
Résidence Zeïna
1^{er} étage appartement 102
20000 Casablanca
Tél. : (212 522) 20 67 67/68 16
E-mail : cicmaroc@cicmaroc.ma
Mahmoud Belhoccine

Tunisie

Immeuble Carthage Center
Rue du Lac de Constance
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél. : (216 71) 96 23 33/96 30 78
E-mail : cictunisie@cictunisie.tn
Emna Ben Amor – Dimassi

Proche-Orient

Émirats Arabes Unis

Dubaï-Al Wasl-Sheikh Zayed road
Dubaï National Insurance Building
1st floor - Office 106
Po Box : 16732 Dubaï
United Arab Emirates
Tél. : (00971) 4 325 1559
E-mail : cicba@emirates.net.ae
Blanche Ammoun

Israël

Y.S. Consulting
Beit Hatasiya (Industry House)
29, Hamered Street,
10th floor - Suite 1030
POB 50156
Tel-Aviv 61500
Tél. : (972 3) 517 22 71
E-mail : cic-il@zahav.net.il
Jacob Shofman

Liban et Moyen-Orient

Achrafieh
Rue de l'Archevêque Ghofrany
Immeuble Attar – rdc gauche
Beyrouth
Tél. : (961 1) 216 320
E-mail : cicba@cyberia.net.lb
Blanche Ammoun

Amérique

Brésil

CIC Do Brasil
Rua Fidêncio Ramos, 223
13 Andar - cj 132
CEP 04551 - 010
Sao Paulo SP
Tél. : (55 11) 3846-2212
E-mail : cicbrasil@brasil-cic.com.br
Luiz Mendes de Almeida

Chili

Edificio World Trade Center
Santiago
Av. Nueva Tajamar 481
Torre Norte - Oficina 1401
Las Condes - Santiago de Chile
Tél. : (56 2) 203 67 90
E-mail : cicbanqueschili@cicsantiago.cl
Sylvie Le Ny

États-Unis

CIC
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 715 44 00
E-mail : sfrancis@cicyny.com
Steve Francis

Mexique

Andrés Bello n° 45
Piso 13A
Col. Polanco 11560
Mexico D.F.
Tél. : (52 55) 52 80 83 73
E-mail : cicmexico@cicmexico.mx
Olivier Soulard

Venezuela

Centro Plaza - Torre A - Piso 12
Oficina 1
Avenida Francisco de Miranda
Caracas
Adresse postale : Apartado Postal
60583 Caracas 1060
Tél. : (58 212) 285 45 85/
286 25 03
E-mail : cicvenezuela@cicvenezuela.com.ve
Pierre Roger

Asie**Chine de l'Est/Shanghai**

Room 2005
Shanghai Overseas Chinese Mansion
N° 129 Yan An Xi Road (w)
Shanghai 200040
Tél. : (86 21) 62 49 66 90/69 27
E-mail :
cicshanghai@cicshanghai.cn
Shan Hu

Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1, Bright China Chang An Building
N° 7 Jianguomennei Dajie
Dong Cheng District
Beijing 100005 P.R.
Tél. : (86 10) 65 10 21 67/68
E-mail : cicpekin@cicpekin.cn
Wenlong Bian

Chine du Sud/Hong Kong

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (85 2) 25 21 61 51
E-mail : cichongkong@
cichongkong.com
Timothy Lo

Corée

Samsug Marchen House 601
Il-San-Dong-Ku
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752
Goyang 410-837
South Korea
Tél. : (82 31) 901 1225
E-mail : cicseoul@hanmail.net
Isabelle Hahn

Inde

A-31 Feroz Gandhi Marg
Lajpat Nagar Part 2
New Delhi 110 024
Tél. : (91 11) 41 68 06 06
E-mail : cicindia@cicindia.net
Mathieu Jouve Villard

Indonésie

Wisma Pondok Indah 2,
Suite 1709
Jalan Sultan Iskandar Muda
Pondok Indah Kav. V-TA
Jakarta Selatan 12310
Tél. : (62 21) 765 41 08/09
E-mail : cicindonesia@
cicindonesia.co.id

Japon

Sun Mall Crest 301
1-19-10 Shinjuku
Shinjuku-ku
Tokyo 160 - 0022
Tél. : (81 3) 32 26 42 11
E-mail : cictokyo@cic-banks.jp
Frédéric Laurent

Singapour

63 Market Street
#15-01 floor
Singapore 048942
Tél. : (65) 65 36 60 08
www.cic.com.sg
E-mail : angladje@singapore.cic.fr
Jean-Luc Anglada

Taiwan

380 Lin-shen North Road
10 F (101 room)
Taipeh
Tél. : (886 2) 2543 26 62/63
E-mail : cictaiwan@cictaiwan.tw
Henri Wen

Thaïlande

496-502 Amarin Tower,
10th floor
Ploenchit road, Lumpini
Pathumwan
Bangkok 10330
Tél. : (662) 305 6894
E-mail : cicthai@loxinfo.co.th
Abhawadee Devakula

Vietnam

c/o Openasia Consulting Limited
6B Ton Duc Thang Street,
1st Floor
District 1
Hô Chi Minh City
Tél. : (848) 391 05 029
E-mail :
cicvietnam@openasiagroup.com
Dai Tu Doan Viet

Océanie

Australie
Suite 1 503, Level 15 Chifley Tower
2 Chifley Square
Sydney NSW
2000 Australia
Tél. : (612) 922 607 01
E-mail : suttonle@australia.cic.fr
Lee Sutton

Réseau spécialisé**France**

Banque privée
CIC Banque Transatlantique
26 avenue Franklin D.Roosevelt
75008 Paris
Tél. : 01 56 88 77 77
www.banquetransatlantique.com
Président-directeur général :
Bruno Julien-Laferrière
Directeur général adjoint :
Hubert Veltz

Capital-développement

CM-CIC Capital Finance
4-6 rue Gaillon
75002 Paris
Tél. : 01 42 66 76 63
www.cmcic-capitalfinance.com
Antoine Jarmak – Pierre Tiers
Carl Arnou

Belgique

Banque privée
Banque Transatlantique
Belgium
Rue De Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 626 02 70
E-mail :
btb@banquetransatlantique.be
Michel de Villenfagne

Grande-Bretagne

Banque privée
125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 96 18 90
E-mail : btblondres@
banquetransatlantique.com
Yves Pinsard

Luxembourg

Banque privée
Banque de Luxembourg
14 boulevard Royal
L 2449 Luxembourg
Tél. : (352) 49 92 41
E-mail :
banque.de.luxembourg@bdl.lu
Pierre Ahlborn – Philippe Vidal

**Banque Transatlantique
Luxembourg**

17 Côte d'Eich - BP 884
L 2018 Luxembourg
Tél. : (352) 46 99 891
E-mail :
bt@banquetransatlantique.lu
Didier Huard

Suisse

Banque privée
CIC Private Banking-
Banque Pasche
10 rue de Hollande
Case Postale 5760
1211 Genève 11
Tél. : (41 22) 818 82 22
E-mail : pasche@cm-bpgroup.ch
Christophe Mazurier

Banque CIC (Suisse) SA

13 place du Marché
4001 Bâle
Tél. : (41) 61 264 12 00
E-mail : info@cic.ch
Thomas Müller
Philippe Vidal

États-Unis

Banque privée
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 644 42 19
E-mail : btnewyork@
banquetransatlantique.com
Pascal Le Coz

Hong Kong

Banque privée
CIC Banque Transatlantique
22/F, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : +852 2106 0391
E-mail : bthongkong@
banquetransatlantique.com
Juliette Michelon-Tang

CIC Investor Services Limited
22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél. : (85 2) 21 06 03 88
E-mail : loti@hongkong.cic.fr
Timothy Lo

Singapour

Banque privée
CIC Banque Transatlantique
63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 62 31 98 80
E-mail : btsingapour@
banquetransatlantique.com
Hervé Guinebert

CIC Singapore

63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél. : (65) 62 31 98 80
www.cic.com.sg
E-mail : kwekpa@singapore.cic.fr
Paul Kwek

Historique du CIC

Le CIC est la plus ancienne banque de dépôts en France. Il s'est développé à l'international et en France avant d'associer les métiers de l'assurance à ceux de la banque.

CIC, la plus ancienne banque française de dépôts

1859. La Société Générale de Crédit Industriel et Commercial est créée le 7 mai par décret impérial de Napoléon III.

1864. Le CIC participe de façon significative au capital de banques en création telles que la Société Lyonnaise.

1895. Inauguration de la première succursale à l'étranger : celle de Londres.

1896. Le CIC participe à la création de plusieurs banques à travers le monde : Banque de Roumanie, de Madrid, de Nouvelle Calédonie, de la Réunion et de Madagascar...

1917. Les actions des sociétés filiales régionales apparaissent au bilan du CIC.

Une politique de prises de participations dans des banques régionales

1918-1927. Le CIC prend des participations dans le capital de banques régionales : Banque Dupont, Banque Scalbert, Crédit Havrais, Crédit de l'Ouest...

1927. Naissance du Groupe des Banques Affiliées (GBA).

1929. Création de l'Union des Banques Régionales pour le Crédit Industriel (UBR) qui réunit 18 banques régionales et locales autour du CIC. La même année, le CIC fonde la Société de Secours Mutuals.

1948-1970. Les banques régionales sont en phase d'expansion.

1968. Le groupe Suez-Union des Mines prend le contrôle du CIC.

1971-1982. La majorité du capital du CIC (72 %) est détenue par la Compagnie Financière de Suez. Pendant cette période, la banque ouvre des bureaux à l'étranger.

De la nationalisation à la privatisation

1982. Le CIC est nationalisé ainsi que ses neuf banques régionales regroupées dans le Groupe des Banques Affiliées.

1983. Le groupe CIC est restructuré : 51 % du capital des banques régionales sont désormais détenus par la « société-mère ».

1984. La restructuration se poursuit avec la création de CIC Union Européenne, International et Cie et de la Compagnie Financière de CIC.

1985. La société d'assurances GAN entre à hauteur de 34 % dans le capital de la Compagnie Financière.

1987. Désormais, 100 % du capital des banques régionales sont détenus par la Compagnie Financière.

1989. La participation du GAN est portée de 34 % à 51 %.

1990. Fusion de la Compagnie Financière de CIC et de la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à l'Union Européenne de CIC, banque et holding du groupe CIC détenant 100 % du capital des banques régionales.

1991. Le GAN détient 81,92 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1992. CIC Banques, la nouvelle identité visuelle du groupe est lancée.

1993. Le GAN détient 92,64 % du capital de l'Union Européenne de CIC.

1996. L'État (Gouvernement Juppé) décide de la privatisation du groupe CIC selon une procédure de gré à gré interrompue en décembre de cette même année.

1997. L'État (Gouvernement Jospin) relance la procédure de privatisation selon le même principe.

Le Crédit Mutuel rachète le CIC

1998. Le Gouvernement annonce que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) est désormais actionnaire majoritaire de l'Union Européenne de CIC avec 67 % du capital. Le GAN conserve 23 % et plus de 7 % sont réservés aux salariés. Le capital passe de 2 864 359 400 francs à 3 500 883 600 francs (436 668 775 euros à 533 706 264 euros). Michel Lucas, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, devient président du directoire du CIC, et Étienne Pflimlin, président du CMCEE, président du conseil de surveillance.

1999. La fusion de l'Union Européenne de CIC (holding du groupe) avec le CIC Paris (banque régionale en Ile-de-France) donne naissance au Crédit Industriel et Commercial (CIC), nouvelle structure et appellation, à la fois banque de tête et banque régionale. Par ailleurs, la BFCM cède 1 % du capital à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

2000-2004. Développement de l'assise internationale avec prise de participation dans la Banque de Tunisie, accords de partenariat avec Banca Popolare di Milano (Italie) et Bank of East Asia.

2000. Une nouvelle organisation est lancée : mise en place d'un seul système informatique et d'un socle social commun, création de nouveaux points de vente et de centres de métiers communs Crédit Mutuel-CIC.



2001. Le capital social du CIC est désormais de 560 141 376 euros. La même année, sa composition connaît une nouvelle évolution : le Crédit Mutuel rachète la part du GAN.

2004. Année charnière avec l'aboutissement de nombreux chantiers : un seul outil informatique commun Crédit Mutuel et CIC, une seule enseigne CIC en Île-de-France, un réseau densifié.

Une nouvelle organisation territoriale autour de 6 pôles :

- Ile-de-France avec le CIC, tête de réseau ;
- Nord-Ouest avec CIC Banque Scalbert Dupont et CIC Banque CIN ;
- Est avec CIC Banque CIAL et CIC Banque SNVB ;
- Sud-Est avec CIC Lyonnaise de Banque ;
- Sud-Ouest avec CIC Société Bordelaise ;
- Ouest avec CIC Banque CIO et CIC Banque BRO.

2006. Fusions juridiques :

- CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois forment une nouvelle entité : CIC Banque BSD-CIN ;
- CIC Banque CIO et CIC Banque BRO forment une nouvelle entité : CIC Banque CIO-BRO.

2007. Fusion juridique :

- CIC Banque SNVB et CIC Banque CIAL forment une nouvelle entité : Banque CIC Est.

2008 :

- CIC Lyonnaise de Banque intègre le CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque.

2010 :

- Banque BSD-CIN change de raison sociale pour Banque CIC Nord Ouest.
- Banque CIO-BRO change de raison sociale pour Banque CIC Ouest.
- Banque Société Bordelaise change de raison sociale pour Banque CIC Sud Ouest.

2011. Le 19 mai, l'assemblée générale mixte des actionnaires modifie la gouvernance de société anonyme à directoire et conseil de surveillance en société anonyme classique.

Le conseil d'administration, réuni à son issue, décide que la direction générale sera assumée par Michel Lucas, président du conseil d'administration et directeur général, et par Alain Fradin, directeur général délégué.

Capital

Montant et composition du capital

L'assemblée générale du 19 mai 2011, par sa neuvième résolution a décidé de supprimer l'appellation « actions de catégorie A » pour la remplacer par « actions », seule catégorie subsistant dorénavant.

Au 31 décembre 2011, le capital du CIC s'élève à 608 439 888 euros et se compose de 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros.

À cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébail, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 et rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport des siennes au CIC, ce qui a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été cédées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détenait alors 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007) dont les actionnaires autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros.

En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles.

En application de la 5^e résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 12 758 128 euros par la création de 797 383 actions nouvelles.

En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 4 291 360 euros par la création de 268 210 actions nouvelles.

En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 17 763 552 euros par la création de 1 110 222 actions nouvelles.

Titres non-représentatifs du capital

Néant.

Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

Évolution du capital sur les 5 derniers exercices

| | 2007 | | 2008 | | 2009 | |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | Nombre d'actions | Montant en euros | Nombre d'actions | Montant en euros | Nombre d'actions | Montant en euros |
| Situation au 1 ^{er} janvier | 35 437 896 | 567 006 336 | 35 851 678 | 573 626 848 | 36 649 06 | 586 334 976 |
| Augmentation en numéraire | 407 932 | 112 997 164 | 797 383 | 128 373 663 | 268 210 | 27 893 840 |
| Dont prime d'émission | | (106 470 252) | | (115 620 535) | | (23 602 480) |
| Apport en nature | 5 850 | 93 600 | | | | |
| Augmentation par incorporation de réserves | | | | | | |
| CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE | 35 851 678 | 573 626 848 | 36 649 061 | 586 384 976 | 36 917 271 | 590 676 336 |

Répartition du capital à la clôture des 3 derniers exercices, en actions et en droits de vote

| | Situation au 31/12/2009 | | | | Situation au 31/12/2010 | | | |
|--|-------------------------|------------|-------------------|------------|-------------------------|------------|-------------------|------------|
| | Nb actions | % | Droits de vote | % | Nb actions | % | Droits de vote | % |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 26 494 868 | 71,77 | 26 494 868 | 72,24 | 27 560 922 | 72,48 | 27 560 922 | 72,94 |
| Ventadour Investissement | 7 407 901 | 20,07 | 7 407 901 | 20,20 | 7 407 901 | 19,48 | 7 407 901 | 19,61 |
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel | 369 812 | 1,00 | 369 812 | 1,01 | 384 436 | 1,01 | 384 436 | 1,02 |
| Banca Popolare di Milano | 352 082 | 0,95 | 352 082 | 0,96 | 352 082 | 0,93 | 352 082 | 0,93 |
| Crédit Mutuel Nord Europe | 361 013 | 0,98 | 361 013 | 0,98 | 375 289 | 0,99 | 375 289 | 0,99 |
| Crédit Mutuel Arkéa | 263 585 | 0,71 | 263 585 | 0,72 | 263 585 | 0,69 | 263 585 | 0,70 |
| Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie | 256 186 | 0,69 | 256 186 | 0,70 | 256 186 | 0,67 | 256 186 | 0,68 |
| Crédit Mutuel Océan | 256 162 | 0,69 | 256 162 | 0,70 | 266 292 | 0,70 | 266 292 | 0,70 |
| Crédit Mutuel du Centre | 211 110 | 0,57 | 211 110 | 0,58 | 219 458 | 0,58 | 219 458 | 0,58 |
| Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest | 130 181 | 0,35 | 130 181 | 0,35 | 135 329 | 0,36 | 135 329 | 0,36 |
| FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés) | 115 231 | 0,31 | 115 231 | 0,31 | 101 499 | 0,27 | 101 499 | 0,27 |
| Crédit Mutuel Normandie | 25 614 | 0,07 | 25 614 | 0,07 | 26 626 | 0,07 | 26 626 | 0,07 |
| Public, autres actionnaires | 434 436 | 1,18 | 434 436 | 1,18 | 435 664 | 1,15 | 435 664 | 1,15 |
| Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité) | 239 090 | 0,65 | - | - | 242 224 | 0,64 | - | - |
| TOTAL | 36 917 271 | 100 | 36 678 181 | 100 | 38 027 493 | 100 | 37 785 269 | 100 |

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du CIC qui avaient participé à sa privatisation en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Les 248 237 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2011 (dont 229 741 actions détenues en propre et 18 496 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais

n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et celle des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-contre.

Au 31 décembre 2011, le FCPE « ACTICIC » détenait 87 531 actions CIC représentant 0,23 % du capital. En y ajoutant les actions nominatives que les salariés et anciens salariés détenaient directement, la participation de ces derniers au capital du CIC s'élevait à 0,38 %.

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La BFCM, elle-même filiale à 93 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), contrôle au 31 décembre 2011 directement (73 %) et, conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 92,6 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.

| 2010 | | 2011 | |
|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Nombre d'actions | Montant en euros | Nombre d'actions | Montant en euros |
| 36 917 271 | 590 676 336 | 38 027 493 | 608 439 888 |
| 1 110 222 | 17 763 552 | | |
| | | | |
| | | | |
| 38 027 493 | 608 439 888 | 38 027 493 | 608 439 888 |

| Situation au 31/12/2011 | | | |
|-------------------------|------------|-------------------|------------|
| Nb actions | % | Droits de vote | % |
| 27 570 357 | 72,50 | 27 570 357 | 72,98 |
| 7 407 901 | 19,48 | 7 407 901 | 19,61 |
| 384 436 | 1,01 | 384 436 | 1,02 |
| 352 082 | 0,93 | 352 082 | 0,93 |
| 375 289 | 0,99 | 375 289 | 0,99 |
| 263 585 | 0,69 | 263 585 | 0,70 |
| 256 186 | 0,67 | 256 186 | 0,68 |
| 266 292 | 0,70 | 266 292 | 0,70 |
| 219 458 | 0,58 | 219 458 | 0,58 |
| 135 329 | 0,36 | 135 329 | 0,36 |
| 87 531 | 0,23 | 87 531 | 0,23 |
| 26 626 | 0,07 | 26 626 | 0,07 |
| 434 184 | 1,14 | 434 184 | 1,15 |
| 248 237 | 0,65 | - | - |
| 38 027 493 | 100 | 37 779 256 | 100 |

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM10-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel les pôles d'activité suivants : le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- services de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La BFCM est une filiale du groupe CM10-CIC, constitué des Caisses et des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranée, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Caisse

fédérale commune) et des autres principales filiales : ACM, BECM, informatique, CIC, TargoBank (Allemagne et Espagne), Cofidis, CIC Iberbanco.

Au 31 décembre 2011, avec un total de bilan consolidé de 468,3 milliards d'euros, le CM10-CIC gère et conserve 459 milliards d'euros d'épargne, dont 193,6 milliards de dépôts comptables, 203 milliards d'épargne financière bancaire et 62,3 milliards d'épargne assurance. Son encours de crédits est de 263,9 milliards d'euros et son ratio de solvabilité *Tier one* à 11 %.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la BFCM et le CIC sont conclues à des prix de marché et que les seules conventions réglementées entre la BFCM et le CIC concernent l'optimisation du refinancement du groupe.

En sus du président du conseil d'administration du CIC, qui est également président du conseil d'administration de la BFCM, celle-ci dispose d'un siège au conseil d'administration du CIC qui comprend 9 administrateurs nommés par l'assemblée générale et 2 administrateurs élus par les salariés.

Marché des titres de l'émetteur

Les actions

Les actions du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession de ces actions. L'article 9 des statuts, 6^e alinéa, oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 %. L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 19 mai 2011 a, par sa vingt-sixième résolution, renouvelé jusqu'au 31 octobre 2012 l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Dans le cadre de ce contrat, en 2011, le CIC :

- a acquis 46 645 actions (prix moyen unitaire d'acquisition 134,02 euros) ;
- a vendu 40 632 actions (prix moyen unitaire de cession 139,16 euros) ;
- et détenait 18 496 actions CIC à un cours de Bourse de 100,50 euros au 31 décembre 2011, soit 0,049 % du capital.

Ces actions sont détenues exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité et n'ont pas vocation à être annulées. Le montant des frais de négociation correspond à la facture du prestataire de services d'investissement.

Il sera demandé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 24 mai 2012 de renouveler cette autorisation.

Il n'existe aucun droit particulier, aucun privilège particulier, ni aucune restriction particulière, qui soient attachés aux actions émises par la société.

Données boursières – actions CIC

| | Nombre d'actions échangées | Capitaux mensuels millions d'euros | Cours extrêmes | |
|---------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------|--------------|
| | | | + bas euros | + haut euros |
| Janvier 2010 | 14 345 | 1,783 | 117,50 | 130,01 |
| Février 2010 | 8 932 | 1,097 | 118,51 | 132,80 |
| Mars 2010 | 16 842 | 2,169 | 126,01 | 132,10 |
| Avril 2010 | 18 280 | 2,410 | 127,50 | 136,01 |
| Mai 2010 | 13 067 | 1,573 | 109,50 | 131,00 |
| Juin 2010 | 6 194 | 0,702 | 110,00 | 116,00 |
| Juillet 2010 | 16 412 | 1,848 | 108,60 | 124,90 |
| Août 2010 | 8 529 | 1,051 | 118,50 | 127,90 |
| Septembre 2010 | 21 297 | 2,655 | 119,51 | 128,99 |
| Octobre 2010 | 9 158 | 1,238 | 128,01 | 140,00 |
| Novembre 2010 | 9 338 | 1,291 | 129,00 | 144,70 |
| Décembre 2010 | 7 910 | 1,041 | 128,00 | 135,00 |
| Janvier 2011 | 13 645 | 1,842 | 130,00 | 139,00 |
| Février 2011 | 19 982 | 2,967 | 135,51 | 160,00 |
| Mars 2011 | 12 193 | 1,836 | 144,50 | 159,00 |
| Avril 2011 | 17 221 | 2,544 | 146,00 | 154,00 |
| Mai 2011 | 22 533 | 3,466 | 147,00 | 156,50 |
| Juin 2011 | 9 153 | 1,361 | 144,50 | 153,50 |
| Juillet 2011 | 11 669 | 1,717 | 142,00 | 150,00 |
| Août 2011 | 9 760 | 1,281 | 120,00 | 147,43 |
| Septembre 2011 | 9 305 | 1,014 | 100,00 | 123,50 |
| Octobre 2011 | 5 984 | 0,666 | 105,00 | 115,80 |
| Novembre 2011 | 6 920 | 0,710 | 88,00 | 113,61 |
| Décembre 2011 | 7 652 | 0,765 | 97,00 | 104,80 |
| Janvier 2012 | 14 771 | 1,500 | 96,50 | 104,90 |
| Février 2012 | 26 290 | 2,653 | 99,00 | 103,99 |
| Mars 2012 | 44 547 | 4,542 | 92,60 | 109,00 |



Vie de l'action

2011 a été marquée par un climat d'incertitude économique et financière, notamment de crise de la dette souveraine de plusieurs pays membres de l'Union européenne, qui a fait plonger les cours des principales valeurs bancaires françaises de 36 % à 57 % selon les établissements (alors que l'indice CAC 40 chutait de 17 %).

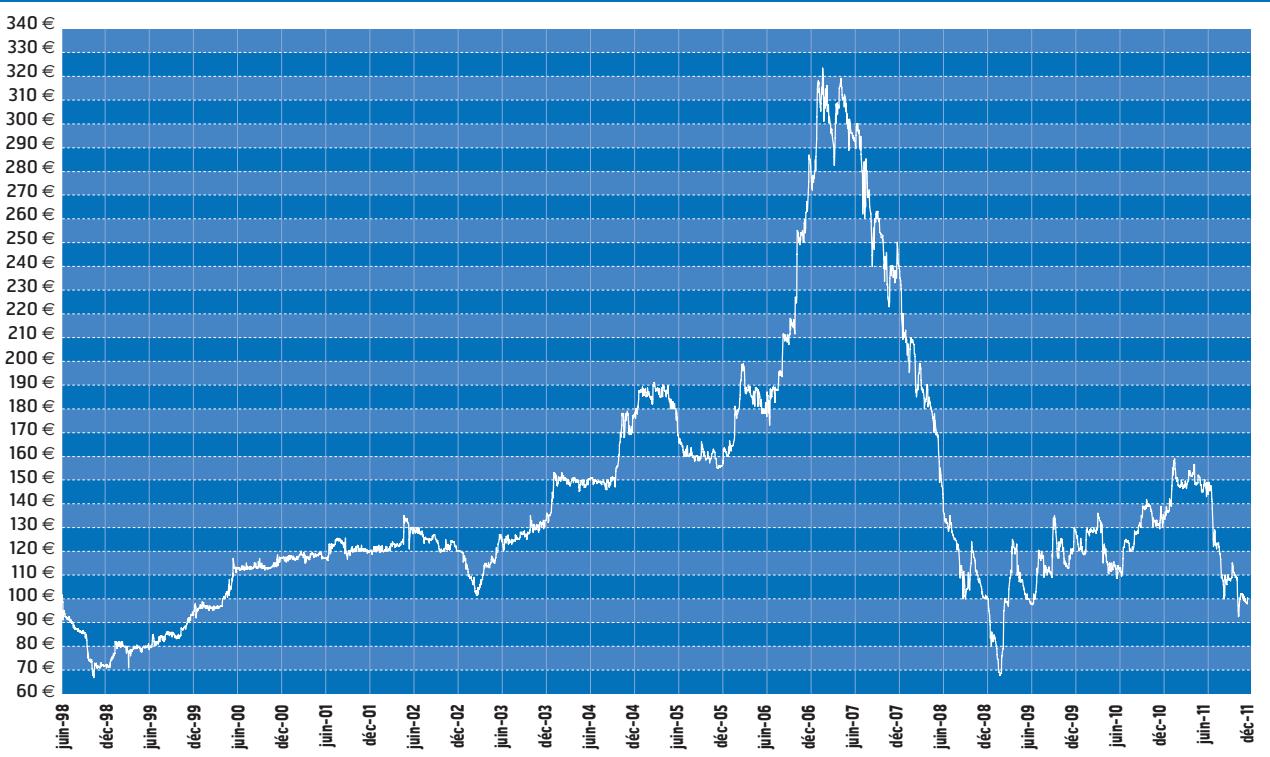
L'action CIC a un peu mieux résisté mais a également souffert en terminant à 100,5 euros le 30 décembre, soit une baisse de 24,4 % sur l'année.

Le titre a démarré le 2 janvier à 138,88 euros et a été orienté à la hausse jusqu'au 1^{er} mars où il a atteint son cours de clôture le plus haut à 158,90 euros. Il a ensuite amorcé une baisse qui s'est accentuée début août, puis touché son plus bas le 22 novembre à 92,50 euros.

Le cours moyen sur l'année s'est établi à 131,413 euros.

146 017 actions ont été négociées sur la Bourse de Paris en 2011, pour un montant de 20,2 millions d'euros de capitaux.

COURS DE L'ACTION CIC 1998-2011



Dividendes et politique de distribution

Titres composant le capital

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| Nombre d'actions | 35 621 937 | 36 649 061 | 36 917 271 | 38 027 493 | 38 027 493 |
| Dividende net des actions (en €) | 4,8 | 1 | 4,35 | 8,80 | 6,50 |
| TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€) | 171 | 37 | 161 | 335 | 247 |
| Résultat net consolidé part du groupe (en M€) | 1139 | 170 | 801 | 1115 | 555 |
| Taux de distribution | 15,00 % | 22,00 % | 20,00 % | 30,00 % | 45,00 % |

Le capital social est divisé en 38 027 493 actions dont 248 237 titres auto-détenus. Le montant des dividendes revenant à ces derniers est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne (TAM + TMO)/2.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1^{er} avril au 31 mars précédent chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel, à intérêts composés, renouvelé chaque fin de mois au taux moyen mensuel du marché monétaire, pendant les 12 mois précédant le mois de mars.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EONIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % de ce même TAM, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2012 - CP 2012 – est égal à :

CP 2011 x Résultat 2011 au sens du contrat d'émission

Résultat 2010 au sens du contrat d'émission

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du CIC pour 2011, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 555 168 milliers d'euros contre 1115 043 milliers pour 2010.

Le CP 2012 est ainsi égal à : CP 2011 x 555 168 milliers d'euros

1115 043 milliers d'euros

soit 18,355 x 0,49789 = 9,139.

Rémunération

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 3,518 %, soit à un niveau supérieur au plafond de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2012 aux porteurs de titres participatifs sera plafonnée à 130 % (TAM + TMO)/2.

Le taux sera égal à 2,765 % avec un TAM de 0,8126 % et un TMO moyen de 3,4408 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2012, le coupon brut est de 4,21 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

Rémunération payée depuis 2008 (année de paiement)

| | CP | TAM % | TMO % | Taux servi % | Coupon brut versé |
|------|--------|--------|--------|--------------|-------------------|
| 2008 | 27,495 | 4,1117 | 4,5792 | 5,648 | € 8,61 |
| 2009 | 2,96 | 3,2947 | 4,3842 | 4,992 | € 7,61 |
| 2010 | 13,233 | 0,4610 | 3,8542 | 2,805 | € 4,28 |
| 2011 | 18,355 | 0,5187 | 3,3967 | 2,545 | € 3,88 |
| 2012 | 9,139 | 0,8126 | 3,4408 | 2,765 | € 4,21 |

Cours du titre participatif depuis 2007

| | + haut euros | + bas euros | Dernier cours euros |
|------|--------------|-------------|---------------------|
| 2007 | 186,00 | 176,50 | 183,00 |
| 2008 | 182,00 | 150,00 | 156,00 |
| 2009 | 160,00 | 145,00 | 148,00 |
| 2010 | 154,00 | 137,00 | 141,75 |
| 2011 | 147,00 | 138,00 | 140,00 |

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.

Rapport des commissaires aux comptes

sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, messieurs les porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC, et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 20 avril 2012 nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous rappellerons brièvement les modalités de rémunération prévues lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs.

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multiplié par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2012, est le suivant :

$$CP\ 2011 = CP\ 2010 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2011}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice 2010}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à $85\% \times (TAM + TMO)/2$;
- une rémunération plafond égale à $130\% \times (TAM + TMO)/2$.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2011 et 2010, sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2010 et 2011, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2011 de 9,139 contre 18,355 en 2010.

Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 3,52 % avant plafonnement, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 1,81 % et 2,76 %.

Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2012 relative à l'exercice 2011 sera de 4,21 euros par titre.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 20 avril 2012

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac

Gouvernement d'entreprise



38 Conseil d'administration

- 39 Changements intervenus au cours de l'exercice 2011
- 39 Composition du conseil d'administration
- 39 Autres mandataires sociaux : direction générale
- 40 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

47 Rémunération des mandataires sociaux

- 47 Principes directeurs
- 47 Mise en œuvre

49 Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

- 49 Évolutions réglementaires
- 49 Règles de gouvernance

50 Rapport du président du conseil d'administration

à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012
sur les conditions de préparation et d'organisation

des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

50 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

52 Procédures de contrôle interne

59 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235

du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration du CIC

60 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Conseil d'administration

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires:

| | |
|--|--|
| Michel Lucas président-directeur général | Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel |
| Catherine Allonas Barthe | Directeur général ACM Vie SAM |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | <i>représentée par Jacques Humbert</i> - Vice-président |
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel | <i>représentée par Jean-Luc Menet</i> - Administrateur |
| Maurice Corgini | Administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe |
| Jean-Louis Girodot | Président du Crédit Mutuel Ile-de-France |
| Daniel Leroyer | Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie |
| Massimo Ponzellini | Président de Banca Popolare di Milano (démission le 29/11/2011) |
| Philippe Vasseur | Président du Crédit Mutuel Nord Europe |

Membres élus par les salariés:

| | |
|------------------------|--|
| Cédric Jolly | Conseiller clientèle particuliers à CIC Nord Ouest |
| William Paillet | Gérant privé à CIC Est |

Censeurs:

| | |
|--------------------------|--|
| Luc Chambaud | Directeur général du Crédit Mutuel Normandie |
| Gérard Cormorèche | Président du Crédit Mutuel du Sud-Est |
| François Duret | Président du Crédit Mutuel du Centre |
| Pierre Filliger | Président du Crédit Mutuel Méditerranéen |
| Albert Peccoux | Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc |

Assistant également aux séances:

| | |
|------------------------|---|
| Alain Fradin | Directeur général délégué du CIC |
| Stéphane Marché | Représentant du comité d'entreprise du CIC |
| Gilles Le Noc | Secrétaire général du CIC, secrétaire du conseil d'administration |



De gauche à droite : **Michel Lucas**, président-directeur général ;
Alain Fradin, directeur général délégué.

Changements intervenus au cours de l'exercice 2011

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2011 a modifié la gouvernance du CIC, de société anonyme à directoire et conseil de surveillance en société anonyme classique et a actualisé les statuts en conséquence, entraînant par là-même la démission d'office du directoire et des membres du conseil de surveillance. La même assemblée a nommé les neuf premiers administrateurs, tandis que les deux administrateurs élus par les salariés, l'ont été le 26 octobre 2011.

Lors de sa séance du 28 juillet 2011, le conseil d'administration a nommé cinq censeurs, ainsi que le permet l'article 14 des statuts.

Composition du conseil d'administration

Elle est régie par l'article 10 des statuts.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs élus par le personnel salarié, dont un représentant les cadres, au sens de la convention collective des banques, et un représentant les autres salariés.

Les administrateurs élus par les salariés ne peuvent être que des personnes physiques. Les autres administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans et ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. À cet effet, le mandat des premiers administrateurs nommés par l'assemblée générale est de deux, quatre ou six ans. Les fonctions des membres

autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du sixième anniversaire de leur élection.

Les censeurs sont désignés pour six ans et participent avec voix consultative aux réunions du conseil.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale, le 19 mai 2011, monsieur Michel Lucas a été nommé en qualité de président du conseil d'administration. Cette nomination a été faite pour la durée du mandat de l'intéressé.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du conseil d'administration figurent dans le tableau de synthèse page 41.

Autres mandataires sociaux : direction générale

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale du 19 mai 2011, a décidé à l'unanimité que la direction générale serait assumée par le président du conseil d'administration, Michel Lucas.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer monsieur Alain Fradin directeur général délégué.

Le président-directeur général et le directeur général délégué ont été présentés à l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel comme dirigeants responsables du CIC au regard du Code monétaire et financier.

Le fonctionnement de la direction générale est régi par l'article 12 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

Le conseil d'administration n'a fixé aucune limite aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration et de la direction générale

Rapports avec l'entreprise

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil d'administration ou de la direction générale envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

En dehors des conventions réglementées, et sauf l'exception mentionnée page 50 relative aux participations réciproques des dirigeants du CIC et de Banca Popolare di Milano à leurs conseils respectifs, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du conseil d'administration ou de la direction générale aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration ou de la direction générale et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres de la direction générale et du conseil d'administration.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres

du conseil d'administration et de la direction générale ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC. Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée.

Chaque membre du directoire (avant le 19 mai 2011), de la direction générale et du conseil d'administration a attesté :

1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe d'administration, de direction ou d'administration, ou exercer la fonction de directeur général,
- fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC,
- fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou d'administration, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société ;

2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;

3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



Tableau de synthèse direction du groupe

| | Date de 1 ^{re} nomination | Date d'expiration du mandat en cours | Fonction principale exercée dans la société | Fonctions principales exercées en dehors de la société ⁽¹⁾ |
|---|---------------------------------------|--|--|---|
| Conseil d'administration | | | | |
| Michel Lucas | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Président du CA | Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM |
| Catherine Allonas Barthe | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Membre du CA | Directeur général de ACM Vie SAM |
| Maurice Corgini | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014 | Membre du CA | Administrateur du CM Centre Est Europe |
| Jean-Louis Girodot | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014 | Membre du CA | Président du CM Ile-de-France |
| Jacques Humbert (représentant la BFCM) | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Membre du CA | Vice-président de la BFCM |
| Daniel Leroyer | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012 | Membre du CA | Président du CM Maine-Anjou, Basse-Normandie |
| Jean-Luc Menet (représentant la CCCM) | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012 | Membre du CA | Directeur général du CM Océan, administrateur de la CCCM |
| Massimo Ponzellini ⁽²⁾ | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012 | Membre du CA | Président de Banca Popolare di Milano |
| Philippe Vasseur | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014 | Membre du CA | Président du CM Nord-Europe |
| Cédric Jolly | 26.10.2011 | 26.10.2017 | Salarié à CIC Nord Ouest | |
| William Paillet | 26.10.2011 | 26.10.2017 | Salarié à CIC Est | |
| Direction générale | | | | |
| Michel Lucas | 19.5.2011 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016 | Directeur général | Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et de la BFCM |
| Alain Fradin | 19.5.2011 | Sans limitation de durée | Directeur général délégué | Directeur général de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe et du CM du Sud-Est, Directeur général délégué de la BFCM |

CA : conseil d'administration - CM : Crédit Mutuel - BFCM : Banque Fédérative du Crédit Mutuel - CCCM : Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés ci-après.

(2) A démissionné le 29/11/2011 suite à son départ de Banca Popolare di Milano.

Mandats des dirigeants

Conseil d'administration

Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

| | Début de mandat | Fin de mandat |
|------------------------------------|-----------------|---------------|
| Président-directeur général | 19.05.2011 | 2017 |

Autres mandats

Président-directeur général :

| | | |
|------------------------------------|------------|------|
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 22.10.2010 | 2013 |
| Carmen Holding Investissement | 07.11.2008 | 2016 |

Président du conseil d'administration :

| | | |
|---|------------|-----------------|
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 13.10.2010 | 2015 |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 22.10.2010 | durée illimitée |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel | 24.09.2010 | 2014 |
| Groupe des Assurances du Crédit Mutuel | 24.02.1993 | 2017 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 29.06.1993 | 2017 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD SA | 19.03.1993 | 2017 |
| Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM | 13.06.1991 | 2015 |
| Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France | 17.11.2003 | 2015 |
| International Information Developments | 06.02.2004 | 2013 |
| Direct Phone Services | 06.02.2004 | 2013 |
| Républicain Lorrain | 30.06.2009 | 2015 |
| Est Républicain | 04.11.2011 | 2015 |
| Dernières Nouvelles d'Alsace | 04.11.2011 | 2015 |

Président :

| | | |
|-----------------------------------|------------|------|
| Crédit Mutuel Cartes de Paiements | 07.05.2003 | 2012 |
| Europay France | 28.05.2002 | 2014 |

Président du conseil de surveillance :

| | | |
|--|------------|-----------------|
| Banque de l'Économie, du Commerce et de la Monétique | 22.10.2010 | 2013 |
| Euro Information Production (GIE) | 19.05.1994 | 2012 |
| CM-CIC Capital Finance | 29.06.1992 | 2016 |
| Fonds de Garantie des Dépôts | 26.11.2008 | durée illimitée |

Vice-président du conseil de surveillance :

| | | |
|-----------------------------------|------------|------|
| CIC Iberbanco | 05.06.2008 | 2013 |
| Banque de Luxembourg (Luxembourg) | 25.03.2003 | 2017 |

Administrateur :

| | | |
|--|------------|------|
| ACMN IARD | 25.07.1997 | 2015 |
| ASTREE (Tunis) | 04.03.2005 | NC |
| Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec) | 12.05.1993 | 2016 |
| Banque de Tunisie (Tunis) | 30.03.2004 | 2012 |
| Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca) | 17.09.2004 | 2014 |
| CIC Banque Transatlantique | 19.12.2000 | 2014 |
| Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles) | 21.03.2005 | 2015 |
| CRCM Midi-Atlantique | 24.05.2008 | 2014 |
| Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg » | 11.05.1985 | 2013 |
| Crédit Mutuel Paiements Electroniques | 19.03.2003 | 2012 |
| CIC Lyonnaise de Banque | 06.07.1999 | 2014 |
| Safran | 2011 | NC |
| SOFEDIS | 05.06.2000 | 2012 |
| Dauphiné Libéré | 29.06.2011 | 2017 |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|-------------------------|------------|------|
| CM-CIC Asset Management | 28.09.1992 | 2012 |
| Manufacture Beaubillé | 14.02.2000 | 2012 |
| CM-CIC Services (GIE) | 07.05.2008 | 2014 |

Membre du comité de direction :

| | | |
|--------------------------------|------------|------|
| Euro Information | 14.06.2002 | 2014 |
| Euro Information Développement | 14.06.2002 | 2014 |
| EBRA | 24.02.2006 | 2013 |

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil d'administration :

| | | |
|---------------------------|------------|------|
| Banco Popular Hipotecario | 28.10.2010 | 2011 |
|---------------------------|------------|------|

Directeur général :

| | | |
|--|------------|------|
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 21.01.1998 | 2010 |
|--|------------|------|

Président du directoire :

| | | |
|-----|------------|------|
| CIC | 17.06.1998 | 2011 |
|-----|------------|------|

Président du conseil de surveillance :

| | | |
|------------------------|------------|------|
| Targo Deutschland GmbH | 08.12.2008 | 2011 |
| Targo Management AG | 08.12.2008 | 2011 |
| Targo Bank AG | 08.12.2008 | 2011 |
| Cofidis | 17.03.2009 | 2011 |
| Cofidis Participations | 17.03.2009 | 2011 |

Administrateur - Directeur général :

| | | |
|---|------------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 06.04.2001 | 2010 |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 14.06.2002 | 2010 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel | 06.04.2001 | 2010 |

Vice-président du conseil de surveillance :

| | | |
|--------------------------------------|------------|------|
| Mastercard Europe Région (Bruxelles) | 30.09.1992 | 2008 |
| Safran | 15.04.2009 | 2011 |

Administrateur :

| | | |
|---|------------|------|
| Banque de l'Économie et de la Monétique | 15.05.1992 | 2010 |
| CIC Banque SNVB | 20.12.2007 | 2007 |
| CIC Finance | 20.12.2000 | 2010 |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|---|------------|------|
| Société Alsacienne de Publications « L'Alsace » | 02.06.2004 | 2007 |
| CIC Investissement | 20.12.2000 | 2010 |
| Safran | 30.10.2002 | 2009 |

Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

| ACM | Début de mandat | Fin de mandat |
|------------------------------------|-----------------|---------------|
| 42 rue des Mathurins - 75008 Paris | 19.05.2011 | 2017 |

Administrateur

| | | |
|--|------------|------|
| | 19.05.2011 | 2017 |
|--|------------|------|

Autres mandats

Président du conseil de surveillance :

| | | |
|------------------|------------|----|
| Massena Property | 31.08.2009 | NC |
|------------------|------------|----|

Directeur général :

| | | |
|-------------|------------|----|
| ACM Vie Sam | 01.01.2006 | NC |
|-------------|------------|----|

Représentant permanent :

| | | |
|--|------------|------|
| ACM Vie Sam (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management) | 01.01.2006 | NC |
| ACM Vie Sam (administrateur du GIE ACM) | 07.05.2005 | 2013 |

| | | |
|---|------|----|
| ACM Vie Sam (administrateur de Valinvest Gestion) | 2008 | NC |
|---|------|----|

| | | |
|--|------------|------|
| ACM Vie Sam (administrateur de Serenis Assurances) | 07.05.2005 | 2014 |
|--|------------|------|

| | | |
|--|------|----|
| ACM Vie Sam (administrateur de Foncière des Régions) | 2009 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2009 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | | |
|--|------|----|
| | 2008 | NC |
|--|------|----|

| | |
|--|------|
| | 2008 |
|--|------|

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

| | Début de mandat | Fin de mandat |
|--|-----------------|-----------------|
| 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg | | |
| Administrateur | | |
| Administrateur | 19.05.2011 | 2017 |
| <i>Autres mandats</i> | | |
| Président : | | |
| Bischenberg | 30.09.2004 | 2015 |
| Administrateur : | | |
| Assurances du Crédit Mutuel SAM | 04.05.2005 | 2015 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 04.05.2005 | 2017 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD SA | 04.05.2005 | 2017 |
| Banque de Tunisie | 26.05.2009 | 2012 |
| Boréal | 25.01.1991 | 2012 |
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel | 17.09.1969 | 2017 |
| Caisse de Financement de l'Habitat | 12.10.2007 | 2013 |
| CM-CIC Epargne Salariale | 21.05.2008 | 2014 |
| CM-CIC Securities | 31.12.1999 | 2017 |
| CM-CIC Participations Immobilières | 17.09.1981 | 2015 |
| CM-CIC SCPI Gestion | 30.01.1990 | 2014 |
| CM-CIC Home Loan SFH | NC | NC |
| Crédit Mutuel Paiements Electroniques | 19.03.2003 | 2012 |
| Crédit Mutuel Cartes de Paiements | 17.03.1983 | 2012 |
| Crédit Mutuel Habitat Gestion | 20.03.1990 | 2014 |
| Critel | 24.11.1989 | 2014 |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 29.09.1992 | durée illimitée |
| Groupe des Assurances du Crédit Mutuel | 04.02.1994 | 2017 |
| Groupe SOFEMO | 19.11.1986 | 2014 |
| CM-CIC Aménagement Foncier | 23.04.1981 | 2015 |
| SAEM Mirabelle TV | 30.11.2009 | 2013 |
| SAEM Locusem | 16.12.2010 | 2013 |
| SEM Action 70 | 01.10.1990 | NC |
| SEM Destination 70 | 01.10.1990 | 2014 |
| SEM CAEB - Bischheim | 27.11.1997 | 2015 |
| SEM CALEO - Guebwiller | 24.06.2005 | 2013 |
| SEM Euro Moselle Développement | 15.03.1991 | 2014 |
| SEM Micropolis | 24.07.1997 | 2012 |
| SEM Nautiland | 25.05.1987 | 2014 |
| SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire) | 24.02.1989 | 2017 |
| SEM Semibi Biesheim | 14.11.1984 | 2012 |
| SIBAR | 27.05.1999 | 2015 |
| Société Fermière de la Maison de L'Alsace | 01.01.1977 | 2016 |
| Société Française d'édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace » | 02.06.2004 | 2016 |
| SOFEDIS | 24.11.1994 | 2012 |
| Ventadour Investissement | 24.05.1991 | 2013 |
| Membre du comité de direction : | | |
| Euro Information | 14.06.2002 | 2014 |
| Euro Protection Surveillance | 27.06.1992 | 2014 |
| Euro TVS | 27.11.1979 | 2014 |
| Euro Information Direct Service | 14.06.2002 | 2014 |
| Membre du conseil de surveillance : | | |
| Batigère | 22.03.1996 | 2012 |
| CM-CIC Asset Management | 31.12.2004 | 2012 |
| SAEM Mulhouse Expo | 16.02.2005 | 2012 |
| Société d'Etudes et de Réalisation pour les Équipements Collectifs (SODEREC) | 30.05.1978 | 2012 |
| STET - Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement | 08.12.2004 | NC |
| Censeur : | | |
| SAFER d'Alsace | 30.05.2006 | 2012 |
| SEM E Puissance 3 - Schiltigheim | 07.03.1991 | NC |
| <i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i> | | |
| Administrateur : | | |
| Crédit Mutuel Participations | 10.09.1988 | 2007 |
| CM-CIC Agence Immobilière | 17.04.2001 | 2008 |
| Institut Lorrain de Participations | 30.05.1997 | 2010 |
| SA d'HLM Habitat des Salariés d'Alsace | 04.05.2005 | 2010 |
| UES PACT ARIM | 17.11.1994 | 2010 |
| CM-CIC Covered Bonds (devenu CM-CIC Home Loan SFH) | 16.04.2007 | 2011 |
| SEM Patinoire Les Pins | 01.10.1990 | 2010 |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|------------------------------|------------|------|
| SCPI Crédit Mutuel Habitat 2 | 13.09.1990 | 2008 |
| SCPI Crédit Mutuel Habitat 3 | 18.09.1991 | 2009 |
| SCPI Crédit Mutuel Habitat 4 | 13.10.1993 | 2009 |
| SCPI Finance Habitat 1 | 29.04.1998 | 2010 |
| SCPI Finance Habitat 2 | 18.06.1997 | 2010 |
| CIC | 17.06.1998 | 2011 |

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

| | Début de mandat | Fin de mandat |
|--|-----------------|---------------|
| 88-90 rue Cardinet - 75017 Paris | | |
| Administrateur | | |
| Administrateur | 19.05.2011 | 2013 |
| <i>Autres mandats</i> | | |
| Membre du conseil de surveillance : | | |
| CM-CIC Asset Management | 30.12.1997 | 2012 |
| SODEREC | 19.04.1978 | 2014 |
| UFG REM | 01.01.2008 | 2013 |
| Administrateur : | | |
| Centre International du Crédit Mutuel - CICM | 22.05.1984 | 2013 |
| C.M.C.P. | 16.05.1983 | 2012 |
| C.M.P.E. | 19.03.2003 | 2012 |
| Crédit Logement | 06.07.1999 | 2015 |
| Crédit Mutuel Habitat Gestion | 13.01.1987 | 2014 |
| CRH | 10.04.1990 | 2015 |
| Factocic | 22.11.1999 | 2017 |
| France Active Garantie | 04.07.1995 | 2013 |
| IDES Investissements | 12.08.1983 | 2016 |
| Le Chèque Domicile | 20.12.2011 | 2014 |
| Maison Europe des coopératives | 05.02.2008 | 2013 |
| SGFGAS | 24.03.1993 | 2014 |
| Censeur : | | |
| SIAGI | 12.05.2005 | 2015 |
| <i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i> | | |
| Administrateur : | | |
| CM Oblig moyen terme | 21.03.2002 | 2007 |
| France Titrisation | NC | 2009 |
| CODLES | NC | 2010 |
| Censeur : | | |
| CM Oblig moyen terme | 21.03.2002 | 2007 |

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-Les-Dames (25)

| | Début de mandat | Fin de mandat |
|--|-----------------|-----------------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg | | |
| Administrateur | | |
| Administrateur | 19.05.2011 | 2015 |
| <i>Autres mandats</i> | | |
| Président du conseil d'administration : | | |
| Caisse de Crédit Mutual | | |
| de Baume-Valdahon-Rougemont | 10.05.1981 | 2012 |
| Union des Caisse de Crédit Mutual | | |
| du District de Franche-Comté Sud | 20.04.1995 | 2014 |
| Administrateur : | | |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 20.04.1995 | 2014 |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 22.06.1995 | 2012 |
| Caisse Agricole Crédit Mutual | 20.02.2004 | 2014 |
| Co-gérant : | | |
| Cogit'Hommes Franche-Comté | 01.03.2005 | durée illimitée |
| <i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i> | | |
| Membre du conseil de surveillance : | | |
| Crédit Industriel et Commercial - CIC | 17.06.1998 | 2011 |

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Ile-de-France
18 rue de La Rochefoucauld - 75439 Paris Cedex 9

| | Début de mandat | Fin de mandat |
|-----------------------|-----------------|---------------|
| Administrateur | 19.05.2011 | 2015 |

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

| | | |
|---|------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France | 1995 | 2012 |
| Caisse Régionale Crédit Mutuel Ile-de-France | 1995 | 2012 |
| Caisse de Crédit Mutuel « Paris-Montmartre Grands Boulevards » | 1975 | 2013 |
| | | |

Président :

| | | |
|---|------|------|
| Comité régional pour l'information économique et sociale - CRIES | 2011 | 2014 |
|---|------|------|

Vice-président :

| | | |
|---|------|------|
| Coopérative d'information et d'édition mutualiste (CIEM) | 2011 | 2014 |
| Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Ile-de-France - CRESS | 1986 | 2014 |
| AUDIENS | 2002 | 2014 |

Secrétaire général :

| | | |
|--|------|------|
| Fédération nationale de la presse spécialisée - FNPS | 1979 | 2015 |
|--|------|------|

Membre du bureau :

| | | |
|--|------|------|
| Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France | 1989 | 2013 |
|--|------|------|

Administrateur :

| | | |
|--|------|------|
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 1995 | 2012 |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 2002 | 2014 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel | 2003 | 2012 |
| AFDAS (anciennement MEDIAFOR) | 1995 | 2014 |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|---------------|------|------|
| El Production | 1995 | 2016 |
|---------------|------|------|

Représentant permanent :

| | | |
|--|------|------|
| Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France au conseil d'administration ACM Vie SFM | 2005 | 2015 |
| FNPS à la Commission paritaire des publications et agences de presse | 1994 | 2012 |

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :

| | | |
|---|------|------|
| SAS CODLES | 1980 | 2011 |
| Comité régional pour l'information économique | NC | 2011 |

Vice-président :

| | | |
|--|------|------|
| Fédération nationale de la presse spécialisée - FNPS | 1979 | 2011 |
|--|------|------|

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|-----|------------|------|
| CIC | 19.12.2001 | 2011 |
|-----|------------|------|

Administrateur :

| | | |
|-------|------|------|
| PEMEP | 1997 | 2011 |
|-------|------|------|

Représentant permanent :

| | | |
|--|------|------|
| CRESS IDF à la Conférence nationale des CRES | 1988 | 2011 |
|--|------|------|

Membre :

| | | |
|------------------|------|------|
| Groupe Apronoris | 1999 | 2011 |
|------------------|------|------|

Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

| | Début de mandat | Fin de mandat |
|---|-----------------|---------------|
| Représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, administrateur | 19.05.2011 | 2017 |

Autres mandats

Président :

| | | |
|---|----|------|
| Union des Caisses de Crédit Mutual du District de Mulhouse | NC | 2014 |
|---|----|------|

Président du conseil d'administration :

| | | |
|-----------------------------------|------|------|
| Caisse de Crédit Mutuel La Doller | 1982 | 2012 |
|-----------------------------------|------|------|

Vice-président du conseil d'administration :

| | | |
|------------------------------------|------------|------|
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 13.12.2002 | 2012 |
|------------------------------------|------------|------|

Administrateur :

| | | |
|---|------------|------|
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel | 13.12.2002 | 2012 |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 09.12.2006 | 2013 |
| Société française d'édition de journaux et d'imprimés commerciaux L'Alsace | 31.05.2006 | 2012 |

Représentant permanent :

| | | |
|--|------------|------------|
| De l'ADEPI au conseil d'administration du GACM | 11.05.2011 | 31.12.2016 |
|--|------------|------------|

Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
43 boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9

| Début de mandat | Fin de mandat |
|-----------------|---------------|
|-----------------|---------------|

Administrateur

| | |
|------------|------|
| 19.05.2011 | 2013 |
|------------|------|

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

| | | |
|--|------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie | 2003 | 2014 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie | 2003 | 2014 |
| Caisse Générale de Financement (CAGEFI) | 2003 | 2014 |
| Créavenir (association) | 2004 | 2014 |
| Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois | 1998 | 2014 |
| Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie | 2007 | 2013 |

Administrateur :

| | | |
|--|------|------|
| SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN) | 2002 | 2014 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 2003 | 2014 |

Représentant permanent :

| | | |
|--|------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie dans la SAS Volney Développement | 1999 | NC |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) | 2005 | 2017 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur de la banque Fédérative du Crédit Mutuel) | 2011 | 2012 |
| | | |
| Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices | | |

Président du conseil d'administration :

| | | |
|--|------|------|
| Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine-Anjou, Basse-Normandie | 2006 | 2007 |
| Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô | 2007 | 2008 |
| SAS CLOE | 2008 | 2009 |
| Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie (association) | 2007 | 2010 |
| | | |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|--|------------|------|
| Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA | 1998 | 2010 |
| CIC | 19.05.2005 | 2011 |

Jean-Luc Menet

Né le 2 février 1951 à Nantes (44)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Océan : 34 rue Léandre-Merlet
85001 La Roche-sur-Yon Cedex 27

| Début de mandat | Fin de mandat |
|-----------------|---------------|
| 19.05.2011 | 2013 |

Autres mandats

Directeur général :

| | | |
|--|------------|----|
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan | 01.11.2007 | NC |
| Société Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan | 01.11.2007 | NC |

Administrateur :

| | | |
|--|------------|------|
| SAS Océan Participations | 26.10.2007 | 2012 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 04.10.2007 | 2016 |

Représentant permanent :

| | | |
|---|------------|------|
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (président SAS ANTEMA) | 24.09.2009 | 2012 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur SAS Volney Développement) | 01.01.2009 | 2012 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de SAS Euro Information) | 06.05.2009 | 2015 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA Tourisme Océan) | 24.10.2007 | 2013 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA ACM IARD) | 11.10.2007 | 2015 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel) | 19.12.2007 | 2013 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiement) | 01.11.2007 | 2012 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Paiements Electroniques) | 01.11.2007 | 2012 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAEM SEMIS) | 14.03.2002 | 2017 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management) | 22.03.2007 | 2012 |

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Président-directeur général :**

| | | |
|-------------------|----|------|
| SA Tourisme Océan | NC | 2007 |
|-------------------|----|------|

Président du conseil de surveillance :

| | | |
|------------|------------|------|
| SA SODELEM | 26.09.2007 | 2010 |
|------------|------------|------|

Président :

| | | |
|------------------------|------------|-----------------|
| SAS Auto Euro Location | 05.01.2009 | durée illimitée |
|------------------------|------------|-----------------|

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|-----|------------|------|
| CIC | 13.12.2007 | 2011 |
|-----|------------|------|

Représentant permanent :

| | | |
|---|------------|-----------------|
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS CMO Gestion) | 25.09.2005 | 2007 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Vendée Logement) | 23.06.2005 | 2007 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA FINANCO) | 30.11.2000 | 2009 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (président de LLD Participations) | 20.12.2008 | durée illimitée |

Philippe Vasseur

Né le 31 août 1943 au Touquet (62)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Nord Europe
4 place Richebé - 59011 Lille Cedex

| Début de mandat | Fin de mandat |
|--------------------|------------------|
|--------------------|------------------|

| | | |
|-----------------------|------------|------|
| Administrateur | 19.05.2011 | 2015 |
|-----------------------|------------|------|

Autres mandats**Président :**

| | | |
|--|------------|------|
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe | 26.05.2000 | 2012 |
| Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté | 29.03.2005 | 2012 |
| Société de Développement Régional de Normandie (SA) | 29.05.2001 | 2013 |
| Chambre de commerce et d'industrie Région Nord Pas de Calais (EP) | 12.01.2011 | 2016 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique) | 11.09.2000 | 2015 |

Président du conseil de surveillance :

| | | |
|---|------------|------|
| Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA) | 26.05.2000 | 2012 |
| La Française AM (SA) | 29.05.2006 | 2012 |
| Nord Europe Assurances (SA) | 01.06.2006 | 2013 |

Administrateur :

| | | |
|---|------------|------|
| BKCP (SCRL - Belgique) | 21.12.2001 | 2015 |
| Groupe Eurotunnel (SA) | 20.06.2007 | NC |
| Holder (SAS) | 2005 | NC |
| Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe | 27.09.2005 | 2012 |
| Bonduelle (SA) | 2008 | NC |
| Crédit Professionnel (SA-Belgique) | 11.05.2000 | 2015 |
| La Française AM Private Bank (SA-Luxembourg) | 10.07.2003 | 2015 |
| Normandie Partenariat (SA) | 07.05.2009 | 2015 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 2008 | 2013 |

Représentant permanent :

| | | |
|--|------------|------|
| CMNE Belgium (administrateur Mobilease SA-Belgique) | NC | 2013 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (Censeur du LOSC Lille Métropole SA) | 2005 | 2012 |
| Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA) | 04.05.2005 | 2017 |

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Président :**

| | | |
|---|------------|------|
| Crédit Mutuel Nord Europe France | 18.12.1999 | 2007 |
| BKCP Wallonie (SCRL) | 21.10.2008 | 2009 |
| Crédit Professionnel Interfédéral (SCRL - Belgique) | 22.11.2000 | 2008 |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|-------------------|------------|------|
| Saint Louis Sucre | 2000 | 2007 |
| CIC | 30.05.2001 | 2011 |

Administrateur :

| | | |
|-------------------------------|------------|------|
| BKCP NOORD (SCRL - Belgique) | 30.06.2006 | 2009 |
| BKCP Securities (SA-Belgique) | 31.03.2005 | 2011 |

Représentant permanent :

| | | |
|--|------------|------|
| CMNE Belgium (administrateur Alverzele SA-Belgique) | NC | 2011 |
| Crédit Mutuel Nord Europe France (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA) | 08.06.2007 | 2007 |
| Société de Développement Régional de Normandie (administrateur de Normandie Partenariat) | 18.03.2008 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de Federal Kas Voor Het Beroeskredit - SCRL - Belgique) | 25.03.2004 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP NOORD SCRL - Belgique) | 30.06.2006 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP Wallonie SCRL - Belgique) | 21.10.2008 | 2009 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur du Crédit Professionnel Interfédéral - SCRL - Belgique) | 22.11.2000 | 2008 |
| Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur de BKCP Brabant SCRL - Belgique) | 21.12.2001 | 2008 |

Cédric JollyNé le 1^{er} mai 1980 à Saint-Omer (62)

| | | |
|--|--------------------|------------------|
| Adresse professionnelle: CIC Nord Ouest 31 rue Léon Gambetta - 59000 Lille | Début de mandat | Fin de mandat |
|--|--------------------|------------------|

Administrateur, représentant les salariés

| | |
|------------|------|
| 26.10.2011 | 2017 |
|------------|------|

William Paillet

Né le 3 avril 1958 à Paris (75)

| | | |
|---|--------------------|------------------|
| Adresse professionnelle: CIC Est 3 rue des Coutures - 77200 Torcy | Début de mandat | Fin de mandat |
|---|--------------------|------------------|

Administrateur, représentant les salariés

| | |
|------------|------|
| 26.10.2011 | 2017 |
|------------|------|

Autres mandats**Administrateur, représentant les salariés**

| | |
|------------|------|
| 03.12.2009 | 2013 |
|------------|------|

Direction générale

Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

| | Début de mandat | Fin de mandat |
|---|-----------------|-----------------|
| Directeur général délégué | 19.05.2011 | durée illimitée |
| Autres mandats | | |
| Président-directeur général : | | |
| CM-CIC Bail | 20.07.1999 | 2016 |
| Président : | | |
| CIC Migrations | 26.11.1999 | 2015 |
| Président du conseil d'administration : | | |
| TargoBank Espagne (ex-Banco Popular Hipotecario) | 09.05.2011 | NC |
| Président du conseil de surveillance : | | |
| CIC Iberbanco | 05.06.2008 | 2015 |
| Cofidis | 2011 | NC |
| Cofidis Participations | 2011 | NC |
| Vice-président du conseil de surveillance : | | |
| Targo Deutschland GmbH | 08.12.2008 | 2012 |
| Targo Management AG | 08.12.2008 | 2013 |
| TargoBank AG | 08.12.2008 | 2013 |
| CM Akquisitions GmbH | 12.03.2009 | 2014 |
| Directeur général : | | |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 17.11.2010 | durée illimitée |
| Caisse Centrale du Crédit Mutuel | 01.01.2010 | durée illimitée |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 20.10.2010 | durée illimitée |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel | 24.09.2010 | 2013 |
| Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est | 21.06.2001 | durée illimitée |
| Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est | 21.06.2001 | durée illimitée |
| Directeur général délégué : | | |
| Banque Fédérative du Crédit Mutuel | 08.04.2011 | durée illimitée |
| Administrateur : | | |
| Boréal | 14.10.2002 | 2013 |
| CM-CIC Titres | 18.02.1994 | 2012 |
| Groupe Sofémo | 30.05.1997 | 2014 |
| Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France | 17.11.2003 | 2014 |
| Banco Popular (Espagne) | 11.11.2011 | NC |

Membre du comité de direction :

| | | |
|------------------|------------|-----------------|
| Euro Information | 03.05.2006 | 2013 |
| Bischenberg | 30.09.2004 | 2015 |
| NRJ Mobile | 01.02.1999 | durée illimitée |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|----------------------|------------|------|
| GIE CM-CIC Service | 07.05.2008 | 2014 |
| Eurafric Information | 28.05.2008 | 2016 |

Représentant permanent :

| | | |
|--|------------|------|
| CCCM (membre du conseil de surveillance de CM-CIC AM) | 15.12.2010 | 2012 |
| CIC (comité de direction Euro GDS) | 19.12.2003 | 2016 |
| CIC Participations (administrateur de CIC Ouest) | 15.05.2003 | 2014 |
| CIC Participations (administrateur de CIC Nord Ouest) | 26.12.1990 | 2014 |
| Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de Sérénis Vie) | 16.07.2002 | 2012 |

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

| | | |
|------------------------|------------|------|
| Président : | | |
| SOLODIF | 01.06.2007 | 2008 |
| Le Républicain Lorrain | 12.04.2007 | 2009 |

Vice-président du directoire :

| | | |
|-----|------------|------|
| CIC | 17.06.1998 | 2011 |
|-----|------------|------|

Directeur général :

| | | |
|---|------------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane | 30.05.1998 | 2011 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCMCEE) | 14.02.1998 | 2010 |

Directeur général adjoint :

| | | |
|---|------------|------|
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe | 14.02.1998 | 2010 |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCMCEE) | 14.02.1998 | 2010 |

Président du conseil d'administration :

| | | |
|--|------------|------|
| Groupe Républicain Lorrain Communication | 04.05.2007 | 2011 |
|--|------------|------|

Administrateur - Membre du bureau :

| | | |
|--|------------|------|
| Banco Popular Hipotecario (devenu TargoBank Espagne) | 28.10.2010 | 2011 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel | 12.09.2001 | 2010 |

Membre du conseil de surveillance :

| | | |
|------------------------|------------|------|
| Cofidis | 17.03.2009 | 2011 |
| Cofidis Participations | 17.03.2009 | 2011 |

Représentant permanent :

| | | |
|--|------------|------|
| CF de CM (vice-président de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel) | 03.01.2001 | 2010 |
| CCM Sud-Est (administrateur de ACM Vie SA) | 04.05.2005 | 2011 |

Délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice en cours (art L.225-100, 7^e alinéa).

Délégations accordées par l'assemblée générale

Assemblée générale du 19 mai 2011

Délégations de compétence consenties au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par :

- émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 - incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
 - émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ;
 - émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du code monétaire et financier.
- Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature.

Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois, soit jusqu'au 19 juillet 2013. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros. En outre, si le conseil d'administration recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

Utilisations faites par le conseil d'administration

Aucune.

Rémunération des mandataires sociaux

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, il a pris un certain nombre d'engagements par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux, qui s'ajoutent aux prescriptions légales et réglementaires. Des décisions avaient été arrêtées à ce sujet par le conseil d'administration de la BFCM du 19 décembre 2008 et le conseil de surveillance du CIC du 26 février 2009.

En conséquence du changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 11 mai et du 1^{er} juillet 2011 pour la BFCM et du 19 mai 2011 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président-directeur général, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération daucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés jusqu'au 19 mai 2011 étaient le président du conseil de surveillance et les membres du directoire.

À compter de cette date, les dirigeants concernés sont le président-directeur général et le directeur général délégué.

Le président-directeur général ne dispose pas d'un contrat de travail et celui du directeur général délégué a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à monsieur Michel Lucas, en rémunération de son mandat social de président-directeur général, une indemnité annuelle de 550 000 euros. Il a également décidé de créer pour monsieur Michel Lucas, au titre de son mandat social de président-directeur général, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 24 mai 2012, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 1^{er} juillet 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à compter de l'exercice 2011 à monsieur Michel Lucas une indemnité annuelle brute de 250 000 euros au titre de son mandat de président-directeur général de la BFCM et le bénéfice d'une voiture de fonction.

Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de monsieur Fradin, es-quality de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants salariés du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Les dirigeants en fonction au 31 décembre 2011 ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe en fonction du 1^{er} janvier au 19 mai 2011

| 2011 Montants en euros (a) | Origine | Part fixe | Part variable (b) | Avantages en nature (c) | Réintégrations sociales | Total |
|--------------------------------------|----------------|------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------|
| Conseil de surveillance | | | | | | |
| Étienne Pflimlin | Crédit Mutuel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Directoire | | | | | | |
| Michel Michenko | CIC | 170 347 | 0 | 4 250 | 1 194 | 175 790 |
| Jean-Jacques Tamburini | CIC | 170 347 | 0 | 1 788 | 1 194 | 173 329 |
| Philippe Vidal | CIC | 170 434 | 0 | 0 | 1 194 | 171 627 |
| Rémy Weber | CIC | 170 347 | 0 | 2 681 | 1 194 | 174 221 |

2010

Montants en euros (a)

| Conseil de surveillance | | | | | | |
|--------------------------------|---------------|---------|---|--------|-------|---------|
| Étienne Pflimlin (*) | Crédit Mutuel | 620 000 | 0 | 3 650 | 6 491 | 630 141 |
| Directoire | | | | | | |
| Michel Michenko | CIC | 450 529 | 0 | 11 100 | 2 926 | 464 555 |
| Jean-Jacques Tamburini | CIC | 450 529 | 0 | 4 586 | 2 926 | 458 041 |
| Philippe Vidal | CIC | 450 989 | 0 | 0 | 2 926 | 453 915 |
| Rémy Weber | CIC | 450 529 | 0 | 4 968 | 2 926 | 458 423 |

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Les parts variables sont arrêtées pour la BFCM, par le comité des rémunérations, et pour le CIC par le conseil de surveillance (puis d'administration) qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elles sont versées : la part variable versée en N est donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement, sauf pour monsieur Michel Michenko qui bénéficie en plus d'un avantage logement.

(*) Par ailleurs et suite à l'évolution des mandats sociaux et à la liquidation de la retraite de monsieur Étienne Pflimlin en 2010, le conseil d'administration de la BFCM du 22 octobre 2010 a constaté que les critères et les conditions de versement des indemnités décidés par le conseil du 19 décembre 2008 étaient réunies. En conséquence, il a décidé d'attribuer les indemnités prévues à savoir 815 452 euros à monsieur Étienne Pflimlin.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe en fonction du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

| 2011 Montants en euros (a) | Origine | Part fixe | Part variable (b) | Avantages en nature (c) | Réintégrations sociales | Total |
|--------------------------------------|----------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| Michel Lucas | Crédit Mutuel CIC | 249 999 550 000 | | 5 298 | 514 | 255 297 550 514 |
| Alain Fradin (*) | Crédit Mutuel | 899 956 | | 4 966 | 7 953 | 912 875 |

(*) La rémunération fixe de 2011 inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail.

2010

Montants en euros (a)

| | | | | | | |
|------------------|----------------------|--------------------|--------|------------|----------------|--------------------|
| Michel Lucas (*) | Crédit Mutuel CIC | 550 000 550 000 | 0 0 | 5 298 0 | 5 481 2 416 | 560 779 552 416 |
| Alain Fradin | CIC | 472 244 | 0 | 4 966 | 7 789 | 484 999 |

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement.

(*) Par ailleurs et suite à l'évolution des mandats sociaux et à la liquidation de la retraite de monsieur Michel Lucas, le conseil d'administration de la BFCM du 22 octobre 2010 a constaté que les critères et les conditions de versement des indemnités décidés par le conseil du 19 décembre 2008 étaient réunies. En conséquence, il a décidé d'attribuer les indemnités prévues à savoir 1 376 146 euros à monsieur Michel Lucas.

Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

Évolutions réglementaires

La crise financière de 2008 a conduit les pouvoirs publics à prendre un certain nombre de mesures concernant les rémunérations des professionnels des marchés financiers.

Ainsi, le CRBF 97-02 sur le contrôle interne des banques a été modifié le 14 janvier 2009 et prévoit désormais l'obligation de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Les États membres du G 20 lors du sommet de Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009 ont adopté les standards énoncés par le Conseil de stabilité financière.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009 a encadré les dispositifs de rémunération des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

L'ensemble de ces dispositions concernant la gouvernance et les rémunérations des professionnels des marchés financiers a été repris dans les normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009.

L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et a modifié un certain nombre de dispositions concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée », dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Règles de gouvernance

Le conseil d'administration consulte le comité des rémunérations composé de membres indépendants et compétents pour analyser les politiques et pratiques au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise.

Ce comité s'assure auprès de la direction générale que la direction des risques et la conformité ont bien été consultées pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération de ces professionnels.

Dans le cadre des principes ainsi définis, la direction générale fixe les règles régissant les rémunérations.

Les principes encadrant les rémunérations variables prévoient que l'assiette des éléments variables de la rémunération est cohérente avec les objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Ces principes sont en ligne avec la politique de risque de l'entreprise et prévoient en particulier que les coûts imputables aux résultats des activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité.

Au-delà d'un certain seuil, leur versement est différé.

Les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de la rémunération variable, voire 80 % pour les plus élevées. Ces montants sont différés sur 3 exercices et assortis de conditions de versement appelées clauses de malus. Leur versement effectif est subordonné au respect de conditions de résultats de la ligne métier, à l'atteinte d'un certain niveau de *RoE* (*return on equity*) et à la présence effective des collaborateurs à la date de versement.

La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes.

Un rapport annuel sur la politique et les pratiques concernant les rémunérations est transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article 43-1 du règlement 97-02. De même, un rapport contenant des informations chiffrées et détaillées sur les éléments de rémunération variable est publié avant l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels.



Rapport du président du conseil d'administration

à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Principes de gouvernance

Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par l'article 11 et les articles 13 à 16 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi. Le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Il ne se réfère cependant pas au code AFP-MEDEF sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte-tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 97 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.



Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de trois principes directeurs.

1°. S'agissant des administrateurs dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :

- d'une part, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,98 % (directement et indirectement) ;
- d'autre part, le conseil d'administration est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil d'administration sont au nombre de 4 sur un total de 9 administrateurs nommés par l'assemblée générale. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les quatre fédérations concernées, deux ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les dix fédérations associées au sein du CM10⁽¹⁾. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

2°. En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et Banca Popolare di Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de Banca Popolare di Milano avait été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, avait été nommé administrateur de Banca Popolare di Milano. Le président de Banca Popolare di Milano a été nommé administrateur par l'assemblée générale du 19 mai 2011. Il a démissionné le 29 novembre 2011, après avoir quitté la présidence de Banca Popolare di Milano.

3°. La première mesure d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration a amené l'assemblée générale du 19 mai 2011 à nommer madame Catherine Allonas-Barthe administrateur.

Comités internes

Comité des rémunérations

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres. La durée de leur mandat est de trois ans, arrivant à expiration à la fin du premier semestre de l'année civile constituant le troisième anniversaire du début de l'exercice de leur mandat. Ce comité a pour mission, d'une part d'examiner la situation statutaire et la rémunération du président du conseil d'administration et des membres de la direction générale, et de lui faire toute proposition utile sur ce sujet ; d'autre part de préparer les délibérations du conseil relatives aux principes de la politique de rémunération de la population régulée du CIC, de formuler un avis sur les propositions de la direction générale en la matière et

(1) L'ensemble CM10 comprend les dix fédérations de Crédit Mutuel suivantes : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranée. À compter du 1^{er} janvier 2012, CM10 est devenu CM11 avec l'arrivée de la Fédération du Crédit Mutuel Anjou.

sur leur mise en œuvre, de procéder à une revue annuelle de cette politique et d'en rendre compte au conseil.

Lors de sa séance du 19 mai 2011, le conseil d'administration a nommé messieurs :

- Jean-Louis Girodot, président du comité ;
- Maurice Corgini ;
- Daniel Leroyer.

Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui découlent du règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié et relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CMS-CIC en juin 2009, devenu CM11-CIC (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par deux de ses membres nommés lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir messieurs :

- Maurice Corgini ;
- Jean-Louis Girodot.

Il leur appartient de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau de CM10-CIC et composé de membres des organes délibérants (cf. procédures de contrôle interne ci-après).

Le conseil d'administration est représenté dans cette instance par un de ses membres nommé lors de sa réunion du 19 mai 2011, à savoir monsieur :

- Jean-Luc Menet.

Il lui appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de sa mission au conseil.

Déontologie

Le recueil de déontologie qui est aujourd'hui celui du groupe CM11-CIC a été approuvé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du CM11-CIC dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du CM11-CIC souscrit.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Principes et règles de rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance avait pris acte du dispositif prescrit par le Code de commerce, ainsi que par la convention avec l'Etat signée par monsieur Étienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008. En particulier, le conseil avait pris acte des obligations qui lui étaient faites, ainsi que des engagements que cette convention comportait en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil avait confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place y répondaient. Cette politique avait été ratifiée par l'assemblée générale du 12 mai 2009.

Suite au changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard, tel qu'exposé en page 47. Cette politique de rémunération sera soumise à ratification de l'assemblée générale.

Par ailleurs le conseil de surveillance du CIC a adopté la politique de rémunération globale des professionnels des marchés financiers, résultant de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif « aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement », et modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne. Cette politique met également en application les normes professionnelles élaborées au cours de 2009. L'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 a transposé les dispositions de la directive 2010/76/UE du 24 novembre 2010 (dite CRD III) et modifié un certain nombre d'entre elles concernant les rémunérations des collaborateurs dénommés « population régulée » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise. Cet arrêté a donc nécessité un aménagement de la politique du CIC, qui a été entériné par le conseil de surveillance lors de sa séance du 24 février 2011. La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population régulée a été adoptée par le conseil d'administration du 15 décembre 2011.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil d'administration n'en a pas attribué à ses membres.

Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites en page 202.

Informations visées à l'article L225-100-3 du Code de commerce

Les informations relatives aux points 1°, 2°, 7° et 8° sont publiées dans le document de référence. Le CIC n'est pas concerné par les autres points (3° à 6°, 9° et 10).

Les travaux du conseil en 2011

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

L'ancien conseil de surveillance s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2011 et le conseil d'administration s'est réuni trois fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 75 % et 100 % (80 % en moyenne).

La réunion du conseil de surveillance du 24 février 2011 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale mixte qui s'est tenue le 19 mai 2011. Après avoir entendu le rapport du directoire, le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2010 avec l'intervention des commissaires aux comptes et pris connaissance du compte rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 21 février 2011. Le conseil a également adopté la politique de rémunération globale des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise, ainsi que les propositions du comité des rémunérations, réuni le même jour, concernant la rémunération variable des professionnels des marchés au titre de 2010.

Le conseil d'administration, lors de sa première réunion le 19 mai 2011, à l'issue de l'assemblée générale, a décidé que la direction générale serait assumée par le président du conseil d'administration, et a nommé monsieur Michel Lucas à ces fonctions. Sur proposition de ce dernier, il a nommé monsieur Alain Fradin directeur général délégué. Il a également nommé le président et les membres du comité des rémunérations, ainsi que ses représentants au sein des comités d'audit et des comptes groupe et de suivi des risques groupe. Le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre l'intervention en Bourse sur les actions du CIC autorisée par l'assemblée générale, dans le cadre du contrat de liquidité. Il a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques du 18 avril 2011 et du comité d'audit et des comptes du 2 mai 2011, ainsi que du rapport annuel de contrôle interne du CIC. Il a adopté le nouveau règlement intérieur du comité des rémunérations et, sur proposition de celui-ci, statué sur la rémunération du président-directeur général.

Réuni le 28 juillet 2011, le conseil d'administration a nommé cinq censeurs. Il a arrêté les comptes consolidés du CIC pour le 1^{er} semestre 2011, après avoir pris connaissance de l'avis du comité d'audit et des comptes du 27 juillet et entendu l'intervention des commissaires aux comptes.

Lors de sa dernière réunion de l'année, le 15 décembre 2011, le conseil d'administration a pris acte de la démission de monsieur Ponzellini de son poste d'administrateur, suite à son départ de Banca Popolare di Milano. Il a pris connaissance des travaux du comité d'audit et des comptes du 12 septembre et du comité de suivi des risques du 25 octobre, ainsi que d'une estimation provisoire du résultat consolidé de l'exercice 2011 du CIC et d'une prévision pour l'exercice 2012. Il a également délibéré sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale et adopté la note sur la politique de rémunération de la population régulée, ainsi que l'enveloppe globale des rémunérations variables de cette dernière, telle que proposée par le comité des rémunérations réuni le même jour.

Procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM10-CIC. Pour mémoire, le groupe CM10-CIC comprend les entités placées sous un même agrément bancaire collectif (entités des Crédit Mutuel Centre Est Europe, Ile-de-France, du Sud-Est, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen) ainsi que l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC, tête de réseau, et ses banques régionales.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe, en s'appuyant sur les normes internes et professionnelles, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet.

Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM10-CIC

Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Un dispositif commun

Le groupe s'assure qu'il soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés.

Un dispositif structuré

L'organisation a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé : de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, opérationnels... Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport – qui utilise le canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel – sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, en vue duquel il est procédé à une revue détaillée des dispositifs.

Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel des collaborateurs affectés à des tâches de contrôle qui préservent leur liberté de jugement et d'appréciation.

Dispositif du groupe CM10-CIC

Il répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

L'organisation des contrôles

Une répartition par type de contrôle

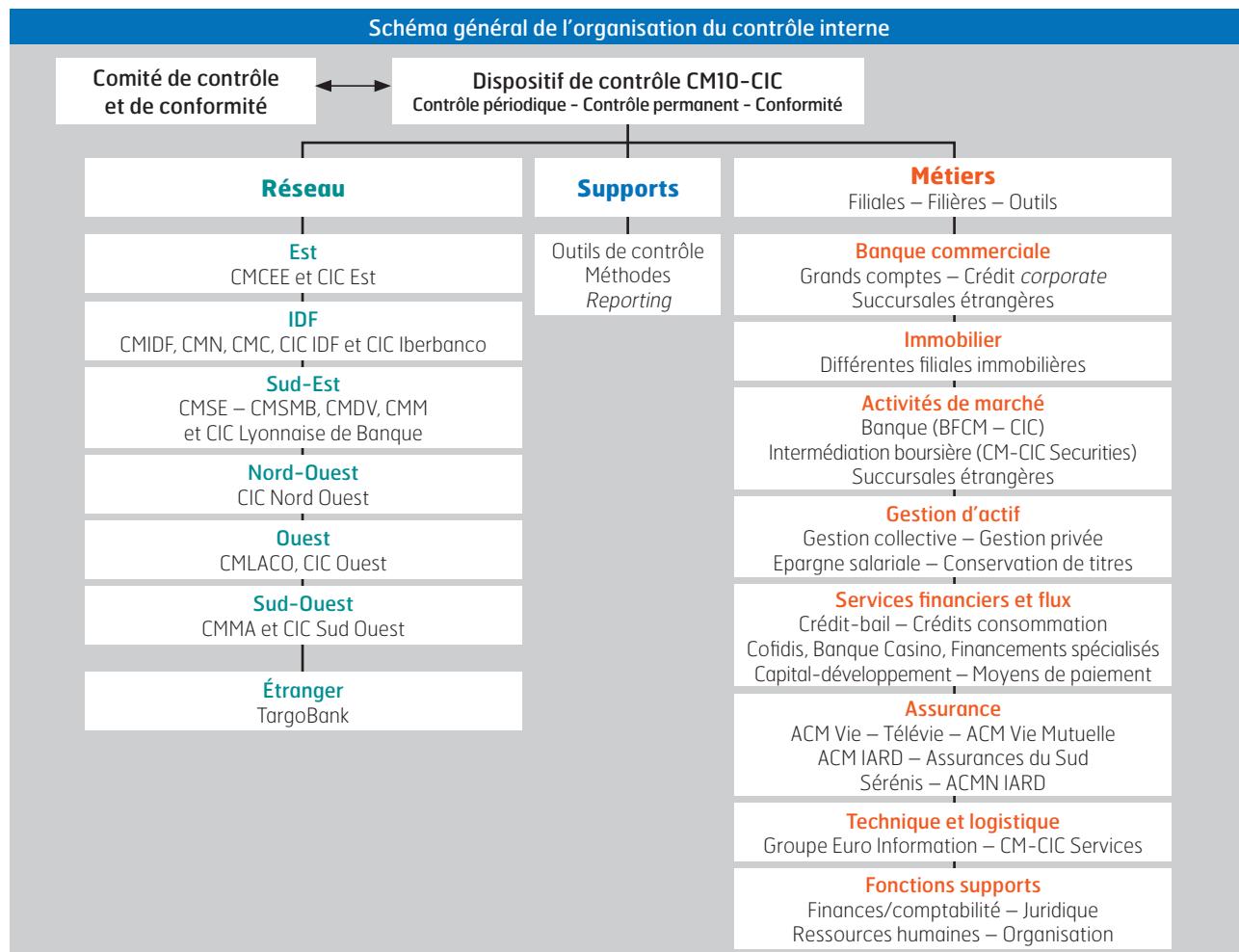
L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles quotidiennes, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles y compris la lutte contre le blanchiment.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM10-CIC.



Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions contrôles périodiques, permanents et conformité sont complétées d'un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- assurer l'élaboration des instruments de reporting des opérations et missions de contrôle, et de centralisation des informations destinées aux organes dirigeants, aux niveaux central et local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du directeur général délégué du CIC, il réunit régulièrement les responsables en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner le dispositif en veillant à la complémentarité des travaux et des missions des acteurs dans un souci de couverture globale des risques ;
- arrêter les plans de contrôle et examiner les résultats des missions effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux du contrôle permanent et de la fonction conformité et proposer, le cas échéant, les améliorations requises à l'organe exécutif ;
- analyser les conclusions des missions de contrôles externes, notamment celles des autorités de tutelle ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le comité de contrôle et de conformité examine également un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2011 sur de nouveaux outils et procédures. Il rend compte de ses travaux au comité d'audit et des comptes groupe.

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, le groupe CM10-CIC s'est doté depuis 2008 d'un comité d'audit et des comptes. Compte tenu de l'arrivée des nouvelles fédérations, il est désormais composé de treize administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe, contre neuf auparavant. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. L'organe exécutif, les services de contrôle et la direction financière y sont représentés.

Ce comité :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;

- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, il :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (21 février, 2 mai, 27 juillet et 12 septembre) ; ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations et du CIC. Il a examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 lors de sa séance du 20 février 2012, sans qu'il ne soit formulé d'observations particulières.

Dispositif de surveillance des risques

La direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du CM10-CIC tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques. En 2011, outre la mise en œuvre de la filière risques définie par le règlement CRBF 97-02, elle a été notamment amenée à revoir les modes de rémunération des professionnels des marchés financiers au regard des dispositions réglementaires.

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose au conseil d'administration – à la vue des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble du groupe.

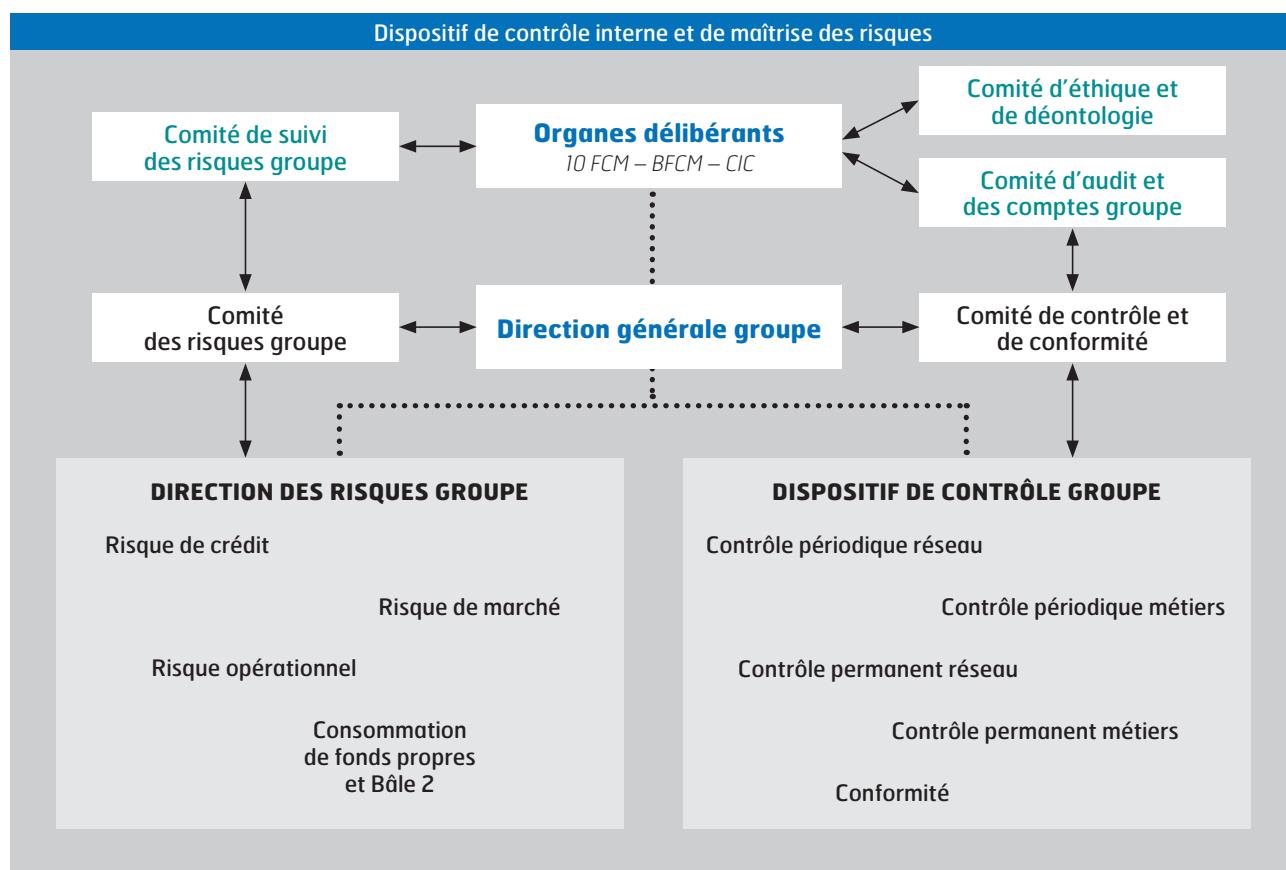
Le responsable de la direction des risques anime ses réunions et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe (CRG). La direction générale est également conviée aux réunions auxquelles peuvent être invités les responsables des métiers concernés par l'ordre du jour.

Le comité des risques groupe (CRG)

Il réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la direction des risques et ceux des métiers et fonctions concernés (engagements, marchés, direction financière, banque de détail, banque de financement et d'investissement, immobilier, capital-investissement) en présence de la direction générale. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le comité de coordination des risques opérationnels

Ce comité réunit quatre fois par an la direction des risques avec les responsables groupe des fonctions de contrôle permanent et de conformité. Il est notamment chargé de proposer et de coordonner les actions de protection et de réduction des risques opérationnels face aux dysfonctionnements.



Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux aux autorités de tutelle sur base sociale ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

Dispositif en matière de contrôle

Organisation générale

Le conseil d'administration

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil d'administration du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est communiqué.

Les niveaux de contrôle

Ils sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits sur le périmètre groupe CM10-CIC.

Travaux de contrôle

Effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités, ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

L'exercice 2011 a été marqué par la poursuite des travaux au niveau du groupe sur le chantier Bâle 2 et par la mise en place de nouveaux outils. Ils ont conduit à parfaire le dispositif en matière de contrôle et de suivi des risques.

Chantier Bâle 2

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif est mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux précise la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées.

Pour la gestion des risques opérationnels, le groupe est autorisé par l'ACP à utiliser la méthode avancée depuis 2010.

Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Le CIC bénéficie des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Ils ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle et font l'objet d'une actualisation régulière. L'accès aux informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré par le système informatique.

Compte tenu de la croissance du groupe, un projet a été lancé pour disposer d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par le contrôle périodique groupe et les autorités de tutelle. Il devrait aboutir en 2012.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents réseau sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques. La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des résultats obtenus et de répartir les moyens ou d'orienter les missions en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mises en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La conformité dispose par ailleurs de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Sur ce dernier point, les travaux d'adaptation des textes de transposition de la 3^e directive européenne ont été terminés en 2011.

Les procédures

Elles sont diffusées sur Intranet et accessibles, via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation. Des procédures cadre, définies au niveau du groupe dans un certain nombre de domaines, notamment la conformité, sont reprises au CIC.

Dispositif de surveillance des risques

Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Depuis 2008, un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du CM10-CIC dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit et celui de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

La gestion du risque de liquidité et de celui de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée (décisions de l'ex-directoire du CIC et du conseil d'administration de la BFCM). Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activités font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Les risques opérationnels sont abordés de manière détaillée dans le chantier Bâle 2 (supra).

Surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.



Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM10-CIC, chargée d'établir et de valider les comptes, est organisée autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Ce dernier traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction puis présentées au comité d'audit et des comptes.

Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 13 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée aux divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont chargées de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- l'élaboration des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes hiérarchiquement et fonctionnellement de la production comptable proprement dite, permettant une séparation entre les missions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté ».

L'organisation et les procédures en place assurent d'être en conformité avec le règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plate-forme informatique commune est unique et gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Il définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables, etc.) ;
- certains aspects fiscaux (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège / guichet, etc.).

Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM10-CIC, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à son niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets.

Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation.

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale portant sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CM10, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place ; son extension à l'ensemble du groupe est en cours.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM10 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes à ceux du groupe Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du CM10-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement), élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités. Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et au conseil d'administration du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe. En 2011, les communications ont porté sur le processus global d'élaboration des comptes du groupe (outils informatiques utilisés, administration du système d'information comptable, cinématique mise en œuvre), les options comptables retenues (périmètre, provisions sur participations) au regard de la réglementation IFRS applicable, les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyses des différents postes des soldes intermédiaires de gestion et sectorielles par métier), et l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans l'organisation des contrôles du CM10-CIC qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. 2011 a vu l'intégration dans le périmètre de cinq nouvelles fédérations de Crédit Mutuel. Celle-ci, réalisée avec succès, met ainsi le groupe en meilleure situation de pouvoir résister à une crise financière d'une ampleur inconnue jusqu'à présent et qui semble s'inscrire dans la durée.

Michel Lucas
Président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235
du Code de commerce, sur le rapport
du président du conseil d'administration
du CIC

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- et d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 20 avril 2012

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il nous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration, ou préalablement de votre conseil de surveillance.

1.1 - Conventions de détachement des dirigeants de CM-CIC Capital Finance

La politique générale du groupe CIC veut que tous les dirigeants mandataires sociaux des banques et des filiales significatives du groupe soient salariés du CIC et détachés auprès des établissements concernés pour y exercer le mandat social pour lequel ils ont été nommés.

Afin de définir les modalités de refacturation de la rémunération des mandataires, votre conseil de surveillance du 24 février 2011 a autorisé la mise en œuvre des conventions de détachement suivantes :

- convention de détachement de monsieur Sidney Cabessa, pour y exercer les fonctions de président du directoire de CM-CIC Capital Finance ;
- convention de détachement de monsieur Antoine Jarmak, pour y exercer les fonctions de vice-président du directoire et directeur général de CM-CIC Capital Finance ;
- convention de détachement de monsieur Carl Arnou et monsieur Pierre Tiers, pour y exercer les fonctions de membres du directoire de CM-CIC Capital Finance.

Au titre de l'exercice 2011, votre société a refacturé à CM-CIC Capital Finance un montant total de 2 579 289 euros.

1.2 - Convention d'indemnité de cessation de mandat pour monsieur Michel Lucas

Le conseil d'administration du 19 mai 2011 a décidé de créer pour monsieur Michel Lucas, au titre de son mandat social de président-directeur général, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social, soit une somme de 550 000 euros, telle que fixée par le comité des rémunérations (versement soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2011 à la date de cessation du mandat).

1.3 - Avenant à la convention de garantie financière en faveur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC et Alain Fradin, directeur général délégué du CIC.

Le groupe CM-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « *covered bonds* »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui,

pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par la BFCM et déposées par elle en pension auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par la BFCM au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte de la BFCM. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA ».

Cette convention de garantie financière, dénommée « *Collateral Security Agreement* », est entre, d'une part, la BFCM en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à la BFCM, enfin toutes les entités du groupe CMS-CIC, dont le CIC, appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ».

Dans ce contexte, le conseil de surveillance du 3 août 2009 a autorisé le directoire à conclure la convention de garantie financière par laquelle le CIC affecterait tout ou partie de ses créances à l'habitat en garantie des obligations contractées par la BFCM au titre du « prêt titrisable ».

Dans le cadre de cette convention, votre conseil d'administration du 28 juillet 2011 a décidé :

- d'augmenter le montant maximal du programme de titrisation de 10 à 20 milliards d'euros ;
- et d'inclure de nouvelles caisses locales affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en qualité de « fournisseur de garantie ».

Cette augmentation a nécessité la conclusion d'un avenant à la convention de garantie financière signée par le CIC en tant que « fournisseur de garantie ».

L'incidence de cette convention de garantie financière a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2011, un produit de 65 945 euros pour un encours garanti de 936 423 096 euros.

1.4 - Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg

Personnes concernées : Michel Lucas, président-directeur général du CIC.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a autorisé la signature d'une nouvelle convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts

en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention est conclue jusqu'au 30 novembre 2014 et est renouvelable par décision expresse du CIC.

L'application de cette convention n'a pas d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2011.

1.5 - Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à Banque CIC Suisse

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a, pour les mêmes raisons exposées ci-dessus pour la Banque de Luxembourg, décidé de faire bénéficier certains clients de la Banque CIC Suisse d'un cautionnement solidaire de droit français délivré par le CIC. Cette garantie porte sur un montant maximal de 1 milliard de francs suisses, avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie, jusqu'au 30 novembre 2014.

L'application de cette convention n'a pas d'impact sur le compte de résultat du CIC au titre de l'exercice 2011.

1.6 - Convention de cession des actions Banca di Legnano à Banca Popolare di Milano

Personnes concernées : Massimo Ponzellini, membre du conseil d'administration du CIC (qui a démissionné le 29 novembre 2011).

Le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a validé la cession à Banca Popolare di Milano des actions de Banca di Legnano détenues, au prix de 100 millions d'euros, soit une diminution de l'immobilisation pour 80 millions d'euros. Le montant de plus-value sur titres de participation en 2011 s'élève à 20 millions d'euros.

2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 - Conventions de garantie financière et de mise à disposition de moyens au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loans SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds)

Le groupe CMS-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée Crédit Mutuel-CIC Home Loans SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds) ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CMS-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « *covered bonds* » dans le cadre d'un programme d'émission d'*Euro Medium Term Notes* à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet au Crédit Mutuel-CIC Home Loans SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds) d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CMS-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 31 mai 2007 a autorisé le directoire à conclure :

- la convention de garantie financière par laquelle votre société affecte une partie de son portefeuille de prêts immobiliers en garantie des engagements contractés au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loans SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds). Cette convention a fait l'objet d'un avenant, autorisé par le conseil de surveillance du 12 mai 2009, visant à rehausser le plafond d'émission de Crédit Mutuel-CIC Home Loans SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds). Ce plafond, initialement fixé à 15 milliards d'euros, a été porté à 30 milliards d'euros en vue d'élargir les capacités de refinancement du groupe. Toutes les autres caractéristiques de la convention initialement conclue et autorisée en 2007 restent inchangées. Au titre de 2011, votre société a affecté un montant de 5 527 785 749 euros et perçu un produit de 4 468 061 euros ;
- la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens au bénéfice de Crédit Mutuel-CIC Home Loans SFH (ex-CM-CIC Covered Bonds). Votre société a perçu au titre de 2011 un produit de 26 312 euros découlant de la conclusion de cette convention.

2.2 - Convention relative à la concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour le compte du CIC vis-à-vis de la CRH ;
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires ;
- céder à la BFCM les 891 346 actions CRH que le CIC détenait et auxquelles étaient attachés 1 005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

L'incidence de cette convention de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2011, un produit de 1 027 335 euros pour un encours garanti de 1 094 460 024 euros.

2.3 - Convention de détachement des dirigeants mandataires sociaux du groupe CIC

La politique générale du groupe CIC veut que tous les dirigeants mandataires sociaux des banques et des filiales significatives du groupe soient salariés du CIC et détachés auprès des établissements concernés pour y exercer le mandat social pour lequel ils ont été nommés.

Afin de définir les modalités de refacturation de la rémunération des mandataires, votre conseil de surveillance du 26 février 2009 a autorisé la mise en œuvre des conventions de détachement suivantes :

- une convention avec IPO en application de laquelle monsieur Pierre Tiers est détaché par le CIC auprès de cette société pour y exercer les fonctions de président-directeur général et sa rémunération refacturée jusqu'au 30 avril 2012, convention remplacée par la nouvelle convention décrite dans la première partie du rapport.

- une convention avec CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise) en application de laquelle madame Pascale Ribault est détachée par le CIC auprès de cette société pour y exercer les fonctions de directeur général délégué et sa rémunération refacturée ;

Au titre de l'exercice 2011, votre société a refacturé aux deux entités concernées un montant total de 491 932 euros.

2.4 - Convention de détachement de monsieur Alain Fradin

Votre conseil de surveillance du 12 septembre 2002 a autorisé le directoire à conclure une convention entre votre société et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (devenue Caisse Fédérale de Crédit Mutuel), en vertu de laquelle monsieur Alain Fradin est détaché à plein temps dans votre société pour y exercer les fonctions de membre du directoire, la rémunération qui lui est versée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel étant intégralement remboursée à cette dernière par votre société.

Au titre de cette convention qui a pris fin le 19 mai 2011, votre société a versé en 2011 un montant de 579 918 euros à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour ses fonctions de vice-président du directoire.

2.5 - Convention d'avance d'actionnaire consentie à CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise) non rémunérée de 100 millions d'euros

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise) d'un montant de 100 millions d'euros, non rémunérée, afin d'équilibrer le fonds de roulement de CIC Sud Ouest, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

2.6 - Convention de financement du plan de développement de CIC Lyonnaise de Banque et de CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise)

Afin d'aider ces sociétés à financer leur programme d'ouverture de nouvelles agences, votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature de conventions de financement des plans de développement de CIC Lyonnaise de Banque, de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (fusionnée avec CIC Lyonnaise de Banque lors du second semestre 2008) et de CIC Sud Ouest (ex-CIC Société Bordelaise), comportant :

- des aides à l'investissement immobilier ;
- des prises en charges plafonnées des frais de personnel des nouvelles agences ;
- des bonifications au développement commercial.

Ces aides se déclinent sous forme d'avances pour investissement non rémunérées et remboursables sur cinq ans, de prises en charges directes, et de subventions.

L'incidence de cette convention a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2011, un versement de 20 647 milliers d'euros à CIC Lyonnaise de Banque et de 31 824 milliers d'euros à CIC Sud Ouest.

2.7 - Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire

Cigogne Fund est un *hedge fund* de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

2.8 - Convention de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature d'une convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous les actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

Cette convention conclue pour une durée de douze mois est arrivée à échéance le 30 septembre 2009. Elle a été renouvelée sur la base des garanties existantes de 2,4 milliards d'euros par décision expresse du CIC puis approuvée pour une nouvelle période de douze mois par le conseil de surveillance du 10 décembre 2009. Les autres conditions de la convention initialement conclue restent inchangées. Elle a été remplacée par une nouvelle convention (cf. point 4 supra).

Au titre de 2011, l'incidence de cette convention a représenté, pour votre société, un produit de 4,1 milliers d'euros.

2.9 - Avenant à la convention de garantie du portefeuille de placement donnée à la Banque de Luxembourg

Au cours des exercices passés, la Banque de Luxembourg a constitué un portefeuille de placements, d'environ 11 milliards d'euros, dont une large partie est constituée de titres émis par des états de l'OCDE. Dans le contexte de la crise bancaire, la Banque de Luxembourg a souhaité se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de ce portefeuille en raison des conséquences qui résulteraient pour elle sur la place luxembourgeoise et sur le comportement de sa clientèle. Elle a donc sollicité le CIC, en sa qualité de maison mère, afin de garantir ces titres contre un tel risque de défaillance.

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de garantie. L'assiette de la garantie originale est constituée par le portefeuille de titres de placement détenu par la banque au 30 septembre 2008, hors titres d'État, pour un montant de 6,7 milliards d'euros (valeur nominale). La Banque de Luxembourg verse au CIC une rémunération annuelle de 0,40 % assise sur le montant des actifs garantis.

La convention originale a une durée de cinq ans, son équilibre financier pouvant être révisé chaque année. Au-delà de cette période, elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

Le conseil de surveillance du 9 décembre 2010 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de garantie visant à modifier le périmètre des titres bénéficiant de cette garantie, la durée, ainsi que les aspects de rémunération comme suit :

- la garantie a été étendue aux titres émis ou garantis par des émetteurs souverains, ainsi qu'à un portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
 - une franchise annuelle de 50 millions d'euros sur laquelle seraient imputées les premières pertes en cas de défaut, cette franchise ne s'appliquant pas sur le portefeuille de titres listés en annexe 4 de l'avenant ;
 - un taux de rémunération de 0,10 % au lieu de 0,40 % du fait de la franchise précédemment citée ;
 - une échéance au 31 décembre 2024 au plus tard ou à la date à compter de laquelle plus aucun titre ne figure dans le portefeuille.
- Au titre de 2011, cette convention a représenté, pour votre société :
- une charge de 259 millions d'euros représentant le coût de la garantie au titre des abandons sur les titres souverains grecs ;
 - une perte de 14 millions d'euros suite au rachat de titres à la Banque de Luxembourg ;
 - un produit perçu de 6,3 millions d'euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 20 avril 2012

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac

Éléments financiers >



65 Comptes consolidés

- 65 Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC
- 70 Évolution récente et perspectives
- 70 Changements significatifs
- 70 Rémunération des mandataires sociaux
- 70 Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »
- 70 Gestion des risques
- 84 Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2
- 100 États financiers

150 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

151 Comptes sociaux

- 151 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 152 États financiers
- 182 Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2011

190 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Comptes consolidés

Rapport de gestion sur les comptes consolidés du CIC

> Une année en dents de scie

2011 avait débuté sous le signe de la reprise, mais une succession d'événements (séisme au Japon, incertitudes liées au Printemps arabe, intervention militaire en Libye, crise de la dette en Europe) ont fini par briser le dynamisme de l'économie mondiale.

Le rythme de la croissance en Europe a très nettement ralenti après un début d'année prometteur. À l'inverse, la situation des États-Unis s'est constamment améliorée. Les pays émergents ont fait face à des pressions inflationnistes persistantes qui les ont obligés à sacrifier une partie de leur potentiel pour les contenir. Dans ce contexte, les places boursières ont été chahutées et ont terminé l'année dans le rouge, mis à part certains indices américains particulièrement tenaces. Les taux des obligations souveraines européennes se sont quant à eux encore écartés en faveur des États les plus sûrs, et l'euro n'a pas résisté aux craintes de regain d'inflation après que la Banque centrale européenne (BCE) a aidé les banques de la zone à se refinancer à grande échelle.

Europe : la crise sans fin

La crise de la dette n'a cessé de s'aggraver durant l'année. Les phases d'inquiétude se sont succédé, les dirigeants ne parvenant pas à traiter le problème dans son ensemble. Ces derniers ont tenté de circonscrire la question d'abord à la Grèce et à l'Irlande puis au Portugal, à l'Espagne et à l'Italie. Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus la contagion mais la survie de la zone monétaire dans sa globalité. Pour mettre un terme à cette spirale infernale, les autorités ont tenté de résoudre trois problèmes : la réduction des déficits, les défaillances de gouvernance et la fragilité du système bancaire. De nombreux traités ont été adoptés (Pacte de stabilité et de croissance, Euro pact plus...) créant des mécanismes (Fonds européen de stabilité financière, mécanisme européen de stabilité, semestre européen, règle d'or...) pour améliorer la convergence fiscale, les règles de fonctionnement, la solidarité et la solidité de l'Union. Mais les délais de mise en œuvre et l'absence de réponse au soutien à la conjoncture ont nué à leur efficacité.

Aujourd'hui, les investisseurs s'inquiètent autant de la réduction de l'endettement public que de la faiblesse de l'activité : l'enjeu pour le Vieux Continent est donc de rassurer quant à sa capacité à diminuer les déficits publics, avec un rythme suffisamment modéré pour éviter de pénaliser cette dernière.

Or, pour avoir l'opportunité de temporiser, il est nécessaire que les créanciers aient confiance, ce qui n'est pas le cas pour les pays périphériques du sud. Pour regagner cette crédibilité, les États en difficulté ont accepté des contraintes extérieures et recouru à l'aide financière de l'Union européenne et du Fonds monétaire international. C'est un premier pas sur un chemin très long.

2012 sera encore marquée par une forte volatilité au moment des sommets entre dirigeants. La zone euro devrait cependant pouvoir sortir progressivement par le haut, eu égard à la détermination des créanciers d'exiger de ceux-ci la poursuite des efforts. Plusieurs trimestres de récession ne pourront pas être évités pour les pays les plus fragiles. Le challenge consiste en fait à protéger

ce qu'il reste de dynamisme, en s'assurant en particulier que les banques, qui sont au cœur de la tourmente, aient bien les moyens de continuer à financer les besoins des entreprises et des ménages.

Les institutions financières pourront sans aucun doute compter sur la Banque centrale européenne qui met tout en œuvre pour éviter un assèchement du crédit (*credit crunch*). Ainsi, après avoir rehaussé ses taux en avril 2011 en raison des craintes sur la montée des prix, elle les avait abaissés en octobre pour soutenir l'activité. Par ailleurs, elle a mis à disposition des banques des liquidités illimitées et poursuivi ses rachats de dettes souveraines sur le marché secondaire. Malgré ces interventions, beaucoup d'investisseurs attendent plus de la BCE, notamment qu'elle s'érigé en prêteur en dernier ressort non seulement pour les banques mais aussi pour les États. Cette solution qui offrirait un véritable soulagement à court terme, serait plus délicate à moyen terme car génératrice d'inflation et déresponsabilisante pour les gouvernements qui rechignent à prendre des décisions électoralement douloureuses.





États-Unis : le fossé se creuse entre Républicains et Démocrates

À l'inverse, la croissance américaine a accéléré au cours de 2011. Elle est partie d'extrêmement bas puisqu'après révision en août, elle s'est révélée inférieure à 1% au cours des six premiers mois. Les statistiques publiées au titre du dernier trimestre ont fait apparaître des signes plus positifs avec un regain de confiance lié à la poursuite de la baisse du chômage, qu'il conviendra de confirmer.

Le pays a en fait été impacté plus durement qu'attendu par les distorsions des chaînes de production dépendantes du Japon. Surtout, la baisse des dépenses publiques a été nettement plus forte que prévu. Le blocage entre Républicains et Démocrates a porté d'abord sur le budget 2011 puis sur le relèvement du plafond de la dette, les modalités de réduction du déficit durant les dix prochaines années et enfin sur le prolongement de mesures de soutien. Chaque négociation a été l'occasion pour les Républicains de diminuer les dépenses. Ceci explique en grande partie l'atonie économique du premier semestre. Par ailleurs, le fossé, plus large que jamais entre les deux partis, a créé une instabilité fiscale et réglementaire. Le manque de visibilité a incité les ménages et les entreprises à l'attentisme. *Standard & Poor's* a retiré aux États-Unis le fameux AAA (évaluation de la note de crédit).

2012 restera sous le signe des tensions politiques avec en ligne de mire les élections présidentielles de novembre : les passes d'armes devraient se poursuivre, menaçant les perspectives du pays. De nombreuses mesures de soutien budgétaire adoptées au cœur de la tempête arriveront à leur terme au cours de l'année.

Si aucun accord n'émergeait, l'impact sur le PIB se chiffrait en centaines de milliards de dollars, lequel pourrait alors ne progresser que très modérément. Tout au long de 2011, la Banque centrale américaine (Fed) a soutenu l'activité sans excès. Elle devrait garder la même attitude en 2012, mais une accélération de la dégradation de la conjoncture avec une remontée du chômage l'obligerait probablement à intensifier sa politique monétaire expansionniste.

Pays émergents : lente érosion de la croissance

En 2011, les pays émergents sont restés dans une dynamique de création de richesse élevée (supérieure à 6%) mais en ralentissement par rapport à 2010. En effet, les politiques monétaires restrictives pour lutter contre les pressions inflationnistes ont eu des répercussions sur l'activité, plus ou moins fortes selon les zones. L'instabilité sociale liée au renchérissement des produits de base a obligé les gouvernements à agir pour limiter ses conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages. Des subventions, des gels de prix et des augmentations de salaires ont été instaurés. Ces dispositions ont détérioré la compétitivité et rendu les investissements moins rentables. Cette tendance a été renforcée par la hausse des taux de change par rapport aux devises des pays développés, menaçant d'autant plus la balance commerciale des pays.

À cette dégradation est venue s'ajouter une baisse de la demande extérieure en deuxième partie d'année, liée notamment à l'austérité en Europe. La confirmation de cette tendance conduirait les banques centrales à assouplir leurs politiques monétaires afin de limiter le choc sur la croissance. Ce changement d'attitude qui a déjà débuté au Brésil, en Russie et en Indonésie, devrait se confirmer courant 2012, avec pour effet de détendre les coûts du crédit mais également un mouvement de capitaux à destination du monde développé. Une baisse des parités des monnaies des pays émergents devrait être observée. Elle soutiendrait les exportations mais favoriserait l'inflation importée et pourrait déstabiliser l'économie de certains pays tels la Turquie ou le Brésil (risque de crise de change).

> Activité et résultats

Principes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 relatif aux normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Ce dernier comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS / IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126 / 2008 qui a remplacé le règlement 1725 / 2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Évolution du périmètre de consolidation

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de la Société Foncière et Financière de Participations ;
- le changement de dénomination de la Banque de Vizille en CM-CIC Investissement, de CIC Finance en CM-CIC Capital Finance, de Vizille Capital Innovation en CM-CIC Capital Innovation et de Vizille Capital Finance en CM-CIC Conseil ;
- la fusion / absorption de CIC Investissement avec CM-CIC Investissement, d'IPO avec CM-CIC Investissement, de Financière Voltaire avec CM-CIC Capital Finance, d'IPO Ingénierie avec CM-CIC Capital Finance, de la Société Foncière et Financière de Participations avec CM-CIC Capital Finance et de GPK Finance avec Transatlantique Gestion.

Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2011 à 132,3 milliards d'euros, soit + 3,8 % par rapport au 31 décembre 2010 ;
- les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) atteignent 100,2 milliards d'euros (+ 9,7 %) et l'épargne financière gérée et conservée⁽¹⁾ 208,3 milliards d'euros (- 5,4 %) ;
- les capitaux propres comptables en part du groupe s'élèvent à 9 227 millions d'euros (contre 9 568 millions d'euros au 31 décembre 2010) et les fonds propres prudentiels de base qui en découlent à 10,8 milliards d'euros. Le ratio de solvabilité Tier 1 est stable à 10,8 %.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le CIC a enregistré une charge nette d'impôt de 261 millions d'euros sur son portefeuille de titres souverains grecs. L'encours comptable résiduel de sa dette souveraine grecque, dépréciée par rapport à sa valeur d'achat de 70 %, s'inscrit à 175 millions d'euros.

Le PNB passe de 4 637 millions d'euros en 2010 à 4 166 millions au 31 décembre 2011. Les frais de gestion diminuent de 1 % à 2 810 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 549 millions d'euros au 31 décembre 2011. Il est ramené à 204 millions contre 441 millions en 2010 après retraitement de l'impact des titres souverains grecs. De ce fait, le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits baisse de 0,21 % à 0,16 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 57 % au 31 décembre 2011.

Le résultat net comptable atteint 579 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 144 millions en 2010.

Hormis l'impact de la dette souveraine grecque, la baisse du résultat s'explique principalement par une baisse du PNB du capital-développement de 98 millions d'euros, de celui des activités de marché de 169 millions d'euros et par des dépréciations sur son portefeuille de titres de participation pour 181 millions d'euros.

> Notation

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté à long terme, A+ par Standard & Poor's, Aa3 par Moody's et A+ par Fitch.

> Analyse par activité

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent, au sens large, celles sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

Le pôle « structure et holding » rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

(1) Encours fin de mois y compris titres financiers émis.

> Résultats par activité

Banque de détail

| (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|-------|-------|------------------------|
| Produit net bancaire | 3 240 | 3 280 | - 1,2 % |
| Résultat brut exploitation | 1 074 | 1 105 | - 2,8 % |
| Résultat avant impôt | 1 001 | 955 | 4,8 % |
| Résultat net part du groupe | 685 | 655 | 4,6 % |

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 108 agences dont 31 créations en 2011.

Son développement a ainsi, sur un an, notamment permis de :

- enregistrer une hausse du nombre de clients du réseau bancaire de 93 947 (dont 19 871 professionnels et 2 005 entreprises) pour un total de 4 462 041 (+ 2 %) ;
- accroître les encours de crédits de 3,7 % à 111 milliards d'euros (dont + 2 % pour l'habitat et + 11,1 % pour les crédits d'équipement) ;
- augmenter les dépôts de 14,3 % à 78 milliards d'euros grâce à une forte évolution des comptes à terme ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 5,5 % du portefeuille à 2 865 645 contrats) ;
- faire progresser les activités de services (banque à distance : + 6,5 % à 1 532 117 contrats, téléphonie : + 31 % à 304 635 contrats, protection vol : + 9,6 % à 60 207 contrats, TPE : + 3,2 % à 99 041 contrats).

Au 31 décembre 2011, le PNB de la banque de détail s'établit à 3 240 millions d'euros contre 3 280 millions en 2010.

Les frais généraux sont stables à 2 166 millions d'euros (2 175 millions fin 2010).

Le coût du risque diminue à 157 millions d'euros contre 267 millions en 2010.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 001 millions d'euros (+ 5 %) contre 955 millions.

Banque de financement

| (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|------|------|------------------------|
| Produit net bancaire | 417 | 405 | 3,0 % |
| Résultat brut exploitation | 338 | 328 | 3,0 % |
| Résultat avant impôt | 304 | 296 | 2,7 % |
| Résultat net part du groupe | 197 | 207 | - 4,8 % |

Le PNB croît de 3 % à 417 millions d'euros.

Le coût du risque passe de 32 millions d'euros en 2010 à 34 millions en 2011.

Le résultat avant impôt progresse de 3 % à 304 millions d'euros.

Activités de marché

| (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|------|------|------------------------|
| Produit net bancaire | 336 | 555 | - 39,5 % |
| Résultat brut exploitation | 180 | 391 | - 54,0 % |
| Résultat avant impôt | 126 | 252 | - 50,0 % |
| Résultat net part du groupe | 64 | 226 | - 71,7 % |

Au 31 décembre 2011, le PNB est de 336 millions d'euros (555 millions en 2010).

Le coût du risque atteint 54 millions d'euros (139 millions en 2010).

Le résultat avant impôt évolue de 252 millions d'euros à 126 millions après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 92 millions d'euros.

Banque privée

| (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|------|------|------------------------|
| Produit net bancaire | 431 | 404 | 6,7 % |
| Résultat brut exploitation | 115 | 84 | 36,9 % |
| Résultat avant impôt | 85 | 70 | 21,4 % |
| Résultat net part du groupe | 51 | 47 | 8,5 % |

Le PNB augmente de 7 % à 431 millions d'euros en 2011 contre 404 millions en 2010 et le résultat avant impôt de 21 % à 85 millions d'euros contre 70 millions.

Capital-développement

| (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|------|------|------------------------|
| Produit net bancaire | 93 | 191 | - 51,3 % |
| Résultat brut exploitation | 59 | 156 | - 62,2 % |
| Résultat avant impôt | 59 | 156 | - 62,2 % |
| Résultat net part du groupe | 57 | 152 | - 62,5 % |

Le PNB est de 93 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 191 millions en 2010 et le résultat avant impôt de 59 millions d'euros contre 156 millions.

Les encours investis s'élèvent à 1,7 milliard d'euros dont 373 millions en 2011.

Le portefeuille est composé de 575 participations.

Structure et holding

| (en millions d'euros) | 2011 | 2010 | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|-------|-------|------------------------|
| Produit net bancaire | - 351 | - 198 | N.S. |
| Résultat brut exploitation | - 410 | - 253 | N.S. |
| Résultat avant impôt | - 703 | - 238 | N.S. |
| Résultat net part du groupe | - 499 | - 172 | N.S. |

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- 139 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés ;
- 181 millions d'euros de dépréciations sur des titres de participations (- 36 millions en 2010) ;
- 74 millions de financement du plan de développement du réseau.

Ces trois postes représentent une charge globale de 394 millions d'euros contre 212 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le coût du risque atteint 261 millions d'euros au titre de la dépréciation des titres souverains grecs. En 2010, il était constitué d'une reprise de 12 millions d'euros (produit).

Son résultat avant impôt comprend également cette année une charge de 33 millions d'euros concernant des dépréciations sur des participations mises en équivalence.

Évolution récente et perspectives

Le CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients particuliers, associations, professionnels et entreprises ;
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Rémunération des mandataires sociaux

(Voir Gouvernement d'entreprise page 47).

Rémunérations variables des professionnels faisant partie de la « population régulée »

(Voir Gouvernement d'entreprise page 49).



Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

a - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.



Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n°19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations intuitu personae, la décision relève d'une Commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites *corporate*, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs /risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiabilisant/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

Un contrôle de second niveau, assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction engagements, recense

les anomalies selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et de mettre en place rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différentielle en fonction de la gravité de la situation: en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.



b - Données chiffrées

L'année 2011 se caractérise par une hausse de 3,9 % des encours à la clientèle et par la diminution du coût du risque.

Données comptables

Le total des créances clientèle est de 134,3 milliards d'euros, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2010, essentiellement sur les crédits à moyen et long terme (progression des encours bilan à moyen ou long terme de 5,1 %).

Prêts et créances

| <i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i> | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Prêts et créances | | |
| Établissements de crédit | 34 771 | 41 516 |
| Clientèle | 134 313 | 129 275 |
| Encours bruts | 169 084 | 170 791 |
| Provisions pour dépréciation | | |
| Établissements de crédit | (310) | (349) |
| Clientèle | (2 741) | (2 748) |
| Encours nets | 166 032 | 167 695 |

Crédits à la clientèle

| <i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i> | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Crédits court terme | 28 033 | 28 100 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 4 646 | 4 711 |
| Créances commerciales | 4 031 | 3 530 |
| Crédit de trésorerie | 18 851 | 19 571 |
| Créances export | 505 | 287 |
| Crédits moyen et long terme | 101 203 | 96 269 |
| Crédit d'équipement | 25 329 | 22 805 |
| Crédit habitat | 62 023 | 60 182 |
| Crédit-bail | 8 292 | 7 965 |
| Autres crédits | 5 559 | 5 317 |
| Total brut des créances clientèle | 129 236 | 124 369 |
| Créances douteuses | 4 806 | 4 636 |
| Créances rattachées | 271 | 270 |
| Total des créances clientèle | 134 313 | 129 275 |

Engagements donnés

| <i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i> | 2011 | 2010 |
|---|---------------|-------------|
| Engagements de financements donnés | | |
| Établissements de crédit | 945 | 1 198 |
| Clientèle | 25 973 | 26 286 |
| Engagements de garanties donnés | | |
| Établissements de crédit | 1 080 | 4 231 |
| Clientèle | 11 550 | 7 445 |
| Provision pour risques sur engagements donnés | 116 | 127 |

Zoom prêts habitat

Sur l'exercice, l'encours sur les prêts habitats a augmenté de 3,1 % et représente 48 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, l'encours sur les prêts habitat est adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

| <i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i> | 2011 | 2010 |
|--|---------------|-------------|
| Prêts habitat | 62 023 | 60 182 |
| Dont avec garantie Crédit Logement | 22 235 | 21 062 |
| Dont avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang | 33 416 | 33 017 |
| Dont avec autres garanties ⁽¹⁾ | 6 372 | 6 103 |

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité. Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 94 % des prêts et créances à la clientèle.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

| | 2011 | 2010 |
|----------|----------------|-------------|
| A+ et A- | 28,50 % | 27,60 % |
| B+ et B- | 33,70 % | 32,50 % |
| C+ et C- | 24,30 % | 25,20 % |
| D+ et D- | 11,20 % | 11,90 % |
| E+ | 2,30 % | 2,80 % |

Les chiffres 2010 ont été retraités.

Risque de concentration / Exposition par secteur

Ces deux rubriques sont traitées dans le chapitre « Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2 ».

Grands risques

Entreprises

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 | 2010 |
|---|---------------|-------------|
| Engagements dépassant 300 M€ | | |
| Nombre de groupes de contreparties | 29 | 24 |
| Total engagements | 16 016 | 15 446 |
| Dont total bilan | 5 136 | 5 096 |
| Dont total hors bilan de garantie et de financement | 10 879 | 9 790 |
| Engagements dépassant 100 M€ | | |
| Nombre de groupes de contreparties | 86 | 90 |
| Total engagements | 25 167 | 26 503 |
| Dont total bilan | 9 162 | 9 635 |
| Dont total hors bilan de garantie et de financement | 16 004 | 16 579 |

Banques

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 | 2010 |
|---|--------------|-------------|
| Engagements dépassant 300 M€ | | |
| Nombre de groupes de contreparties | 11 | 9 |
| Total engagements | 4 834 | 3 397 |
| Dont total bilan | 3 751 | 2 271 |
| Dont total hors bilan de garantie et de financement | 1 083 | 1 126 |

Les chiffres 2010 ont été retraités.

Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7b de l'annexe aux états financiers consolidés.

Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 4 806 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 4 636 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Elles représentent, comme en 2010, 3,6 % des crédits bilan à la clientèle.

À fin 2011, le coût du risque avéré clientèle est en baisse à 0,16 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,21 % fin 2010.

Qualité des risques clientèle

| <i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i> | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| Créances dépréciées individuellement | 4 806 | 4 636 |
| Provisions pour dépréciation individuelle | (2 612) | (2 593) |
| Provision collective des créances | (129) | (155) |
| Taux de couverture global | 57,00 % | 59,30 % |
| Taux de couverture (provision individuelle seulement) | 54,40 % | 56,00 % |

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

| 2011 | <i>En millions d'euros</i> | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 6 mois | > 6 mois ≤ 1 an | > 1 an | Total |
|---|----------------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| Instruments de dette⁽¹⁾ | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts et créances | | 1 547 | 24 | 0 | 2 | 1 573 |
| Administrations centrales | | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Établissements de crédit | | 18 | 0 | 0 | 0 | 18 |
| Institutions non établissements de crédit | | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Grandes entreprises | | 280 | 2 | 0 | 2 | 284 |
| Clientèle de détail | | 1 245 | 22 | 0 | 0 | 1 267 |
| Autres actifs | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 1 547 | 24 | 0 | 2 | 1 573 |

2010

| 2010 | <i>En millions d'euros</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
|---|----------------------------|--------------|-----------|----------|----------|--------------|
| Instruments de dette⁽¹⁾ | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts et créances | | 1 666 | 18 | 3 | 1 | 1 689 |
| Administrations centrales | | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| Établissements de crédit | | 12 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| Institutions non établissements de crédit | | 9 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Grandes entreprises | | 254 | 5 | 1 | 0 | 260 |
| Clientèle de détail | | 1 386 | 13 | 2 | 1 | 1 402 |
| Autres actifs | | 67 | 2 | 0 | 0 | 69 |
| TOTAL | | 1 733 | 20 | 3 | 1 | 1 757 |

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires

| | 2011 | 2010 |
|--------------------|----------------|---------|
| France | 28,00 % | 24,20 % |
| Europe hors France | 41,00 % | 42,10 % |
| Autres pays | 31,00 % | 33,70 % |

Les chiffres 2010 ont été retraités.

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

À fin 2011, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume Uni notamment) et nord-américaines. La réduction des expositions sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie en 2011.

Structure des encours interbancaires par note interne

| Notation interne | Équivalent note externe | 2011 | 2010 |
|---|-------------------------|----------------|---------|
| A+ | AAA/AA+ | 0,80 % | 0,70 % |
| A- | AA/AA- | 29,00 % | 30,00 % |
| B+ | A+/A | 54,00 % | 47,00 % |
| B- | A- | 8,00 % | 9,40 % |
| C et en dessous (hors cotations défaut) | BBB+ et moins | 8,20 % | 12,20 % |
| NN | | - | 0,09 % |

Les chiffres 2010 ont été retraités.

La structure des expositions interbancaires du CIC par note interne a sensiblement évolué en 2011, avec :

- une augmentation importante des encours notés B+ (équivalent externe A+/A), concentrée sur plusieurs grandes banques françaises ;
- une réduction des encours sur les contreparties aux notes plus faibles.

Au global, 91 % des encours sont notés dans les tranches B ou A, c'est-à-dire au minimum A- en équivalent externe, contre 87 % l'année précédente.

Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

| En millions d'euros (capitaux fin de mois) | 2011 Valeur comptable | 2010 Valeur comptable |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Titres de créances | 29 734 | 34 500 |
| Effets publics | 13 213 | 14 239 |
| Obligations | 16 521 | 20 261 |
| Instruments dérivés | 2 526 | 2 520 |
| Pensions et prêts de titres | 8 969 | 11 125 |
| Exposition brute | 41 229 | 48 145 |
| Dépréciation des titres | (29) | (16) |
| Exposition nette | 41 200 | 48 129 |

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le groupe CM10-CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires en matière de gestion des risques et de taux sont les suivants :

- le comité technique ALM qui intervient en tenant compte des limites de risque en vigueur dans le groupe. Composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques), il se réunit au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, celles de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN ;
- le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque, dans les limites fixées, au niveau global CM10-CIC et pour chacune des entités le composant. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques du groupe.

La gestion de bilan :

- a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;
- n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau ;
- participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.



Les « conventions groupe » de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du CM-CIC.

Gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture. Celles d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques.

Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

1 - L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.

2 - L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans.

3 - La sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de 2 ans, et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;
- hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation ;
- hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;
- hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation (scénario de stress).

Le produit net d'intérêt du CIC est exposé à la baisse des taux :

- 3,49 % à 1 an (soit - 121,9 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en légère baisse par rapport à septembre 2011 (- 3,51 %). À 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 4,11 % (soit - 147,8 millions d'euros en valeur absolue), en hausse par rapport à septembre 2011 (- 4 %).

Indicateurs à la hausse des taux :

| Sensibilité en % du PNB | 1 an | 2 ans |
|-------------------------|--------|--------|
| Scénario 1 | 3,49 % | 4,11 % |
| Scénario 2 | 4,69 % | 5,96 % |
| Scénario 3 | 6,70 % | 7,95 % |
| Scénario 4 | 9,37 % | 7,73 % |

4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard (une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse) permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

| Sensibilité de la VAN | en % des fonds propres |
|-----------------------|------------------------|
| Sensibilité + 200 bp | - 0,50 % |
| Sensibilité - 200 bp | + 1,39 % |

Gestion du risque de liquidité*

Le dispositif de son pilotage, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement long du groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme (calculé en pondérant les coefficients de chaque banque par le total de son bilan) qui s'établit, en décembre 2011, pour une exigence réglementaire de 100 %, entre 102 % et 164 % selon les entités du groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan ; des ratios de transformation (ressources / emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur 5 ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs ; les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.



Ventilation des maturités pour le risque de liquidité

| 2011 En millions d'euros | Maturités résiduelles contractuelles | | | | | | | | Total |
|--|--------------------------------------|----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---------------|---------------------|----------------|-------|
| | ≤ 1 mois (a) | > 1 mois ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 2 ans | > 2 ans ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée (b) | | |
| Actif | | | | | | | | | |
| Actifs fin. détenus à des fins de transaction | 469 | 288 | 2 227 | 4 270 | 4 678 | 3 224 | 460 | 15 616 | |
| Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 5 266 | 1 021 | 814 | 1 | 1 885 | 0 | 36 | 9 023 | |
| Actifs fin. disponibles à la vente | 308 | 164 | 1 886 | 1 843 | 6 800 | 5 869 | 699 | 17 569 | |
| Prêts et créances (y compris les contrats de LF) | 39 637 | 6 204 | 12 242 | 13 869 | 32 966 | 60 953 | 2 035 | 167 906 | |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 7 | 2 | 3 | 10 | 15 | 41 | 0 | 78 | |
| Passif | | | | | | | | | |
| Dépôts de banques centrales | 16 | 13 | 67 | 47 | 95 | 44 | 0 | 282 | |
| Passifs fin. détenus à des fins de transaction | 578 | 126 | 926 | 837 | 2 589 | 1 499 | 0 | 6 555 | |
| Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 10 036 | 6 389 | 6 163 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 588 | |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs) | 2 | 3 | 119 | 314 | 738 | 1 278 | 0 | 2 454 | |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | 83 602 | 29 745 | 15 781 | 11 532 | 30 935 | 11 183 | 4 027 | 186 805 | |
| Dont titres de dette, y compris les obligations | 3 951 | 4 439 | 1 563 | 515 | 1 672 | 1 351 | 0 | 13 491 | |
| Dont passifs subordonnés | 1 | 63 | 0 | 640 | 563 | 22 | 2 243 | 3 532 | |

2010

| Actif | | | | | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|--|
| Actifs fin. détenus à des fins de transaction | 661 | 690 | 3 082 | 3 171 | 4 586 | 4 922 | 1 166 | 18 278 | |
| Actifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 3 913 | 3 050 | 1 483 | 2 | 1 226 | 1 | 648 | 10 323 | |
| Actifs fin. disponibles à la vente | 529 | 235 | 827 | 2 876 | 7 749 | 7 373 | 933 | 20 522 | |
| Prêts et créances (y compris les contrats de LF) | 41 163 | 10 520 | 11 846 | 13 084 | 32 206 | 59 558 | 1 994 | 170 371 | |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 7 | | 3 | 5 | 36 | 40 | | 91 | |
| Passif | | | | | | | | | |
| Dépôts de banques centrales | 11 | 7 | 24 | 2 | | | | 44 | |
| Passifs fin. détenus à des fins de transaction | 636 | 120 | 795 | 689 | 2 896 | 1 875 | | 7 011 | |
| Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 9 919 | 8 049 | 7 218 | | | | | 25 186 | |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs) | 5 | 1 | 24 | 172 | 744 | 911 | | 1 857 | |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | 87 263 | 35 241 | 15 682 | 12 485 | 24 197 | 10 739 | 3 652 | 189 259 | |
| Dont titres de dette, y compris les obligations | 7 057 | 16 187 | 4 990 | 360 | 1 829 | 1 204 | | 31 627 | |
| Dont passifs subordonnés | 1 | | 198 | 63 | 1 179 | 36 | 2 243 | 3 720 | |

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créances à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché, les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.



Risque de change

Les positions de change de chaque entité du CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding et sur la BFCM, et ce, quotidiennement pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, à l'exception de certaines opérations de capital-investissement de long terme en devises, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de *CM-CIC Marchés* bénéficient d'une gestion de position de change à leur niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 473 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 171 au 31 décembre 2010 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option avaient trait essentiellement au métier de capital-développement avec 1 840 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 202 millions d'euros et 524 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 116 millions d'euros dont *Foncières des Régions* pour 50 millions ;
- les autres titres détenus à long terme pour 240 millions d'euros dont *Veolia Environnement* pour 86 millions d'euros.

Les dépréciations constatées en résultat ont atteint 110 millions d'euros (21 millions en 2010). Au 31 décembre 2011, la valeur d'achat des actions dépréciées était de 753 millions d'euros, le montant des dépréciations correspondantes de 414 millions d'euros et leur valeur de marché de 339 millions d'euros.

Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 600 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

| Encours investi | 2011 | 2010 |
|---|-------|-------|
| Nombre de lignes cotées | 38 | 67 |
| Nombre de lignes non cotées | 567 | 449 |
| Nombre de fonds | 39 | 32 |
| Portefeuille pour compte propre en millions d'euros | 1 784 | 1 638 |
| Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros | 725 | 723 |

Risques des activités de marché

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et compte propre (enregistrées dans le bilan du CIC).

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM10-CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC HL SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de liquidité en AFS (*Available For Sale*), composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins *investment grade*).

Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que *Libre Arbitre* ou *Stork* (commercial compte propre) qui s'adressent aux entreprises des différents réseaux CM-CIC, entreprises et particuliers.

Compte propre

Le métier est organisé avec des *desks* spécialisés pour les arbitrages sur actions/hybrides, crédit (*spread*), taux et volatilité. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial.

Structures de contrôle

En 2011, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts d'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué d'ajuster ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD3, en particulier la *VaR stressée* et l'*IRC* en plus de la mesure de risques en *VaR/stress-tests* et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 2).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale en charge des activités de marché ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (*contrôle*) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;



- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par *CM-CIC Marchés* et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique *CM-CIC Marchés*,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM10-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de *CM-CIC Marchés* (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM.

Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de *CM-CIC Marchés*, il comprend le directeur général délégué du CIC et de la BFCM, les responsables *front office*, du post-marché, du *back office*, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Les conseils d'administration du CIC et de la BFCM sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités.

Gestion des risques *

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (*CAD/RES*) et en *VaR* ;
- des règles et scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2011 pour les métiers compte propre et commercial en métropole sont restés stables par rapport à 2010.



L'activité de *RMBS* exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de *trading* sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de *CM-CIC Marchés*.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par le conseil d'administration. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

1 - hybrides : la consommation en fonds propres s'est établie à 71 millions d'euros en moyenne en 2011, pour terminer l'année à 74 millions en raison de positions globalement longues sur le compte propre des activités de marché. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2,5 milliards d'euros fin 2011 (2,8 milliards en 2010).

2 - crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres / *CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches *ItraXX/CDX*) ou d'*ABS* (*asset backed securities*). Sur le portefeuille arbitrage crédit, la consommation en fonds propres est restée stable autour de 40 millions d'euros jusqu'en septembre 2011 pour finir en légère baisse à 34 millions en décembre. Sur le portefeuille *ABS*, la consommation de risques est restée stable autour de 70 millions au cours de l'année, avant d'augmenter à 92 millions en fin d'année. Cette hausse technique de 20 millions d'euros provient de l'entrée en vigueur de *CRD3* sur le portefeuille de titrisation au 31 décembre 2011. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *ItraXX/CDX*, la consommation de fonds propres est restée stable autour de 15 millions d'euro en moyenne sur l'année.

3 - M&A et divers actions : la consommation de fonds propres s'est établie à 42 millions d'euros en moyenne en 2011, pour terminer l'année à 32 millions. Cette baisse suit l'évolution des encours et la sortie d'*OST* sur le *M&A*. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 256 millions d'euros en décembre 2011 contre 283 millions fin 2010.

4 - fixed income : les positions concernent du directionnel ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les États périphériques y compris la Grèce (provisionnée à plus de 70 % en fin d'année) sont très limitées. Sur l'Italie, la position a été réduite de 40 % environ sur les deux dernières années pour tomber à 3 milliards d'euros environ, dont l'essentiel vient à échéance en 2012 et 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 8,8 milliards d'euros fin 2011 contre 9,5 milliards en 2010 dont 4,8 milliards sur la France.

Les limites de ces activités ont été révisées à la baisse pour l'exercice 2012.

Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par *CM-CIC Marchés* et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).



Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel-CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationale et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du CM-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Crédit Mutuel-CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis et de CM-CIC Factor.



Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations en cohérence avec le national.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces derniers sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, type et objets de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent les actions :

- de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- de protection prioritairement tournées vers la généralisation des PCA métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité et de retour à la normale.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

Documentation et procédure

Le groupe dispose d'un ensemble de procédures pérennes, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collectes et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator (KRI)*, les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Ils relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres les moyens de fonctionner (logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ces trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque, au niveau national par le directeur général du groupe, qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.



Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction, en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré sont comptabilisés dans la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiements interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le CIC dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.



Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du CIC

Le total a atteint 37,2 millions d'euros en 2011, dont 43,5 millions d'euros de pertes et 6,3 millions d'euros de reprises nettes de provisions.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 15,5 millions d'euros ;
- relation du travail : 1,8 million d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 8,7 millions d'euros ;
- risque juridique : 9,5 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,7 million d'euros.

Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans de continuité des activités.

Informations relatives au pilier 3 de Bâle 2

Information publiée dans le cadre de la transparence requise par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres.

Informations sur les risques du ratio de solvabilité

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans le chapitre « gestion des risques ».

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le groupe, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques s'articulent autour de la direction des risques, du comité des risques et du comité de suivi des risques.

Le suivi des risques s'exerce dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 19 janvier 2010, modifiant le CRBF n°97-02, sur la filière risques dont il définit les missions.



Direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Comité des risques groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels et les responsables des métiers et fonctions concernés. La direction générale y participe. Le responsable de la direction des risques prépare l'ordre du jour, les tableaux de bord, présente les principaux risques et leurs évolutions et anime les réunions. Ce comité assure la surveillance globale des risques *a posteriori*, tout autant que prospective.

Comité de suivi des risques groupe

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du groupe.

Le responsable de la direction des risques groupe anime les réunions du comité et présente les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la direction des risques groupe CM10-CIC produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels. Toutes les principales lignes de métier du groupe font l'objet d'un suivi et d'un *reporting*. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle 2 communs à l'ensemble du groupe et interfacés avec la comptabilité.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990.

Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables consolidés après application de « filtres prudentiels ».

Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus-values latentes sur les instruments de capitaux propres, nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (devise par devise) et la reprise, devise par devise, de ces plus-values latentes avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les moins-values latentes nettes ne sont, elles, pas retraitées ;
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, sont neutralisées.

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010. Il s'agit ici de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce. Les instruments hybrides innovants, c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération dite « *step-up* » sont limités à 15 % des fonds propres de base et l'ensemble des instruments hybrides est limité à 35 % des fonds propres de base.



Les fonds propres complémentaires sont composés de :

- fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ou aux conditions de l'article 4d dudit règlement (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt sont comptabilisées en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Les déductions suivantes s'impotent à 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et à 50 % sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier des éléments visés aux articles 6 et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres, en particulier les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres.

Il s'agit également des pertes attendues sur les expositions en actions ainsi que celles sur les encours de crédits traités selon l'approche de notations internes non couvertes par des provisions et ajustements de valeurs.

La méthode transitoire prévue à l'article 6 du règlement CRBF n° 90-02 concernant le traitement des participations dans des sociétés d'assurance est appliquée : jusqu'au 31 décembre 2012, les établissements peuvent déduire de leurs fonds propres la valeur consolidée des titres d'assurances détenus lorsqu'ils ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2007.

| <i>En millions d'euros</i> | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| Fonds propres de base (Tier 1), nets de déductions | 10 838 | 11 098 |
| Capital | 1 696 | 1 696 |
| Réserves éligibles | 8 642 | 8 352 |
| Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP | 2 000 | 2 000 |
| Déductions des fonds propres de base, dont notamment les immobilisations incorporelles | (289) | (375) |
| Déductions des fonds propres de base (50 %) | (1 211) | (575) |
| Fonds propres complémentaires (Tier 2), nets de déductions | 1 084 | 822 |
| Déductions des fonds propres complémentaires (50 %) | | (575) |
| Déductions des fonds propres de base et complémentaires | (2 295) | (2 255) |
| Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité | 10 838 | 10 815 |
| Encours pondérés au titre du risque de crédit | 87 826 | 86 650 |
| Encours pondérés au titre des risques de marché | 4 237 | 3 780 |
| Encours pondérés au titre du risque opérationnel | 7 051 | 7 143 |
| Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers (mesures transitoires) | 1 182 | 2 978 |
| Total des encours pondérés | 100 296 | 100 551 |
| Ratio de solvabilité | | |
| Ratio global | 10,8 % | 10,8 % |

Titres hybrides émis par le CIC

| | Date d'émission | Montant d'émission | Devise | Taux |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------|---|
| Titres super subordonnés | 30.06.06 | 400 M€ | EUR | Euribor 6 mois + 167 points de base |
| Titres TSS innovants | 30.06.06 | 1100 M€ | EUR | Euribor 6 mois + 107 points de base (*) |
| Titres super subordonnés | 30.12.08 | 500 M€ | EUR | Euribor 3 mois + 665 points de base |

(*) Passage de 107 à 207 point de base après dix années.

Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'ACP sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits.

Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP)*. Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du groupe. Cette dernière est fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.



| En millions d'euros | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Montant des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit | 7 026 | 6 932 |
| Approche standard | | |
| Administrations centrales et banques centrales | 7 | 12 |
| Établissements | 87 | 96 |
| Entreprises | 4 463 | 4 196 |
| Clientèle de détail | 284 | 218 |
| Actions | 51 | 58 |
| Positions de titrisation en approche standard | 25 | 15 |
| Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit | 40 | 20 |
| Approche notations internes | | |
| Établissements | 253 | 323 |
| Clientèle de détail | | |
| - Petites et moyennes entités | 330 | 358 |
| - Expositions renouvelables | 15 | 3 |
| - Prêts immobiliers | 407 | 423 |
| - Autres expositions sur la clientèle de détail | 181 | 235 |
| Actions | | |
| - Capital-investissement (pondération 190 %) | 224 | 194 |
| - Actions cotées (pondération 290 %) | 58 | 97 |
| - Autres actions (pondération 370 %) | 309 | 335 |
| Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit | 216 | 253 |
| Positions de titrisation | 76 | 96 |
| Montant des exigences de fonds propres au titre des risques de marché | 339 | 302 |
| Risque de taux | 243 | 195 |
| Risque de variation sur titres de propriété | 83 | 63 |
| Risque de change | 13 | 44 |
| Montant des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel | 564 | 571 |
| Total des exigences de fonds propres | 7 929 | 7 805 |

Risque de concentration

Expositions par catégorie

| <i>En milliards d'euros</i> | 2011 | Expositions Moyenne | 2010 |
|--|--------------|----------------------------|--------------|
| Catégorie d'exposition | | | |
| Administrations centrales et banques centrales | 25,6 | 26,5 | 22,6 |
| Établissements | 39,2 | 40,3 | 50,2 |
| Entreprises | 73,8 | 72,1 | 70,4 |
| Clientèle de détail | 98,5 | 97,2 | 96,8 |
| Actions | 3,2 | 3,4 | 3,4 |
| Titrisation | 4,3 | 5,2 | 6,4 |
| Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit | 3,2 | 3,3 | 3,4 |
| TOTAL | 247,8 | 248,0 | 253,1 |

Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. En effet, la répartition des expositions montre que plus de 66 % des encours concernent les segments considérés structurellement comme moins risqués : la clientèle de détail (40 %), les banques (16 %) et les souverains (10 %).

Répartition des expositions par pays de résidence de la contrepartie

| 2011 | France | Allemagne | Autres pays membres de l'EEE* | Reste du monde | Total |
|--|---------------|------------------|--------------------------------------|-----------------------|----------------|
| Catégorie d'exposition | | | | | |
| Administrations centrales et banques centrales | 6,9 % | 0,2 % | 2,7 % | 1,4 % | 11,2 % |
| Établissements | 12,1 % | 0,2 % | 1,1 % | 1,3 % | 14,7 % |
| Entreprises | 24,1 % | 0,8 % | 3,1 % | 3,3 % | 31,3 % |
| Clientèle de détail | 40,1 % | 0,1 % | 0,8 % | 1,8 % | 42,8 % |
| TOTAL | 83,2 % | 1,3 % | 7,7 % | 7,8 % | 100,0 % |

2010

| Catégorie d'exposition | | | | | |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Administrations centrales et banques centrales | 3,8 % | 0,3 % | 3,3 % | 2,4 % | 9,7 % |
| Établissements | 15,9 % | 0,4 % | 1,7 % | 1,5 % | 19,5 % |
| Entreprises | 22,8 % | 0,3 % | 2,8 % | 3,2 % | 29,1 % |
| Clientèle de détail | 39,3 % | 0,1 % | 0,8 % | 1,4 % | 41,6 % |
| TOTAL | 81,8 % | 1,0 % | 8,6 % | 8,6 % | 100,0 % |

(*) EEE : pays membres de l'espace économique européen.

La variation de la part des établissements d'une année sur l'autre s'explique par le poids des prêts et des emprunts interbancaires du groupe à la société mère, la BFCM, dans le cadre des activités de la trésorerie.

Expositions par secteur

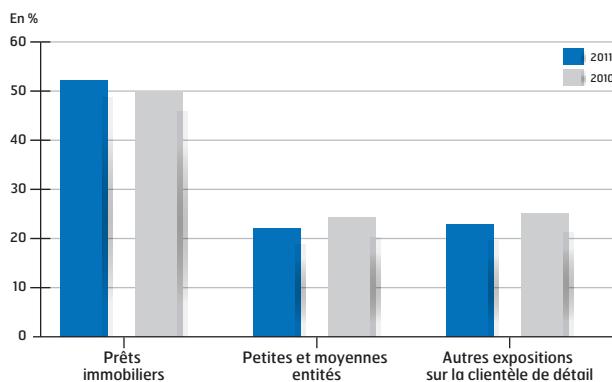
La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

| Catégories d'exposition | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Administrations publiques | 11 % | 10 % |
| Agriculteurs | 1 % | - |
| Agroalimentaire et agri. | - | 3 % |
| Agroalimentaire et boissons | 2 % | - |
| Associations | 0 % | 0 % |
| Autres activités financières | 3 % | 3 % |
| Banques et établissements financiers | 16 % | 21 % |
| Bâtiment et matériaux de construction de construction | 4 % | 3 % |
| Biens et services industriels | 3 % | - |
| Distribution | 5 % | 5 % |
| Divers | 3 % | 1 % |
| Entrepreneurs individuels | 3 % | 3 % |
| Fin. spécialisés | 0 % | 2 % |
| Holdings, conglomérats | 4 % | - |
| Immobilier | 3 % | 2 % |
| Industrie automobile | 1 % | 1 % |
| Media | 0 % | 1 % |
| Particuliers | 32 % | 30 % |
| Pétrole et gaz, matières premières | 2 % | 1 % |
| Produits ménagers | 1 % | 1 % |
| Santé | 1 % | 1 % |
| Services aux collectivités | 1 % | 1 % |
| Services aux entreprises | 0 % | 7 % |
| Technologies de pointe | 1 % | 1 % |
| Télécommunications | 0 % | 1 % |
| Transport industriel | 2 % | 1 % |
| Voyages et loisirs | 1 % | 1 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Ventilation du portefeuille clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 98,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 96,8 milliards au 31 décembre 2010. La répartition de ce portefeuille par sous catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.

Répartition du portefeuille clientèle de détail au 31 décembre



Approche standard

Le groupe a notamment recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Expositions en approche standard

| 2011 (en milliards d'euros) | Pondérations à : | | | | | | | | | Total |
|--|------------------|------|------|------|------|------|-------|-------|--|-------|
| | 0 % | 10 % | 20 % | 35 % | 50 % | 75 % | 100 % | 150 % | | |
| Expositions brutes | | | | | | | | | | |
| Administrations centrales et banques centrales | 25,0 | | 0,1 | | 0,4 | | 0,1 | 0,0 | | 25,6 |
| Administrations locales et régionales | 0,0 | | 0,2 | | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | | 0,2 |
| Établissements de crédit | 3,2 | 0,5 | 3,8 | | 0,3 | | 0,1 | 0,1 | | 8,0 |
| Entreprises | 0,0 | | 0,7 | 0,1 | 3,4 | 0,0 | 68,1 | 1,6 | | 73,9 |
| Clientèle de détail | | | 0,0 | 2,6 | 0,0 | 2,8 | 0,7 | 0,1 | | 6,2 |
| Valeurs exposées au risque | | | | | | | | | | |
| Administrations centrales et banques centrales | 24,6 | | 0,1 | | 0,2 | | 0,1 | 0,0 | | 25,0 |
| Administrations locales et régionales | 0,0 | | 0,2 | | 0,0 | | 0,0 | 0,0 | | 0,2 |
| Établissements de crédit | 3,2 | 0,5 | 3,5 | | 0,3 | | 0,1 | 0,1 | | 7,7 |
| Entreprises | 0,0 | | 0,6 | 0,0 | 3,2 | 0,0 | 53,0 | 1,4 | | 58,2 |
| Clientèle de détail | | | 0,0 | 2,5 | 0,0 | 2,7 | 0,6 | 0,1 | | 5,9 |

2010

| Expositions brutes | | | | | | | | | | |
|--|------|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|--|------|
| Administrations centrales et banques centrales | 22,0 | | 0,1 | | 0,4 | | 0,1 | 0,0 | | 22,6 |
| Administrations locales et régionales | 0,0 | | 0,2 | | | | 0,0 | 0,0 | | 0,2 |
| Établissements de crédit | 2,5 | 0,6 | 5,3 | | 0,1 | | 0,1 | 0,0 | | 8,6 |
| Entreprises | 0,0 | | 0,5 | | 2,9 | | 65,5 | 1,4 | | 70,4 |
| Clientèle de détail | | | | 2,1 | | 2,3 | 0,7 | 0,1 | | 5,2 |
| Valeurs exposées au risque | | | | | | | | | | |
| Administrations centrales et banques centrales | 21,9 | | 0,1 | | 0,2 | | 0,1 | 0,0 | | 22,3 |
| Administrations locales et régionales | 0,0 | | 0,2 | | | | 0,0 | 0,0 | | 0,2 |
| Établissements de crédit | 2,5 | 0,6 | 4,7 | | 0,1 | | 0,1 | 0,0 | | 8,0 |
| Entreprises | 0,0 | | 0,5 | | 2,8 | | 50,0 | 1,2 | | 54,5 |
| Clientèle de détail | | | | 2,0 | | 2,1 | 0,4 | 0,1 | | 4,5 |

Les expositions sur les administrations et les banques centrales sont quasiment exclusivement pondérées à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

Les expositions en approche standard sur établissements de crédit et sur la clientèle correspondent à celles des filiales étrangères appréciées en standard à ce stade. La catégorie entreprises est appréciée en approche standard avec des pondérations à 100 % ou 150 % selon la pondération de l'État de résidence de la contrepartie.

Système de notation

Autorisation

Le groupe a reçu l'autorisation d'utiliser, à partir du 30 juin 2008, son système de notation interne du risque de crédit en méthode avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille de clientèle de détail.

Par ailleurs, le groupe a reçu l'autorisation d'utiliser son système de notation interne sur le portefeuille banques à compter du 31 décembre 2008.

Les expositions des filiales étrangères demeurent pour l'instant traitées avec l'approche standard.

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Le système de notation est commun à celui du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- **des algorithmes statistiques ou « notations de masse »,** reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :

- particuliers,
- PM Retail,
- SCI,
- entrepreneurs individuels professionnels,
- OBNL ;

- **des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts** pour les banques et les *covered bonds*.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses.

Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la CNCM autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le *reporting* de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et les analyses complémentaires. Ce *reporting* est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD (perte en cas de défaut) et des CCF (facteurs de conversion du hors bilan en équivalent bilan) sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue d'une part en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et d'autre part en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

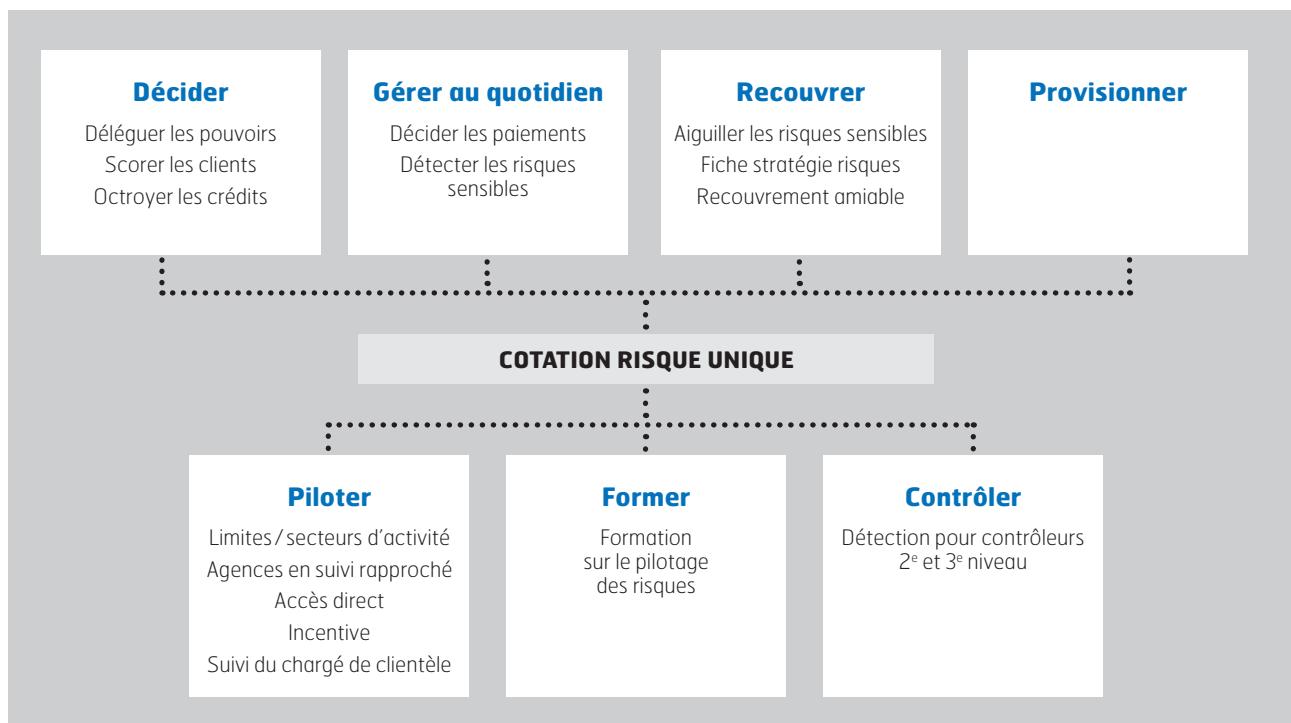
Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés à ceux existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du groupe intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-après relatif à l'utilisation de la notation.



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la diffusion des procédures nationales par la CNCM ;
- les échanges de meilleures pratiques entre les entités du groupe ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à un système informatique, structurant l'organisation du groupe (même logique des outils) ;
- les outils de *reporting* qui vérifient l'homogénéité des pratiques.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Valeurs exposées au risque (EAD) par catégorie d'exposition

Approche notations internes

| En milliards d'euros | 2011 | | 2010 | | Variation 2011/2010 | |
|--|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| | Valeurs exposées au risque | Ajustements de valeur | Valeurs exposées au risque | Ajustements de valeur | Valeurs exposées au risque | Ajustements de valeur |
| Approche notations internes fondation | | | | | | |
| Établissements | 30,6 | 0,0 | 40,7 | 0,0 | (10,1) | 0,0 |
| Approche notations internes avancée | | | | | | |
| Clientèle de détail | | | | | | |
| Revolving | 1,9 | 0,0 | 0,3 | 0,0 | 1,6 | 0,0 |
| Immobiliers résidentiels | 48,5 | 0,3 | 47,4 | 0,3 | 1,1 | 0,0 |
| Autres | 37,4 | 1,5 | 40,3 | 1,7 | (2,9) | (0,2) |
| TOTAL | 118,4 | 1,8 | 128,7 | 2,0 | (10,3) | (0,2) |

Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

Ces chiffres correspondent à la réglementation Bâle 2 cible, sans prise en compte du seuil de 80 % de Bâle 1.

Retail - Particuliers

2011

| (en millions d'euros) | Échelon de qualité de crédit | Exposition brute | EAD | RWA | RW | EL |
|-----------------------|------------------------------|------------------|--------|-----|--------|----|
| Immobilier | 1 | 2 931 | 2 879 | 42 | 1,5 % | 0 |
| | 2 | 14 686 | 14 479 | 246 | 1,7 % | 1 |
| | 3 | 8 044 | 7 945 | 326 | 4,1 % | 2 |
| | 4 | 6 733 | 6 661 | 527 | 7,9 % | 3 |
| | 5 | 3 163 | 3 124 | 422 | 13,5 % | 3 |
| | 6 | 1 642 | 1 594 | 387 | 24,3 % | 4 |
| | 7 | 910 | 901 | 302 | 33,6 % | 4 |
| | 8 | 874 | 869 | 386 | 44,4 % | 7 |
| | 9 | 568 | 565 | 340 | 60,2 % | 13 |
| Revolving | 1 | 84 | 38 | 0 | 0,8 % | 0 |
| | 2 | 661 | 329 | 3 | 0,9 % | 0 |
| | 3 | 656 | 353 | 7 | 2,0 % | 0 |
| | 4 | 743 | 441 | 20 | 4,5 % | 0 |
| | 5 | 365 | 237 | 23 | 9,6 % | 1 |
| | 6 | 251 | 170 | 30 | 17,3 % | 1 |
| | 7 | 122 | 88 | 25 | 27,8 % | 1 |
| | 8 | 102 | 81 | 32 | 39,1 % | 2 |
| | 9 | 47 | 40 | 25 | 62,7 % | 2 |
| Autres crédits | 1 | 983 | 898 | 21 | 2,4 % | 0 |
| | 2 | 4 125 | 3 921 | 93 | 2,4 % | 0 |
| | 3 | 2 962 | 2 814 | 159 | 5,6 % | 1 |
| | 4 | 2 808 | 2 675 | 285 | 10,6 % | 2 |
| | 5 | 1 698 | 1 615 | 294 | 18,2 % | 3 |
| | 6 | 1 268 | 1 067 | 215 | 20,2 % | 4 |
| | 7 | 633 | 611 | 169 | 27,6 % | 5 |
| | 8 | 441 | 433 | 130 | 30,0 % | 7 |
| | 9 | 290 | 284 | 119 | 41,7 % | 11 |



Retail - Autres

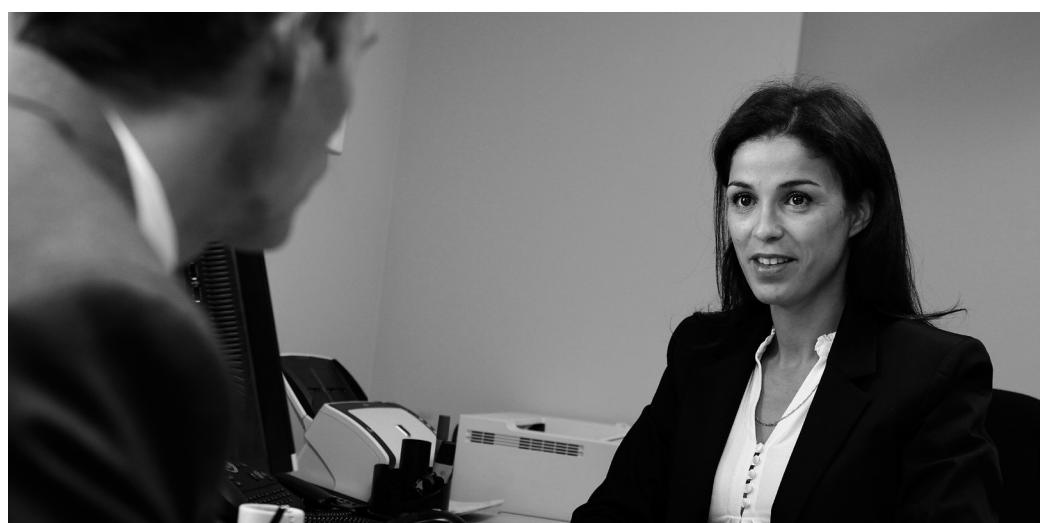
2011

(en millions d'euros)

| | Échelon de qualité de crédit | Exposition brute | EAD | RWA | RW | EL |
|-----------------------|------------------------------|------------------|-------|-----|--------|----|
| Immobilier | 1 | 1 463 | 1 441 | 70 | 4,8 % | 0 |
| | 2 | 2 155 | 2 131 | 167 | 7,8 % | 1 |
| | 3 | 1 330 | 1 313 | 186 | 14,2 % | 1 |
| | 4 | 1 018 | 1 003 | 224 | 22,4 % | 2 |
| | 5 | 899 | 887 | 267 | 30,1 % | 3 |
| | 6 | 661 | 654 | 231 | 35,3 % | 3 |
| | 7 | 465 | 462 | 215 | 46,5 % | 4 |
| | 8 | 323 | 322 | 177 | 55,1 % | 5 |
| | 9 | 289 | 288 | 176 | 61,1 % | 9 |
| Revolving | 1 | 22 | 11 | 0 | 2,2 % | 0 |
| | 2 | 20 | 11 | 1 | 4,8 % | 0 |
| | 3 | 11 | 7 | 1 | 8,8 % | 0 |
| | 4 | 9 | 5 | 1 | 11,7 % | 0 |
| | 5 | 7 | 4 | 1 | 16,9 % | 0 |
| | 6 | 12 | 8 | 2 | 25,4 % | 0 |
| | 7 | 6 | 4 | 1 | 35,1 % | 0 |
| | 8 | 6 | 4 | 2 | 47,0 % | 0 |
| | 9 | 4 | 3 | 2 | 65,2 % | 0 |
| Autres crédits | 1 | 3 679 | 3 376 | 302 | 8,9 % | 2 |
| | 2 | 4 096 | 3 833 | 472 | 12,3 % | 3 |
| | 3 | 3 233 | 3 019 | 552 | 18,3 % | 6 |
| | 4 | 2 806 | 2 606 | 589 | 22,6 % | 9 |
| | 5 | 2 883 | 2 644 | 673 | 25,4 % | 16 |
| | 6 | 1 894 | 1 743 | 461 | 26,5 % | 17 |
| | 7 | 1 898 | 1 740 | 522 | 30,0 % | 29 |
| | 8 | 1 079 | 990 | 364 | 36,8 % | 27 |
| | 9 | 920 | 847 | 386 | 45,6 % | 44 |

RWA désigne les risques pondérés et EL les pertes attendues. Les expositions en défaut ne sont pas incluses dans ce tableau.

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.



Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation.

Ces opérations sont très principalement logées dans l'activité CM-CIC Marchés.

Dans ce cadre, des accords de *netting* et de *collateral* ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie.

Risque de contrepartie

| Valeur exposée au risque en milliards d'euros | 2011 | 2010 |
|---|------------|------------|
| Instruments dérivés | 7,0 | 6,2 |
| Opérations de pension | 0,5 | 0,1 |
| TOTAL | 7,5 | 6,3 |

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Description des principales catégories de sûretés réelles prises en compte par l'établissement

Le groupe définit les sûretés réelles comme un droit de l'établissement de liquider, de conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèces nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts d'OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un établissement tiers et remboursable sur simple demande.

L'éligibilité des sûretés réelles n'est pas automatique. Celle-ci est soumise au respect préalable d'exigences minimales juridiques et opérationnelles. Afin d'en assurer la prise en compte dans le processus de réduction de risque de crédit, le groupe s'est doté d'outils structurant le processus de prise de garanties et de leur suivi.

Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, le mode opératoire et le traitement des alertes qui se déclenchent en cas de non conformité.

Dans tous les cas, la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur reste le critère prépondérant en matière d'octroi.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.





Titrisation

Objectifs poursuivis et implication

Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement les risques de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne. L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisations de créances commerciales. Le conduit utilisé est *General Funding Ltd* (GFL) qui souscrit aux parts senior du véhicule de titrisation et émet des billets de trésorerie. Ce conduit bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

Quel que soit le cadre d'activité, le groupe n'est pas « originateur » et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse quotidiennement l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risques. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également surveillée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contre-parties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe, analyse de certaines titrisations sensibles (issus de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ils visent notamment à apprécier le niveau de réhaussement de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation, quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Enfin, les activités de marché se sont dotées en 2011 d'un outil de mesure de l'impact de différents scénarios sur les positions (évolution des prépaitements, des défauts, des *recovery rates* notamment).

Politiques de couverture des risques de crédit

Les activités de marché sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* peuvent être autorisés et sont encadrés, le cas échéant, par les procédures fixées par le corps de règles.

Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes des risques de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Expositions par type de titrisation

Les expositions sont nettes de provisions.

Titrisation par nature en milliards d'euros

| Expositions nettes | 2011 | | | | 2010 | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Portefeuille bancaire | | Portefeuille de négociation | Portefeuille de corrélation | Portefeuille bancaire | |
| | Approche standard | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche notations internes | Approche standard | Approche notations internes |
| Investisseur | | | | | | |
| - Titrisation classique | 0,5 | 4,4 | 2,0 | | 0,9 | 6,3 |
| - Titrisation synthétique | | | | 1,3 | | |
| - Retitrisation classique | | | | | | |
| - Retitrisation synthétique | | | | | | |
| Sponsor | | 0,3 | | | | 0,3 |
| TOTAL | 0,5 | 4,7 | 2,0 | 1,3 | 0,9 | 6,6 |

Détail des encours par échelon de qualité de crédit en milliards d'euros

| Expositions nettes | 0,3 | 1,5 | 1,8 | | 0,9 | 2,9 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| E1 | | | | | | |
| E2 | | 1,4 | 0,1 | | | 1,4 |
| E3 | | 0,0 | 0,0 | | | 0,1 |
| E4 | | 0,3 | 0,0 | | | 0,2 |
| E5 | | 0,0 | | | | 0,0 |
| E6 | 0,1 | 0,1 | | | 0,0 | 0,1 |
| E7 | | 0,1 | | | | 0,1 |
| E8 | 0,0 | 0,4 | | | 0,0 | 0,4 |
| E9 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | | | 0,0 |
| E10 | | 0,0 | 0,1 | | | 0,1 |
| E11 | | | | | | 0,0 |
| Positions pondérées à 1 250 % | 0,0 | 0,9 | 0,0 | | | 1,0 |
| TOTAL | 0,5 | 4,7 | 2,0 | 1,3 | 0,9 | 6,3 |

Exigence de fonds propres

| | | | | | | |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| TOTAL | 0,0 | 1,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 1,1 |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|

Actions

Valeurs exposées au risque

| En milliards d'euros | 2011 | 2010 |
|---|------------|------------|
| Actions | 3,2 | 3,3 |
| En approche notations internes | | |
| Capital-investissement (190 %) | 1,5 | 1,3 |
| Expositions sur actions cotées (290 %) | 0,3 | 0,4 |
| Autres expositions sur actions (370 %) | 1,0 | 1,1 |
| En approche standard | | |
| Actions en approche standard pondérées à 150 % | 0,5 | 0,5 |
| Participations dans des établissements de crédit déduites des FP | 0,2 | 0,1 |
| Participations dans des entités relevant du secteur des assurances déduites des FP | 1,1 | 1,1 |
| Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base | 0,0 | 0,0 |

Les participations déduites des fonds propres comprennent très principalement les participations mises en équivalence dans des établissements de crédit ou des entreprises d'assurance.

Le métier de capital-développement est réparti entre i) la ligne de capital-investissement en approche notations internes pour les opérations ayant un effet de levier et ii) la ligne actions en approche standard dans le cas contraire.

Risque de taux du portefeuille bancaire

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

Risques de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent très principalement des activités de CM-CIC Marchés pour les risques de taux et les risques sur actions.

Les risques de contrepartie des dérivés et des pensions sont logés dans la section « risques de contrepartie ».

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques de marché sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

Risques opérationnels

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risques opérationnels sont traités dans le chapitre « gestion des risques ».

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

Description de la méthode AMA (art.388-1)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.





Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externe dont l'utilisation est procédurée en mode pérenne, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de *reporting* et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et de Factocic, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels (art. 380d)

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA) identifiés selon deux types : les PCA métier qui concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle et les PCA transversaux qui concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (logistique, ressources humaines, informatique).

Les PCA s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un PCA. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les PCA. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

Utilisation des techniques d'assurance (art. 388-2)

Le groupe a développé des techniques d'assurance des risques opérationnels. Il ne les utilise pas en 2011 pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires.

États financiers

Bilan

Actif

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|---|-------|---------|---------|
| Caisses, banques centrales - Actif | 4 | 3 740 | 5 403 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 5 | 24 639 | 28 601 |
| Instruments dérivés de couverture - Actif | 6 | 98 | 127 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 7 | 17 569 | 20 522 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 4 | 35 603 | 42 909 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 8 | 132 303 | 127 462 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 9 | 755 | 601 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 10 | 78 | 91 |
| Actifs d'impôt courant | 11 | 623 | 504 |
| Actifs d'impôt différé | 12 | 980 | 767 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 13 | 13 529 | 11 660 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 14 | 1 403 | 1 375 |
| Immeubles de placement | 15 | 23 | 23 |
| Immobilisations corporelles et location financement preneur | 16 | 1 588 | 1 606 |
| Immobilisations incorporelles | 17 | 265 | 299 |
| Écarts d'acquisition | 18 | 87 | 86 |

TOTAL

233 283

242 036



Passif

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Banques centrales - Passif | 19 | 282 | 44 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 20 | 29 143 | 32 197 |
| Instruments dérivés de couverture - Passif | 6 | 2 454 | 1 857 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 19 | 69 576 | 62 586 |
| Dettes envers la clientèle | 21 | 100 207 | 91 326 |
| Dettes représentées par un titre | 22 | 13 491 | 31 627 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 9 | (1 037) | (801) |
| Passifs d'impôt courant | 11 | 209 | 181 |
| Passifs d'impôt différé | 12 | 224 | 149 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 23 | 4 792 | 8 191 |
| Provisions | 24 | 903 | 1 080 |
| Dettes subordonnées | 25 | 3 532 | 3 720 |
| Capitaux propres | | 9 507 | 9 879 |
| <i>Capitaux propres - Part du groupe</i> | | 9 227 | 9 568 |
| <i>- Capital souscrit</i> | | 608 | 608 |
| <i>- Primes d'émission</i> | | 1 088 | 1 088 |
| <i>- Réserves consolidées</i> | | 7 943 | 7 133 |
| <i>- Gains ou pertes latents ou différés</i> | 26a | (967) | (376) |
| <i>- Résultat de l'exercice</i> | | 555 | 1 115 |
| <i>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</i> | | 280 | 311 |
| TOTAL | | 233 283 | 242 036 |



Compte de résultat

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|--------------|--------------|
| Produits d'intérêts et assimilés | 28 | 8 851 | 9 575 |
| Charges d'intérêts et assimilés | 28 | (6 237) | (6 531) |
| Commissions (produits) | 29 | 2 196 | 2 171 |
| Commissions (charges) | 29 | (515) | (507) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 30 | (100) | (49) |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 31 | (49) | 133 |
| Produits des autres activités | 32 | 241 | 137 |
| Charges des autres activités | 32 | (221) | (292) |
| Produit net bancaire | | 4 166 | 4 637 |
| Charges de personnel | 33a | (1 607) | (1 663) |
| Autres charges administratives | 33c | (1 036) | (985) |
| Dotations aux amortissements | 34 | (167) | (178) |
| Résultat brut d'exploitation | | 1 356 | 1 811 |
| Coût du risque | 35 | (549) | (441) |
| Résultat d'exploitation | | 807 | 1 370 |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence | 14 | 48 | 116 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 36 | 17 | 5 |
| Résultat avant impôt | | 872 | 1 491 |
| Impôts sur les bénéfices | 37 | (293) | (347) |
| Résultat net | | 579 | 1 144 |
| Résultat net - Intérêts minoritaires | | 24 | 29 |

| RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE | | 555 | 1 115 |
|--------------------------------------|----|------------|--------------|
| Résultat par action en euros | 38 | 14,69 | 29,94 |
| Résultat dilué par action en euros | 38 | 14,69 | 29,94 |

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|--------------|--------------|
| Résultat net | | 579 | 1 144 |
| Écart de conversion | | (5) | 0 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | | (563) | (141) |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | (7) | (0) |
| Réévaluations des immobilisations | | | |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | | |
| Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE | | (26) | 2 |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 26b | (601) | (139) |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (22) | 1 005 |
| Dont part du groupe | | (37) | 1 027 |
| Dont intérêts minoritaires | | 15 | (22) |

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

Tableau de variation des capitaux propres

| (en millions d'euros) | Capitaux propres, part du groupe | | | | | | | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|---|----------------------------------|--------------|-------------------------------------|-------------------------|----------------------|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| | Capital | Primes | Élimination des titres auto-détenus | Réserves ⁽¹⁾ | Écarts de conversion | Plus ou moins-values latentes ou différées des actifs DALV ⁽²⁾ | des inst. de couverture | Résultat exercice | Total |
| Solde au 01/01/2010 | 591 | 983 | (55) | 6 614 | (34) | (277) | (10) | 801 | 8 613 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | 801 | | | | (801) | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | (159) | | | | (159) | (22) |
| Augmentation de capital | 17 | 105 | | | | | | 122 | 122 |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 17 | 105 | | 642 | | | | (801) | (37) |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | | | | | 1115 | 1115 |
| Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾ | | | | | (89) | | | (89) | (51) |
| Sous-total | | | | | (89) | 0 | 1 115 | 1 026 | (22) |
| Variations des taux de conversion | | | | 46 | | | | 46 | 7 |
| Restructurations et cessions internes d'actifs | | | | (1) | | | | (1) | (1) |
| Effets des changements de périmètre | | | | (30) | | | | (30) | (71) |
| Autres variations | | 0 | | (49) | | | | (49) | 36 |
| Solde au 31/12/2010 | 608 | 1 088 | (55) | 7 176 | 12 | (366) | (10) | 1 115 | 9 568 |
| Solde au 01/01/2011 | 608 | 1 088 | (55) | 7 176 | 12 | (366) | (10) | 1 115 | 9 568 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | 1115 | | | | (1 115) | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | (333) | | | | (333) | (21) |
| Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires | 0 | 0 | 0 | 782 | 0 | 0 | 0 | (1 115) | (333) |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | | | | | | 555 | 555 |
| Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾ | | | | | (579) | (8) | | (587) | (9) |
| Sous-total | | | | | (579) | (8) | 555 | (32) | 15 |
| Variations des taux de conversion | | | | 19 | | | | 19 | 1 |
| Restructurations et cessions internes d'actifs | | | | (1) | | | | (1) | (1) |
| Effets des changements de périmètre | | | | 2 | | (4) | | (2) | (26) |
| Autres variations | | | | 8 | | | | 8 | 8 |
| Solde au 31/12/2011 | 608 | 1 088 | (55) | 7 967 | 31 | (949) | (18) | 555 | 9 227 |
| | | | | | | | | 280 | 9 507 |

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2011 par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 2 627 millions d'euros, les autres réserves du CIC pour 320 millions d'euros et celles consolidées pour 4 672 millions d'euros.

(2) DALV : Disponible à la vente.

Au 31 décembre 2011, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 24 mai 2012, un dividende de 6,50 euros par action, contre 8,80 euros au titre de l'exercice précédent.

Tableau des flux de trésorerie nette

| (en millions d'euros) | 2011 | 2010 |
|---|-----------------|---------------|
| Résultat net | 579 | 1 144 |
| Impôts | 293 | 347 |
| Résultat avant impôts | 872 | 1 491 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 167 | 177 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | 1 |
| Dotations nettes aux provisions et dépréciations | 220 | 183 |
| Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence | (48) | (116) |
| Perte nette/gain net des activités d'investissement | (59) | (13) |
| (Produits)/charges des activités de financement | | |
| Autres mouvements | 1 524 | 287 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 1 804 | 519 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 5 043 | 2 752 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | 4 133 | 7 510 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (17 213) | 678 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (5 469) | 214 |
| Impôts versés | (236) | (284) |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (13 742) | 10 870 |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A) | (11 066) | 12 880 |
| Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 83 | (87) |
| Flux liés aux immeubles de placement | (2) | (3) |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (130) | (155) |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B) | (49) | (245) |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires⁽¹⁾ | (277) | (60) |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement⁽²⁾ | 186 | 206 |
| TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C) | (91) | 146 |
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D) | 105 | 127 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | (11 101) | 12 908 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | (11 066) | 12 880 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | (49) | (245) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | (91) | 146 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 105 | 127 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 20 286 | 7 378 |
| Caisse, banques centrales (actif et passif) | 5 359 | 3 877 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 14 927 | 3 501 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 9 185 | 20 286 |
| Caisse, banques centrales (actif et passif) | 3 457 | 5 359 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 5 728 | 14 927 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | (11 101) | 12 908 |

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend les dividendes :

- versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (333) millions d'euros au titre de l'exercice 2010 ;
- versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de (21) millions d'euros ;
- reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 64 millions d'euros.

(2) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement comprennent :

- l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour un montant net de 381 millions d'euros ;
- le remboursement de titres subordonnés pour (195) millions d'euros.

> Annexe

Les notes sont exprimées en millions d'euros.

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs

interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

| Norme / Interprétation | Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du) | Date d'application UE (exercices ouverts à compter du) |
|--|--|---|
| IAS 32 : Classement des émissions de droits | 1/02/2010 | 1/02/2010 |
| IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres | 1/07/2010 | 1/07/2010 |
| IAS 24 : Parties liées | 1/01/2011 | 1/01/2011 |
| IFRIC 14 : Paiement d'avance d'exigences de financement minimal | 1/01/2011 | 1/01/2011 |
| Améliorations 2010 | | |
| Amendements IFRS 3 : Regroupements d'entreprises | 1/07/2010 | 1/07/2010 |
| Amendement IFRS 7 : Instruments financiers - informations à fournir | 1/01/2011 | 1/01/2011 |
| Amendement IAS 1 : Présentation des états financiers | 1/01/2011 | 1/01/2011 |
| Amendement IFRIC 13 : Programmes de fidélisation de la clientèle | 1/01/2011 | 1/01/2011 |
| Amendement IAS 34 : Information financière intermédiaire | 1/01/2011 | 1/01/2011 |
| Normes et interprétations non encore appliquées | | |
| Amendement IFRS 7 : Disclosures - Transfers of Financial Assets | 1/07/2011 | 1/07/2011 |
| Amendement IAS 12 : Deferred tax : Recovery of Underlying Assets | 1/01/2012 | Non adoptée |
| IFRS 9 : Financial Instruments | 1/01/2015 | Non adoptée |
| IFRS 10 : Consolidated Financial Statements | 1/01/2013 | Non adoptée |
| IFRS 11 : Joint arrangements | 1/01/2013 | Non adoptée |
| IFRS 12 : Disclosures of Interests in other entities | 1/01/2013 | Non adoptée |
| IFRS 13 : Fair value measurement | 1/01/2013 | Non adoptée |
| IAS 28 : Investments in associates and joint ventures | 1/01/2013 | Non adoptée |
| IAS19 : Employee benefits | 1/01/2013 | Non adoptée |
| Amendment IAS 1 : Presentation of financial statements - presentation of items of other comprehensive income | 1/01/2013 | Non adoptée |
| IFRIC 20 : Stripping Costs in the Production Phase of a Surface Mine | 1/01/2013 | Non adoptée |

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat » ;
- de l'appréciation du caractère actif des marchés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières donnés et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part l'amortissement de la créance financière.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Garanties financières et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêtés ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.



Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'instrument de dette, susceptible de générer une perte.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas :

- d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ;
- d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels il est estimé que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Instruments financiers en juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- Les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ;
 - ou qui sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
 - ou bien encore qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.
- Les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable ;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs ;
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital-développement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci en est sa meilleure estimation.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

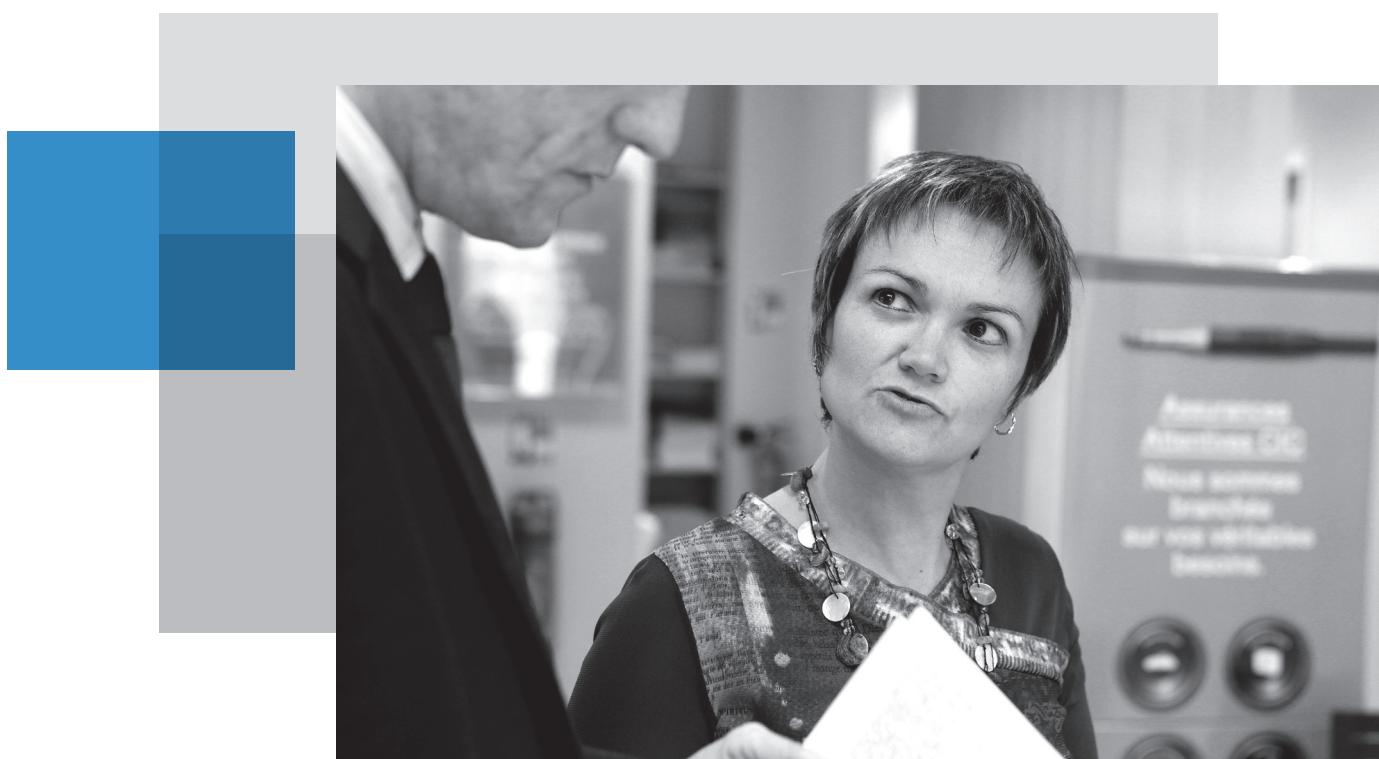
Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de *Monte-Carlo*. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et/ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités



longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacents sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrants des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b) « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- c) « disponible à la vente » dans des cas rares.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a) « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b) « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Compte tenu de la diversité des instruments et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation ou le métier de capital-développement.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. Celle de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, et est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».





Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis

sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur-couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle

des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés qui sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres que les biens immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour le clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer. Les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 9 ou 10 ans (par exemple acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Ce dernier est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranche d'âge ;
- l'âge de départ en retraite, estimé par individu sur la base de la date d'entrée, réelle ou approchée, dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans également sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.



Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.





Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices. Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs. En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision en résultant représente la quote-part des assurés dans les plus et moins-values des actifs. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ». Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de vente. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « effet net positif des regroupements d'entreprises ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui reste contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que ces derniers ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Celle-ci, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêté. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte «écart de conversion». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1.

Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.





Périmètre de consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Note 2 - Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

- La banque de détail regroupe :
 - a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France ;
 - b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international ;
 - b) les activités de marché exercées pour compte propre ou pour compte de la clientèle. L'intermédiation boursière est rattachée à cette dernière activité.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

Répartition du bilan par activité

| Actif | Banque de détail | Banque de financement et de marché | Banque privée | Capital-développement | Holding | Total |
|---|-------------------------|---|----------------------|------------------------------|----------------|--------------|
| Caisse, banques centrales - Actif | 303 | 1 491 | 985 | | 961 | 3 740 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 26 | 22 659 | 150 | 1 804 | | 24 639 |
| Instruments dérivés de couverture - Actif | 27 | 67 | 4 | | | 98 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 309 | 13 166 | 3 758 | 9 | 327 | 17 569 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾ | 3 581 | 10 868 | 6 818 | 9 | 14 327 | 35 603 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 110 904 | 14 231 | 7 124 | | 44 | 132 303 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 64 | 8 | 6 | | | 78 |
| Participations dans les entreprises MEE | 1 466 | | 1 | | (64) | 1 403 |

(1) Dont 19 577 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

2010

| | | | | | | |
|---|---------|--------|-------|-------|--------|---------|
| Caisse, banques centrales - Actif | 322 | 3 978 | 449 | | 654 | 5 403 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 100 | 26 729 | 113 | 1 653 | 6 | 28 601 |
| Instruments dérivés de couverture - Actif | 35 | 84 | 8 | | | 127 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 363 | 14 755 | 4 818 | 3 | 583 | 20 522 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾ | 2 597 | 12 697 | 7 155 | 6 | 20 454 | 42 909 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 106 940 | 13 881 | 6 063 | | 578 | 127 462 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 68 | 17 | 6 | | | 91 |
| Participations dans les entreprises MEE | 1 374 | | 1 | | | 1 375 |

(1) Dont 24 534 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Passif

| 2011 | Banque de détail | Banque de financement et de marché | Banque privée | Capital-développement | Holding | Total |
|---|-------------------------|---|----------------------|------------------------------|----------------|--------------|
| Banques centrales - Passif | | | 282 | | | 282 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 3 | 29 000 | 133 | | 7 | 29 143 |
| Instruments dérivés de couverture - Passif | 29 | 1 964 | 460 | | 1 | 2 454 |
| Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾ | 32 841 | 20 122 | 2 521 | | 14 092 | 69 576 |
| Dettes envers la clientèle | 77 532 | 6 429 | 14 610 | | 1 636 | 100 207 |
| Dettes représentées par un titre | 3 330 | 10 051 | 36 | | 74 | 13 491 |

(1) Dont 55 396 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

2010

| | | | | | | |
|---|--------|--------|--------|-----|--------|--------|
| Banques centrales - Passif | | | 44 | | | 44 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6 | 32 015 | 162 | | 14 | 32 197 |
| Instruments dérivés de couverture - Passif | 20 | 1 415 | 421 | | 1 | 1 857 |
| Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾ | 36 934 | 7 178 | 2 903 | 402 | 15 169 | 62 586 |
| Dettes envers la clientèle | 67 859 | 6 763 | 14 216 | | 2 488 | 91 326 |
| Dettes représentées par un titre | 4 372 | 27 223 | 32 | | | 31 627 |

(1) Dont 44 400 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Répartition du compte de résultat par activité

| 2011 | Banque de détail | Banque de financement et de marché | Banque privée | Capital-développement | Holding | Total |
|--|-------------------------|---|----------------------|------------------------------|----------------|--------------|
| Produit net bancaire | 3 240 | 753 | 431 | 93 | (351) | 4 166 |
| Frais généraux | (2 166) | (235) | (316) | (34) | (59) | (2 810) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 074 | 518 | 115 | 59 | (410) | 1 356 |
| Coût du risque | (157) | (88) | (43) | | (261) | (549) |
| Gains sur autres actifs ⁽¹⁾ | 84 | | 13 | | (32) | 65 |
| Résultat avant impôt | 1 001 | 430 | 85 | 59 | (703) | 872 |

2010

| | 3 280 | 960 | 404 | 191 | (198) | 4 637 |
|--|--------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Frais généraux | (2 175) | (241) | (320) | (35) | (55) | (2 826) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 105 | 719 | 84 | 156 | (253) | 1 811 |
| Coût du risque | (267) | (171) | (15) | | 12 | (441) |
| Gains sur autres actifs ⁽¹⁾ | 117 | | 1 | | 3 | 121 |
| Résultat avant impôt | 955 | 548 | 70 | 156 | (238) | 1 491 |

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition du bilan par zone géographique

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|--|----------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|---------------|---------------------------|----------------------------------|--------------|
| | France | Europe hors France | Autres pays⁽¹⁾ | Total | France | Europe hors France | Autres pays⁽¹⁾ | Total |
| Caisse, banques centrales - Actif | 1 265 | 986 | 1 489 | 3 740 | 977 | 450 | 3 976 | 5 403 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 23 402 | 252 | 985 | 24 639 | 26 807 | 208 | 1 586 | 28 601 |
| Instruments dérivés de couverture - Actif | 91 | 5 | 2 | 98 | 117 | 9 | 1 | 127 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 12 280 | 4 471 | 818 | 17 569 | 13 646 | 5 635 | 1 241 | 20 522 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 26 816 | 6 464 | 2 323 | 35 603 | 32 606 | 7 257 | 3 046 | 42 909 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 121 130 | 7 871 | 3 302 | 132 303 | 117 371 | 7 014 | 3 077 | 127 462 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 72 | 6 | 0 | 78 | 85 | 6 | 0 | 91 |
| Participations dans les entreprises MEE | 1 157 | 246 | 0 | 1 403 | 1 254 | 121 | 0 | 1 375 |

Passif

| | | | | | | | | |
|---|---------------|---------------|--------------|----------------|--------|--------|-------|--------|
| Banques centrales - Passif | 0 | 282 | 0 | 282 | 0 | 44 | 0 | 44 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 28 371 | 542 | 230 | 29 143 | 30 400 | 1 607 | 190 | 32 197 |
| Instruments dérivés de couverture - Passif | 1 950 | 461 | 43 | 2 454 | 1 411 | 423 | 23 | 1 857 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 57 301 | 4 977 | 7 298 | 69 576 | 50 634 | 8 069 | 3 883 | 62 586 |
| Dettes envers la clientèle | 87 142 | 12 455 | 610 | 100 207 | 77 513 | 12 900 | 913 | 91 326 |
| Dettes représentées par un titre | 12 539 | 464 | 488 | 13 491 | 13 837 | 9 985 | 7 805 | 31 627 |

(1) USA et Singapour.

Répartition du compte de résultat par zone géographique

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|--|--------------|--------------------|----------------------------|--------------|--------------|--------------------|----------------------------|--------------|
| | France | Europe hors France | Autres pays ⁽¹⁾ | Total | France | Europe hors France | Autres pays ⁽¹⁾ | Total |
| Produit net bancaire | 3 511 | 409 | 246 | 4 166 | 3 931 | 376 | 330 | 4 637 |
| Frais généraux | (2 486) | (260) | (64) | (2 810) | (2 512) | (254) | (60) | (2 826) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 025 | 149 | 182 | 1 356 | 1 419 | 122 | 270 | 1 811 |
| Coût du risque | (488) | (58) | (3) | (549) | (236) | (25) | (180) | (441) |
| Gains sur autres actifs ⁽²⁾ | 50 | 15 | 0 | 65 | 119 | 2 | (0) | 121 |
| Résultat avant impôts | 587 | 106 | 179 | 872 | 1 302 | 99 | 90 | 1 491 |

(1) USA et Singapour.

(2) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 - Périmètre de consolidation**Changements de dénomination :**

- Banque de Vizille devient CM-CIC Investissement ;
- CIC Finance devient CM-CIC Capital Finance ;
- Vizille Capital Innovation devient CM-CIC Capital Innovation ;
- Vizille Capital Finance devient CM-CIC Conseil.

Société entrante :

- Société Foncière et Financière de Participations.

Fusions / absorptions :

- CIC Investissement avec CM-CIC Investissement ;
- Financière Voltaire avec CM-CIC Capital Finance ;
- GPK Finance avec Transatlantique Gestion ;
- IPO avec CM-CIC Investissement ;
- IPO Ingénierie avec CM-CIC Capital Finance ;
- Société Foncière et Financière de Participations avec CM-CIC Capital Finance.

Société sortante :

- Vizille de Participations (activité non significative).

| Sociétés | Devise | 2011 | | 2010 | | |
|---|--------|-------------------------|--------------------|------|--------------|--|
| | | Pourcentage Contrôle | Méthode Intérêt | * | Méthode * | |
| Société consolidante : CIC | | | | | | |
| A. Réseau bancaire | | | | | | |
| Banques régionales | | | | | | |
| CIC Est | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| CIC Lyonnaise de Banque | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| CIC Nord Ouest | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| CIC Ouest | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| CIC Sud Ouest | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| B. Filiales du réseau bancaire | | | | | | |
| Banca Popolare di Milano ⁽¹⁾ | | | 7 | 7 | ME | |
| CM-CIC Asset Management | | | 24 | 24 | ME | |
| CM-CIC Bail | | (i) | 99 | 99 | IG | |
| CM-CIC Epargne salariale | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| CM-CIC Gestion | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| CM-CIC Laviolette Financement | | | 100 | 96 | IG | |
| CM-CIC Lease | | | 54 | 54 | IG | |
| CM-CIC Leasing Benelux | | | 100 | 99 | IG | |
| CM-CIC Leasing GMBH | | | 100 | 99 | IG | |
| Factocic | | | 96 | 96 | IG | |
| Saint-Pierre SNC | | (i) | 100 | 100 | IG | |
| Sofim | | (i) | 100 | 100 | IG | |

| Sociétés | Devise | 2011 | | Méthode | 2010 | | Méthode | |
|--|--------|--------------------|-----------------|----------------|----------------|----------|----------------|--|
| | | Pourcentage | Contrôle | | Intérêt | * | | |
| C. Banque de financement et activités de marché | | | | | | | | |
| Cigogne Management | | 60 | | IG | 60 | | IG | |
| CM-CIC Securities | (i) | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Diversified Debt Securities SICAV - SIF | | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Divhold | | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| D. Banque privée | | | | | | | | |
| Banque CIC (Suisse) | CHF | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Banque de Luxembourg | | 72 | | IG | 72 | | IG | |
| CIC Banque Transatlantique | (i) | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Banque Transatlantique Belgium | | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Banque Transatlantique Luxembourg | | 60 | | IG | 60 | | IG | |
| Banque Transatlantique Singapore Private Ltd | SGD | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Dubly-Douilhet | | 63 | | IG | 63 | | IG | |
| GPK Finance | | | | FU | 100 | | IG | |
| Transatlantique Gestion | (i) | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Banque Pasche ⁽²⁾ | CHF | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Agefor SA ⁽²⁾ | CHF | 70 | | IG | 70 | | IG | |
| Alternative Gestion SA ⁽²⁾ | CHF | 45 | | ME | 45 | | ME | |
| Banque Pasche (Liechtenstein) AG ⁽²⁾ | CHF | 53 | | IG | 53 | | IG | |
| Banque Pasche Monaco SAM ⁽²⁾ | | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Calypso Management Company ⁽²⁾ | USD | 70 | | IG | 70 | | IG | |
| LRM Advisory SA ⁽²⁾ | USD | 70 | | IG | 70 | | IG | |
| Pasche Bank & Trust Ltd ⁽²⁾ | CHF | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Pasche Finance SA ⁽²⁾ | CHF | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Pasche Fund Management Ltd ⁽²⁾ | USD | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Pasche International Holding Ltd ⁽²⁾ | CHF | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Pasche SA Montevideo ⁽²⁾ | UYU | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda ⁽²⁾ | BRL | 50 | | IG | 52 | | IG | |
| Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda ⁽²⁾ | BRL | 52 | | IG | 52 | | IG | |
| Serficom Family Office Inc ⁽²⁾ | USD | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Serficom Family Office SA ⁽²⁾ | CHF | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd ⁽²⁾ | RMB | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Serficom Maroc Sarl ⁽²⁾ | MAD | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| Valeroso Management Ltd ⁽²⁾ | USD | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| E. Capital-développement | | | | | | | | |
| CIC Investissement | | | | FU | 100 | | IG | |
| CM-CIC Capital Finance | (i) | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| CM-CIC Capital Innovation | | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| CM-CIC Conseil | | 100 | | IG | 100 | | IG | |
| CM-CIC Investissement | | 100 | | IG | 98 | | IG | |
| Financière Voltaire | | | | FU | 100 | | IG | |
| IPO | | | | FU | 100 | | IG | |
| IPO Ingénierie | | | | FU | 100 | | IG | |
| Sudinnova | | 66 | | IG | 63 | | IG | |
| Vizille de Participations | | | | NC | 100 | | IG | |

| Sociétés | Devise | 2011 | | Méthode | 2010 | | Méthode |
|---|--------|-------------|----------|---------|---------|-----|---------|
| | | Pourcentage | Contrôle | | Intérêt | * | |
| F. Structure et logistique | | | | | | | |
| Adepi | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| CIC Migrations | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| CIC Participations | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Cicor | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Cicoval | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Efsa | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Gesteurop | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Gestunion 2 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Gestunion 3 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Gestunion 4 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Impex Finance | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Marsovalor | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Pargestion 2 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Pargestion 4 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Placinvest | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Sofitholding 2 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Sofitholding 3 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Sofitholding 4 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Sofinaction | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Ufigestion 2 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Ugépar Service | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Valimar 2 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| Valimar 4 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| VTP1 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| VTP5 | (i) | 100 | 100 | IG | 100 | 100 | IG |
| G. Société d'assurance | | | | | | | |
| Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)** | | 21 | 21 | ME | 21 | 21 | ME |

*Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

** Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

(1) Les Fondazione Cassa di Risparmio di Alessandria et le CIC ont chacun le statut de partenaire stratégique et ont de plein droit un poste au conseil de surveillance et un poste au comité des nominations. De ce fait, il est estimé une influence notable du CIC avec pour conséquence une consolidation par mise en équivalence.

(2) Groupe Banque Pasche.



Notes sur l'actif du bilan

Note 4 - Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Caisse, banques centrales | | |
| Banques centrales | 3 417 | 5 062 |
| Dont réserves obligatoires | 969 | 667 |
| Caisse | 323 | 341 |
| TOTAL | 3 740 | 5 403 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | |
| Comptes ordinaires | 6 056 | 8 163 |
| Prêts | 22 792 | 26 125 |
| Autres créances | 1 255 | 1 433 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 3 478 | 4 449 |
| Pensions | 1 141 | 1 742 |
| Créances dépréciées sur base individuelle | 1 099 | 1 267 |
| Créances rattachées | 92 | 79 |
| Dépréciations | (310) | (349) |
| TOTAL | 35 603 | 42 909 |
| Dont prêts participatifs | 167 | 159 |
| Dont prêts subordonnés ⁽¹⁾ | 750 | 762 |

(1) Dont un PSDI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

Note 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 9 023 | 10 323 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 15 616 | 18 278 |
| TOTAL | 24 639 | 28 601 |

Note 5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|---------------|
| Titres | | |
| Effets publics | 2 | 9 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| - Cotés | 83 | 121 |
| - Non cotés | 0 | 0 |
| Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾ | | |
| - Cotés | 144 | 202 |
| - Non cotés | 1 696 | 1 543 |
| - Instruments dérivés de transaction | 0 | 0 |
| Autres actifs financiers | | |
| - Pensions | 7 096 | 8 448 |
| - Autres prêts et comptes à terme | 2 | 0 |
| TOTAL | 9 023 | 10 323 |

(1) Les titres du métier capital-développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de cette ligne.

Note 5b - Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Titres | | |
| Effets publics | 1 410 | 2 766 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| - Cotés | 11 305 | 11 948 |
| - Non cotés | 0 | 0 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| - Cotés | 473 | 1 171 |
| - Non cotés | 0 | 0 |
| Instruments dérivés de transaction | 2 428 | 2 393 |
| TOTAL | 15 616 | 18 278 |

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.

Note 5c - Analyse des instruments dérivés

| | Notionnel | 2011 Actif | Passif | Notionnel | 2010 Actif | Passif |
|---|----------------|---------------|--------------|----------------|---------------|--------------|
| Instruments dérivés de transaction | | | | | | |
| Instruments de taux | | | | | | |
| - Swaps | 249 290 | 1 462 | 3 902 | 274 792 | 1 585 | 3 473 |
| - Autres contrats fermes | 6 975 | 4 | 1 | 9 489 | 4 | 0 |
| - Options et instruments conditionnels | 31 191 | 99 | 88 | 47 824 | 187 | 182 |
| Instruments de change | | | | | | |
| - Swaps | 73 654 | 41 | 77 | 184 422 | 39 | 85 |
| - Autres contrats fermes | 17 071 | 168 | 116 | 16 068 | 83 | 67 |
| - Options et instruments conditionnels | 17 493 | 194 | 194 | 15 909 | 166 | 166 |
| Autres que taux et change | | | | | | |
| - Swaps | 16 567 | 368 | 242 | 22 289 | 276 | 347 |
| - Autres contrats fermes | 1 951 | 0 | 0 | 3 598 | 0 | 0 |
| - Options et instruments conditionnels | 785 | 92 | 45 | 1 613 | 53 | 67 |
| Sous-total | 414 977 | 2 428 | 4 665 | 576 004 | 2 393 | 4 387 |
| Instruments dérivés de couverture | | | | | | |
| Couverture de Fair Value Hedge | | | | | | |
| - Swaps | 14 479 | 95 | 2 423 | 13 847 | 125 | 1 838 |
| - Autres contrats fermes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Options et instruments conditionnels | 1 | 0 | | 2 | 0 | |
| Couverture de Cash Flow Hedge | | | | | | |
| - Swaps | 157 | 3 | 31 | 0 | 2 | 19 |
| - Autres contrats fermes | 0 | | | 0 | | |
| - Options et instruments conditionnels | 0 | 0 | | 0 | 0 | |
| Sous-total | 14 637 | 98 | 2 454 | 13 849 | 127 | 1 857 |
| TOTAL | 429 614 | 2 526 | 7 119 | 589 853 | 2 520 | 6 244 |

Note 5d - Hiérarchie de la juste valeur

| 2011 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Actifs financiers | | | | |
| Disponible à la vente (DALV) | | | | |
| - Effets publics et valeurs assimilées | 11 526 | 275 | 0 | 11 801 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 029 | 724 | 289 | 5 042 |
| - Actions, TAP et autres titres à revenu variable | 73 | 0 | 125 | 198 |
| - Participations et ATDLT | 177 | 7 | 175 | 359 |
| - Parts dans les entreprises liées | 0 | 22 | 147 | 169 |
| Transaction / JVO | | | | |
| - Effets publics et valeurs assimilées - Transaction | 1 095 | 315 | 0 | 1 410 |
| - Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option | 2 | 0 | 0 | 2 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction | 9 005 | 1 384 | 916 | 11 305 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option | 83 | 0 | 0 | 83 |
| - Actions et autres titres à revenu variable - Transaction | 459 | 0 | 14 | 473 |
| - Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option | 109 | 0 | 1 731 | 1 840 |
| - Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option | 0 | 2 790 | 0 | 2 790 |
| - Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option | 0 | 4 308 | 0 | 4 308 |
| - Dérivés et autres actifs financiers - Transaction | 30 | 2 254 | 144 | 2 428 |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 95 | 3 | 98 |
| TOTAL | 26 588 | 12 174 | 3 544 | 42 306 |
| Passifs financiers | | | | |
| Transaction / JVO | | | | |
| - Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option | 0 | 21 913 | 0 | 21 913 |
| - Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option | 0 | 615 | 0 | 615 |
| - Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option | 0 | 60 | 0 | 60 |
| - Dettes subordonnées - Juste valeur sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Dérivés et autres passifs financiers - Transaction | 1 929 | 4 575 | 51 | 6 555 |
| Instruments dérivés de couverture | 0 | 2 423 | 31 | 2 454 |
| TOTAL | 1 929 | 29 586 | 82 | 31 597 |

Niveau 1 : Utilisation du cours de Bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.

Niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.

Niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les encours sur la dette souveraine grecque figurant au 31 décembre 2010 dans le niveau 1, ont été transférés au 31 décembre 2011 dans le niveau 2, car la valorisation s'est appuyée sur la valeur de marché corrigée d'un facteur de liquidité.

Détail du niveau 3 - Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option

| | Ouverture | Achats | Ventes | Gains et pertes constatés en résultat | Autres mouvements | Clôture |
|--|-----------|--------|--------|---------------------------------------|-------------------|--------------|
| Actions et autres titres à revenu variable - JVO | 1 567 | 428 | (383) | 40 | 79 | 1 731 |

| 2010 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Actifs financiers | | | | |
| Disponible à la vente (DALV) | | | | |
| - Effets publics et valeurs assimilées | 11 464 | 0 | 0 | 11 464 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 6 783 | 1 109 | 197 | 8 089 |
| - Actions, TAP et autres titres à revenu variable | 152 | 0 | 24 | 176 |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | 425 | 7 | 174 | 606 |
| - Parts dans les entreprises liées | 0 | 24 | 163 | 187 |
| Transaction / Juste valeur sur option | | | | |
| - Effets publics et valeurs assimilées - Transaction | 2 634 | 132 | 0 | 2 766 |
| - Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option | 9 | 0 | 0 | 9 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction | 8 924 | 1 455 | 1 569 | 11 948 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option | 118 | 3 | 0 | 121 |
| - Actions et autres titres à revenu variable - Transaction | 1 157 | 0 | 14 | 1 171 |
| - Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option | 178 | 0 | 1 567 | 1 745 |
| - Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option | 0 | 4 076 | 0 | 4 076 |
| - Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option | 0 | 4 372 | 0 | 4 372 |
| - Dérivés et autres actifs financiers - Transaction | 30 | 2 271 | 92 | 2 393 |
| Instruments dérivés de couverture | 3 | 122 | 2 | 127 |
| TOTAL | 31 877 | 13 571 | 3 802 | 49 250 |
| Passifs financiers | | | | |
| Transaction / Juste valeur sur option | | | | |
| - Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option | 0 | 23 562 | 0 | 23 562 |
| - Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option | 0 | 1 151 | 0 | 1 151 |
| - Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option | 0 | 473 | 0 | 473 |
| - Dettes subordonnées - Juste valeur sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Dérivés et autres passifs financiers - Transaction | 2 659 | 4 311 | 41 | 7 011 |
| Instruments dérivés de couverture | 3 | 1 835 | 19 | 1 857 |
| TOTAL | 2 662 | 31 332 | 60 | 34 054 |

Note 6 - Instruments dérivés de couverture

| | 2011 | 2010 | |
|---|-----------|--------------|--------------|
| | Actif | Passif | Actif |
| Couverture de flux de trésorerie | 3 | 31 | 2 |
| Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres | 3 | 31 | 2 |
| Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat | | | |
| Couverture de juste valeur | 95 | 2 423 | 125 |
| TOTAL | 98 | 2 454 | 127 |
| | | | 1 857 |

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Effets publics | 11 648 | 11 321 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| - Cotés | 4 530 | 7 672 |
| - Non cotés | 477 | 372 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| - Cotés | 145 | 118 |
| - Non cotés | 57 | 63 |
| Titres immobilisés | | |
| - Titres de participation | | |
| Cotés | 52 | 160 |
| Non cotés | 64 | 73 |
| - Autres titres détenus à long terme | | |
| Cotés | 110 | 242 |
| Non cotés | 130 | 130 |
| - Parts dans les entreprises liées | | |
| Cotés | 0 | 0 |
| Non cotés | 165 | 183 |
| - Écart de conversion | 0 | 0 |
| - Titres prêtés | 3 | |
| Créances rattachées | 188 | 188 |
| TOTAL | 17 569 | 20 522 |
| Dont plus/moins-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres | (1 134) | (613) |
| Dont plus/moins-values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres | 71 | 112 |
| Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe | (15) | (4) |
| Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés | (414) | (304) |

Les titres immobilisés comprennent notamment :

- les titres de participation pour 116 millions d'euros, dont les principaux sont les titres Foncières des Régions pour 50 millions d'euros ;
- les autres titres détenus à long terme pour 240 millions d'euros, dont les principaux sont les titres Veolia Environnement pour 86 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations. Celles-ci sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative (dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition) ou prolongée du cours en dessous de son prix de revient.

Les dépréciations constatées en résultat s'élèvent à 110 millions d'euros en 2011 contre 21 millions d'euros en 2010.

Au 31 décembre 2011, la valeur d'achat des actions dépréciées atteint 753 millions d'euros et les dépréciations correspondantes 414 millions d'euros. Leur valeur de marché est de 339 millions d'euros.

Note 7a - Liste des principales participations non consolidées

| | | % détenu | Capitaux propres | Total bilan | PNB ou CA | Résultat |
|----------------------|----------|-----------------|-------------------------|--------------------|------------------|-----------------|
| Foncière des Régions | Coté | < 5% | 6 028 | 14 701 | 751 | 871 |
| Veolia Environnement | Coté | < 5% | 10 895 | 51 511 | 34 787 | 872 |
| Crédit logement | Non coté | < 5% | 1 452 | 9 477 | 181 | 87 |

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2010.

Note 7b - Expositions au risque souverain

L'État grec connaît depuis plusieurs années une crise de confiance qui se traduit par l'impossibilité de trouver auprès des marchés financiers les financements nécessaires à l'équilibre de son budget. En mai 2010, le FMI et les États de la zone euro ont mis en œuvre un premier plan de soutien de 110 milliards d'euros, qui a été suivi d'un second plan en juillet 2011 de près de 160 milliards. Ce dernier incluait un plan d'échange des obligations émises par l'État grec auquel devaient pouvoir adhérer, sur la base du volontariat, les investisseurs du secteur privé (*Private Sector Involvement*). Ce mécanisme a pour double objectif de réduire l'endettement de l'État grec et d'allonger la maturité de sa dette, afin de les rendre compatibles avec la situation économique du pays. En conséquence dès l'arrêté du 30 juin un *impairment* des titres souverains grecs a été constaté et comme la situation n'était toujours pas stabilisée à la clôture l'*impairment* s'est poursuivi à l'arrêté du 31 décembre 2011. Cela s'est traduit dans les comptes notamment par un recyclage en résultat dans la rubrique coût du risque des moins-values latentes sur titres classés en catégorie « disponibles à la vente ».

Les titres souverains grecs portés par le groupe sont classés en portefeuille de transaction ou en actifs disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur. Celle-ci a été établie à partir des prix de marché observés, corrigés des facteurs de liquidité propres à chaque souche d'émission.

Les paramètres financiers de ce plan d'échange ont été fixés le 21 février 2012. Il prévoit la constatation d'une décote de 53,5 %, l'échange des titres actuellement détenus avec des titres émis par l'État grec pour 31,5 % du nominal avec des durées variant de 11 à 30 ans, offrant une rémunération d'un taux moyen pondéré de 3,65 % assortis d'autres titres de même nominal amortissables sur la période et donnant droit à un complément de coupon si le taux de croissance du pays dépasse certains objectifs, ainsi que des titres court terme émis par le fonds européen de stabilité financière à hauteur de 15 % du nominal.

Les États irlandais et portugais ont également bénéficié d'un plan de soutien de l'Union européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne leur permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. À ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux États ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

1. Exposition au risque souverain grec au 31 décembre 2011

| | Encours nets comparables ⁽¹⁾ | Nominal | Dépréciation |
|---------------------------------------|---|------------|--------------|
| Actifs à la juste valeur par résultat | 22 | 100 | (58) |
| Actifs disponibles à la vente | 153 | 505 | (345) |
| TOTAL | 175 | 605 | (403) |

(1) Encours nets de CDS.

La valeur nette comptable correspond à 29 % du montant nominal.

| | | | |
|--------------------------------------|--|--|--------------|
| PNB | | | (58) |
| Cout du risque | | | (345) |
| IMPACT - RÉSULTAT APRÈS IMPÔT | | | (261) |

2. Autres expositions souveraines au 31 décembre 2011

| Encours nets comptables | Portugal | Irlande | Espagne | Italie |
|---------------------------------------|------------|-----------|------------|--------------|
| Actifs à la juste valeur par résultat | 50 | | 131 | 99 |
| Actifs disponibles à la vente | 92 | 85 | 80 | 4 396 |
| TOTAL | 142 | 85 | 211 | 4 495 |
| Durée résiduelle contractuelle | | | | |
| <1 an | 39 | | 66 | 1 266 |
| 1 à 3 ans | 20 | | 28 | 2 076 |
| 3 à 5 ans | 29 | | 19 | 375 |
| 5 à 10 ans | 54 | 85 | 17 | 545 |
| Sup à 10 ans | | | 81 | 233 |
| TOTAL | 142 | 85 | 211 | 4 495 |

Note 8 - Prêts et créances sur la clientèle

| | 2011 | 2010 |
|--|----------------|----------------|
| Créances saines | | |
| Créances commerciales | 4 031 | 3 530 |
| Dont affacturage | 2 197 | 1 973 |
| - Autres concours à la clientèle | | |
| - Crédits à l'habitat | 62 023 | 60 182 |
| - Autres concours et créances diverses | 54 519 | 52 275 |
| - Pensions | 732 | 935 |
| Créances rattachées | 271 | 270 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 371 | 417 |
| Créances dépréciées sur base individuelle | 4 624 | 4 458 |
| Dépréciations sur base individuelle | (2 470) | (2 463) |
| Dépréciations sur base collective | (129) | (155) |
| Sous-total | 123 972 | 119 449 |
| Location financement (investissement net) | | |
| - Mobilier | 5 274 | 5 218 |
| - Immobilier | 3 018 | 2 748 |
| Créances dépréciées sur base individuelle | 181 | 177 |
| Dépréciations sur base individuelle | (142) | (130) |
| Sous-total | 8 331 | 8 013 |
| TOTAL | 132 303 | 127 462 |
| Dont prêts participatifs | 9 | 7 |
| Dont prêts subordonnés | 12 | 12 |

| Opérations de location financement avec la clientèle | Ouverture | Acquisition | Cession | Autres | Clôture |
|--|--------------|--------------|----------------|-----------|--------------|
| Valeur brute comptable | 8 143 | 1 745 | (1 431) | 16 | 8 473 |
| Dépréciations des loyers non recouvrables | (130) | (43) | 31 | 0 | (142) |
| Valeur nette comptable | 8 013 | 1 702 | (1 400) | 16 | 8 331 |

| Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement | < 1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans | Total |
|---|------------|-------------------|-----------|------------|
| Loyers futurs minimaux à recevoir | 2 736 | 4 507 | 1 708 | 8 951 |
| Valeurs actualisées des loyers futurs | 2 560 | 4 300 | 1 694 | 8 554 |
| Produits financiers non acquis | 176 | 207 | 14 | 397 |

Note 9 - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

| | 2011 | | 2010 | | Variation de juste valeur | |
|---|-------|---------|-------|--------|---------------------------|-------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif | | |
| Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille | 755 | (1 037) | 601 | (801) | 154 | (236) |

Note 10 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| | 2011 | 2010 |
|--|-----------|------------|
| Titres | | |
| Effets publics | 0 | 0 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 91 | 103 |
| Créances rattachées | 0 | 0 |
| TOTAL BRUT | 91 | 103 |
| Dépréciations | (13) | (12) |
| TOTAL NET | 78 | 91 |

Note 10a - Variation des dépréciations

| | Ouverture | Dotation | Reprise | Autres | Clôture |
|--|----------------|--------------|------------|-------------|----------------|
| Prêts et créances - Établissements de crédit | (349) | (4) | 51 | (8) | (310) |
| Prêts et créances sur la clientèle | (2 748) | (684) | 693 | (2) | (2 741) |
| Titres disponibles à la vente | (308) | (122) | 17 | (16) | (429) |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | (12) | (1) | 0 | (0) | (13) |
| TOTAL | (3 417) | (811) | 761 | (26) | (3 493) |

Note 10b - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le CIC a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de *trading* vers les portefeuilles AFS (16,1 milliards d'euros) et de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards d'euros du portefeuille AFS vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur comptable des actifs reclassés | 11 763 | 14 642 |
| Portefeuille de Loans & Receivables | 4 350 | 5 358 |
| Portefeuille AFS | 7 413 | 9 284 |
| Juste valeur des actifs reclassés | 11 488 | 14 362 |
| Portefeuille de Loans & Receivables | 4 074 | 5 078 |
| Portefeuille AFS | 7 414 | 9 284 |
| | 2011 | 2010 |
| Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés | (167) | 140 |
| Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés | 47 | (150) |
| Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés | (8) | 20 |

Note 10c - Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles de *trading* et AFS ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

| Synthèse | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| RMBS | 3 985 | 5 579 |
| CMBS | 366 | 458 |
| CLO | 1 522 | 1 887 |
| Autres ABS | 897 | 828 |
| CLO couverts par des CDS | 721 | 833 |
| Autres ABS couverts par des CDS | 28 | 49 |
| Lignes de liquidité des programmes ABCP | 351 | 334 |
| TOTAL | 7 870 | 9 968 |

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions RMBS, CMBS, CLO et autres ABS

| 2011 | RMBS | CMBS | CLO | Autres ABS | Total |
|--|--------------|-------------|--------------|-------------------|--------------|
| Trading | 1 173 | 353 | 26 | 366 | 1 918 |
| Available For Sale | 966 | 13 | 192 | 227 | 1 398 |
| Loans | 1 846 | 0 | 1 304 | 304 | 3 454 |
| TOTAL | 3 985 | 366 | 1 522 | 897 | 6 770 |
| France | 14 | 2 | 0 | 354 | 370 |
| Espagne | 305 | 0 | 0 | 206 | 511 |
| Royaume Uni | 413 | 30 | 0 | 52 | 495 |
| Europe hors France, Espagne et Royaume Uni | 1 306 | 0 | 694 | 144 | 2 144 |
| USA | 1 795 | 321 | 828 | 120 | 3 064 |
| Autres | 152 | 13 | 0 | 21 | 186 |
| TOTAL | 3 985 | 366 | 1 522 | 897 | 6 770 |
| US Agencies | 521 | 0 | 0 | 0 | 521 |
| AAA | 1 560 | 303 | 716 | 421 | 3 000 |
| AA | 187 | 30 | 717 | 107 | 1 041 |
| A | 242 | 23 | 51 | 98 | 414 |
| BBB | 145 | 2 | 26 | 121 | 294 |
| BB | 119 | 0 | 12 | 20 | 151 |
| Inférieur ou égal à B | 1 211 | 8 | 0 | 130 | 1 349 |
| Non noté | | | | | 0 |
| TOTAL | 3 985 | 366 | 1 522 | 897 | 6 770 |

| | | | | | |
|---------------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Origination 2005 et avant | 943 | 28 | 39 | 207 | 1 217 |
| Origination 2006 | 1 153 | 119 | 574 | 112 | 1 958 |
| Origination 2007 | 1 125 | 174 | 550 | 183 | 2 032 |
| Origination depuis 2008 | 764 | 45 | 359 | 395 | 1 563 |
| TOTAL | 3 985 | 366 | 1 522 | 897 | 6 770 |

| 2010 | RMBS | CMBS | CLO | Autres ABS | Total |
|-----------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Trading | 1819 | 306 | 23 | 343 | 2 491 |
| Available For Sale | 1835 | 147 | 29 | 287 | 2 298 |
| Loans | 1 925 | 5 | 1 835 | 198 | 3 963 |
| TOTAL | 5 579 | 458 | 1 887 | 828 | 8 752 |
| France | 14 | 1 | 0 | 407 | 422 |
| Europe hors France | 2 803 | 84 | 889 | 377 | 4 153 |
| USA | 2 366 | 291 | 998 | | 3 655 |
| Autres | 396 | 82 | | 44 | 522 |
| TOTAL | 5 579 | 458 | 1 887 | 828 | 8 752 |
| US Agencies | 1 075 | | | | 1 075 |
| AAA | 2 984 | 346 | 1 070 | 601 | 5 001 |
| AA | 322 | 92 | 600 | 56 | 1 070 |
| A | 69 | 20 | 179 | 7 | 275 |
| BBB | 71 | | 26 | 151 | 248 |
| BB | 43 | | 12 | 13 | 68 |
| Inférieur ou égal à B | 1 015 | | | | 1 015 |
| Non noté | | | | | 0 |
| TOTAL | 5 579 | 458 | 1 887 | 828 | 8 752 |

Note 11 - Impôts courants ou exigibles

| | 2011 | 2010 |
|--------|------|------|
| Actif | 623 | 504 |
| Passif | 209 | 181 |

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Note 12 - Impôts différés

| | 2011 | 2010 |
|-------------------------------------|------|------|
| Actif (par résultat) ⁽¹⁾ | 438 | 523 |
| Actif (par capitaux propres) | 542 | 244 |
| Passif (par résultat) | 212 | 126 |
| Passif (par capitaux propres) | 12 | 23 |

(1) Dont 102 millions d'euros concernant CIC New York.

Répartition des impôts différés (par résultat) par grande catégorie

| | 2011 | 2010 | |
|--|--------------|--------------|--------------|
| | Actif | Passif | Actif |
| | | | Passif |
| Déférences temporaires sur : | | | |
| Provisions | 288 | | 302 |
| Réserve latente de location financement | | (136) | (112) |
| Résultats des sociétés transparentes | | (4) | (4) |
| Réévaluation des instruments financiers | 859 | (952) | 603 |
| Charges à payer et produits à recevoir | 58 | | 24 |
| Déficits fiscaux ⁽¹⁾ | 122 | | 241 |
| Autres décalages temporaires | 26 | (35) | 1 |
| Compensation | (915) | 915 | (648) |
| TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS | 438 | (212) | 523 |
| | | | (126) |

(1) Dont concernant les USA : 122 millions d'euros en 2011 et 176 millions d'euros pour l'exercice 2010.

Le déficit fiscal aux USA est activé dans la limite de 10 années de résultat futur.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé basé sur l'utilisation de déficits fiscaux reportables fait l'objet de test annuel de dépréciation.

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les déficits fiscaux sont source d'actifs d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 36,10% et correspond au taux normal de l'impôt.

Note 13 - Compte de régularisation et actifs divers

| | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Comptes de régularisation actif | | |
| Valeurs reçues à l'encaissement | 175 | 238 |
| Comptes d'ajustement sur devises | 12 | 13 |
| Produits à recevoir | 390 | 370 |
| Comptes de régularisation divers | 1 172 | 1 433 |
| Sous-total | 1 749 | 2 054 |
| Autres actifs | | |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 95 | 53 |
| Dépôts de garantie versés | 6 764 | 4 568 |
| Débiteurs divers | 4 911 | 4 959 |
| Stocks et assimilés | 2 | 2 |
| Autres emplois divers | 8 | 24 |
| Sous-total | 11 780 | 9 606 |
| TOTAL | 13 529 | 11 660 |

Les comptes de régularisation sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les débiteurs divers comprennent essentiellement le solde des comptes de passage des systèmes de paiement interbancaires ainsi que les encours de garantie de la salle des marchés du CIC.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans l'actif net des entreprises mises en équivalence

| | 2011 | | | 2010 | | |
|--|-----------------------|--------------|-----------|-----------------------|--------------|------------|
| | Quote-part détenue | Réserves | Résultat | Quote-part détenue | Réserves | Résultat |
| Groupe ACM ⁽¹⁾ - Non coté | 20,52 % | 1 132 | 78 | 20,52 % | 1 089 | 113 |
| Banca Popolare di Milano ⁽²⁾ - Coté | 6,60 % | 212 | (31) | 4,52 % | 160 | 1 |
| CM-CIC Asset Management - Non coté | 23,53 % | 10 | 1 | 23,53 % | 9 | 2 |
| Alternative Gestion SA Genève - Non coté | 62,00 % | 1 | 1 | 62,00 % | 1 | 1 |
| TOTAL | | 1 355 | 48 | | 1 259 | 116 |

(1) Y compris l'écart d'acquisition de 54 millions d'euros.

(2) L'écart d'acquisition de 41 millions d'euros concernant BPM a été totalement déprécié durant l'exercice 2011.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

| | Total bilan | PNB | Résultat net |
|--------------------------|--------------------|------------|---------------------|
| Groupe ACM | 63 661 | 1 112 | 593 |
| Banca Popolare di Milano | 54 053 | 322 | 111 |
| CM-CIC Asset Management | 65 | 53 | 7 |

Les chiffres sont relatifs à l'exercice 2010.

Banca Popolare di Milano. S.C.a.r.l. ou « BPM »

La banque italienne a été invitée par le régulateur, la Banque d'Italie, au cours du 1^{er} semestre 2011, à renforcer ses fonds propres. En réponse à cela, BPM a procédé à une augmentation de capital au cours du dernier trimestre 2011 au prix de 30 centimes d'euro l'action nouvelle, à laquelle le groupe CIC a souscrit à hauteur de sa part, suivie le 29 décembre par le remboursement anticipé en actions des obligations convertibles remboursables en actions émises en 2009.

À l'issue de ces deux opérations, le nombre total d'actions émises par BPM est de 3 229 621 379 et le nombre d'actions détenues par le groupe CIC est de 213 millions, ce qui représente une participation de 6,60 % au 31 décembre 2011. Cette part était de 4,52 % à l'ouverture de l'exercice.

Cette augmentation du pourcentage d'intérêt provient de la part plus importante détenue par le groupe CIC dans les OCRA que dans les actions.

L'investissement dans BPM est consolidé par mise en équivalence compte tenu de la position d'influence notable du CIC qui conserve son mandat au conseil en qualité de partenaire stratégique, et qui participe également au comité exécutif ainsi qu'au comité financier. Sa valorisation dans les comptes doit ressortir de ce fait à la quote-part dans l'actif net comptable IFRS, sans cependant pouvoir excéder la valeur d'utilité. Celle-ci a été déterminée en appliquant la méthode « *dividend discounted method (DDM)* » qui consiste à actualiser les résultats distribuables futurs sur une longue période, eux-mêmes obtenus à partir des résultats nets comptables prévisionnels diminués du montant mis en réserve pour respecter les contraintes réglementaires du ratio de solvabilité.

Les résultats prévisionnels utilisés sont ceux présentés dans l'offre d'émission d'actions du 28 octobre 2011. Il s'agit de l'information disponible la plus récente. Le taux d'actualisation utilisé est construit à partir du taux d'intérêt sans risque à long terme auquel est ajouté une prime fonction de la volatilité de l'action BPM. Il en résulte une valeur d'utilité de 85 centimes d'euro pour une action BPM. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle notamment au taux d'actualisation fait ressortir qu'une variation de 100 bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 13 %.

Sur la base de cette valorisation, la valeur d'équivalence intégrée dans les comptes ressort à 181 millions d'euros après dépréciation.

Pour mémoire, le cours de l'action BPM à la Bourse de Milan était de 31 centimes à la clôture du 31 décembre 2011 et de 50 centimes à l'ouverture du 23 février 2012. La valeur boursière de la participation du groupe CIC dans BPM était de 66 millions d'euros au 31 décembre 2011 et de 107 millions au 23 février 2012. Au 30 septembre 2011, selon les états financiers consolidés IFRS, le total de bilan de BPM était de 51 927 millions d'euros, ses capitaux propres s'élevaient à 3 795 millions d'euros dont le résultat des neuf premiers mois de 2011 de 49 millions d'euros.

Le groupe CIC a cédé le 4 octobre 2011 la totalité de sa participation de 6,49 % dans Banca di Legnano SpA à BPM qui, après cette opération, détient la totalité de sa filiale et l'a fusionnée le 11 février 2012 avec une autre filiale, Cassa di Risparmio di Alessandria SpA.

Au cours de l'exercice, le groupe CIC a constaté en résultat, outre sa quote-part dans le résultat de la période de BPM de 2 millions d'euros, la perte issue de la conversion des OCRA, l'effet de relution dû à l'augmentation de la participation en pourcentage, la dépréciation induite par la valeur d'utilité et le résultat de cession des actions Banca di Legnano, pour un montant total négatif de 73 millions d'euros dont - 42 millions en PNB et - 31 millions d'euros dans la ligne « résultat des entités consolidées par mise en équivalence ».

Note 15 - Immeubles de placement

| | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations | Clôture |
|-------------------------------|------------------|---------------------|-------------------|--------------------------|----------------|
| Coût historique | 39 | 2 | (1) | 0 | 40 |
| Amortissement et dépréciation | (16) | (2) | 1 | (0) | (17) |
| Montant net | 23 | (0) | (0) | 0 | 23 |

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est comparable à leur valeur comptable.

Note 16 - Immobilisations corporelles

| | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations | Clôture |
|--------------------------------------|----------------|--------------|--------------|-------------------|----------------|
| Coût historique | | | | | |
| Terrains d'exploitation | 349 | 1 | (2) | 1 | 349 |
| Constructions d'exploitation | 2 259 | 107 | (31) | 39 | 2 374 |
| Autres immobilisations corporelles | 659 | 43 | (68) | (37) | 597 |
| TOTAL | 3 267 | 151 | (101) | 3 | 3 320 |
| Amortissement et dépréciation | | | | | |
| Terrains d'exploitation | 0 | 0 | 0 | (0) | 0 |
| Constructions d'exploitation | (1 175) | (115) | 26 | (1) | (1 265) |
| Autres immobilisations corporelles | (486) | (33) | 53 | (1) | (467) |
| TOTAL | (1 661) | (148) | 79 | (2) | (1 732) |
| Montant net | 1 606 | 3 | (22) | 1 | 1 588 |

Note 17 - Immobilisations incorporelles

| | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations | Clôture |
|--------------------------------------|--------------|--------------|------------|-------------------|--------------|
| Coût historique | | | | | |
| Immobilisations générées en interne | 1 | 0 | 0 | (0) | 1 |
| Immobilisations acquises | 404 | 21 | (8) | (6) | 411 |
| - Logiciels | 94 | 9 | (3) | 1 | 101 |
| - Autres | 310 | 12 | (5) | (7) | 310 |
| TOTAL | 405 | 21 | (8) | (6) | 412 |
| Amortissement et dépréciation | | | | | |
| Immobilisations générées en interne | (1) | (0) | 0 | 0 | (1) |
| Immobilisations acquises | (105) | (55) | 5 | 9 | (146) |
| - Logiciels | (38) | (12) | 2 | (0) | (48) |
| - Autres | (67) | (43) | 3 | 9 | (98) |
| TOTAL | (106) | (55) | 5 | 9 | (147) |
| Montant net | 299 | (34) | (3) | 3 | 265 |

Note 18 - Écarts d'acquisition

| | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations ⁽¹⁾ | Clôture |
|--------------------------------|-----------|--------------|------------|----------------------------------|-----------|
| Écart d'acquisition brut | 86 | 0 | 0 | 1 | 87 |
| Dépréciations | 0 | (0) | 0 | 0 | 0 |
| Écart d'acquisition net | 86 | (0) | 0 | 1 | 87 |

(1) Les autres variations résultent de la variation des taux de change pour 1 million d'euros.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

| | Ouverture | Augmentation | Diminution | Autres variations | Clôture |
|-------------------------------------|-----------|--------------|------------|-------------------|-----------|
| CIC Banque Transatlantique | 6 | | | | 6 |
| CIC Private Banking - Banque Pasche | 54 | | | 1 | 55 |
| Transatlantique Gestion | 5 | | | | 5 |
| CM-CIC Investissement | 21 | | | | 21 |
| TOTAL | 86 | 0 | 0 | 1 | 87 |

Notes sur le passif du bilan

Note 19 - Banques centrales – Dettes envers les établissements de crédit

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Banques centrales | 282 | 44 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Comptes ordinaires | 4 821 | 2 738 |
| Autres dettes ⁽¹⁾ | 61 308 | 55 491 |
| Pensions | 3 214 | 4 193 |
| Dettes rattachées | 233 | 164 |
| TOTAL | 69 576 | 62 586 |

(1) Dont 52 052 millions d'euros vis-à-vis de la BFCM.

Note 20 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 6 555 | 7 011 |
| Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | 22 588 | 25 186 |
| TOTAL | 29 143 | 32 197 |

Note 20a - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Vente à découvert de titres | | |
| - Effets publics | 0 | 1 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 641 | 1 315 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | 447 | 548 |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments dérivés de transaction | 4 665 | 4 387 |
| Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction | 802 | 760 |
| - Dont dettes sur titres empruntés | 802 | 760 |
| TOTAL | 6 555 | 7 011 |

Note 20b - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

| | 2011 | Écart | Valeur comptable | 2010 | |
|---|------------------|-----------|------------------|-------------------------|----------|
| | Valeur comptable | | | Montant dû à l'échéance | Écart |
| Titres émis | 60 | 0 | 473 | 473 | 0 |
| Dettes subordonnées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes interbancaires ⁽¹⁾ | 21 913 | 13 | 23 562 | 23 555 | 7 |
| Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾ | 615 | 0 | 1 151 | 1 151 | 0 |
| TOTAL | 22 588 | 13 | 25 186 | 25 179 | 7 |

(1) La valeur comptable des dettes représentatives des titres donnés en pension s'élève à 22 159 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 23 741 millions d'euros au 31 décembre 2010.

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Note 21 - Dettes envers la clientèle

| | 2011 | 2010 |
|---|----------------|---------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial | | |
| - À vue | 22 843 | 19 865 |
| - À terme | 7 331 | 7 275 |
| Dettes rattachées sur comptes d'épargne | 5 | 13 |
| Sous-total | 30 179 | 27 153 |
| Comptes à vue | | |
| Comptes et emprunts à terme | 36 061 | 35 190 |
| Pensions | 33 530 | 27 695 |
| Dettes rattachées | 151 | 678 |
| Sous-total | 70 028 | 64 173 |
| TOTAL | 100 207 | 91 326 |

Note 22 - Dettes représentées par un titre

| | 2011 | 2010 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Bons de caisse | 90 | 83 |
| TMI & TCN | 12 162 | 30 473 |
| Emprunts obligataires | 1 153 | 967 |
| Dettes rattachées | 86 | 104 |
| TOTAL | 13 491 | 31 627 |

Note 23 - Compte de régularisation et passifs divers

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Comptes de régularisation passif | | |
| Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement | 442 | 453 |
| Comptes d'ajustement sur devises | 348 | 14 |
| Charges à payer | 489 | 585 |
| Produits constatés d'avance | 489 | 486 |
| Comptes de régularisation divers | 1 354 | 5 223 |
| Sous-total | 3 122 | 6 761 |
| Autres passifs | | |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 78 | 63 |
| Versements restant à effectuer sur titres | 53 | 69 |
| Créditeurs divers | 1 539 | 1 298 |
| Sous-total | 1 670 | 1 430 |
| TOTAL | 4 792 | 8 191 |

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme constatées en hors bilan.

Note 24 - Provisions

| | Ouverture | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice (provision utilisée) | Reprises de l'exercice (provision non utilisée) | Autres variations | Clôture |
|---|--------------|-------------------------|---|---|-------------------|------------|
| Provisions pour risques de contrepartie | | | | | | |
| Sur engagements par signature | 126 | 38 | (9) | (40) | (0) | 115 |
| Sur engagements de financement et de garantie | 1 | 0 | (1) | (0) | 0 | 0 |
| Sur risques pays | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour risques sur créances diverses | 23 | 2 | (8) | (3) | 1 | 15 |
| Autres provisions pour risques de contrepartie | 0 | 0 | 0 | (0) | (0) | 0 |
| Provisions pour risques hors risques de contrepartie | | | | | | |
| Provisions pour charges de retraite | 120 | 21 | (9) | (6) | (0) | 126 |
| Provisions pour litiges | 31 | 7 | (4) | (4) | 5 | 35 |
| Provisions pour épargne logement | 62 | 0 | (4) | (15) | 0 | 43 |
| Provisions pour impôt | 119 | 5 | (56) | (0) | (4) | 64 |
| Provisions pour éventualités diverses | 327 | 11 | (54) | (38) | 5 | 251 |
| Autres provisions ⁽¹⁾ | 271 | 66 | 1 | (24) | (60) | 254 |
| TOTAL | 1 080 | 150 | (144) | (130) | (53) | 903 |

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 231 millions d'euros.

Note 24a - Engagements de retraite et avantages similaires

| | Ouverture | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Autres variations | Clôture |
|--|------------|-------------------------|------------------------|-------------------|------------|
| Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite | | | | | |
| Indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾ | 30 | 15 | (5) | (0) | 40 |
| Compléments de retraite | 49 | 4 | (6) | 0 | 47 |
| Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme) | 28 | 2 | (2) | 0 | 28 |
| Sous-total | 107 | 21 | (13) | (0) | 115 |
| Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite | | | | | |
| Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ⁽²⁾ | 13 | 0 | (2) | 0 | 11 |
| Sous-total | 13 | 0 | (2) | 0 | 11 |
| TOTAL | 120 | 21 | (15) | (0) | 126 |

| Hypothèses retenues | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Taux d'actualisation ⁽³⁾ | 4,7 % | 4,0 % |
| Augmentation annuelle des salaires ⁽⁴⁾ | Minimum 1,8 % | Minimum 1,5 % |



Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière des banques CIC

| | Effet de Ouverture l'actualisation | Produits financiers | Coût des services rendus | Autres dont coût des services passés | Variation écart actuariels | Paiement aux bénéficiaires | Cotisations d'assurance | Clôture |
|---|---------------------------------------|------------------------|--------------------------------|---|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------|
| Indemnités de fin de carrière | | | | | | | | |
| Engagements | 180 | 7 | 7 | 5 | (3) | (15) | | 181 |
| Contrat d'assurance | 102 | | 4 | | (4) | (9) | 7 | 100 |
| Étalement | (64) | | | 11 | | | | (53) |
| Excédent Actifs/Engagements | 0 | | | | | | | 0 |
| Sous-total banques assurées auprès des ACM | 14 | 7 | (4) | 7 | 16 | 1 | (6) | (7) |
| Autres entités françaises | 7 | | | | | | | 3 |
| Entités étrangères | 9 | | | | | | | 9 |
| TOTAL | 30 | | | | | | | 40 |

(1) La provision pour indemnité de fin de carrière est pour les banques françaises du groupe égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance du CM10-CIC.

En 2011, l'évolution de la provision se traduit par une dotation de 12 millions d'euros au titre de l'étalement de l'impact 2010 sur l'accord sur le statut unique du groupe.

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

(3) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(4) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires. Depuis 2010, elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 24b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Encours des plans d'épargne logement | | |
| Ancienneté comprise entre 0-4 ans | 212 | 1 764 |
| Ancienneté comprise entre 4-10 ans | 3 676 | 1 821 |
| Ancienneté supérieure à 10 ans | 2 103 | 2 245 |
| TOTAL | 5 991 | 5 830 |
| Encours de comptes d'épargne logement | 642 | 788 |
| TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT | 6 633 | 6 618 |

| Prêts d'épargne logement | 2011 | 2010 |
|---|-------------|-------------|
| Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan | 206 | 241 |

| Provisions d'épargne logement | Ouverture | Dotations nettes | Autres variations | Clôture |
|--------------------------------------|-----------|------------------|-------------------|----------------|
| Sur comptes d'épargne logement | 14 | 1 | | 15 |
| Sur plans d'épargne logement | 40 | (18) | | 22 |
| Sur prêts d'épargne logement | 8 | (2) | | 6 |
| TOTAL | 62 | (19) | 0 | 43 |

Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement

| | | | | |
|------------------------------------|-----------|--|--|-----------|
| Ancienneté comprise entre 0-4 ans | 21 | | | 12 |
| Ancienneté comprise entre 4-10 ans | 7 | | | 0 |
| Ancienneté supérieure à 10 ans | 12 | | | 10 |
| TOTAL | 40 | | | 22 |

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
 - d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type *Cox-Ingersoll-Ross*).

Note 25 - Dettes subordonnées

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes subordonnées | 336 | 531 |
| Emprunts participatifs | 154 | 154 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 2 107 | 2 107 |
| Autres dettes | 910 | 902 |
| Dettes rattachées | 25 | 26 |
| TOTAL | 3 532 | 3 720 |

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31/12/2011

| Emetteurs | Date d'émission | Montant d'émission | Devise | Taux | Échéance | Possibilité de remboursement anticipé | Conditions d'un remboursement anticipé |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|-------------|-----------------|--|---|
| TSR | 19.07.01 | 300 M€ | EUR | a | 19.07.2013 | | |
| TSR | 30.09.03 | 350 M\$ | USD | b | 30.09.2015 | | |
| Emprunt participatif | 28.05.85 | 137 M€ | EUR | c | d | | |
| Titres super subordonnés | 30.06.06 | 400 M€ | EUR | e | | | |
| Titres super subordonnés | 30.06.06 | 1100 M€ | EUR | f | | | |
| Titres super subordonnés | 30.12.08 | 500 M€ | EUR | g | | | |

a Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

b Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

c Minimum 85 % (TAM+TMO)/2. Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

d Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal valorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

e Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

f Taux Euribor 6 mois + 107 points de base les dix premières années, puis de Euribor 6 mois + 207 points de base.

g Taux variable Euribor 3 mois + 665 points de base.

e, f et g : souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.

Le paiement du coupon des titres super subordonnés (TSS) ne peut être suspendu que dans des situations prédefinies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur. Ils sont des instruments financiers de passif.

Note 26a - Gains ou pertes latents ou différés

| | 2011 | 2010 |
|--|----------------|--------------|
| Gains ou pertes latents ou différés* liés aux : | | |
| Écarts de conversion | (5) | |
| Actifs disponibles à la vente | | |
| Actions | | |
| - Plus-values latentes ou différées | 90 | 134 |
| - Moins-values latentes ou différées | (20) | (21) |
| Obligations | | |
| - Plus-values latentes ou différées | 588 | 37 |
| - Moins-values latentes ou différées | (1 719) | (649) |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie | (18) | (10) |
| Biens immobiliers (IAS 16) | | |
| Quote-part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence | 18 | 44 |
| TOTAL | (1 066) | (465) |
| Gains ou pertes latents ou différés | | |
| - Part du groupe | (967) | (376) |
| - Part des intérêts minoritaires | (99) | (89) |
| TOTAL | (1 066) | (465) |

* Soldes net d'impôt.

Note 26b - Informations complémentaires relatives aux variations des gains ou pertes latents ou différés

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Écarts de conversion | | |
| Reclassement vers le résultat | | |
| Autres mouvements | (5) | 0 |
| Sous-total | (5) | 0 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Reclassement vers le résultat | 307 | (102) |
| Autres mouvements | (870) | (39) |
| Sous-total | (563) | (141) |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | |
| Reclassement vers le résultat | 0 | 2 |
| Autres mouvements | (7) | (2) |
| Sous-total | (7) | (0) |
| Réévaluation des immobilisations | 0 | 0 |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 0 | 0 |
| Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE | (26) | 2 |
| TOTAL | (601) | (139) |

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| | 2011 | Net | | 2010 | | |
|---|--------------|------------|--------------|--------------|-----------|--------------|
| | Brut | | | Brut | Impôt | Net |
| Écart de conversion | (5) | (5) | (0) | (0) | 0 | 0 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | (869) | 306 | (563) | (182) | 41 | (141) |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | (10) | 3 | (7) | 0 | 0 | (0) |
| Réévaluations des immobilisations | | 0 | | | | 0 |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | 0 | | | | 0 |
| Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE | (26) | | (26) | 2 | | 2 |
| TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | (910) | 309 | (601) | (180) | 41 | (139) |

Note 27 - Engagements donnés et reçus

| Engagements donnés | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements de financement | | |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | 945 | 1 198 |
| Engagements en faveur de la clientèle | 25 973 | 26 286 |
| Engagements de garantie | | |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 1 080 | 4 231 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 11 550 | 7 445 |
| Engagements reçus | 2011 | 2010 |
| Engagements de financement | | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 720 | 1 226 |
| Engagements de garantie | | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 30 080 | 29 028 |
| Actifs donnés en garantie de passif | 2011 | 2010 |
| Titres prêtés | 12 | 8 |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | 6 763 | 4 568 |
| Titres et valeurs donnés en pension | 24 887 | 28 295 |
| TOTAL | 31 662 | 32 871 |



Notes sur le compte de résultat

Note 28 - Intérêts et produits/charges assimilés

| | 2011 | 2010 | |
|---|--------------|----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Produits |
| | Produits | Charges | Produits |
| Établissements de crédit et banques centrales | 818 | (1 503) | 777 |
| Clientèle | 7 266 | (3 796) | 6 956 |
| - Dont location financement | 2 682 | (2 361) | 2 602 |
| Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat | 0 | | 0 |
| Instruments dérivés de couverture | 295 | (553) | 1 329 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 470 | | 511 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 2 | | 2 |
| Dettes représentées par un titre | | (316) | (330) |
| Dettes subordonnées | | (69) | (62) |
| TOTAL | 8 851 | (6 237) | 9 575 |
| | | | (6 531) |

Note 29 - Commissions

| | 2011 | 2010 | |
|--|--------------|--------------|--------------|
| | Produits | Charges | Produits |
| | Produits | Charges | Produits |
| Établissements de crédit | 4 | (3) | 5 |
| Clientèle | 750 | (7) | 707 |
| Titres | 492 | (34) | 512 |
| Instruments dérivés | 4 | (13) | 5 |
| Change | 16 | (1) | 19 |
| Engagements de financement et de garantie | 5 | (8) | 4 |
| Prestations de services | 925 | (449) | 919 |
| TOTAL | 2 196 | (515) | 2 171 |
| | | | (507) |
| | | | 2011 |
| Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (comptes à vue inclus) | 785 | 752 | |
| Commissions de gestion pour compte de tiers | 421 | 434 | |

Note 30 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|-------------|
| Instruments de transaction | (32) | (191) |
| Instruments à la juste valeur sur option ⁽¹⁾ | (118) | 98 |
| Inefficacité des couvertures | 5 | (5) |
| Résultat de change | 45 | 49 |
| TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR | (100) | (49) |

(1) Dont (98) millions d'euros provenant de l'activité de capital-développement.

Note 30a - Inefficacité des couvertures

| | 2011 | 2010 |
|---|----------|------------|
| Variation de juste valeur des éléments couverts | 952 | (139) |
| Variation de juste valeur des couvertures | (947) | 134 |
| TOTAL DE L'INEFFICACITÉ DES COUVERTURES | 5 | (5) |

Note 31 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|--|------------|-----------------|--------------|-------------|------------|-----------------|--------------|------------|
| | Dividendes | PV/MV réalisées | Dépréciation | Total | Dividendes | PV/MV réalisées | Dépréciation | Total |
| Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe | | 12 | 0 | 12 | | 90 | 0 | 90 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 1 | 25 | 0 | 26 | 1 | 5 | 0 | 6 |
| Titres immobilisés | 56 | 43 | (110) | (11) | 47 | 9 | (21) | 35 |
| Autres | 0 | (76) | 0 | (76) | 0 | 2 | 0 | 2 |
| TOTAL | 57 | 4 | (110) | (49) | 48 | 106 | (21) | 133 |

Note 32 - Produits/charges des autres activités

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits des autres activités | | |
| Immeubles de placement | 0 | 1 |
| Charges refacturées | 61 | 0 |
| Autres produits | 180 | 136 |
| Sous-total | 241 | 137 |
| Charges des autres activités | | |
| Immeubles de placement | (2) | (1) |
| Autres charges | (219) | (291) |
| Sous-total | (221) | (292) |
| TOTAL | 20 | (155) |

Note 33 - Charges générales d'exploitation

| | 2011 | 2010 |
|----------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnel | (1 607) | (1 663) |
| Autres charges | (1 036) | (985) |
| TOTAL | (2 643) | (2 648) |

Note 33a - Charges de personnel

| | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | (987) | (1 017) |
| Charges sociales | (435) | (422) |
| Avantages du personnel | (3) | (2) |
| Intéressement et participation des salariés | (74) | (114) |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations | (111) | (105) |
| Autres | 3 | (3) |
| TOTAL | (1 607) | (1 663) |

Note 33b - Effectifs moyens (en équivalent temps plein)

| | 2011 | 2010 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Techniciens de la banque | 11 964 | 12 144 |
| Cadres | 8 704 | 8 584 |
| TOTAL | 20 668 | 20 728 |
| Ventilation par pays | | |
| France | 19 157 | 19 223 |
| Étranger | 1 511 | 1 505 |
| TOTAL | 20 668 | 20 728 |

Note 33c - Autres charges administratives

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------|----------------|--------------|
| Impôts et taxes | (114) | (80) |
| Services extérieurs | (941) | (923) |
| Refacturation de charges | 20 | 18 |
| Autres charges diverses | (1) | (0) |
| TOTAL | (1 036) | (985) |

Note 33d - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

| Montants hors taxes en millions d'euros | PricewaterhouseCoopers Audit | | | | Ernst & Young et Autres | | | |
|---|------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes | | | | | | | | |
| - CIC | 0,60 | 17 % | 0,65 | 16 % | 0,55 | 22 % | 0,63 | 23 % |
| - Filiales intégrées globalement | 2,38 | 66 % | 2,77 | 70 % | 1,90 | 76 % | 2,00 | 72 % |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes ⁽¹⁾ | | | | | | | | |
| - CIC | | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | 0,46 | 13 % | 0,14 | 4 % | 0,01 | 0 % | 0,10 | 3 % |
| Sous-total | 3,44 | 96 % | 3,56 | 90 % | 2,46 | 98 % | 2,73 | 98 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| - Juridique, fiscal et social | 0,03 | 1 % | 0,13 | 3 % | | | | |
| - Autres | 0,13 | 3 % | 0,26 | 7 % | 0,05 | 2 % | 0,06 | 2 % |
| Sous-total | 0,16 | 4 % | 0,39 | 10 % | 0,05 | 2 % | 0,06 | 2 % |
| TOTAL | 3,60 | 100 % | 3,95 | 100 % | 2,51 | 100 % | 2,79 | 100 % |

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement de diligences effectuées à la demande d'autorités de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Les montants ci-dessus correspondent à ceux comptabilisés en charges durant l'exercice.

Note 34 - Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| | 2011 | 2010 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Amortissements | | |
| Immobilisations corporelles | (148) | (151) |
| Immobilisations incorporelles | (19) | (25) |
| Dépréciations | | |
| Immobilisations corporelles | 0 | (1) |
| Immobilisations incorporelles | (0) | (1) |
| TOTAL | (167) | (178) |

Note 35 - Coût du risque

| | Dotations | Reprises | Créances irrécouvrables couvertes | Créances irrécouvrables non couvertes | Recouvrement sur créances apurées | Total | 2010 |
|---|----------------|------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Établissements de crédit | (3) | 51 | (0) | (0) | 0 | 48 | (70) |
| Clientèle | | | | | | | |
| - Location financement | (10) | 6 | (3) | (6) | 0 | (13) | (7) |
| - Autres clientèle | (630) | 646 | (205) | (20) | 10 | (199) | (268) |
| Sous-total | (643) | 703 | (208) | (26) | 10 | (164) | (345) |
| Actifs détenus jusqu'à maturité | (2) | 0 | 0 | 0 | 0 | (2) | (12) |
| Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾ | (358) | 1 | (40) | (49) | 44 | (402) | (120) |
| Autres dont engagements de financement et de garantie | (41) | 62 | (2) | (0) | 0 | 19 | 36 |
| TOTAL | (1 044) | 766 | (250) | (75) | 54 | (549) | (441) |

(1) Dont 345 millions d'euros concernant la dépréciation des titres souverains grecs, voir note 7b.

Note 36 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

| | 2011 | 2010 |
|---|-----------|----------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Moins-values de cession | (4) | (4) |
| Plus-values de cession | 21 | 9 |
| TOTAL | 17 | 5 |

Note 37 - Impôt sur les bénéfices

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Charges d'impôt exigible | (192) | (379) |
| Charges et produits d'impôt différé | (111) | 15 |
| Ajustements au titre des exercices antérieurs | 10 | 17 |
| TOTAL | (293) | (347) |

Dont (197) millions d'euros au titres des sociétés situées en France et (96) millions d'euros pour les sociétés hors France.

| Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique | 2011 |
|---|---------------|
| Taux d'impôt théorique | 36,1 % |
| Impact des décalages permanents | 11,0 % |
| Impact de l'intégration fiscale | - 4,6 % |
| Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI | - 2,3 % |
| Impact de la variation des taux d'impôt différé | - 2,0 % |
| Impact des avoirs fiscaux et crédits d'impôt | - 1,7 % |
| Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères | - 0,9 % |
| Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme | - 0,7 % |
| Autres éléments | 0,6 % |
| Taux d'impôt effectif | 35,5 % |
| Résultat taxable ⁽¹⁾ | 824 |
| CHARGE D'IMPÔT | (293) |

(1) Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale.

Chaque banque régionale, membre du groupe intégré, constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel. Les sociétés qui font partie de ce groupe d'intégration fiscale sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) précédent leur nom.

Note 38 - Résultat par action

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net part du groupe | 555 | 1 115 |
| Nombre d'actions à l'ouverture | 37 797 752 | 36 687 530 |
| Nombre d'actions à la clôture | 37 797 752 | 37 797 752 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | 37 797 752 | 37 242 641 |
| Résultat de base par action en euros | 14,69 | 29,94 |
| Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises | 0 | 0 |
| Résultat dilué par action en euros | 14,69 | 29,94 |

Le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

Note 39 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2011. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CM10-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de celle-ci pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2011.

| | Valeur au bilan | Valeur de marché | Valeur au bilan | Valeur de marché |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Actif | | | | |
| Prêts et créances sur établissements de crédit | 35 603 | 35 374 | 42 909 | 42 353 |
| Prêts et créances à la clientèle | 132 303 | 132 905 | 127 462 | 127 733 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 78 | 91 | 91 | 94 |
| Passifs | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 69 576 | 69 544 | 62 586 | 62 535 |
| Dettes envers la clientèle | 100 207 | 99 411 | 91 326 | 89 891 |
| Dettes représentées par un titre | 13 491 | 13 606 | 31 627 | 31 676 |
| Dettes subordonnées | 3 532 | 4 160 | 3 720 | 4 340 |

Note 40 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

| | | 2011 | | 2010 |
|---|---|-----------------|---|-----------------|
| | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère |
| Actif | | | | |
| Prêts, avances et titres | | | | |
| - Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾ | 0 | 20 282 | 0 | 24 537 |
| - Prêts et créances sur la clientèle | 0 | 40 | 0 | 50 |
| - Titres | 0 | 54 | 70 | 0 |
| Actifs divers | 6 | 66 | 4 | 60 |
| TOTAL | 6 | 20 442 | 74 | 24 647 |
| Passif | | | | |
| Dépôts | | | | |
| - Dettes envers les établissements de crédit | 0 | 56 272 | 0 | 44 489 |
| - Dettes envers la clientèle | 305 | 20 | 43 | 21 |
| Dettes représentées par un titre | 574 | 0 | 703 | 65 |
| Dettes subordonnées | 0 | 3 074 | 0 | 3 020 |
| Passifs divers | 0 | 16 | 0 | 19 |
| TOTAL | 879 | 59 382 | 746 | 47 614 |
| Engagements de financement et de garantie | | | | |
| Engagements de financement donnés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements de garantie donnés | 0 | 101 | 0 | 81 |
| Engagements de financement reçus | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements de garantie reçus | 0 | 2 113 | 0 | 1 682 |

(1) Dont un PDSI de 750 millions d'euros avec la BFCM.

| | | 2011 | | 2010 |
|--|---|-----------------|---|-----------------|
| | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprise mère |
| Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées | | | | |
| Intérêts reçus | 0 | 243 | 0 | 164 |
| Intérêts versés | (11) | (814) | (8) | (608) |
| Commissions reçues | 375 | 45 | 393 | 34 |
| Commissions versées | 0 | (133) | 0 | (123) |
| Autres produits et charges | 64 | 33 | 25 | 13 |
| Frais généraux | (59) | (304) | (98) | (301) |
| TOTAL | 369 | (930) | 312 | (821) |

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM et toutes ses filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe, et de prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont : CM-CIC Asset Management, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et Banca Popolare di Milano.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe (voir Gouvernement d'entreprise page 47).

| Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants | Salaire part fixe | Salaire part variable | Avantages en nature | Réintégitations diverses | Total 2011 | Total 2010 |
|---|-------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------|------------|------------|
| Principaux dirigeants | 1,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,2 | 2,8 |

En complément, le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président-directeur général de monsieur Michel Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé actuellement à 770 000 euros (charges sociales incluses).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de

certaines provisions tel que décrit dans les notes 1 et 10c de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent ;

- votre groupe détaille dans la note 7b de l'annexe ses expositions au risque souverain, en particulier au risque souverain grec, ainsi que les modalités de valorisation et de comptabilisation. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à leurs valorisations et à l'estimation du risque de crédit, le traitement comptable retenu, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note précitée ;
- votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations ;
- votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations ;
- votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 10a, 24 et 35 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives ;
- votre groupe a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 12 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés ;
- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24a de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 20 avril 2012

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac

Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08.

Faits marquants de l'exercice 2011

- Dans la continuité de la restructuration des activités de haut de bilan du groupe CM-CIC, le CIC a cédé sa participation dans CM-CIC Investissement à CIC Capital Finance, dégageant une plus-value de 67,1 millions d'euros.
- Dans le cadre de la constitution de CM-CIC Immobilier, nouveau pôle immobilier du groupe, le CIC a cédé à la BFCM ses participations dans CM-CIC Agence Immobilière (ex-Afedim) et CM-CIC Participations Immobilières (ex-Soparim), dégageant respectivement 9,5 et 3,7 millions d'euros de plus-value.
- L'intégralité des titres détenus sur Banca di Legnano ont également été cédés, générant une plus-value de 20 millions d'euros.
- Les gains et pertes sur actifs immobilisés inscrits au compte de résultat 2011 comprennent une charges de 153,5 millions d'euros au titre de la dépréciation des filiales du CIC détenant des actions Banca Popolare di Milano.
- Les comptes du CIC ont été affectés par la perte de valeur subie sur la dette de l'État grec : l'impact net d'impôt sur les sociétés s'élève à 224,3 millions d'euros.

Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2011, le réseau Ile-de-France est composé de 301 agences.

Le nombre de clients est de 686 153, dont 571 897 particuliers.

L'encours de crédits s'établit à 15,4 milliards d'euros (+ 2,9 % par rapport à 2010) dont 11 milliards de prêts à l'habitat.

Les dépôts sont en forte augmentation (+ 16,1 %) à 15,5 milliards d'euros. L'épargne financière se monte à 10,2 milliards (- 6,9 %).

Évolution de la banque de financement et des activités de marché

Au niveau de la banque de financement, l'encours de prêts est de 18,4 milliards d'euros. Les dépôts atteignent 6,9 milliards. Les encours d'épargne gérée et conservée progressent de 2 % par rapport à 2010.

Résultats de l'année 2011

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 344 millions d'euros en 2010 à 1 252 millions d'euros en 2011.

Les commissions nettes s'élèvent à 279 millions d'euros.

Les dividendes reçus des filiales et participations (405,2 millions d'euros contre 256 millions en 2010) proviennent essentiellement des banques régionales et filiales du groupe CM-CIC.

Les frais généraux sont en hausse de 2,6 %.

Les effectifs moyens sont de 3 862.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 616 millions d'euros contre 724 millions en 2010.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 338 millions d'euros contre 141 millions en 2010.

La perte nette sur les actifs immobilisés est de 85 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à 275 millions d'euros contre 538 millions en 2010.

Les capitaux propres sont de 5 331 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour le CIC.

Pour la rémunération versée aux dirigeants il convient de se référer au rapport de gestion consolidé page 70.

Pour l'actionnariat au 31 décembre 2011, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « présentation du CIC – capital et marché des titres de l'émetteur » pages 31 à 35.

L'activité des filiales est présentée pages 182 à 189.



États financiers

Bilan

Actif

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Caisse, banques centrales | | 2 519 | 4 705 |
| Effets publics et assimilés | 2 | 10 529 | 11 810 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 | 40 526 | 52 038 |
| Opérations avec la clientèle | 4 | 34 911 | 34 728 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 | 15 620 | 18 279 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 6 | 559 | 1 233 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 7 | 98 | 178 |
| Parts dans les entreprises liées | 8 | 4 166 | 3 245 |
| Opérations de crédit-bail et assimilées | | | |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 92 | 95 |
| Immobilisations corporelles | 10 | 534 | 543 |
| Capital souscrit non versé | | | |
| Actions propres | 11 | 9 | 9 |
| Autres actifs | 12 | 10 931 | 9 075 |
| Comptes de régularisation | 13 | 4 960 | 4 512 |
| TOTAL | | 125 454 | 140 450 |

Hors bilan

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|--------|--------|
| Engagements reçus | | | |
| Engagements de financement | | | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | | 720 | 1 201 |
| Engagements de garantie | | | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | | 10 829 | 11 510 |
| Engagements sur titres | | | |
| Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise | | | |
| Autres engagements reçus | | 12 | 580 |

Passif

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Banques centrales | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 14 | 70 638 | 64 718 |
| Opérations avec la clientèle | 15 | 24 556 | 24 065 |
| Dettes représentées par un titre | 16 | 10 761 | 28 327 |
| Autres passifs | 12 | 3 128 | 3 937 |
| Comptes de régularisation | 13 | 5 796 | 9 136 |
| Provisions | 17 | 1 538 | 1 033 |
| Dettes subordonnées | 18 | 3 327 | 3 469 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 19 | 379 | 379 |
| Capitaux propres | 19 | 5 331 | 5 386 |
| - Capital souscrit | | 608 | 608 |
| - Primes d'émission | | 1 088 | 1 088 |
| - Réerves | | 667 | 666 |
| - Écart de réévaluation | | 44 | 44 |
| - Provisions réglementées | | 43 | 40 |
| - Report à nouveau | | 2 606 | 2 402 |
| - Résultat de l'exercice | | 275 | 538 |
| TOTAL | | 125 454 | 140 450 |

Hors bilan

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|---------------|--------|
| Engagements donnés | | | |
| Engagements de financement | | | |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | | 1 204 | 1 408 |
| Engagements en faveur de la clientèle | | 13 908 | 14 454 |
| Engagements de garantie | 22 | | |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | | 7 533 | 7 929 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | | 7 745 | 7 504 |
| Engagements sur titres | | | |
| Titres acquis avec faculté de reprise | | | |
| Autres engagements donnés | | 290 | 678 |

Compte de résultat

| (en millions d'euros) | Notes | 2011 | 2010 |
|--|-------|--------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés | 27 | 2 821 | 3 762 |
| Intérêts et charges assimilées | 27 | (2 278) | (2 924) |
| Revenus des titres à revenu variable | 28 | 406 | 256 |
| Commissions (produits) | 29 | 411 | 399 |
| Commissions (charges) | 29 | (132) | (135) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 30 | 91 | 208 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 31 | (42) | (13) |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 32 | 94 | 20 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 32 | (118) | (229) |
| Produits nets des autres activités | 32 | (1) | 0 |
| Produit net bancaire | | 1 252 | 1 344 |
| Charges de personnel | 33 | (354) | (359) |
| Autres charges administratives | | (240) | (219) |
| Dotations aux amortissements | | (42) | (42) |
| Charges de fonctionnement | | (636) | (620) |
| Résultat brut d'exploitation | | 616 | 724 |
| Coût du risque | 34 | (338) | (141) |
| Résultat d'exploitation | | 278 | 583 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 35 | (85) | (13) |
| Résultat courant | | 193 | 570 |
| Résultat exceptionnel | 36 | | |
| Impôts sur les bénéfices | 37 | 85 | (29) |
| Dotations/reprises de FRBG | | | |
| Dotations/reprises aux provisions réglementées | | (3) | (3) |
| RÉSULTAT NET | | 275 | 538 |





Résultats financiers sur les 5 derniers exercices

| Nature des indications | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| 1. Situation financière de l'exercice | | | | | |
| Capital social | 573 626 848 | 586 384 976 | 590 676 336 | 608 439 888 | 608 439 888 |
| Nombre total d'actions émises | 35 851 678 | 36 649 061 | 36 917 271 | 38 027 493 | 38 027 493 |
| Actions « A » ou actions ordinaires | 35 851 678 | 36 649 061 | 36 917 271 | 38 027 493 | 38 027 493 |
| Actions « D » ou actions privilégiées | - | - | - | - | - |
| Certificats d'investissement privilégiés | - | - | - | - | - |
| Certificats d'investissement ordinaires | - | - | - | - | - |
| 2. Résultat global des opérations effectives (en K€) | | | | | |
| Produits bancaires | 8 813 597 | 9 651 017 | 5 866 707 | 4 632 388 | 3 781 357 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements | 657 102 | 86 775 | 1 662 616 | 781 283 | 739 597 |
| Provisions et résultat exceptionnel | - | - | - | - | - |
| Impôt sur les bénéfices | 19 951 | (154 749) | 130 846 | 29 159 | (84 789) |
| Bénéfice | 546 302 | (73 083) | 1 080 530 | 537 729 | 275 129 |
| Montants des bénéfices distribués | 172 088 | 36 649 | 160 590 | 334 642 | 247 179 |
| 3. Résultats des opérations réduits à une action (en €) | | | | | |
| Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions | 18,55 | 6,56 | 41,42 | 19,53 | 21,50 |
| Bénéfice net | 15,34 | -2,01 | 29,45 | 14,23 | 7,28 |
| Dividende versé à chaque action « A » | 4,80 | 1,00 | 4,35 | 8,80 | 6,50 |
| Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement | | | | | |
| 4. Personnel (Métropole) (en €) | | | | | |
| Nombre de salariés (effectif moyen ETP) | 4 223 | 4 097 | 3 759 | 3 498 | 3 533 |
| Montant de la masse salariale | 213 077 999 | 193 851 371 | 173 519 754 | 175 790 924 | 176 031 659 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...) | 103 361 020 | 89 836 051 | 93 886 625 | 65 945 942 | 87 488 486 |

> Annexe

Les notes de l'annexe sont présentés en millions d'euros (M€).

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2005-04, ANC 2010-04 et ANC 2010-08.

Le CIC est intégré globalement dans les comptes consolidés des groupes CIC, CM10-CIC et Crédit Mutuel.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Comité de la réglementation comptable a publié le règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Déclassement des créances

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la

mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Crédits restructurés

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Portefeuille de titres

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.



Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Le règlement n° 90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. À ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap, floor...*).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.



Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les souutes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.



Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constitué à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est-à-dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice et un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuarial.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux ARRCO et AGIRC. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves.

Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62^e anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

Informations sur les postes de bilan, du hors bilan et du compte de résultat

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

Note préliminaire : faits marquants de l'exercice

L'État grec connaît depuis plusieurs années une crise de confiance qui se traduit par l'impossibilité de trouver auprès des marchés financiers les financements nécessaires à l'équilibre de son budget. En mai 2010, les FMI et les États de la zone euro ont mis en œuvre un premier plan de soutien de 110 milliards d'euros, qui a été suivi d'un second plan en juillet 2011 de près de 160 milliards. Ce dernier incluait un plan d'échange des obligations émises par l'État grec auquel devraient pouvoir adhérer, sur la base du volontariat, les investisseurs du secteur privé (*Private Sector Involvement*). Ce mécanisme a pour double objectif de réduire l'endettement de l'État grec et d'allonger la maturité de sa dette, afin de les rendre compatibles avec la situation économique du pays. Les paramètres financiers de ce plan d'échange devaient être fixés entre les différentes parties.

À ce jour, la situation n'est toujours pas stabilisée avec un déficit budgétaire qui demeure significatif et une contraction du PIB. Dans ce contexte, il a été considéré que les titres souverains grecs étaient à déprécier. En conséquence, les moins-values latentes des titres classées en investissement ou en placement sont en résultat de l'exercice sur la ligne du coût du risque.

Les titres souverains grecs sont classés en portefeuille de négociation, placement ou investissement et sont valorisés à partir de prix de marchés observés, corrigés des facteurs de liquidité propres à chaque souche d'émission.

Les États irlandais et portugais ont également bénéficié d'un plan de soutien de l'Union européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne leur permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. À ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux États ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

| | Encours nets comptables ⁽¹⁾ | Nominal | Dépréciation |
|-------------------------|--|------------|--------------|
| Titres de transaction | 20 | 90 | (50) |
| Titres de placement | 1 | 10 | (9) |
| Titres d'investissement | 16 | 55 | (34) |
| TOTAL | 37 | 155 | (93) |

(1) Encours nets de CDS.

La valeur nette comptable correspond à 29 % du montant nominal.

| | |
|--------------------------|-------------|
| PNB | (50) |
| Coût du risque | (42) |
| IMPACT - RÉSULTAT | (92) |

Note 2 - Effets publics et assimilés

| | 2011 | | | | 2010 | | | | Total |
|----------------------|--------------|--------------|----------------|---------------|--------------|------------|----------------|---------------|-------|
| | Transaction | Placement | Investissement | Total | Transaction | Placement | Investissement | Total | |
| Titres détenus | 1 409 | 2 365 | 6 637 | 10 411 | 2 766 | 811 | 8 146 | 11 723 | |
| Titres prêtés | | | | | | | | | |
| Écarts de conversion | | | | | | | | | |
| Créances rattachées | | 32 | 68 | 100 | | 9 | 78 | 87 | |
| Titres dépréciés | | 11 | 50 | 61 | | | | | |
| Montant brut | 1 409 | 2 408 | 6 755 | 10 572 | 2 766 | 820 | 8 224 | 11 810 | |
| Dépréciations | | (9) | (34) | (43) | | | | | |
| Montant net | 1 409 | 2 399 | 6 721 | 10 529 | 2 766 | 820 | 8 224 | 11 810 | |
| Plus-values latentes | | | | | | 0 | | | 0 |

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 173 millions d'euros et (40) millions d'euros.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

| | 2011 | | 2010 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | À vue | À terme | À vue | À terme |
| Comptes ordinaires | 2 248 | | 5 161 | |
| Prêts, valeurs reçues en pension | 10 982 | 21 314 | 14 918 | 24 917 |
| Titres reçus en pension livrée | 12 | 5 919 | 55 | 6 939 |
| Créances rattachées | | 50 | | 47 |
| Créances douteuses | | 9 | | 9 |
| Dépréciations | | (8) | | (8) |
| TOTAL | 13 242 | 27 284 | 20 134 | 31 904 |
| TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | | 40 526 | | 52 038 |
| Dont prêts participatifs | | 45 | | 47 |
| Dont prêts subordonnés | | 1 135 | | 1 280 |

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines ne comprennent pas de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 3 bis - Ventilation par secteur géographique des créances sur les établissements de crédit

| | France | U.S.A | Grande-Bretagne | Singapour | Total |
|--|--------|-------|-----------------|-----------|--------|
| Encours globaux bruts au 31/12/2011 ⁽¹⁾ | 39 774 | 131 | 2 | 577 | 40 484 |
| Dont créances douteuses | | | | | |
| Dont créances douteuses compromises | 9 | | | | 9 |
| Dépréciations | | | | | |
| Stocks au 31/12/2010 | (8) | | | | (8) |
| Dotations | | | | | |
| Reprises | | | | | |
| Effets des taux de change | | | | | |
| Stocks au 31/12/2011 | (8) | | | | (8) |

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 - Créances sur la clientèle

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Créances commerciales | 315 | 275 |
| Créances rattachées | 0 | 0 |
| Autres concours | | |
| - Prêts et crédits | 27 368 | 26 941 |
| - Titres reçus en pension livrée | 5 019 | 5 295 |
| - Créances rattachées | 111 | 102 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 1 536 | 1 698 |
| Créances rattachées | | |
| Créances douteuses | 1 008 | 831 |
| Dépréciations | (446) | (414) |
| TOTAL | 34 911 | 34 728 |
| Dont créances éligibles à la Banque centrale européenne | 1 519 | 1 909 |
| Dont prêts participatifs | | |
| Dont prêts subordonnés | 11 | 11 |

Les créances douteuses comprennent 603 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 342 millions d'euros. Les créances saines incluent 75 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 4 bis - Ventilation par secteur géographique des créances sur la clientèle

| | France | U.S.A | Grande-Bretagne | Singapour | Total |
|--|--------|-------|-----------------|-----------|--------|
| Encours globaux bruts au 31/12/2011 ⁽¹⁾ | 30 337 | 1 650 | 1 591 | 1 668 | 35 246 |
| Dont créances douteuses | 305 | 36 | 41 | 23 | 405 |
| Dont créances douteuses compromises | 460 | | 143 | | 603 |
| Dépréciations | | | | | |
| Stocks au 31/12/2010 | (328) | (12) | (58) | (17) | (414) |
| Dotations | (101) | (8) | (21) | (2) | (132) |
| Reprises | 82 | 6 | 8 | 7 | 102 |
| Effets des taux de change | (1) | (1) | | | (2) |
| Stocks au 31/12/2011 | (348) | (15) | (71) | (12) | (446) |

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 ter - Dépréciation des créances douteuses

| Actif | 2010 | Dotations | Reprises | Autres variations | 2011 |
|---|------------|------------|--------------|-------------------|------------|
| Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit | 8 | | | 0 | 8 |
| Dépréciations sur créances sur la clientèle | 414 | 132 | (102) | 2 | 446 |
| Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple | | | | | |
| Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe | 350 | 4 | (49) | 11 | 316 |
| Dépréciations sur autres actifs | 1 | | | | 1 |
| TOTAL | 773 | 136 | (151) | 13 | 771 |

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 1 008 millions d'euros au lieu de 831 millions d'euros au 31 décembre 2010. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 446 millions d'euros, soit 44,2 % contre 49,8 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 2,73 % contre 1,99 % en 2010.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 5 - Obligations et autres titres à revenu fixe

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|---|---------------|--------------|----------------|---------------|---------------|--------------|----------------|---------------|
| | Transaction | Placement | Investissement | Total | Transaction | Placement | Investissement | Total |
| Titres détenus - Cotés | 11 183 | 882 | 2 034 | 14 099 | 11 821 | 1 120 | 3 679 | 16 620 |
| Titres détenus - Non cotés | | 590 | 71 | 661 | | 541 | 83 | 624 |
| Titres prêtés | | | | | | | | |
| Créances rattachées | 6 | 4 | 10 | 20 | 7 | 5 | 14 | 26 |
| Créances douteuses ⁽¹⁾ | | 141 | 1 105 | 1 246 | | 122 | 1 265 | 1 387 |
| Montant brut | 11 189 | 1 617 | 3 220 | 16 026 | 11 828 | 1 788 | 5 041 | 18 657 |
| Dépréciation | | (90) | | (90) | | (28) | | (28) |
| Provisions | | (6) | (310) | (316) | | (4) | (346) | (350) |
| Montant net | 11 189 | 1 521 | 2 910 | 15 620 | 11 828 | 1 756 | 4 695 | 18 279 |
| Plus-values latentes | | 29 | | 29 | | | | |
| Dont obligations subordonnées | | 53 | 8 | 61 | | 58 | 17 | 75 |
| Dont titres émis par des organismes publics | | | | 503 | | | | 884 |

(1) Les créances douteuses comprennent 125 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 3 millions d'euros.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de (32) millions d'euros et de (16) millions d'euros.

La diminution des titres d'investissement entre 2010 et 2011 correspond à des remboursements intervenus en 2011 ainsi qu'à des cessions de titres ayant dégagé un résultat net de (29) millions d'euros.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés ; ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux *brokers* ; ou lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Note 5 bis - Obligations et autres titres à revenu fixe - Suivi des transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17 modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ». Ces reclassements ont été effectués sur une base de valorisation au 1^{er} juillet 2008.

| Actif reclassés de : | Valeur comptable au jour du transfert | Valeur comptable au bilan en date d'arrêté | Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu | Plus ou moins-value latentes |
|--|--|---|--|-------------------------------------|
| Titres de transaction vers titres d'investissement | 18 443 | 7 030 | 7 498 | 468 |
| Titres de transaction vers titres de placement | 349 | 22 | 22 | |
| Titres de placement vers titres d'investissement | 421 | 235 | 207 | (28) |
| TOTAL | 19 213 | 7 287 | 7 727 | 440 |

Note 6 - Actions et autres titres à revenu variable

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|----------------------------|--------------------|------------------|---------------|--------------|--------------------|------------------|---------------|--------------|
| | Transaction | Placement | T.A.P. | Total | Transaction | Placement | T.A.P. | Total |
| Titres détenus - Cotés | 450 | 58 | | 508 | 1161 | 8 | | 1169 |
| Titres détenus - Non cotés | | 54 | | 54 | | 67 | | 67 |
| Titres prêtés | | | | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | | | | |
| Montant brut | 450 | 112 | | 562 | 1 161 | 75 | | 1 236 |
| Dépréciations sur titres | | (3) | | (3) | | (3) | | (3) |
| TOTAL | 450 | 109 | | 559 | 1 161 | 72 | | 1 233 |
| Plus-values latentes | | 11 | | 11 | | 6 | | 6 |

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2011.

Note 7 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

| | 2010 | Acquisitions Dotations | Cessions Reprises | Transferts | Autres variations | 2011 |
|---|------------|---------------------------|----------------------|------------|----------------------|------------|
| Autres titres détenus à long terme | | | | | | |
| - Cotés | 3 | 4 | (7) | | | (0) |
| - Non cotés | 86 | 4 | (5) | | | 85 |
| Titres de participation | | | | | | |
| - Cotés | 89 | 14 | (90) | | | 13 |
| - Non cotés | 5 | | | | 0 | 5 |
| Sous-total | 183 | 22 | (102) | | 0 | 103 |
| Écarts de conversion | | | | | | |
| Titres prêtés | | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I. | | | | | | |
| Montant brut | 183 | 22 | (102) | | 0 | 103 |
| Dépréciations | | | | | | |
| - Titres cotés | | | | | | |
| - Titres non cotés | | (5) | | | | (5) |
| Sous-total | | (5) | | | | (5) |
| Montant net | 178 | 22 | (102) | | 0 | 98 |

Note 8 - Parts dans les entreprises liées

| | 2010 | Acquisitions Dotations | Cessions Reprises | Transferts | Autres variations | 2011 |
|--|--------------|---------------------------|----------------------|------------|----------------------|--------------|
| Valeur brute | 3 268 | 1 627 | (663) | | (0) | 4 232 |
| Écarts de conversion | | | | | | |
| Titres prêtés | 0 | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I. | 1 | | (1) | | | 0 |
| Dépréciations | (24) | (46) | 4 | | 0 | (66) |
| Montant net | 3 245 | 1 581 | (660) | | 0 | 4 166 |
| Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés | 1 841 | | | | | 1 866 |
| Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées | | | | | | |
| Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées | 3 268 | | | | | 4 231 |

| Opérations avec les entreprises liées | 2011 Entreprises liées | | 2010 Entreprises liées | |
|--|---|----------------------------|---|----------------------------|
| | Total | Dont subordonné | Total | Dont subordonné |
| Actif | | | | |
| Créances sur établissements de crédit | 30 292 | 1 144 | 37 656 | 1 278 |
| Créances sur la clientèle | 633 | | 672 | |
| Autres débiteurs divers | 15 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 104 | | 36 | |
| Swaps d'achats | 2 358 | | | |
| Passif | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 37 283 | | 27 553 | |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 688 | | 220 | |
| Autres passifs | 3 | | | |
| Swaps ventes | 77 | | | |
| Dettes représentées par un titre | 4 | | 3 | |
| Hors bilan | | | | |
| Engagements donnés | | | | |
| Établissements de crédit ⁽¹⁾ | 270 | | 270 | |
| Clientèle | 8 406 | | 5 679 | |
| Engagements reçus | | | | |
| Établissements de crédit | 1 349 | | | |

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques régionales sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché, c'est-à-dire celles habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Note 9 - Immobilisations incorporelles

| | 2010 | Acquisitions Dotations | Cessions Reprises | Autres variations | 2011 |
|--|-------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------|
| Valeur brute | | | | | |
| Fonds commerciaux | 94 | | | | 94 |
| Frais d'établissement | 1 | | | | 1 |
| Frais de recherche et de développement | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 52 | 3 | (1) | | 55 |
| Montant brut | 147 | 3 | (1) | | 150 |
| Amortissements | | | | | |
| Fonds commerciaux | (45) | (5) | | 1 | (49) |
| Frais d'établissement | (1) | | | | (1) |
| Frais de recherche et de développement | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | (6) | | | (1) | (8) |
| Montant des amortissements | (52) | (5) | | | (58) |
| Montant net | 95 | (2) | (1) | | 92 |

Note 10 - Immobilisations corporelles

| | 2010 | Acquisitions Dotations | Cessions Reprises | Autres variations | 2011 |
|------------------------------------|--------------|---------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Valeur brute | | | | | |
| Terrains d'exploitation | 195 | 1 | | | 196 |
| Terrains hors exploitation | 0 | | (0) | (0) | 0 |
| Constructions d'exploitation | 645 | 28 | (2) | | 671 |
| Constructions hors exploitation | 1 | | (0) | 0 | 1 |
| Autres immobilisations corporelles | 151 | 4 | (23) | | 132 |
| Montant brut | 992 | 33 | (25) | 0 | 1 000 |
| Amortissements | | | | | |
| Terrains d'exploitation | | | | | |
| Terrains hors exploitation | | | | | |
| Constructions d'exploitation | (326) | (32) | 2 | | (356) |
| Constructions hors exploitation | (0) | (0) | 0 | (0) | (0) |
| Autres immobilisations corporelles | (123) | (5) | 18 | | (110) |
| Montant des amortissements | (449) | (37) | 20 | (0) | (466) |
| Montant net | 543 | | | | 534 |

Note 11 - Actions propres

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------|----------------|---------|
| Nombre de titres détenus | 229 741 | 229 741 |
| Part dans le capital | 0,60 % | 0,60 % |
| Valeur comptable | 9 | 9 |
| Valeur de marché | 23 | 31 |

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif du CIAL réalisé en 2006.

Note 12 - Autres actifs et passifs

| | 2011 | | 2010 | |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Primes sur options | 293 | 292 | 361 | 365 |
| Comptes de règlement d'opérations sur titres | 4 | | 4 | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | 1 880 | | 2 620 |
| Impôts différés | | | | |
| Débiteurs et créateurs divers | 10 629 | 956 | 8 706 | 952 |
| Créances douteuses | 1 | | 1 | |
| Dettes rattachées | 5 | 0 | 4 | 0 |
| Dépréciations | (1) | | (1) | |
| TOTAL | 10 931 | 3 128 | 9 075 | 3 937 |

Note 13 - Comptes de régularisation

| | 2011 | | 2010 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Comptes d'encaissement | 116 | 186 | 113 | 167 |
| Comptes d'ajustements devises et hors bilan | 3 843 | 4 450 | 3 448 | 3 845 |
| Autres comptes de régularisation | 1 001 | 1 160 | 951 | 5 124 |
| TOTAL | 4 960 | 5 796 | 4 512 | 9 136 |

Note 14 - Dettes envers les établissements de crédit

| | 2011 | | 2010 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | À vue | À terme | À vue | À terme |
| Comptes ordinaires | 17 210 | | 15 610 | |
| Comptes à terme | | 29 348 | | 24 627 |
| Valeurs données en pension | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | 12 | 23 909 | 75 | 24 302 |
| Dettes rattachées | | 159 | | 104 |
| TOTAL | 17 222 | 53 416 | 15 685 | 49 033 |
| TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | | 70 638 | | 64 719 |

Note 15 - Comptes créditeurs de la clientèle

| | 2011 | | 2010 | |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|
| | À vue | À terme | À vue | À terme |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 5 190 | 1 136 | 4 474 | 1 139 |
| Dettes rattachées | | | | 1 |
| TOTAL - COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL | 5 190 | 1 136 | 4 474 | 1 140 |
| Autres dettes | 7 238 | 10 178 | 7 921 | 8 980 |
| Titres donnés en pension livrée | | 745 | | 1 503 |
| Dettes rattachées | | 69 | | 47 |
| TOTAL - AUTRES DETTES | 7 238 | 10 992 | 7 921 | 10 530 |
| TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME | | 24 556 | | 24 065 |

Note 16 - Dettes représentées par un titre

| | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Bons de caisse | 3 | 7 |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 9 560 | 27 300 |
| Emprunts obligataires | 1 155 | 973 |
| Autres dettes représentées par un titre | 2 | 2 |
| Dettes rattachées | 41 | 45 |
| TOTAL | 10 761 | 28 327 |

Note 17 - Provisions

| | 2010 | Dotations | Reprises | Autres variations | 2011 |
|--|--------------|------------|--------------|-------------------|--------------|
| Provisions pour risques de contrepartie | | | | | |
| Sur engagements par signature | 30 | 265 | (4) | | 291 |
| Sur engagements de hors bilan | | | (0) | 0 | (0) |
| Sur risques pays | | | | | |
| Provisions générales pour risques de crédit | 254 | 1 | (32) | 4 | 227 |
| Autres provisions pour risques de contrepartie | | | | | |
| Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme | 6 | 155 | | | 161 |
| Provisions sur filiales et participations | 15 | 113 | | (0) | 128 |
| Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie | | | | | |
| Provisions pour charges de retraite | 26 | 4 | (1) | | 29 |
| Provisions pour épargne logement | 9 | | (3) | | 6 |
| Autres provisions ⁽¹⁾ | 693 | 161 | (163) | 5 | 696 |
| TOTAL | 1 033 | 699 | (203) | 9 | 1 538 |

(1) Au 31 décembre 2011, le stock de provisions comprend 379 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

Note 17 bis - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

| | 2011 | | 2010 | |
|----------------------------|---------|------------|---------|------------|
| | Encours | Provisions | Encours | Provisions |
| Plans d'épargne logement | 961 | 3 | 950 | 6 |
| Comptes d'épargne logement | 76 | 2 | 81 | 2 |
| Prêts d'épargne logement | 16 | | 18 | 1 |

Note 18 - Dettes subordonnées

| | 2010 | Émissions | Rembour-sements | Autres variations | 2011 |
|--|--------------|-----------|-----------------|-------------------|--------------|
| Dettes subordonnées | 1 208 | | (151) | 9 | 1 066 |
| Emprunts participatifs | 137 | | | | 137 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 2 107 | | | | 2 107 |
| Dettes rattachées | 17 | | | | 17 |
| TOTAL | 3 469 | | (151) | 9 | 3 327 |

Les autres variations concernant les dettes subordonnées sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de USD.



Principales dettes subordonnées

| Émetteurs | Date émission | Montant émission | Montant fin d'exercice | Taux | Échéance |
|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------|-----------------|
| TSR | 19.07.01 | 300 M€ | 300 M€ | a | 19.07.2013 |
| TSR | 30.09.03 | 350 M\$ | 350 M\$ | b | 30.09.2015 |
| Emprunt participatif | 28.05.85 | 137 M€ | 137 M€ | c | d |
| TSDI | 30.06.06 | 400 M€ | 400 M€ | e | |
| TSDI | 30.06.06 | 1 100 M€ | 1 100 M€ | f | |
| TSDI | 30.12.08 | 500 M€ | 500 M€ | g | |

- a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.
 b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.
 c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 – Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.
 d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.
 e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.
 f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.
 g) Taux variable Euribor 3 mois + 655 points de base.
 (e), (f) et (g) souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCM.

Note 19 - Capital propres et FRBG

| | Capital | Primes | Réserves ⁽¹⁾ | Écarts de réévaluation | Provisions réglementées | Report à nouveau | Résultat exercice | Total | Fonds pour risques bancaires généraux |
|---|----------------|---------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------|--|
| Solde au 01/01/2010 | 590 | 983 | 665 | 44 | 38 | 1 495 | 1 081 | 4 896 | 379 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 538 | 538 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 1 | | | 1 080 | (1 081) | | |
| Distribution de dividendes | | | | | | (160) | | (160) | |
| Augmentation de capital | 18 | 105 | | | | | | 123 | |
| Incidence des réévaluations | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | 2 | | (13) | | (11) | |
| Solde au 31/12/2010 | 608 | 1 088 | 666 | 44 | 40 | 2 402 | 538 | 5 386 | 379 |
| Solde au 01/01/2011 | 608 | 1 088 | 666 | 44 | 40 | 2 402 | 538 | 5 386 | 379 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 275 | 275 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 1 | | | 537 | (538) | | |
| Distribution de dividendes | | | | | | (332) | | (332) | |
| Augmentation de capital | | | | | | | | | |
| Incidence des réévaluations | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | 3 | | (1) | | 2 | |
| Solde au 31/12/2011 | 608 | 1 088 | 667 | 44 | 43 | 2 606 | 275 | 5 331 | 379 |

(1) Le poste « réserves » comprend au 31/12/2011 : 60 millions d'euros de réserve légale, 287 millions d'euros de réserves spéciales des plus-values à long terme, 195 millions d'euros de réserves libres, 124 millions d'euros de réserves statutaires et 1 million d'euros de réserve spéciale art. 238 bis.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2011 de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à 275 130 652,28 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 2 881 millions d'euros provenant du résultat pour 275,1 millions d'euros et du report à nouveau pour 2 605,9 millions d'euros de la manière suivante :

| | |
|--|----------------|
| Dividendes au titre de l'exercice 2011 | 247,2 |
| Affectation à la réserve légale | 0,0 |
| Dotation au report à nouveau | 2 633,8 |
| TOTAL DISTRIBUTABLE | 2 881,0 |

Note 20 - Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

| | < 3 mois et à vue | > 3 mois < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | À durée indéterminée | Créances dettes rattachées | Total |
|--|----------------------|--------------------|-------------------|---------|-------------------------|----------------------------------|--------|
| Actifs | | | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾ | 31 019 | 5 284 | 1 980 | 1 249 | 944 | 50 | 40 526 |
| Créances sur la clientèle ⁽²⁾ | 8 509 | 2 804 | 7 240 | 15 110 | 596 | 111 | 34 370 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽³⁾ | 626 | 379 | 1 528 | 955 | | 14 | 3 502 |
| Passifs | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 48 314 | 16 395 | 4 774 | 972 | | 159 | 70 614 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 17 063 | 3 026 | 4 234 | 163 | | 69 | 24 555 |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | | |
| - Bons de caisse | 1 | 2 | | | | | 3 |
| - Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 6 592 | 2 332 | 376 | 260 | | 24 | 9 584 |
| - Emprunts obligataires | 84 | 296 | 657 | 118 | | 17 | 1 172 |
| - Autres | | | | 2 | | | 2 |

(1) À l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

Note 21 - Contrevaleur en euros des actifs et passifs en devises

La contrevaleur en euros des actifs et passifs libellés en devises est de 28 941 et de 20 469 millions au 31 décembre 2011.

Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.

Note 22 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du groupe CM10-CIC (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du groupe. Au 31 décembre 2011, leur montant s'élève à 7 914 millions d'euros.

La banque se finance auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat par l'émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 565 millions d'euros au 31 décembre 2011. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre atteignent 1 094 millions d'euros à la même date.



Note 23 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et d'opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)

| | 2011 | | | 2010 | | |
|--|---------------|-----------------------|----------------|---------------|-----------------------|----------------|
| | Couverture | Opérations de gestion | Total | Couverture | Opérations de gestion | Total |
| Opérations fermes | | | | | | |
| Marchés organisés | | | | | | |
| - Contrats de taux | | 2 732 | 2 732 | | 5 635 | 5 635 |
| - Contrats de change | | | | | 10 | 10 |
| - Autres opérations | | 14 | 14 | | 460 | 460 |
| Marchés de gré à gré | | | | | | |
| - Accords de taux futurs | | 4 200 | 4 200 | | 3 809 | 3 809 |
| - Swaps de taux | 37 497 | 252 227 | 289 724 | 43 905 | 273 141 | 317 046 |
| - Swaps financiers | 115 | 45 202 | 45 317 | 21 | 55 822 | 55 843 |
| - Autres opérations | 3 | 174 | 177 | 14 | 49 | 63 |
| - Swaps - Autres | | 413 | 413 | | 696 | 696 |
| Opérations conditionnelles | | | | | | |
| Marchés organisés | | | | | | |
| - Options de taux | | | | | | |
| • Achetées | | 72 | 72 | | 4 591 | 4 591 |
| • Vendues | | 325 | 325 | | 5 912 | 5 912 |
| - Options de change | | | | | | |
| • Achetées | | 13 | 13 | | | |
| • Vendues | | 13 | 13 | | | |
| - Actions et autres options | | | | | | |
| • Achetées | | 122 | 122 | | 89 | 89 |
| • Vendues | | 50 | 50 | | 121 | 121 |
| Marchés de gré à gré | | | | | | |
| - Contrats de taux plafonds et planchers | | | | | | |
| • Achetées | 282 | 15 255 | 15 537 | 535 | 18 345 | 18 880 |
| • Vendues | 283 | 16 247 | 16 530 | 1605 | 18 159 | 19 764 |
| - Options de taux, change, actions et autres | | | | | | |
| • Achetées | | 8 769 | 8 769 | | 8 476 | 8 476 |
| • Vendues | | 8 814 | 8 814 | | 8 366 | 8 366 |
| TOTAL | 38 180 | 354 642 | 392 822 | 46 080 | 403 681 | 449 761 |



Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

| 2011 | Position ouverte isolée | Micro couverture | Risque global taux d'intérêt | Gestion spécialisée | Total |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------|---------------------|---------|
| Opérations fermes | | | | | |
| Achats | | | | 2 104 | 2 104 |
| Ventes | | | | 2 096 | 2 096 |
| Contrats d'échange | 12 159 | 36 417 | 1 079 | 240 068 | 289 723 |
| Opérations conditionnelles | | | | | |
| Achats | 260 | 282 | | 14 995 | 15 537 |
| Ventes | 252 | 282 | 1 | 15 995 | 16 530 |

2010

| Opérations fermes | | | | | |
|-----------------------------------|--------|--------|-------|---------|---------|
| Achats | | | | 2 791 | 2 791 |
| Ventes | | | | 1 018 | 1 018 |
| Contrats d'échange | 10 525 | 42 310 | 1 596 | 262 615 | 317 046 |
| Opérations conditionnelles | | | | | |
| Achats | 172 | 535 | | 18 173 | 18 880 |
| Ventes | 153 | 1 604 | 1 | 18 005 | 19 763 |

Au cours de l'exercice 2011, 337 millions d'euros ont été transférés du portefeuille *swaps de couverture* vers le portefeuille *swaps trading*.

Note 24 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

| 2011 | < 1 an | > 1 an | > 5 ans | Total |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | | < 5 ans | | |
| Instruments de taux | | | | |
| Marchés organisés | | | | |
| - Achats | 996 | | | 996 |
| - Ventes | 1 527 | 606 | | 2 133 |
| Marchés de gré à gré | | | | |
| - Achats | 7 817 | 8 507 | 1 317 | 17 641 |
| - Ventes | 7 989 | 8 837 | 1 800 | 18 626 |
| - Swaps de taux | 121 136 | 114 261 | 54 326 | 289 723 |
| Instruments de change | | | | |
| Marchés organisés | | | | |
| - Achats | 13 | | | 13 |
| - Ventes | 13 | | | 13 |
| Marchés de gré à gré | | | | |
| - Achats | 6 940 | 1 750 | 2 | 8 692 |
| - Ventes | 7 018 | 1 747 | 2 | 8 767 |
| - Swaps financiers | 14 144 | 25 825 | 5 349 | 45 318 |
| Autres instruments financiers à terme | | | | |
| Marchés organisés | | | | |
| - Achats | 133 | | | 133 |
| - Ventes | 53 | | | 53 |
| Marchés de gré à gré | | | | |
| - Achats | 142 | 24 | | 166 |
| - Ventes | 114 | 21 | | 135 |
| - Swaps | 78 | 329 | 6 | 413 |
| TOTAL | 168 113 | 161 907 | 62 802 | 392 822 |

Note 25 - Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Risques de crédit sur instruments financiers à terme | | |
| Exposition brute | | |
| Risques sur les établissements de crédit | 3 867 | 4 480 |
| Risques sur les entreprises | 1 840 | 1 436 |
| TOTAL | 5 707 | 5 916 |

| Juste valeur des instruments financiers à terme | 2011 | 2010 | | |
|---|-------|--------|-------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Juste valeur des instruments financiers à terme | 4 265 | 6 504 | 3 829 | 5 637 |

Note 26 - Autres engagements hors bilan

| | 2011 | 2010 |
|---|--------|--------|
| Opérations en devises | | |
| Monnaies à recevoir | 2 901 | 3 827 |
| Monnaies à livrer | 2 359 | 3 978 |
| Engagements sur instruments financiers à terme | | |
| Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés | | |
| Opérations de change à terme | | |
| - De couverture | 28 670 | 47 839 |
| - Autres opérations | 79 936 | 88 146 |
| Swaps de change financiers | | |
| - Position ouverte isolée | | |
| - Micro couverture | 115 | 21 |
| - Risque global de taux | | |
| - Gestion spécialisée | 45 203 | 55 822 |
| Engagements de crédit-bail | | |
| Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier | | |
| Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier | | |

Note 27 - Produits et charges sur intérêts

| | 2011 | 2010 | |
|--|--------------|----------------|--------------|
| | Produits | Charges | |
| Établissements de crédit | 1 014 | (1 347) | 1 887 |
| Clientèle | 1 150 | (354) | 1 068 |
| Crédit-bail et location simple | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 361 | (279) | 483 |
| Autres | 296 | (298) | 324 |
| TOTAL | 2 821 | (2 278) | 3 762 |
| Dont charges sur dettes subordonnées | | (86) | (76) |

Note 28 - Revenus des titres à revenu variable

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Titres de placement | 1 | 0 |
| Titres de l'activité de portefeuille | | |
| Titres de participation et ATDLT | 15 | 13 |
| Parts dans les entreprises liées | 390 | 243 |
| Revenus des parts de S.C.I. | | |
| TOTAL | 406 | 256 |

Note 29 - Commissions

| | 2011 Produits | 2011 Charges | 2010 Produits | 2010 Charges |
|---|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 1 | (2) | 1 | (2) |
| Opérations avec la clientèle | 171 | (1) | 152 | (1) |
| Opérations sur titres | | (12) | 0 | (4) |
| Opérations de change | 1 | (1) | 1 | (2) |
| Opérations de hors bilan | | | | |
| - Engagements sur titres | 1 | | 1 | |
| - Engagements financiers à terme | | (12) | 0 | (18) |
| - Engagements de financement et de garantie | 3 | (2) | 3 | (1) |
| Prestations de services financiers | 233 | (8) | 238 | (13) |
| Commissions sur moyens de paiement | | (84) | | (87) |
| Autres commissions (dont produits rétrocédés) | 1 | (10) | 3 | (7) |
| TOTAL | 411 | (132) | 399 | (135) |

Note 30 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

| | 2011 | 2010 |
|--|------------|------------|
| Sur titres de transaction | 402 | (276) |
| Sur opérations de change | 29 | 29 |
| Sur instruments financiers à terme | | |
| - De taux d'intérêt | (276) | (272) |
| - De cours de change | 18 | 9 |
| - Sur autres instruments financiers y compris actions | 73 | 721 |
| Sous-total | 246 | 211 |
| Dotations pour dépréciation des instruments financiers | (155) | (4) |
| Reprises sur dépréciation des instruments financiers | | 1 |
| TOTAL | 91 | 208 |

Note 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

| | 2011 | 2010 |
|--|-------------|-------------|
| Opérations sur titres de placement | | |
| Plus-values de cession | 31 | 14 |
| Moins-values de cession | (11) | (44) |
| Dotations pour dépréciation | (63) | (0) |
| Reprises sur dépréciation | 1 | 17 |
| Opérations sur titres de l'activité de portefeuille | | |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Dotations pour dépréciation | | |
| Reprises sur dépréciation | | |
| TOTAL | (42) | (13) |

Note 32 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

| | 2011 | | 2010 | |
|--|-----------|--------------|-----------|--------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Produits accessoires | 15 | | 1 | |
| Transferts de charges | | | | |
| Dotation nette aux provisions | 75 | (1) | 16 | (138) |
| Autres produits et charges d'exploitation bancaire | 4 | (117) | 3 | (91) |
| Produits et charges nets des autres activités | | (1) | | |
| TOTAL | 94 | (119) | 20 | (229) |

Note 33 - Charges de personnel

| | 2011 | 2010 |
|---|--------------|--------------|
| Salaires et traitements | (211) | (217) |
| Charges sociales | (93) | (92) |
| Charges de retraite | (3) | (10) |
| Intéressement et participation des salariés | (18) | (19) |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations | (26) | (28) |
| Dotation nette aux provisions pour retraite | (3) | 4 |
| Autres dotations nettes aux provisions | | 3 |
| TOTAL | (354) | (359) |



Note 34 - Coût du risque

| | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Dotations pour dépréciation des créances douteuses | (178) | (238) |
| Reprises sur dépréciation des créances douteuses | 150 | 250 |
| Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations | (74) | (174) |
| Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations | (56) | (42) |
| Récupérations sur créances amorties | 50 | 2 |
| Solde des créances | (108) | (202) |
| Dotations aux provisions | (266) | (14) |
| Reprises de provisions | 36 | 75 |
| Solde des risques | (230) | 61 |
| TOTAL | (338) | (141) |

Note 35 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

| | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et ATRF | 2011 | | Total | 2010 Total |
|---|--------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------------------|-------------|---------------|
| | | | Participation et ATDLT | Parts dans les entreprises liées | | |
| Sur immobilisations financières | | | | | | |
| Plus-values de cessions | | 26 | 20 | 80 | 126 | 235 |
| Moins-values de cessions | (34) | (21) | (2) | (45) | (57) | (233) |
| Dotations pour dépréciation | | | (113) | (45) | (158) | (19) |
| Reprises sur dépréciation | | | | 4 | 4 | 4 |
| Sous-total | (34) | 5 | (95) | 39 | (85) | (13) |
| Sur immobilisations corporelles et incorporelles | | | | | | |
| Plus-values de cessions | | | | | | 1 |
| Moins-values de cessions | | | | | | (1) |
| Sous-total | | | | | | |
| TOTAL | | | | | (85) | (13) |

La banque italienne Banca Popolare di Milano (BPM) a été invitée par le régulateur, la Banque d'Italie, au cours du 1^{er} semestre 2011, à renforcer ses fonds propres. En réponse à cela, BPM a procédé à une augmentation de capital au cours du dernier trimestre 2011 au prix de 30 centimes d'euro l'action nouvelle, à laquelle le CIC a souscrit à hauteur de sa part, suivie le 29 décembre par le remboursement anticipé en actions des obligations convertibles remboursables en actions émises en 2009.

À l'issue de ces deux opérations, le nombre total d'actions émises par BPM est de 3 229 621 379 et le nombre d'actions détenues directement par la CIC est de 15 793 979, ce qui représente une participation de 0,49 % au 31 décembre 2011. Cette part était de 0,44 % à l'ouverture de l'exercice.

Au bilan, les titres de la société BPM, comptabilisés en titres de participation, sont valorisés à leur prix d'acquisition dès lors que celui-ci est inférieur à leur valeur d'utilité ; dans le cas contraire, une dépréciation est constatée pour le montant de la moins-value latente.

Au 31 décembre 2011, la valeur d'utilité a été déterminée en appliquant la méthode « *dividend discounted method* (DDM) » qui consiste à actualiser les résultats distribuables futurs sur une longue période, eux-mêmes obtenus à partir des résultats nets comptables prévisionnels diminués du montant mis en réserve pour respecter les contraintes réglementaires du ratio de solvabilité.

Les résultats prévisionnels utilisés sont ceux présentés dans l'offre d'émission d'actions du 28 octobre 2011. Il s'agit de l'information disponible la plus récente. Le taux d'actualisation retenu est construit à partir du taux d'intérêt sans risque à long terme auquel est ajouté une prime fonction de la volatilité de l'action BPM. Il en résulte une valeur d'utilité de 85 centimes d'euro pour une action BPM.

L'investissement dans BPM est valorisé 13,4 millions euros, ce qui est supérieur au prix de revient. Par ailleurs le CIC détient différentes participations détenant elles-mêmes des actions BPM. Certaines de ces entités ont subit une perte de valeur due à la nécessité de constater dans leur livres une dépréciation sur les actions BPM.

Le cours de l'action BPM à la Bourse de Milan était de 31 centimes à la clôture du 31 décembre 2011 et de 50 centimes à l'ouverture du 23 février 2012.

Au 30 septembre 2011, selon les états financiers consolidés IFRS, le total de bilan de BPM était de 51 927 millions d'euros, ses capitaux propres s'élevaient à 3 795 millions d'euros dont le résultat des neufs premiers mois de l'exercice de 49 millions d'euros.

Le CIC a cédé le 4 octobre 2011 la totalité de sa participation de 6,49 % dans Banca di Legnano SpA à BPM qui, après cette opération, détient la totalité de sa filiale et l'a fusionnée le 11 février 2012 avec une autre filiale, Cassa di Risparmio di Alessandria SpA.

Au cours de l'exercice, le CIC a constaté en gains et pertes sur actifs immobilisés la perte issue de la conversion des OCRA pour un montant de 2,6 millions d'euros, des dépréciations sur participations représentant une charge 152,3 millions d'euros ainsi que le produit de résultat de cession des actions Banca di Legnano pour 20 millions d'euros.

Note 36 - Résultat exceptionnel

| | 2011 | 2010 |
|----------------|-----------|------|
| Mali de fusion | | |
| Provision | | |
| TOTAL | 85 | |

Note 37 - Impôts sur les bénéfices

| | 2011 | 2010 |
|---|-----------|-------------|
| Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale | (48) | |
| Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs | (8) | 6 |
| Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale | 141 | (35) |
| TOTAL | 85 | (29) |
| Sur activités courantes | | |
| Sur éléments exceptionnels | | |
| TOTAL | 85 | |

La contribution exceptionnelle de 5 % représente 0,2 million d'euros de la charge d'impôt.

Note 38 - Ventilation du compte de résultat par zone géographique

| | France | U.S.A. | Grande-Bretagne | Singapour | Total |
|--|-----------|------------|-----------------|-----------|------------|
| PNB | 950 | 204 | 51 | 47 | 1 252 |
| Frais généraux | (560) | (37) | (8) | (31) | (636) |
| RBE | 390 | 167 | 43 | 16 | 616 |
| Coût du risque | (325) | (12) | (7) | 6 | (338) |
| Résultat d'exploitation | 65 | 155 | 36 | 22 | 278 |
| Gains et pertes sur actifs immobilisés | (89) | 4 | | | (85) |
| Résultat courant | (24) | 159 | 36 | 22 | 193 |
| Résultat exceptionnel | | | | | |
| Impôts | 109 | (15) | (7) | (2) | 85 |
| Dotations/Reprises aux provisions réglementées | (3) | | | | (3) |
| Résultat net | 82 | 144 | 29 | 20 | 275 |

Note 38 bis - Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

| | Réseau | Gestion privée | Banque de financement | Ingénierie financière | Structure et holding | Total |
|--|------------|----------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|------------|
| PNB | 577 | 13 | 475 | | 187 | 1 252 |
| Frais généraux | (375) | (17) | (180) | | (64) | (636) |
| RBE | 202 | (4) | 295 | | 123 | 616 |
| Coût du risque | (21) | | (72) | | (245) | (338) |
| Résultat d'exploitation | 181 | (4) | 223 | | (122) | 278 |
| Gains et pertes sur actifs immobilisés | | | (28) | | (57) | (85) |
| Résultat courant | 181 | (4) | 195 | | (179) | 193 |
| Résultat exceptionnel | | | | | | |
| Impôts | | | | | 85 | 85 |
| Dotations/Reprises aux provisions réglementées | | | | | (3) | (3) |
| Résultat net | 181 | (4) | 195 | | (97) | 275 |

Note 39 - Effectifs moyens

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Techniciens de la banque | 2 023 | 1 998 |
| Cadres | 1 839 | 1 827 |
| TOTAL | 3 862 | 3 825 |

Note 40 - Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

| | Salaire part fixe | Salaire part variable | Avantages en nature | Réintégitations diverses | Total 2011 | Total 2010 |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------|------------|------------|
| Principaux dirigeants | 1,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,2 | 1,0 |

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration. Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de président-directeur général de monsieur Michel Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé actuellement à 770 000 euros (charges sociales incluses).

Note 41 - Résultat par action

Au 31 décembre 2011, le capital social du CIC est de 608 439 888 euros, divisé en 38 027 493 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Ainsi, au titre de l'exercice 2011, le résultat par action s'élève à 7,28 euros contre 14,23 euros pour 2010.

Note 42 - Droits individuels à la formation

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L.933-1 à L.933-6 du Code du travail sont de 391 149 heures.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2011

| Sociétés et adresses | Capital | Capitaux propres moins capital, hors résultat 2011 |
|--|---------------|--|
| Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du CIC | | |
| A / FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC) | | |
| A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | | |
| CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - SIREN 855 801 072 | 83 780 000 | 337 645 000 |
| CIC Nord Ouest - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - SIREN 455 502 096 | 230 000 000 | 271 174 000 |
| CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - SIREN 754 800 712 | 225 000 000 | 312 916 000 |
| CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - SIREN 302 695 937 | 29 371 680 | 81 196 000 |
| CIC Sud Ouest - 42 cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux - SIREN 456 204 809 | 155 300 000 | 58 325 000 |
| CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - SIREN 954 507 976 | 260 840 262 | 433 506 000 |
| CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 692 020 878 | 13 524 000 | 3 029 000 |
| CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 642 017 834 | 26 187 800 | 67 142 000 |
| CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - SIREN 332 778 224 | 64 399 232 | 11 561 070 |
| CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - SIREN 467 501 359 | 19 704 678 | 12 431 000 |
| A.2 AUTRES | | |
| CM-CIC Gestion - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - SIREN 319 180 675 | 1 108 224 | 5 613 000 |
| CM-CIC Capital Finance⁽¹⁾ - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 562 118 299 | 1 212 647 450 | 260 635 082 |
| Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 331 618 074 | 244 192 608 | 432 606 586 |
| CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 349 744 193 | 8 375 000 | 41 769 786 |
| CIC Associés - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 331 719 708 | 15 576 000 | 1 487 197 |
| CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 395 064 769 | 37 800 | 501 846 |
| B / PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC) | | |
| Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - SIREN 339 943 680 | 11 050 000 | 33 835 000 |
| Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations | | |
| FILIALES | | |
| filiales françaises | | |
| filiales étrangères | | |
| PARTICIPATIONS | | |
| dans les sociétés françaises | | |
| dans les sociétés étrangères | | |

(1) Ex-CIC Finance.

(2) Pour les banques, il s'agit du PNB.

| Quote-part du capital détenue en % | Valeur comptable des titres détenus | | Avances consenties par le CIC | Cautions et avals donnés par le CIC | Chiffre d'affaires ⁽²⁾ H.T. du dernier exercice | Résultat net du dernier exercice | Dividendes encaissés en 2011 par le CIC |
|--|--|---------------|-------------------------------------|--|--|--|--|
| | Brute | Nette | | | | | |
| 100,00 | 366 582 523 | 366 582 523 | 0 | | 452 531 000 | 126 527 000 | 33 197 771 |
| 100,00 | 313 939 359 | 313 939 359 | 0 | | 507 514 000 | 102 995 000 | 80 212 450 |
| 100,00 | 231 131 287 | 231 131 287 | 0 | | 669 564 000 | 155 980 000 | 84 374 880 |
| 100,00 | 119 664 384 | 119 664 384 | 0 | | 65 974 000 | 18 471 000 | 16 434 575 |
| 100,00 | 220 670 272 | 220 670 272 | 100 000 000 | | 278 266 000 | 46 736 000 | 23 683 213 |
| 100,00 | 341 810 017 | 341 810 017 | 0 | | 628 375 000 | 108 753 000 | 123 351 952 |
| 99,94 | 31 957 273 | 31 957 273 | 0 | | 23 682 000 | 3 787 000 | 1 013 674 |
| 99,22 | 250 288 011 | 250 288 011 | 0 | | 2 230 218 792 | - 47 031 000 | 0 |
| 27,88 | 22 309 854 | 21 319 501 | 0 | | 522 528 114 | 5 611 887 | 2 782 756 |
| 100,00 | 38 690 049 | 38 690 049 | 0 | | 54 285 233 | 20 502 | 0 |
| 99,99 | 6 665 810 | 6 665 810 | 0 | | 23 003 000 | 1 209 000 | 159 293 |
| 99,97 | 1 662 614 627 | 1 662 614 627 | 0 | | 24 004 489 | 28 294 637 | 19 404 371 |
| 100,00 | 474 936 885 | 474 936 885 | 0 | | 61 866 457 | 57 547 305 | 0 |
| 100,00 | 40 267 900 | 40 267 900 | 0 | | 21 968 429 | - 122 973 472 | 0 |
| 100,00 | 19 787 882 | 17 068 700 | 0 | | 198 522 | 61 727 | 0 |
| 100,00 | 10 619 034 | 4 086 180 | 0 | | 205 595 | - 2 554 125 | 0 |
| 33,30 | 7 820 000 | 7 820 000 | 0 | | 66 984 000 | 13 586 000 | 1 593 900 |
| | 12 959 585 | 5 829 336 | | | | | 937 500 |
| | 34 875 | 34 875 | | | | | 0 |
| | | 0 | | | | | |
| | 10 643 063 | 10 560 708 | | | | | 2 257 462 |
| | 1 321 600 | 1 321 600 | | | | | 3 500 000 |

Activités et résultats financiers des filiales et participations

Banques régionales⁽¹⁾

CIC Nord Ouest

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12 | 2 706 | 2 694 |
| Total du bilan | 18 636 | 17 835 |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 604 | 581 |
| Dépôts clientèle | 12 309 | 10 897 |
| Crédits clientèle | 15 745 | 15 372 |
| Résultat net | 103 | 178 |

CIC Est

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12 | 3 424 | 3 489 |
| Total du bilan | 24 755 | 24 638 |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 694 | 622 |
| Dépôts clientèle | 14 434 | 13 199 |
| Crédits clientèle | 20 876 | 20 357 |
| Résultat net | 156 | 249 |

CIC Lyonnaise de Banque

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12 | 3 740 | 3 732 |
| Total du bilan | 30 655 | 27 621 |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 803 | 817 |
| Dépôts clientèle | 16 882 | 14 439 |
| Crédits clientèle | 22 742 | 21 943 |
| Résultat net | 109 | 203 |

CIC Sud Ouest

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12 | 1 671 | 1 606 |
| Total du bilan | 10 234 | 8 866 |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 260 | 236 |
| Dépôts clientèle | 5 628 | 4 582 |
| Crédits clientèle | 8 097 | 7 213 |
| Résultat net | 47 | 32 |

CIC Ouest

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit ETP au 31/12 | 2 677 | 2 656 |
| Total du bilan | 19 604 | 19 141 |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 548 | 454 |
| Dépôts clientèle | 11 819 | 10 567 |
| Crédits clientèle | 16 548 | 16 404 |
| Résultat net | 127 | 52 |

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



Filiales spécialisées – Banque de détail

CM-CIC Epargne Salariale

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 117 | 114 |
| Total du bilan | 69 | 72 |
| Capitaux propres | 22 | 18 |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) | 5 634 | 5 350 |
| Résultat net | 5,4 | 1 |

CM-CIC Bail

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 191 | 171 |
| Total du bilan | 6 401 | 6 466 |
| Capitaux propres | 363 | 339 |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) | 5 860 | 5 613 |
| Résultat net | 11,2 | 12,7 |

CM-CIC Laviolette Financement

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 121 | 112 |
| Total du bilan | 267 | 233 |
| Capitaux propres | 8 | 7 |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) | 1 893 | 1 609 |
| Résultat net | 2,6 | 1,4 |



CM-CIC Lease

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 51 | 52 |
| Total du bilan | 3 109 | 2 798 |
| Capitaux propres | 80 | 86 |
| Actifs gérés (hors comptes courants bancaires) | 2 964 | 2 712 |
| Résultat net | 5,3 | 8,3 |

Factocic

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 215 | 214 |
| Total du bilan | 2 439 | 2 165 |
| Capitaux propres y compris FRBG | 144 | 148 |
| Volume de créances achetées | 14 552 | 12 565 |
| Résultat net | 9,8 | 13,5 |

Filiale spécialisée – Banque de financement et de marché**CM-CIC Securities**

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 257 | 245 |
| Total du bilan | 848 | 645 |
| Actifs conservés (clientèle) | 15 233 | 17 004 |
| Résultat net | 0 | (0,1) |

Filiales spécialisées – Banque privée

CIC Banque Transatlantique⁽¹⁾

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Consolidé IFRS | 2010 Consolidé IFRS |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 308 | 291 |
| Total du bilan | 2 624 | 2 067 |
| Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG | 144 | 115 |
| Épargne gérée et conservée | 10 542 | 10 461 |
| Dépôts clientèle | 1 997 | 1 587 |
| Crédits clientèle | 1 403 | 1 168 |
| Résultat net consolidé/part du groupe | 20,1 | 18,7 |

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.

Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

Banque CIC Suisse

| <i>Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses</i> | 2011 Social | 2010 Social |
|--|------------------------|------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 289 | 285 |
| Total de bilan | 4 347 | 3 807 |
| Capitaux propres | 204 | 201 |
| Capitaux clientèle (conservation et dépôts) | 2 823 | 4 793 |
| Résultat net | 3 | 2,3 |

CIC Private Banking – Banque Pasche

| <i>Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses</i> | 2011 Consolidé | 2010 Consolidé |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 136 | 145 |
| Total de bilan | 1 161 | 1 274 |
| Capitaux clientèle (conservation et dépôts) | 4 354 | 5 862 |
| Résultat net | (17,9) | (5,1) |

Banque de Luxembourg

| <i>Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social | 2010 Social |
|--|------------------------|------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 762 | 746 |
| Total de bilan | 17 599 | 18 048 |
| Capitaux propres y compris FRBG * | 672 | 647 |
| Conservation | 43 404 | 50 661 |
| Résultat net | 57,3 | 64,9 |

* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Dubly-Douilhet SA

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 Social CNC | 2010 Social CNC |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 30 | 32 |
| Total de bilan | 55 | 51 |
| Capitaux propres | 9 | 9 |
| Conservation | 873 | 886 |
| Résultat net | 3,4 | 1,1 |

* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Filiales spécialisées - Capital-développement**CM-CIC Capital Finance**

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011 CNC | 2010 * CNC |
|-------------------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 29 | 29 |
| Total de bilan | 1 540 | 1 052 |
| Capitaux propres | 1 502 | 351 |
| Valorisation du portefeuille | 1 952 | 1 471 |
| Résultat net | 28,4 | 38,3 |

* CM-CIC Capital Finance + SFFP + IPO Ingénierie + Société Financière Voltaire.

CM-CIC Investissement

| <i>Capitaux en millions d'euros</i> | 2011* CNC | 2010 ** CNC |
|--------------------------------------|----------------------|------------------------|
| Effectif inscrit au 31/12 | 59 | 75 |
| Total de bilan | 1 547 | 1 461 |
| Capitaux propres | 1 496 | 1 425 |
| Valorisation du portefeuille | 1 702 | 1 559 |
| Résultat net (part du groupe) | 65,5 | 103,8 |

* CM-CIC Investissement + CM-CIC Capital Innovation + CM-CIC Conseil (ex-Vizille Capital Finance) + Sudinnova.

** CM-CIC Investissement (ex-Banque de Vizille) + CIC Investissement + IPO + CM-CIC Capital Innovation + CM-CIC Conseil (ex- Vizille Capital Finance) + Sudinnova.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela a été décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle des modèles utilisés et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés ;

• comme indiqué dans les notes 1, 4ter et 17 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit ;

- votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 20 avril 2012

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Agnès Hussherr
Ernst & Young et Autres : Isabelle Santenac

Responsabilité sociale et environnementale



192 Informations générales

- 192 Déontologie
- 193 Relations avec les clients
- 194 Nouvelles technologies, moyens mis à disposition, dématérialisation

195 Informations sociales

- 195 Les ressources humaines au CIC en 2011
- 196 Indicateurs loi NRE

199 Informations environnementales

- 199 Indicateurs loi NRE

Informations générales

Déontologie

Recueil de déontologie

Le CIC applique les dispositions du code de déontologie commun au groupe CM10-CIC. Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par les collaborateurs, notamment vis-à-vis de la clientèle, ce code est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Les collaborateurs qui occupent des « fonctions sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuilles et de l'analyse financière, exposés à des situations de conflits d'intérêts ou qui détiennent des informations confidentielles, sont soumis à des règles strictes encadrant et limitant en particulier leurs opérations personnelles.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle.

Plus largement, le CIC respecte les règles d'éthique et les valeurs du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble dont l'application fait l'objet d'une enquête annuelle approfondie au niveau national.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le CIC met en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci comprend un corps de procédures, des outils performants et des collaborateurs spécialement formés et affectés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, le CIC a pour objectif de :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écartier le cas échéant toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.



Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place, de leur bonne application et de la couverture des risques. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui, au sein de chaque entité du groupe, exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Le CIC ne dispose pas d'implantation dans les États ou territoires non coopératifs dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée.

Relations avec les clients

Proximité, outils de relation et qualité

Avec 31 nouveaux points de vente en 2011, le CIC a continué le renforcement de son maillage, accentuant ainsi sa proximité géographique avec la clientèle.

Parallèlement, pour offrir un accueil toujours plus agréable et personnalisé, les investissements de modernisation des agences se sont poursuivis avec 112 rénovations significatives.

La relation personnalisée entre le client et son conseiller dédié a été facilitée et renforcée avec la complémentarité naturelle entre l'agence et les différents canaux (téléphonie, Web, messagerie). En particulier, la pratique d'échanges via une messagerie sécurisée (offrant un niveau de confidentialité optimal) est devenue un moyen de contact efficient et pertinent (près de 5,7 millions de courriels échangés en 2011).

Dans la logique de qualité de service, de simplification et de réactivité, la gestion électronique de documents (GED) est désormais généralisée. Avec celle-ci le client dispose, grâce au service Internet *Filbanque* :

- à tout moment de ses documents en ligne (avec conservation pendant 10 ans), rendant leur consultation plus aisée tout en contribuant à l'effort de limitation de la consommation de papier;
- et d'un coffre-fort électronique lui permettant de stocker en toute confidentialité et sécurité ses documents personnels.

Globalement en 2011, en cohérence avec son souci de responsabilité environnementale, le CIC a ainsi dématérialisé en documents pour ses clients et ses états de gestion internes, un volume de 49,5 millions de pages.

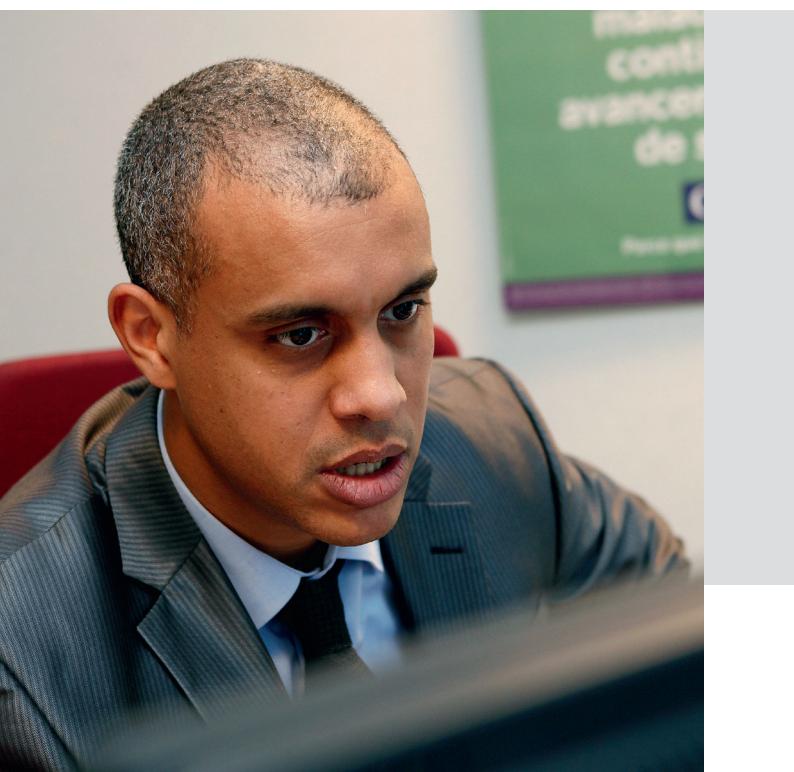
Médiation

Le médiateur CIC peut être saisi par la clientèle pour examiner tout litige relevant de sa compétence et donner un avis qui fait autorité.

En 2011, 1 847 demandes lui ont été adressées dont 54 % relevaient de son domaine d'intervention.

Plus de 90 % des réponses ont été faites dans un délai inférieur à un mois et plus de 55 % d'entre elles étaient favorables au client, partiellement ou totalement.





Nouvelles technologies, moyens mis à disposition, dématérialisation Euro Information

Début 2011, le regroupement des sites de production s'est poursuivi avec la migration du site de Nantes sur celui de Lille.

Suite à cette opération, le fonctionnement du système d'information du groupe est assuré par quatre sites informatiques « clonés » hautement sécurisés et un site de *back-up*, reliés entre eux par un réseau à très haut débit.

Dans le cadre de son développement en Europe, le CM-CIC a lancé le projet « Convergence 2014 » dont l'un des axes majeurs est l'internationalisation de cette plate-forme informatique.

Production

Fin 2011, étaient connectés aux sites de production :

- 7 859 guichets automatiques (+ 1,8 %) qui ont servi 380 millions d'opérations dont respectivement 2 495 pour 116 millions au CIC ;
- 213 469 terminaux de paiement électronique (105 839 au CIC). À périmètre constant, le système d'information a géré dans l'année :
 - plus de 43 millions de comptes (+ 3,3 %) dont plus de 16 millions pour le CIC ;
 - plus de 32 milliards de transactions en temps réel (+ 13,7 %) ;
 - 4,17 milliards d'écritures, soit + 5,6 % (1,5 milliard pour le CIC) ;
 - 2,24 milliards d'opérations commerçants (+ 0,2 %) dont 492 millions pour le CIC ;

- 1,57 milliard de demandes d'autorisations acquéreur et émetteur, en progression de 9,2 % (492 millions pour le CIC) ;

- 200 millions de plis expédiés (- 0,5%).

Le processus de dématérialisation s'est accéléré avec :

- 429 millions de documents disponibles en ligne, dont près de 162 millions produits en 2011 (+ 38 %) ;

- 519 000 clients qui ont choisi des extraits et des relevés dématérialisés consultables sur Internet à la place du support papier (+ 23 % en un an) ; cette hausse représente 99 000 nouveaux clients (39 500 pour le CIC soit + 38 %) ;

- 98 % des documents internes au groupe présentés uniquement sous forme de consultation écran.

869 millions de contacts clients ont été d'origine électronique (+ 8 %), dont la moitié effectués sur le Web avec 412 millions de connexions (+ 2 %) dont 159 millions pour le CIC :

- la progression de ces contacts clients provenait principalement des nouvelles applications sur mobile avec 62 millions de connexions réalisées (26 millions pour le CIC) ;

- 70 millions de virements ont été réalisés à partir d'Internet (+ 19 %) parmi lesquelles 27 millions via *Filanque* ;

- l'application *MailTiers*, qui assure l'affectation automatique des courriels aux dossiers des clients, a pris en charge 14 millions de messages, soit + 42 % (5,8 millions pour le CIC).

Équipements

Afin d'absorber la croissance de l'activité, la puissance des sites centraux a été renforcée de 4,9 % ; le volume global disponible de stockage concernant à la fois les grands systèmes et le monde *open* a eu une progression nette de 33,8 %, due en grande partie à la poursuite de l'équipement du site de *back-up* et aux dispositifs de sauvegarde de données sur site.

Téléphonie

Avec 140 nouveaux sites installés (64 au CIC), le déploiement de la TOIP (transport de la voix par le réseau informatique) est pratiquement achevé.

Poste de travail

Fin 2011, plus de 97 % des postes sièges et agences étaient en *Vista* ou en *Seven* ; les nouvelles installations sont actuellement réalisées avec la configuration *Windows Seven* et *Office 2010*. La migration de *Vista* vers *Seven*, planifiée en 2012, sera réalisée à partir d'un seul lot de mise à jour, sans intervention sur site.

Libre-service bancaire

1 938 automates ont été remplacés (716 au CIC). La solution interne, conforme aux normes techniques internationales et s'appuyant sur un socle fonctionnel ainsi que sur une interface utilisateur personnalisable en sept langues, est opérationnelle sur l'ensemble des GAB et bornes en France et à l'étranger, soit plus de 10 000 automates à fin 2011.

Équipements de sécurité

425 sites ont été équipés de nouvelles solutions de centrales d'alarmes (172 au CIC) et dans le domaine de la vidéosurveillance, la mise à niveau du parc s'est poursuivie.

Informations sociales

Les ressources humaines au CIC en 2011

Emploi

Contrairement à 2010 qui avait connu une baisse (de 472 salariés), 2011 a vu une hausse des effectifs totaux* de 143 salariés, soit + 0,67 %.

Cette évolution est à mettre, essentiellement, sur le compte des banques et filiales françaises qui, globalement, ont enregistré une augmentation de 119 personnes (+ 63 pour les banques et + 56 pour les filiales).

À l'étranger, la progression a été de 24 salariés.

L'ensemble représentait, au 31 décembre 2011, 21 380 salariés inscrits.

Formation

Pour les seules banques CIC, 13 453 stagiaires ont bénéficié d'une formation au cours de l'année. Le total des salaires des stagiaires, durant leurs périodes de formation, s'est élevé à 18,9 millions d'euros, représentant 2,71 % de la masse salariale.

* Effectif total au 31 décembre 2011 y compris celui des filiales non consolidées et des bureaux de représentation. Sur le périmètre consolidé, l'effectif total est de 21 288.

Relations sociales

Plusieurs accords et avenants ont été signés avec les partenaires sociaux. Les avenants ci-dessous, relevant du périmètre global CM-CIC, concernent également les entités du CIC :

- accord sur les élections des administrateurs salariés au conseil d'administration du CIC ;
- avenant n° 4 à l'accord de plan d'épargne groupe (PEG) et n° 1 sur l'intéressement, pour intégrer au périmètre CM-CIC cinq fédérations du Crédit Mutuel et des filiales du CIC ;
- avenant n° 1 à l'accord sur le statut unique du CIC, pour inclure dans ce dernier les sociétés CIC Iberbanco, CM-CIC Capital Finance, CIC Banque de Vizille, Vizille Capital Finance, IPO, CM-CIC Capital Privé, CM-CIC LBO Partners.

Intéressement et participation

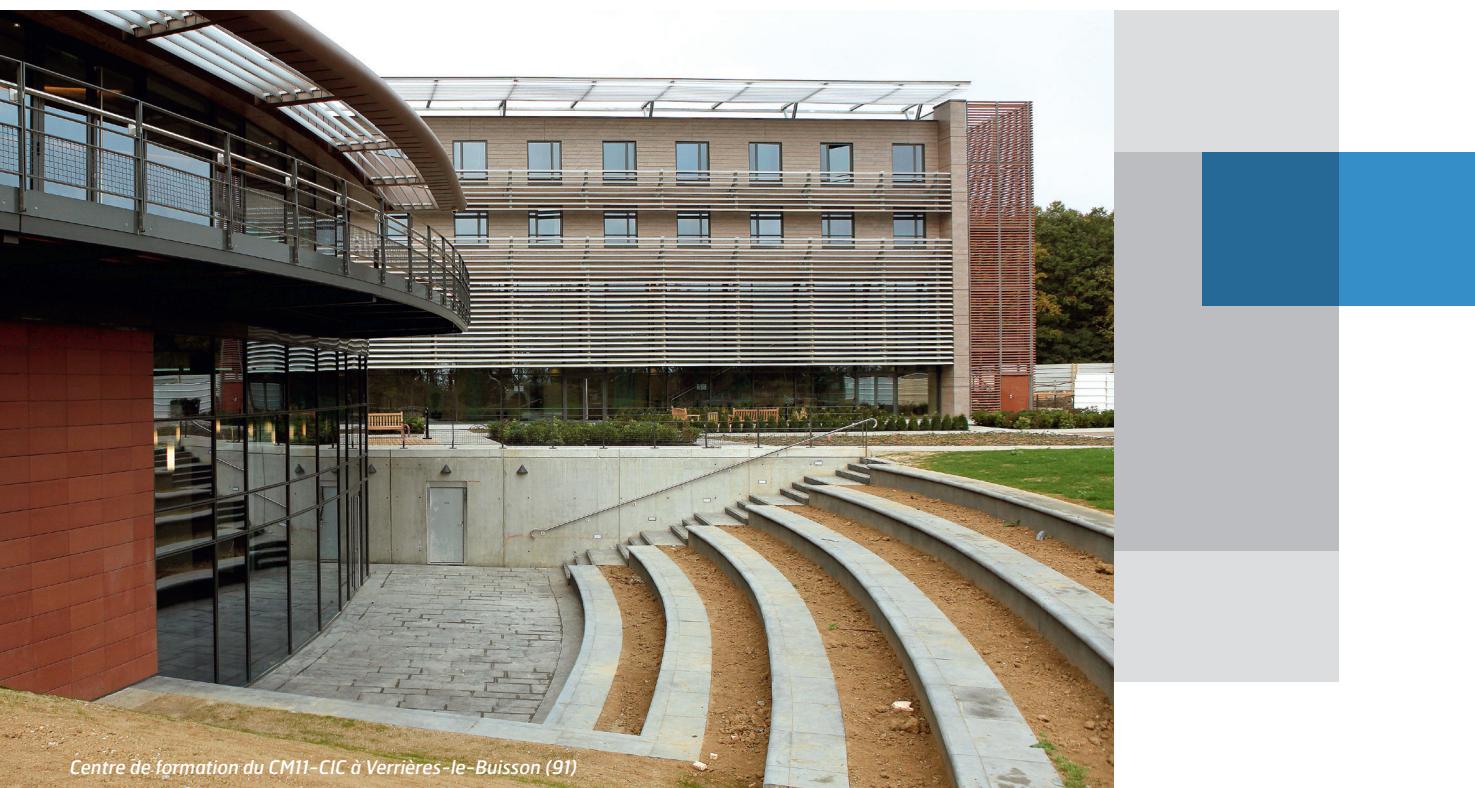
En 2010, les résultats du groupe CM-CIC ont permis de dégager des enveloppes d'intéressement et de participation, versées en 2011.

Ainsi, pour les entités du CIC relevant du statut unique, 18 812 salariés ont perçu un montant global d'intéressement et de participation de 99,4 millions d'euros, soit de 13,95 % de la masse salariale 2010, représentant respectivement :

- 10,50 % d'intéressement (dont 1 % de supplément conformément à l'accord du 15 décembre 2010) ;
- 3,45 % de participation.

Parallèlement et conformément à l'avenant n° 5 sur le PEG, 750 euros d'abondement ont pu être versés à tout salarié déposant 250 euros sur son plan d'épargne.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants du CIC.



Indicateurs loi NRE - Exercice 2011⁽¹⁾

| Emploi | | |
|--|---------|---|
| Effectif | | |
| Effectif total | 19 819 | |
| Dont cadres | 8 201 | |
| Dont non cadres | 11 618 | |
| Dont hommes | 8 337 | |
| Dont femmes | 11 482 | |
| Effectif CDI | 19 203 | |
| Effectif CDD | 616 | |
| % de salariés en CDI | 96,9 % | |
| Recrutement | | |
| Nombre total d'embauches | 4 089 | |
| Dont hommes | 1 537 | |
| Dont femmes | 2 552 | |
| Dont CDI | 1 329 | |
| Dont CDD | 2 760 | |
| Difficultés éventuelles de recrutement | – | |
| Départs | | |
| Nombre de salariés ayant quitté l'organisation | 3 345 | |
| Existence de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi | Non | |
| Main d'œuvre extérieure à la société - Sous-traitance | | |
| Nombre total d'heures d'intérim effectuées dans l'année | ND | Le recours à une main d'œuvre extérieure, via l'intérim, relève des contraintes spécifiques aux entités du groupe. Il est utilisé pour remplacer des salariés absents ou en cas d'accroissement temporaire d'activité. Il demeure marginal et généralement de courte durée. |
| Nombre de contrats d'intérim sur l'année | ND | |
| Organisation, durée du travail et absentéisme | | |
| Organisation du temps de travail (effectif CDI) | | |
| Turnover | 2,95 % | |
| Temps plein/partiel | | |
| Nombre de collaborateurs à temps plein | 18 385 | |
| Nombre de collaborateurs à temps partiel | 1 434 | |
| % de collaborateurs à temps plein | 92,8 % | |
| % de collaborateurs à temps partiel | 7,2 % | |
| Durée moyenne hebdomadaire de temps de travail (heures) | | Banques régionales et holding |
| Salariés à temps plein | 35 h | |
| Salariés à temps partiel | 25 h 30 | |
| Heures supplémentaires | | |
| Nombre d'heures supplémentaires effectuées | NC | |
| Absentéisme et ses motifs | | |
| Nombre total de jours d'absence | 212 306 | |
| Dont maladie | 139 292 | |
| Dont accidents de travail | 5 157 | |
| Dont maternité/paternité | 67 857 | |
| Dont autre | – | |

Conditions d'hygiène et de sécurité

| | |
|---|----|
| Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail | 90 |
|---|----|

Les politiques et budgets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité relèvent de chaque entité. Des commissions « hygiène, sécurité et conditions de travail » sont mises en place et animées par les représentants du personnel. De nombreux dispositifs et campagnes ont ainsi été lancés : audit sécurité, formation des salariés (secourisme au travail, gestion du stress, règles de sécurité, savoir agir face à l'agressivité verbale...), prévention sécurité routière, remboursement par l'employeur du vaccin contre la grippe.

Formation et insertion professionnelle

| | |
|--|------------|
| Masse salariale investie dans la formation (euros) | 19 427 165 |
| Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation | 14 002 |
| % de salariés formés | 70,6 % |
| % de la masse salariale dédiée à la formation | 2,5 % |
| Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés | 625 811 |
| Nombre moyen de jours de formation par salarié bénéficiaire | 6,4 |
| Nombre de formations en alternance | 326 |
| <i>Dont contrats de professionnalisation</i> | 165 |
| <i>Dont contrats d'apprentissage</i> | 161 |
| Montant de la taxe d'apprentissage versée (euros) | 5 173 551 |

Égalité des chances**Égalité professionnelle Homme-Femme**

| | |
|--|--------|
| Nombre de personnes dans les comités de direction | ND |
| <i>Dont femmes</i> | ND |
| Nombre de femmes cadres | 3 249 |
| % de femmes parmi les cadres | 39,6 % |
| Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur | 540 |
| <i>Dont nombre de femmes</i> | 184 |
| % de femmes parmi les promotions cadres | 34,1 % |

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

| | |
|--|----|
| Nombre de travailleurs handicapés | ND |
| Nombre de travailleurs handicapés recrutés dans l'année | ND |
| % de personnes handicapées dans l'effectif total | |
| Montant de la contribution compensatoire à l'insertion des personnes handicapées (euros) | ND |

Dialogue social**Rémunérations et leur évolution**

| | | |
|--|-------------|-----|
| Masse salariale brute (euros) | 780 327 176 | |
| Rémunération annuelle moyenne brute (euros) tous statuts | 37 257 | CDI |
| Rémunération annuelle moyenne brute (euros) statut non cadres | 26 021 | CDI |
| Rémunération annuelle moyenne brute (euros) statut cadres | 52 424 | CDI |

Charges sociales

| | | |
|---|-------------|--|
| Montant global des charges sociales versées (euros) | 514 899 423 | |
|---|-------------|--|

(1) Le périmètre retenu est, sauf indication contraire, métropole hors Dubly-Douilhet et SNC Saint-Pierre.

Intérressement et participation (application des dispositions du livre IV du Code du travail)

| | | |
|---|------------|--|
| Montant global de la prime (intérressement + participation) (euros) | 99 396 490 | |
| Nombre de salariés bénéficiaires | 18 812 | Salariés relevant du « statut unique » (cf. page 195). |

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

| | | |
|---|--|---------------|
| Accords signés sur l'année Date de signature et objets des accords | | Cf. page 195. |
|---|--|---------------|

Oeuvres sociales - Comité d'entreprise

| | | |
|---|------------|--|
| Contribution au financement du comité d'entreprise (euros) | 12 385 521 | |
| Contribution au financement du comité d'entreprise en % de la masse salariale brute | 1,6 % | Pourcentage non significatif car toutes les entités représentées ne bénéficient pas d'un comité d'entreprise. La contribution moyenne par comité d'entreprise est donc supérieure. |

Relations avec les associations et établissements d'enseignement

Les banques régionales du CIC entretiennent de nombreuses et étroites relations avec les acteurs locaux : établissements d'enseignement (stages et apprentis, contribution aux enseignements, financement de chaires), associations de tous types au travers d'actions de mécénat.

Satisfaction des salariés

Les entretiens individuels annuels d'évaluation associés à des enquêtes d'opinion internes ont pour objectif de mesurer la satisfaction des salariés.

Pyramide des âges

| | | |
|-------------|-------|--|
| < 25 ans | 1 215 | |
| Dont hommes | 389 | |
| Dont femmes | 826 | |
| 25 - 29 ans | 2 785 | |
| Dont hommes | 991 | |
| Dont femmes | 1 794 | |
| 30 - 34 ans | 3 089 | |
| Dont hommes | 1 134 | |
| Dont femmes | 1 955 | |
| 35 - 39 ans | 2 245 | |
| Dont hommes | 905 | |
| Dont femmes | 1 340 | |
| 40 - 44 ans | 1 694 | |
| Dont hommes | 795 | |
| Dont femmes | 899 | |
| 45 - 49 ans | 2 168 | |
| Dont hommes | 979 | |
| Dont femmes | 1 189 | |
| 50 - 54 ans | 2 705 | |
| Dont hommes | 1 246 | |
| Dont femmes | 1 459 | |
| 55 - 59 ans | 3 424 | |
| Dont hommes | 1 596 | |
| Dont femmes | 1 828 | |
| 60 ans et + | 494 | |
| Dont hommes | 302 | |
| Dont femmes | 192 | |

Informations environnementales

Indicateurs loi NRE - Exercice 2011⁽¹⁾

Émissions de gaz à effet de serre - Indicateurs

Un bilan carbone ou dispositif similaire d'évaluation de vos émissions de gaz à effet de serre est-il réalisé ou prévu ? Précisez : année de réalisation, périmètre, méthodologie utilisée, résultats, plan d'actions...

Ce n'est pas le cas à ce jour. Mais le Crédit Mutuel-CIC a lancé fin 2011 une démarche type RSE au niveau de toutes les entités du groupe et de leur filiales. Elle inclut la mise en place d'outils de collecte, de stockage et de restitution d'indicateurs RSE. Ce projet s'étendra sur plusieurs années.

Consommation de ressources

Eau (m³)

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Consommation d'eau (m ³) | 246 350 |
|--------------------------------------|---------|

Énergie (kWh)

| | |
|------------------------------|-------------|
| Consommation d'énergie (kWh) | 164 352 384 |
| Dont électricité (kWh) | 117 311 736 |
| Dont gaz (kWh) | 25 617 504 |
| Dont fioul (kWh) | 5 831 276 |
| Dont chauffage | 15 591 868 |

Papier (tonnes)

| | |
|---|-------|
| Consommation totale de papier | 2 320 |
| Dont papier à usage interne | 141 |
| Dont revues - abonnements | 83 |
| Dont impressions réalisées par CCS Reprographie pour le CIC | 33 |
| Dont impressions réalisées principalement par EIP pour clients du CIC | 899 |
| Dont fabrication de chéquiers et bannières diverses | 427 |
| Dont envoi de cartes et codes Pin's | 13 |
| Dont papier à usage externe au sens assujetti TGAP | 724 |

Déplacements (km)

| | |
|---|------------|
| Déplacements professionnels - Avion | ND |
| Déplacements professionnels - Train | ND |
| Déplacements professionnels - Flotte automobile | 41 223 187 |
| Déplacements professionnels remboursés (véhicule personnel) | 12 132 921 |
| Carburant | 28 729 288 |
| Navettes courriers | ND |
| Transports de fonds | ND |
| Déplacements domicile-travail : automobile, métro, bus... | ND |

Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre

Énergie

Un approvisionnement en énergie renouvelable est-il en place ou planifié (achat d'électricité verte par ex.) ? Précisez périmètre, ordres de grandeur...

Non

(1) Le périmètre retenu est, sauf indication contraire, métropole hors Dubly-Douilhet et SNC Saint-Pierre.

| | | |
|---|------------|--|
| Déchets | | |
| Quels dispositifs ont été mis en place en 2011 pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets... ? Précisez les objectifs et résultats, le cas échéant. | | Un effort important a été fait sur le papier : recyclage et surtout gestion électronique des documents internes et clientèle, extraits de compte clients dématérialisés. Par ailleurs, notamment recyclage des toners d'imprimantes usagés. |
| Transports | | |
| Un PDE (plan de déplacement entreprise) est-il réalisé ou prévu ? Précisez périmètre, objectifs, résultats... | Non | |
| Bâtiments | | |
| Un programme d'efficacité énergétique pour la rénovation et/ou la construction de vos bâtiments est-il réalisé ou prévu ? Précisez périmètre, objectifs, résultats, normes (RT2012, HQE, BBC...). | Non | Pas de démarche systématique au sens RT2012, HQE, BBC à ce jour, mais les très nombreux projets de rénovation ou de création prennent en compte chaque fois que faire se peut ces normes. Le nouveau centre de formation du groupe CM-CIC à Verrières-le-Buisson (91), ouvert en 2011, est classé HQE. |
| Évaluation / Certification environnementale | | |
| Avez-vous mis en place une démarche d'évaluation ou de certification environnementale, ou un « système de management environnemental » type ISO14001 ? Si oui, est-il certifié ? | Non | Question traitée dans le cadre de la démarche RSE groupe lancée en 2011. |
| Achats / Fournisseurs | | |
| De quelle manière prenez-vous en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans votre politique d'achat ? (ex. intégration de critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre, référentiel de fournisseurs, clauses dans les cahiers des charges...) ? | | Le respect des normes environnementales fait l'objet d'un examen régulier avec les fournisseurs intervenant dans le domaine de la gestion des déplacements, des transports de courrier, du courrier lui-même, du recyclage, de l'hygiène et de la propreté. Étude prévue en 2012 de la mise en œuvre d'un référentiel global achats/fournisseurs qui prendra en compte l'ensemble des questions RSE. |
| Salariés | | |
| Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement. | | Sujet inclus dans la démarche RSE groupe lancée en 2011. |
| Divers - Mesures déjà en place | | |
| Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, pour limiter l'impact sur l'environnement (ex. : respect du milieu naturel, rejets dans l'air, l'eau et le sol) et les nuisances sonores ou olfactives et déchets ? | | À titre d'exemple, le groupe a continué la mise en place de deux projets importants : <ul style="list-style-type: none">• le parc de salle de visioconférences atteint à présent une cinquantaine de salles représentant par an 1 100 heures de conférences à distance, limitant ainsi les déplacements ;• la numérisation de millions de pages de documents. |
| Nombre de pages A4 sorti en GED | 35 000 000 | |
| Nombre de pages de « listing » sorties en GED | 75 000 000 | |
| Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière ? | | Thème traité dans le cadre de la démarche RSE groupe lancée en 2011. |
| Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement. | Néant | |
| Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés par celui-ci. | Néant | |

Éléments juridiques >



202 Actionnaires

- 202 Assemblée générale
- 203 Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012

207 Renseignements divers

- 207 Renseignements de caractère juridique
- 207 Situation de dépendance
- 207 Contrats importants
- 207 Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Actionnaires

Assemblée générale

(résumé des articles 18 à 24 des statuts)

Composition

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1^{er} alinéa) ;
- a donné à la société la possibilité de demander à Euroclear France l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3^e alinéa) ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6^e alinéa).

Rôle

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire, ou extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions qui ne modifient pas le capital ou les statuts, notamment :

- elle discute, approuve ou redresse les comptes, y compris les comptes consolidés, et fixe la répartition et l'affectation des résultats ;
- elle nomme, remplace, révoque ou renouvelle les administrateurs autres que les administrateurs élus par les salariés ;
- elle nomme ou renouvelle les commissaires aux comptes, titulaires ou suppléants.

D'une manière générale, elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Chaque année avant la date limite propre aux établissements de crédit, il est tenu une assemblée générale ordinaire pour délibérer et statuer sur les comptes annuels et tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur applicables à la société.

Cette assemblée statue, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale extraordinaire délibère sur toutes les propositions de l'auteur de la convocation tendant à modifier le capital ou les statuts.

Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.

Convocation des assemblées générales

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée ordinaire dans les formes et délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Conditions pour assister aux assemblées générales

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées générales, les propriétaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité d'actionnaire au plus tard le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, en fournissant une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir leurs actions inscrites sur les registres de la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

L'accès à l'assemblée générale est ouvert aux actionnaires ou à leur(s) mandataire(s) sur simple justification de leur qualité et identité. Toutefois, le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, décider de remettre préalablement aux actionnaires des cartes d'admission, nominatives et personnelles, et en exiger la production.

Votes en assemblée générale

Tout actionnaire peut voter par correspondance après avoir fait attester de sa qualité trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée par le dépositaire du certificat d'inscription de ses titres. Le formulaire de vote doit être reçu par la société au moins trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions définies à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement. Après s'être exprimé en votant par correspondance ou en donnant pouvoir, l'actionnaire ne peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède ou représente, sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions des articles 8 et 9 des statuts.

Les délibérations sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi et obligent tous les actionnaires.

Affectation du résultat

(article 27 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le conseil d'administration.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.



Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 2012

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. Un rapport comportant les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance, a été mis à votre disposition ou vous a été fourni.

1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

(première et deuxième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 23 février 2012 font ressortir un bénéfice de 275 130 652,28 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du CIC font apparaître un résultat net global de 579 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 555 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution.

Vous avez pu prendre également connaissance du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion et relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne et des rapports des commissaires aux comptes.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 - Affectation du résultat

(troisième résolution)

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 275 130 652,28 euros. Après reprise du report à nouveau crééditeur à hauteur de 2 605 856 101,87 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale s'élève donc à 2 880 986 754,15 euros.

Le conseil d'administration vous propose de servir aux actionnaires un dividende de 6,50 euros par action. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le conseil d'administration vous invite donc à :

- verser un dividende de 247 178 704,50 euros aux 38 027 493 actions au titre de l'exercice 2011 ;
- inscrire le reliquat disponible, soit 2 633 808 049,65 euros, au compte de report à nouveau.

Le dividende serait réglé le 31 mai 2012. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2008, un dividende de 36 649 061,00 euros a été distribué, soit 1 euro par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

3 - Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

(quatrième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011 après autorisation du conseil de surveillance, puis du conseil d'administration à partir du 19 mai 2011.

Il vous est demandé d'approuver lesdites conventions.

4. Ratification de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

(cinquième résolution)

L'assemblée générale du 12 mai 2009 avait ratifié la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du CIC, conformément aux stipulations du Code de commerce et de la convention signée entre l'État et le Crédit Mutuel le 23 octobre 2008.

Le changement de mode de direction et des dirigeants mandataires sociaux, intervenu en application des décisions de l'assemblée générale du 19 mai 2011, rend nécessaire de ratifier la politique de rémunération qui s'applique aux nouveaux dirigeants, adoptée par le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011.

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux sont exposés dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2012, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne. Leur mise en œuvre est détaillée dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

En application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce et de l'article 8 de la convention précitée, signée entre l'État et le Crédit Mutuel, il est demandé à l'assemblée générale de ratifier la politique de rémunération des mandataires sociaux telle qu'elle résulte de ce qui est exposé ci-dessus et spécifiquement l'indemnité de cessation de mandat conditionnelle, prévue à hauteur de 550 000 euros pour le président-directeur général.

5. Nomination d'un membre du conseil d'administration

(sixième résolution)

Monsieur Massimo Ponzellini, ayant démissionné et le conseil n'ayant pu procéder à une cooptation d'un nouvel administrateur lors de sa séance du 23 février 2012, il propose à l'assemblée générale de nommer monsieur Joseph Arenas membre du conseil d'administration. Cette nomination faisant suite à une démission, et pour conserver le renouvellement par tiers des administrateurs prévu au II de l'article 10 des statuts, elle serait faite pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

6. Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant

(septième et huitième résolutions)

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire, détenu par le cabinet *PricewaterhouseCoopers Audit*, société de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie de Versailles et membre du réseau *PricewaterhouseCoopers*, vient à expiration lors de l'assemblée générale du 24 mai 2012 qui statue sur les comptes de l'exercice 2011.

En application de l'article L.225-228 du Code de commerce, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 février 2012, a proposé que son mandat soit renouvelé pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, en raison de la connaissance du CIC acquise par ce cabinet et afin de maintenir une continuité de la ligne d'audit externe entre le Crédit Mutuel et le CIC.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant détenu par monsieur Étienne Boris, vient également à expiration lors de l'assemblée générale du 24 mai 2012. Le conseil d'administration a proposé que son mandat soit également renouvelé pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Consultée préalablement sur ces deux propositions, l'Autorité de contrôle prudentiel a émis un avis favorable transmis au CIC par lettre du 13 mars 2012.

En conséquence, le conseil d'administration soumet à votre approbation le renouvellement du Cabinet *PricewaterhouseCoopers Audit* en qualité de commissaire aux comptes titulaire (septième résolution) et de monsieur Étienne Boris en qualité de commissaire aux comptes suppléant (huitième résolution).

7. Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société (neuvième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au conseil d'administration d'intervenir en Bourse sur les actions du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 300 euros ;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre demeure inchangé à 100 000, soit 0,26 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2011 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 18 496 actions du CIC après en avoir acquis 46 645 et vendu 40 632 au cours de l'exercice 2011.

La dixième résolution concerne les pouvoirs.

Résolutions

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux, du rapport du président du conseil d'administration qui y est joint et qui est relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de 275 130 652,28 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés, du rapport du président du conseil d'administration qui y est joint et qui est relatif au fonctionnement du conseil et au contrôle interne, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 555 millions d'euros (part du groupe).

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale,

- constatant que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : 275 130 652,28 euros ;
- constatant que le report à nouveau créditeur s'élève à : 2 605 856 101,87 euros ;
- constatant qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 2 880 986 754,15 euros.

Décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dividende des actions au titre de l'exercice 2011 pour : 247 178 704,50 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 2 633 808 049,65 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 6,50 euros le dividende à verser à chacune des 38 027 493 actions. Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Ce dividende sera réglé le 31 mai 2012.

La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2008, un dividende de 36 649 061,00 euros a été distribué, soit 1 euro par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2009, un dividende de 160 590 128,85 euros a été distribué, soit 4,35 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2010, un dividende de 334 641 938,40 euros a été distribué, soit 8,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2^e du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Ratification de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que des informations contenues dans le rapport de gestion présenté par le conseil d'administration, ratifie la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui y est exposée. Elle ratifie spécifiquement l'indemnité de cessation de mandat conditionnelle, prévue à hauteur de 550 000 euros pour le président-directeur général, seul dirigeant mandataire social rémunéré par le CIC.

Sixième résolution

Nomination d'un membre du conseil d'administration

L'assemblée générale nomme à compter de ce jour monsieur Joseph Arenas membre du conseil d'administration. Cette nomination faisant suite à une démission, et pour conserver le renouvellement par tiers des administrateurs prévu au II de l'article 10 des statuts, elle est faite pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Septième résolution

Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire

Constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire détenu par la société *PricewaterhouseCoopers Audit*, société membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Versailles dont le siège social est 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, vient à expiration à l'issue de la présente réunion, et sur proposition du conseil d'administration, l'Autorité de contrôle prudentiel ayant donné un avis favorable, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société *PricewaterhouseCoopers Audit* pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

Renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant

Constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant détenu par monsieur Étienne Boris, membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Versailles, domicilié 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, vient à expiration à l'issue de la présente réunion et sur proposition du conseil d'administration, l'Autorité de contrôle prudentiel ayant donné un avis favorable, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de monsieur Étienne Boris pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le conseil d'administration à intervenir en Bourse sur les actions de la société dans les conditions suivantes :

- l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2013 inclus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.

Dixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Renseignements divers

Renseignements de caractère juridique

(cf. également les parties « présentation du CIC » et « gouvernement d'entreprise »)

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial

en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence - Paris 9^e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 6419Z (autres intermédiaires monétaires).

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Contrats importants

À ce jour, le CIC n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement diristant pour l'ensemble du groupe.

Procédures judiciaires ou d'arbitrage

L'Autorité de la concurrence a engagé, contre les principales banques de la place, une enquête visant à contester la conformité au droit de la concurrence de l'ensemble des commissions interbancaires, notamment applicables aux prélèvements, aux TIP et aux opérations de télérèglement.

Afin d'éviter d'éventuelles poursuites, les banques ont proposé un protocole susceptible d'aboutir, à moyen terme, à la suppression de l'ensemble des commissions interbancaires concernées. L'Autorité de la concurrence devrait prochainement faire connaître si elle accepte de mettre fin à sa procédure moyennant des engagements dont la teneur reste à préciser.

À noter par ailleurs que les commissions multilatérales d'interchange pourraient être remplacées par des commissions bilatérales ou unilatérales. Il est donc prématuré d'évaluer les répercussions financières qui pourraient finalement résulter de ce dossier.

Informations complémentaires



- 209 Documents accessibles au public**
- 209 Communication financière**
- 209 Responsable du document de référence**
- 210 Responsables du contrôle des comptes**
- 211 Table de concordance du document de référence**

Documents accessibles au public

(cf. également « renseignements de caractère juridique » P 207)

Ce document de référence est disponible sur le site du CIC (cic.fr) et sur celui de l'AMF. Pendant sa durée de validité, il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques (cf. ci-dessous Communication financière).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC – Relations extérieures – 6 avenue de Provence 75009 Paris
- par message électronique : relationsexterieures@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6 avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Communication financière

Le conseil d'administration du CIC a prévu d'arrêter les comptes du premier semestre 2012 le 26 juillet. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2012 devraient être arrêtés en février 2013.

Le conseil d'administration organise annuellement une réunion avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, ces résultats sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels. Elle est tirée à 23 000 exemplaires et diffusée largement, notamment auprès des salariés-actionnaires, y compris ceux qui ont choisi d'apporter leurs actions à un fonds commun de placement d'entreprise. Les personnes souhaitant recevoir cette lettre peuvent en faire la demande en appelant le 01 45 96 77 40.

Les actionnaires sont ainsi régulièrement informés des résultats et principaux événements de la vie de la société.

Le site Internet du CIC (www.cic.fr) reprend l'ensemble de ses publications au sein des rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière : publications telles que la «lettre aux actionnaires» et le «document d'information annuel», agenda financier, information réglementée exigée par la directive dite «transparence», programmes d'émission exigés par la directive dite «prospectus», exposition aux dettes souveraines, vie de l'action, notations par les agences de notation.

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) dans la rubrique « décisions & informations financières » – sous-rubrique recherche puis *prospectus & informations des sociétés*.

Responsable du document de référence

Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président-directeur général.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

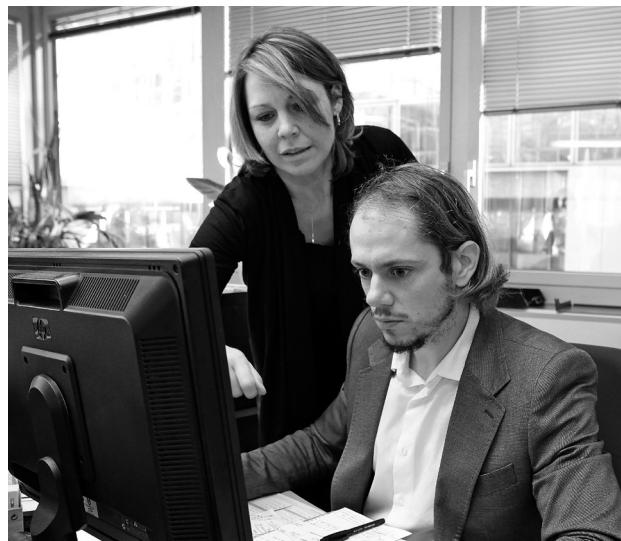
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 64 à 99 pour les comptes consolidés et page 151 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.11-0362 et actualisé sous le numéro de visa D.11-0362-A01, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 189 dudit document, qui contient une observation.

Paris, le 20 avril 2012

Michel Lucas
Président-directeur général



Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit

Adresse : 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Agnès Hussiere

Début du premier mandat : 25 mai 1988

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2006.

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Ernst & Young et Autres

Adresse : Tour First – 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie

Représenté par Isabelle Santenac

Début du premier mandat : 26 mai 1999

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2011.

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux comptes suppléants

Étienne Boris, Picarle & Associés.



Table de concordance du document de référence

| Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 | Pages |
|---|---------------------------|
| 1 Personnes responsables | 209 |
| 2 Contrôleurs légaux des comptes | 210 |
| 3 Informations financières sélectionnées | |
| 3.1 Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice | 6-7 |
| 3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires | NA |
| 4 Facteurs de risques | 70-99 |
| 5 Informations concernant l'émetteur | |
| 5.1 Historique et évolution de la société | 30-31 / 207 |
| 5.2 Investissements | 127 / 133-134 / 182-183 |
| 6 Aperçu des activités | |
| 6.1 Principales activités | 10-27 / 67-69 / 207 |
| 6.2 Principaux marchés | 6 |
| 6.3 Événements exceptionnels | 67 / 74 / 128 / 151 / 162 |
| 6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | 207 |
| 6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle | 6-7 / 10-27 |
| 7 Organigramme | |
| 7.1 Description sommaire du groupe | 8-9 |
| 7.2 Liste des filiales importantes | 120-122 |
| 8 Propriétés immobilières, usines et équipements | |
| 8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée | 135 |
| 8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles | 199-200 |
| 9 Examen de la situation financière et du résultat | |
| 9.1 Situation financière | 100-101 / 152-153 |
| 9.2 Résultat d'exploitation | 65-69 / 102 / 151 / 154 |
| 10 Trésorerie et capitaux | |
| 10.1 Information sur les capitaux de l'émetteur | 103 |
| 10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur | 104 |
| 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur | 76-77 / 84-87 |
| 10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur | NA |
| 10.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1 | NA |
| 11 Recherche et développement, brevets et licences | NA |
| 12 Information sur les tendances | 70 |
| 13 Prévisions ou estimations du bénéfice | NA |
| 14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | |
| 14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction | 37-46 |
| 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale | 40 |
| 15 Rémunération et avantages | |
| 15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature | 47-49 / 51 |
| 15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 47-49 / 149 / 180 |
| 16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction | |
| 16.1 Date d'expiration des mandats actuels | 42-46 |

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 (suite)

| | Pages |
|---|--|
| 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales | 40 |
| 16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération | 49-51 |
| 16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine | 50 |
| 17 Salariés | |
| 17.1 Nombre de salariés | 195 |
| 17.2 Participations au capital social de l'émetteur et stock-options des administrateurs | 47 |
| 17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur | 32-33 |
| 18 Principaux actionnaires | |
| 18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote | 32-33 |
| 18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés | 33 / 202 |
| 18.3 Contrôle de l'émetteur | 32-33 |
| 18.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | NA |
| 19 Opérations avec des apparentés | 149 |
| 20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | |
| 20.1 Informations financières historiques | 7 / 100-149 / 152-189 |
| 20.2 Informations financières pro forma | NA |
| 20.3 États financiers | 100-149 / 152-189 |
| 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles | 150 / 190 |
| 20.5 Date des dernières informations financières | 100-149 / 152-189 |
| 20.6 Informations financières intermédiaires et autres | NA |
| 20.7 Politique de distribution des dividendes | 35 |
| 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage | 207 |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 70 |
| 21 Informations complémentaires | |
| 21.1 Capital social | 31-34 / 148 |
| 21.2 Acte constitutif et statuts | 31 / 203 / 207 |
| 22 Contrats importants | 207 |
| 23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | NA |
| 24 Documents accessibles au public | 209 |
| 25 Informations sur les participations | 120-122 / 127 / 133-134 / 151 / 179-180 / 182-189 |

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2d du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

| | Pages |
|---|-----------------------|
| 1 Attestation du responsable du document de référence | 209 |
| 2 Rapports de gestion | |
| 2.1 Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation de capital de la société-mère et de l'ensemble consolidé (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code du commerce) | 46 / 64-190 / 205-206 |
| 2.2 Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code du commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 51 |
| 2.3 Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211, alinea 2 du Code de commerce) | 31-34 |
| 3 États financiers | |
| 3.1 Comptes sociaux | 152-181 |
| 3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 190 |
| 3.3 Comptes consolidés | 100-149 |
| 3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 150 |

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, présentés respectivement aux pages 64 à 131 et page 181 du document de référence n° D.11-0362 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2011 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés respectivement aux pages 64 à 131 et page 179 du document de référence n° D.10-0352 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2010 ;

Les chapitres des documents de référence n° D.11-0362 et n° D.10-0352 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Site Internet : **www.cic.fr**

Responsables de l'information

Hervé Bressan – directeur financier
Téléphone : 01 45 96 81 90

Bruno Brouchiquan – responsable de la communication
Téléphone : 01 45 96 92 20

Édition

CIC
Relations extérieures

Conception - Réalisation

Vivacitas

Crédit photos

Caroline Doutre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise (libre)



Chaîne de contrôle qui garantit la traçabilité du papier depuis la forêt gérée de façon durable jusqu'au document imprimé.



CIC – Société anonyme au capital de 608 439 888 euros – 6, avenue de Provence – 75009 Paris
Swift CMCIFRPP – Tél. : 01 45 96 96 96 – www.cic.fr – RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier
pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance